2327W35

Courrier
au départ.

1970-1971

Courrier départ du directeur

22 mai - 30 décembre 1970

* dont un état détaillé du placement des enfants dans des établissements scolaires et de formation, en date du 21 septembre 1970

30 Décembre 70

Monsieur le Directeur du Cabinet
Préfecture de Lot-et-Garonne
A g e n.

MB/YD.

Rapport concernant la cité d'accueil, en date du 28/2/1970. 1

suite à notre conversation du Mardi 22 Décembre 1970.

1

Le Directeur,

M.BOUCHET

I8 Novembre I970.

Le Directeur du Centre d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
ous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver, ci-dessous, les divers renseignements que vous m'avez demandés dans votre correspondance du 6 Novembre et se rapportant au relogement des familles GAUTRONNEAUX et GEORGES.

Il ne m'a pas été possible de connaitre avec exactitude, le montant des salaires versés à ces deux chefs de famille, mais peut-être l'employeur que je vous désigne, pourra vous apporter ce renseignement.

M.BOUCHET.

MML/MD

MINISTERE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

Direction de la Population et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes
Sociaux en faveur des Migrants
-:-

PSM.3/n° 5112

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 6 NOV 1970
1, Place de Fontenoy (7è)

Le MINISTRE du TRAVAIL
de l'EMPLOI et de la POPULATION

à

Monsieur le DIRECTEUR de la
Cité d'Accueil de
(47) - SAINTE-LIVRADE -

OBJET : Relogement des familles GAUTRONNEAUX et GEORGES.

REFERENCE : Ma 5001 du 28 Septembre 1970.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir deux fiches concernant les familles GAUTRONNEAUX et GEORGES, en vue da constitution d'un dossier de demande de logement sur le contingent réservé aux rapatriés d'Indochine.

Ces fiches devront comporter les renseignements suivants :

- Etat Civil de chacun des membres de famille
- Adresse du Chef de famille
- Emploi occupé (adresse de l'établissement)
- Montant du salaire
- Autres ressources./.

Directeur	CENTRE ACCUEIL de Ste-LIVRADE/LOT 47	
Directeur Adjoint	COURRIER ARRIVÉE Date 16-11-70	Dispensaire
Secrétariat Général	N° Enregistrement 277	Service Général
Comptabilité Centre	AFFAIRES SOCIALES	Promotion Sociale

Autres ressources
gautronneaux
AF 374,53
par mois

Georges -
AF 556,15 -

Pour le Ministre et par autorisation
P/le Directeur de la Population et des Migrations
Le Sous-Directeur,

D. ARGER

14 Octobre 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7e

Vous avez bien voulu, lors de ma prise de fonction au centre d'accueil de Sainte-Livrade, me demander de faire en sorte que tous les hébergés disposant de ressources principales d'un montant supérieur à 500 francs, soient invités à ne plus bénéficier de l'hébergement gratuit et à rejoindre dans un lieu de leur choix, une nouvelle résidence.

L'application de ces consignes m'a permis de ramener l'effectif initial de 916 à 670 personnes.

Néanmoins, il subsiste encore un certain nombre d'hébergés qui, bien que remplissant les conditions les plaçant en dehors de notre tutelle, ne peuvent y satisfaire pour des motifs indépendants de leur volonté. Il s'agit de familles nombreuses ou bien de personnes âgées. Celles-ci disposent de petites ressources mais ne peuvent s'intégrer facilement dans un monde extérieur à la cité, leur grand âge et leur caractère sont les principaux obstacles à une nouvelle adaptation dans le milieu métropolitain.

Toutefois, il est difficile de pouvoir admettre l'assistance entière telle qu'elle est dispensée à ce jour à cette catégorie de ressortissants indochinois sans accentuer la pauvreté de leurs coreligionnaires démunis.

.../...

.../...

Car, actuellement, nous ne pouvons que constater la situation suivante :

parmi la population hébergée dans la cité, deux catégories de personnes se cotoient avec les mêmes avantages de notre part mais avec des charges différentes.
La première catégorie concerne les gens qui doivent, à tout prix, bénéficier de notre assistance parce qu'ils sont dans une situation qui ne leur permet d'avoir d'autres ressources qu'au moyen de l'Aide Sociale ou de secours, leur état de santé ou leur situation sociale les empêchant en toute bonne foi, d'exercer une activité salariée.
La deuxième catégorie, par contre, rassemble les familles où un membre, voire plusieurs, exercent un métier, perçoivent un salaire dans les normes légales, mais ne supportent aucune charge locative. Il subsiste donc une injustice qui ne facilite pas l'intégration ou la dispersion que nous recherchons. Il est certain que les ouvriers originaires du Villeneuvois gardent par cette différence qu'ils connaissent, une réserve encore plus grande envers leurs collègues ressortissants de la cité. L'apparition de clans est très nette au milieu de la cité où certains peuvent afficher des signes extérieurs de richesse alors que d'autres disposent de moyens beaucoup plus limités. Cette notion d'assisté persiste également dans l'esprit des jeunes générations.

Ce problème m'a amené à plusieurs reprises à demander à la Municipalité de Sainte-Livrade, de construire ou de prévoir un programme HLM devant permettre l'accueil des grandes familles. Aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée à cette question, la Municipalité prétendant ne pas avoir de terrain pour l'implantation de tels ensembles.
Par ailleurs, il avait été envisagé de céder une partie de la cité à la Municipalité pour mettre en place un programme de construction H.L.M. L'empêchement à la réalisation de ce projet, a découlé du fait que l'Administration du Ministère des Armées a donné son accord pour une cession de l'ensemble de la cité et non partielle.
Les estimations faites par les Services des Domaines font apparaitre un prix d'achat d'environ 270 millions de francs anciens, taux élevé pour être honoré par la commune de Sainte-Livrade.

.../...

Devant toutes ces difficultés financières juridiques et administratives, j'avais été amené à vous suggérer verbalement lors de mon dernier passage à Paris, la solution suivante : des bâtiments pourraient être améliorés par la construction d'installations sanitaires individuelles. Ces nouveaux appartements seraient alors loués aux familles pouvant prendre en charge les frais de leur hébergement.
Je suis persuadé que l'on rétablirait par cette mesure, les obligations de ces ouvriers et employés qui se trouvent favorisés actuellement vis à vis de leurs collègues logés hors de la cité. Ce serait également un moyen d'inciter ces gens à faire des recherches pour l'aménggement de leurs conditions de vie. Ensuite, le reliquat de personnes vraiment démunies et ayant besoin encore de notre assistance, se sentirait certainement plus à l'aise et dans un climat normal.

Pour vous permettre d'étudier cette affaire, j'ai fait estimer sur le terrain, l'importance des frais qu'il y aurait à prévoir pour la mise en place de ce système. J'ajoute que j'ai pris contact avec le Service Départemental des Domaines en lui expliquant dans quelles conditions pourrait être organisée cette partie de la cité et en lui demandant s'il pouvait jouer le rôle de propriétaire vis à vis des nouveaux locataires, c'est à dire, évaluer le loyer, l'encaisser, mais aussi, entretenir les bâtiments placés sous sa tutelle et sa totale gestion. Il semblerait, d'après l'écho reçu à ces questions, que rien ne s'opposait à une telle organisation. Néanmoins, si vous décidez de poursuivre cette affaire, il serait alors indispensable de prendre des contacts avec l'Administration des Domaines, à l'échelon le plus haut.

Ainsi que je vous l'ai dit ci-dessus, il serait nécessaire de doter les logements devant être mis à la disposition des familles, d'une salle d'eau individuelle avec WC. Sans modifier les cloisons existantes, il serait, néanmoins, indispensable de revoir le nombre de pièces affectées à chaque foyer.

J'ai établi un plan devant vous permettre d'apprécier les modifications envisagées et j'ai également contacter les entrepreneurs concernés par ces réparations pour leur demander d'établir un devis prévisionnel.

.../...

La Maison BONNAL & CANAC, spécialisée dans les installations en plomberie-zinguerie, a étudié sur place les travaux à effectuer, et présente un devis qui atteint 42.541,57 francs environ pour la pose et les fournitures intéressant la création de 18 unités.

L'entreprise MENASPA a également considéré la catégorie de travaux qui l'intéressent dans la mise en place des salles d'eau et WC et les quelques raccords de cloisons qu'il y aurait lieu de faire. Son devis s'inscrit pour un montant de 54.000 francs environ.

Par ailleurs, l'Administration de l'E D F que j'ai consultée pour la mise en place de compteur dans chaque appartement, m'a fait remettre un devis offrant deux options. La première concerne le placement des compteurs en bout de batiment et à l'extérieur. C'est le meilleur marché, mais il faudrait alors prévoir un branchement de l'appartement intéressé jusqu'à ce compteur et cette nouvelle dépense dépasserait largement la différence qui apparait avec la deuxième option proposée qui a pour but de placer des compteurs dans un petit logement de deux pièces qui ne pourrait être utilisé par aucune famille et qui aurait en conséquence, une vocation de salle de service. Cette dépense serait de l'ordre de 55.000 francs, environ.

La transformation intéresserait trois bâtiments dans la partie nord-est de la cité et placés côte à côte. Un 4° bâtiment pourrait être réservé pour une extension éventuelle dans l'avenir. Le moyen d'accéder à cette partie de la cité pourrait se faire à partir des installations existantes mais aussi par une voie extérieure qui est un chemin vicinal longeant la cité et ce serait à la Municipalité de Sainte-Livrade , de rendre cette voie d'accès carrossable.

Je vous fais remettre une liste des personnes concernées avec la composition de chaque famille et les ressources. Le statut des personnes ainsi concernées, serait de droit commun et il y aurait lieu de donner des consignes strictes aux Responsables du Service Social et Médical dont elles usent actuellement, aucune intervention de notre part ne devant apparaitre à partir du moment où elles prendront en charge à titre onéreux, leur hébergement.

.../...

.../...

La dépense envisagée pour la réalisation de ce projet devrait très rapidement être amortie grâce aux économies qui pourront être faites dans le domaine de l'entretien, voire de l'investissement. Par ailleurs, les frais de fonctionnement concernant la fourniture d'électricité et même d'eau, s'en trouveront diminués.

Cette solution, si elle ne donnait pas tous les avantages que l'on aurait pu attendre d'un éloignement plus important, peut satisfaire néanmoins par la codification de situations différentes à l'intérieur même d'un regroupement, et nous avons considéré cette affaire comme un palier pour une intégration définitive.

M.BOUCHET.

6 Octobre 1970

MB/YD.

Madame,

Votre fille Joëlle se trouve à l'heure actuelle à Agen pour suivre des cours devant lui permettre d'obtenir son CAP de mécanographie;pour son hébergement , elle fréquente un foyer placé sous la responsabilité de religieuses.

C'est la deuxième fois que je reçois de la part du Directeur des cours suivis par Joëlle et aussi de la part de la Responsable du Foyer où elle vit, des remarques défavorables quant à son comportement général.

Le Directeur des cours m'a fait savoir que cette élève ne voulait travailler que la partie pratique ou autrement dit, la partie technique de l'enseignement, elle refuse de faire un effort pour les cours d'enseignement général qui pourtant ont une place importante dans l'examen devant permettre l'attribution du CAP. Il faut donc que vous interveniez auprès de votre fille pour qu'elle mette en application l'ensemble des disciplines qui lui sont données.

La Mère Supérieure de l'Etablissement où elle réside, se plaint plus particulièrement de sa tenue et des manifestations de mauvaise humeur que Joëlle fait subir aux Responsables de ce foyer. Il y a là un comportement anormal qu'il faut faire remarquer à votre fille.

J'attire votre attention sur le fait que Joëlle bénéficie pour suivre la formation qu'elle désire acquérir, d'une bourse provenant du Fonds d'Action Sociale et je ne pourrai permettre la délégation d'un tel avantage tout à fait exceptionnel, si Joëlle continue à se conduire d'une manière fantaisiste.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame HANOTEAUX

M.BOUCHET

25 Septembre 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

MB/YD.

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
Place Armand Fallières
A g e n.

O b j e t : Analyses d'eau.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire procéder par vos Services à l'analyse de l'eau d'alimentation de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M.BOUCHET

21 Septembre 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/ 3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

MB/YD.

A l'issue de la dernière entrée scolaire, j'ai l'honneur de vous faire remettre un état nominatif des différents enfants placés dans les Etablissements de la région et même hors du département.

Les recherches ont été effectuées conjointement par la CIMADE et le Service Social de la Cité. Chaque fois que cela était possible; nous avons fait obtenir aux intéressés des bourses du régime national mais dans certains cas,en particulier, recyclage et redoublement, il nous a fallu faire appel aux bourses provenant du F.A.S.

Par ailleurs, nous avons également tenu compte dans ces décisions, du milieu familial et des réactions de l'enfant.

M.BOUCHET

CHANGEMENTS D'ETABLISSEMENT ET NOUVEAUX DEPARTS

SEPTEMBRE 1970

---

1 - Odette KASPARIAN - St Sylvestre/

2 - Idrist VAPPOU - 33 Lycée Ste Foy La Grande

3 - André MORICHON - Lycée Ste-Foy La Grande

4 - Marc LE VAN RA - Ecole Anglard - Ste-Foy La Grande. F.A.S

5 - Léoh NGUYEN - Lycée Technique 12 DECAZEVILLE

6 - Alima CASSIM - Lycée Technique Marmande/

7 - Brigitte BERGER - 24 Bourgougnague/

8 - Noëlle SEUSSE - 24 Bourgougnague/ F.A.S

9 - Sophie SEUSSE - Maison Familiale MIRAMONT/

10 - Francis SEUSSE - }
11 - Michel SEUSSE - } chez Mme MONSET - Bergerac

12 - Pierre GERVAIS - Roquecor F.A.S

13 - Louise SINNOURETTY - Institution Ste-Thérèse Bordeaux. F.A.S

14 - Michel NICOLAS - C.E.G. - ~~CASSENEUIL~~ CASTILLONNÈS/

15 - Jean Jacques ALLARD - C.E.G. - CASSENEUIL/

16 - Jean Baptiste ALLARD - Verdelais

17 - Joseph BOCCHECIAMPE - Verdelais . F.A.S

18 - Joëlle HANNOTEAUX - Mécanographie - AGEN / F.A.S

19 - Murielle HANNOTEAUX - Lycée Technique - 46 FIGEAC

29 - Monique BUI - Lycée Technique - FIGEAC

21 - ~~Paul TASDEBOIS - Maison Familiale - BIAS~~/

22 - Jean Numa - ALLARD - C.E.G. Ste-Marie 33 Langon.

ENFANTS PLACES A L'EXTERIEUR DEPUIS UN AN OU DEUX ANS
ET QUI CONTINUENT CETTE ANNEE

1 - Simone NICOLAS - Bergerac
2 - Léon BAYARD - Verdelais (Aide du F.A.S.)
3 - Jean Claude BAYARD - 33 Verdelais (F.A.S.)
4 - Edouard MODESTE - Verdelais (F.A.S.)
5 - R. DUTAMBY - C.E.T. Marmande (F.A.S.)
6 - J. DUTAMBY - C.E.T. Marmande (F.A.S.)
7 - Aoua ISMAEL - Maison Familiale Miramont (F.A.S.)
8 - Nadine ISMAEL - 24 Sigoulès - (F.A.S.)
9 - Françoise MARIANI - Sigoulès
10 - Christian FAURIS - Lycée Henri IV - Bergerac (F.A.S.)
11 - Marie BENAISSA - Lycée Technique Marmande
12 - Catherine LOUIS - Lycée Technique Marmande
13 - Pauline FARO - Lycée Technique Agen.
14 - Robert DENISSOV - Maison Familiale 33 La Sauve. 1 jeune
15 - Marie SINNOURETTY - Lycée Ste-Foy La Grande.
16 - François VEYSSETTE - Lycée Agen
17 - Bernard FANZY - Lycée Nérac.
18 - Augustine LE VAN RA - Neuilly F.A.S
19 - Suzanne LE VAN RA - Neuilly F.A.S
20 - André LE VAN RA - Lycée 17 Pons.
21 - Marguerite NICOLAS - Mécanographie - Agen F.A.S (La Pigeonnelle à Leyde)
22 - Raymond NICOLAS - ~~Lycée Henri IV - Bergerac~~ Lycée-Sanatorium-Neuf-Montbéliard en Prévision
23 - François GAZE - Apprentissage Foyer de la Cate - Bergerac
24 - Laurent GAZE - Ecole Fénelon - BERGERAC
25 - Petites SINNOURETTY et GAZE - Maison Notre Dame - 24 Port Ste Foy
26 - Elisabeth PHILIPPE - Lycée Ste Foy.

- COMPLEMENT DE LISTE :

(* = Placements nouveaux en 1970)

*	ALLARD Rolande	Centre Espoir - 33 - TALENCE
*	ALBERT Jean	Maison Familiale - 33 - LA SAUVE MAJEURE
	APRETNA Jeannette	Lycée G. Leygues - 47 - VILLENEUVE S/LOT
	BALLOUX Dominique et Marie Claude	Ecole Ste-Foy - 47 - MARMANDE Foyer "le relai" Rue A. Camus 47 - AGEN
*	BOCCHECIAMPE Pierre	C.E.T. 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	BOUZAC Mireille	Lycée François Villon - 75 - PARIS
	BRETTE Christiane	I.MP. VIEUX BOUCAU - 40 -
	BUI Michel	Lycée G. Leygues - 47 - VILLENEUVE S/LOT
	CARTAIRADE Michel (FORGET)	Ecole St-Dominique - 47 - ST-SYLVESTRE
	CHRISTIANE Patricia	C.E.S. 47 - STE-LIVRADE
	COURSIER Lucien	C.E.T. 47 - CLAIRAC
	CRASBERCU Jean-Denis	C.E.T. 47 - CLAIRAC
	CRASBERCU Marcel	Lycée G. Leygues - 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	DELAHAYE Gustave	Maison Universitaire de Post-Cure PARIS
*	DURBAN Claude	Lycée Technique 47 - AGEN
	FANZY Bernard	Lycée - 47 - NERAC
*	FANZY Daniel	Lycée G. Leygues - 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	FANZY Roger	C.E.T. 47 - VILLENEUVE S/LOT
	FRECHE Raphaël	Lycée Technique - 47 - AGEN
*	FRECHE Viviane	Centre Promotion Sociale 33 - TRESSE
*	FANTON D'ANDON Denise	Ecole Mécanog. - 47 - AGEN FAS (Foyer La Roseraie)
	FANTON D'ANDON Robert	C.E.S. 47 - STE-LIVRADE

GUYON de CHEMILLY Jacques Lycée Technique, Agen.

25

.../...

	GASTON Félix	I.M.P. La Mothe Poulin 47 - LAROQUE-TIMBAUT
*	GENIN Jeanne	Centre Prof. Rural Marché Gare VILLENEUVE
*	GENIN Ferdinand	Lycée G. Leygues - 47 - VILLENEUVE S/LOT
	GERVAIS Brigitte	Lycée G. Leygues 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	GERVAIS Raymond	Centre de Format. Prof. 24 - CLAIRVIVRE
	ISNARD Mylène Patricia et Chantal	Inst. Louise de Marillac 47 - TONNEINS
	Henri	Maison St Joseph Bonnefont - BONNEFONT 65 -
	Bernard	Foyer Jeunesse - GELOS
	Jean-Pierre	Foyer Clair Matin - 47 - TONNEINS
*	KASPARIAN Françoise	"Le Chat Botté" 33 - ARCACHON
*	LUONG NHU TRUAT Jean-Marie	Centre Prof. Rural Marché Gare VILLENEUVE
	MAILLE Raymond	C.E.T. 47 - CLAIRAC
	MANGEL Françoise	Lycée G. Leygues 47 - VILLENEUVE S/LOT
	Jacques	C.E.S. 47 - STE-LIVRADE
	Jean	C.E.T. 47 - CLAIRAC
*	MERLET Roger	C.E.T. 33 - LIBOURNE
*	MERLET Bernard	C.E.T. 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	Yolande	Centre Prof. Rural Marché Gare VILLENEUVE
	NGUYEN Daniel (MAUBEUGE)	I.M.P. Le Sirat - 82 - VALENCE D'AGEN
	NGUYEN VAN SANG Cécile	I.M.P. 47 - CASSENEUIL
*	PHILIPPE Frédéric	C.E.S. 47 - STE LIVRADE
*	TASDEBOIS Marie	Inst. Louise de Marillac 47 - TONNEINS
*	TASDEBOIS Paul	Maison Familiale 47 - BIAS
	TO VAN TRANG Thérèse	Miséricorde - 47 - VILLENEUVE S/LOT
*	Agnès	Mécanograp. Rue Laulanié AGEN 47 - FAS
*	Jacques	Maison d'enfants St Joseph 24 - PAYZAC
	TRAN VAN TAM Denise	Lycée G. Leygues 47 - VILLENEUVE S/LOT
	VAUDIAU Daniel	I.M.P. 24 - LA FORCE.

PLACEMENT ENFANTS DEPARTEMENT ET HORS DEPARTEMENT

Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Noms et Prénoms		Placements Antérieurs et Lieu	Placements I 9 7 0 et Lieu	Nature Bourses
APRETNA	Jeannette	Lycée G.Leygues 47 -Villeneuve/Lot		Nationales
BALLOUX	Dominique	Ecole Ste-Foy 47 -Marmande		"
BALLOUX	Marie	"		"
BALLOUX	Claude	Foyer "le Relai " Rue A. Camus 47-AGEN		"
BRETTE	Christiane	I.M.P. Vieux BOUCAU		"
BUI	Michel	Lycée G.Leygues 47 -Villeneuve/Lot		"
CARTAIRADE	Michel	Ecole St.Dominique 47 -St.Sylvestre		"
CHRISTIANE	Patricia	C.E.S. Ste-Livrade		"
COURSIER	Lucien	C.E.T. Clairac -47-		"
CRASBERCU	Jean-Denis	C.E.T. Clairac -47-		"
CRASBERCU	Marcel	Lycée G.Leygues Villeneuve/Lot		"
FANZY	Bernard	Lycée 47-Nérac		"
FRECHE	Raphaël	Lycée Technique 47-AGEN		"
FANTON D'ANDON	Robert	C.E.S. Ste-Livrade		"
GUYON de CHEMILLY	Jacq	Lycée Technique-Agen		"
GASTON	Félix	I.M.P. La Mothe Poulin 47-Laroque-Timbaut		"
GERVAIS	Brigitte	Lycée G.Leygues 47-Villeneuve/Lot		"
ISNARD Mylène Patricia et Chantal		Inst.Louise de Marillac 47- Tonneins		"
ISNARD	Jean-Pierre	Foyer Clair Matin 47- Tonneins		"
MAILLE	Raymond	C.E.T. 47-Clairac		"
MANGEL	Françoise	Lycée G.Leygues Villeneuve/Lot		"
MANGEL	Jacques	C.E.S. Ste-Livrade		"
MANGEL	Jean	C.E.T. 47-Clairac		"
NGUYEN VAN SANG	Cécile	I.M.P. 47-Casseneuil		"
TASDEBOIS	Marie	Inst.Louise de Marillac 47-Tonneins		"
TO VAN TRANG	Thérèse	Miséricorde Villeneuve/Lot.		"
TRAN VAN TAM	Denise	Lycée G. Leygues Villeneuve/Lot		"
R. DUTAMBY		C.E.T.47-Marmande		F.A.S.
J. DUTAMBY		C.E.T. "		F.A.S.
ISMAEL	Aoua	Maison Familiale 47-Miramont		F.A.S.

.../...

.../...

BENAISSA	Marie	Lycée Technique 47-Marmande		Nationales
LOUIS	Catherine	"		"
FARO	Pauline	Lycée Technique Agen		"
VEYSSETTE	François	Lycée Agen		"
FANZY	Bernard	Lycée Nérac (47)		"
NICOLAS	Marguerite	Mécanographie Agen		F.A.S.
BOCCHECIAMPE	Pierre		C.E.T. Villeneuve	Nationales
DURBAN	Claude		Lycée Technique Agen	"
FANZY	Daniel		Lycée G.Leygues Villeneuve/Lot	"
FANZY	Roger		C.E.T. Villeneuve	"
FANTON d'ANTON	Denise		Mécanographie Agen	F.A.S.
GENIN	Jeanne		Marché Gare Villeneuve/Lot	Nationales
GENIN	Ferdinand		Lycée G.Leygues Villeneuve/Lot	"
LUONG NHU TRUAT	J.Marie		Marché Gare Villeneuve/Lot	"
MERLET	Fernand		C.E.T. Villeneuve	"
MERLET	Yolande		Marché Gare Villeneuve/Lot	"
PHILIPPE	Frédéric		C.E.S. Ste-Livrade	"
TASDEBOIS	Paul		Maison Familiale Bias	"
TO VAN TRANG	Agnès		Mécanographie Agen	F.A.S.
KASPARIAN	Odette		St-Sylvestre-47-	Nationales
CASSIM	Alima		Lycée Technique Marmande	"
BERGER	Brigitte		Bourgougnague -47-	"
SEUSSE	Noëlle		"	F.A.S.
SEUSSE	Sophie		Maison Familiale 47-Miramont	Nationales
NICOLAS	Michel		C.E.G. Castillonnès -47-	"
ALLARD	Jean-Jacques		C.E.G. Casseneuil	"
HANNOTEAUX	Joëlle		Mécanographie Agen	F.A.S.
ISNARD	Henri	Maison St.Joseph 65-Bonnefont.		Nationales
ISNARD	Bernard	Foyer Jeunesse 64-Gélos.		"
NGUYEN Daniel	(Maubeuge)	I.M.P. Le Sirat 82-Valence d'Agen		"
VAUDIAU	Daniel	I.M.P. 24-La Force		"
NICOLAS	Simone	Bergerac -24-		"
BAYARD	Léon	Verdelais -33-		f.a.s.
BAYARD	Jean-Claude	Verdelais -33-		F.A.S.
MODESTE	Edouard	Verdelais -33-		F.A.S.
ISMAEL	Nadine	Sigoulès -24-		F.A.S.
MARIANI	Françoise	Sigoulès -24-		Nationales
FAURIS	Christian	Lycée Henri 4 24-Bergerac-		F.A.S.

.../...

.../...

DENISSOV	Robert	Maison Familiale 33-La Sauve-Majeure		Nationales
SINNOURETTY	Marie	Lycée St-Foy-La Grande-33-		"
LE VAN RA	Augustine	Neuilly		F.A.S.
LE VAN RA	Suzanne	"		F.A.S.
LE VAN RA	André	Lycée Pons -17-		Nationales
NICOLAS	Raymond	Lycée 77-Neuf-Moutier-en-Brie		"
GAZE	François	Apprentissage Foyer de la Cate 24-Bergerac.		"
GAZE	Laurent	Ecole Fénelon 24-Bergerac		"
Petites SINNOURETTY et GAZE		Maison Notre Dame 24-Port Ste Foy		"
PHILIPPE	Elisabeth	Lycée Ste-Foy-La Grande -33-		
VAPPOU	Idrist		Lycée Ste-Foy-La Grande -33-	"
MORICHON	André		"	"
LE VAN RA	Marc		Ecole Anglard Ste-Loy-La-Grande	F.A.S.
NGUYEN	Léon		Lycée Technique 12-Decazeville	Nationales
SEUSSE	Francis		Chez Mme MONSET Bergerac	"
SEUSSE	Michel		"	"
GERVAIS	Pierre		Roquecor -82-	F.A.S.
SINNOURETTY	Louise		Inst.Ste-Thérèse Bordeaux	F.A.S.
ALLARD	J.Baptiste		Verdelais -33-	Nationales
BOCCHECIAMPE	Joseph		"	F.A.S.
HANNOTEAUX	Murielle		Lycée Technique 46-Figeac	Nationales
BUI	Monique		"	"
ALLARD	Jean-Numa		C.E.G. Ste Marie 33-Langon	"
ALLARD	Rolande		Centre Espoir 33-Talence	"
ALBERT	Jean		Maison Familiale 33 La Sauve-Majeure	"
BOUZAC	Mireille		Lycée Villon Paris,	"
DELAHAYE	Gustave		Maison Universitaire de Post-Cure Paris	"
FRECHE	Viviane		Centre Promotion Sociale 33-Tresse	"
GERVAIS	Raymond		C.F.P. 24-Clairvivre	"

.../...

KASPARIAN	Françoise	Le Chat Botté 33-Arcachon	Nationales
MERLET	Roger	C.E.T. 33-Libourne	"
TO VAN TRANG	Jacques	Maison d'Enfants St-Jospeh 24-Paysac	"

21 Septembre 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
Paris 7°

MB/YD.

J'ai l'honneur de vous faire remettre une correspondance émanant de Monsieur le Docteur DAOULAS et de son confrère le Docteur JAMMES en service au Dispensaire de Bias qui désirent obtenir l'autorisation de procéder à l'achat d'un électrocardiographe de marque SIEMENS. Cet appareil pourrait à la fois, servir aux dispensaires de Bias et de Sainte-Livrade et serait, évidemment, manipulé par les médecins de ces établissements.

Les disponibilités financières du Dispensaire de la Cité d'Accueil de Bias, dans le cadre de l'ADOSOM Harki, laissent apparaitre un solde nettement supérieur aux besoins nécessités par cet achat qui atteint 6.400 francs environ alors que le montant créditeur est de plus de 40.000 francs.

Il semble dans ces conditions qu'il n'y ait aucun argument opposé à ce projet puisque la nécessité technique semble fondée et que les moyens matériels sont suffisants.

M.BOUCHET./

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DE SAINTE-LIVRADE
(LOT-&-GARONNE)

SERVICE MÉDICAL

TÉL. : 110

SAINTE-LIVRADE, LE 18 Septembre 1970.

Le Docteur Yann DAOULAS
Médecin-Directeur des Dispensaires
de Soins de Bias et Sainte-Livrade

- N/REF. : YD/MR

à

- Objet : Acquisition d'un Electrocardiographe de marque SIEMENS pour l'usage des Centres de Bias et Sainte-Livrade.

- P.J. : Une lettre du Docteur Jammes, Médecin des Dispensaires de Bias et Ste-Livrade.

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux en faveur des Migrants
Bureau P.3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Monsieur le Docteur JAMMES, médecin des Dispensaires de soins a bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les Dispensaires de soins puissent disposer d'un Electrocardiographe.

Il est en effet certain que le nombre des examens cardiaques demandés aux spécialistes va en augmentant à mesure que la population vieillit et par voie de conséquence les dépenses imputées au budget de l'Aide Médicale.

Ceci est évidemment valable pour les deux Centres de Bias et Ste-Livrade.

Il ne vous échappera pas que la surveillance d'un cardiaque nécessite des investigations électriques et biochimiques fréquentes et onéreuses.

Sur le deuxième point, j'ai l'honneur de vous rendre compte que l'appareil "LUMETRON" acquis par Ste-Livrade, destiné à la biochimie des deux Centres a été "amorti" en moins de cinq mois. Toutes les analyses biochimiques de Bias et Ste-Livrade (urée, cholestérol, glycémie, Lipides totaux, acide urique, etc ...)sont maintenant faites au laboratoire de Sainte Livrade.

Il n'est donc point douteux que l'acquisition du "Cardiostat" - SIEMENS par le Centre de Bias aura les mêmes résultats sur le plan budgétaire, tout en rendant

.../...

les services cliniques que vous pouvez imaginer.

J'ai l'honneur d'appuyer fermement la demande du Docteur Jammes en vous demandant de lui réserver la suite la plus favorable.

Compte tenu des délais de livraison de cet appareil, une réponse prompte de votre part serait particulièrement utile.

Destinataire : Monsieur le Directeur
des Centres de Bias et
Sainte-Livrade.

Pour transmission -

Ministère des Affaires Sociales

DISPENSAIRE
CENTRE D'ACCUEIL DE BIAS
TÉL. 17 A BIAS - 47

LE MÉDECIN-ADJOINT

Bias, le 14 SEP. 1970 196

Monsieur.

L'achat pour le dispensaire de Bias d'un électrocardiographe semble être justifié par le nombre d'examens de surveillance et de dépistage que nous ne pouvons faire pratiquer aussi souvent que nous le désirerions.

Sans concurrencer nos confrères spécialistes nous pourrions avec la demande de la cité faire amortir rapidement cet investissement pour le plus grand bénéfice de nos malades (les psychosomatiques, ceux qui respirent mal et les cardiaques coronariens qui sont nombreux).

Le CARDIOSCRIPT* nous a semblé excellent et de bonne utilisation, son prix 6389 francs.

* [illegible]ement

En vous remerciant recevez mon plus
sincère expression de mes sentiments les
meilleurs -

DOCTEUR PATRICK JAMMES
Ancien externe des Hôpitaux de BORDEAUX

Le Médecin-Adjoint
Dispensaire de BIAS

28 juillet I970

Le Directeur de la Cité d'accueil

A

263 /CAB
MB/JB

Monsieur le Chef de District
Electricité de France
47 Sainte-Livrade/Lot

Monsieur le Chef de district,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de précédentes communications téléphoniques, que j'ai eu avec vos services et se rapportant à la modification d'installations de fourniture d'énergie électrique dans la Cité d'accueil de Ste Livrade/Lot.

En premier lieu, il me serait agréable que vous puissiez envisager la pose d'un compteur qui enregistrerait la consommation électrique faite par un bâtiment entier, celui-ci étant mis à la disposition de l'Usine COPLOT, qui doit l'utiliser pour héberger un certain nombre d'ouvriers étrangers.

Ce bâtiment, qui jouxte la cité, dépendant des services municipaux doit donc être isolé des réseaux d'approvisionnement en énergie électrique de la Cité. Ces frais d'installations seront supportés par l'Usine COPLOT, devenue locataire.

Ensuite, devra être étudiéé la transformation de deux bâtiments au moins, qui seront agencés pour abriter des familles eurasiennes, dont les ressources sont suffisamment importantes pour qu'elles envisagent de prendre en charge des frais locatifs. Ces deux bâtiments devront être divisés en un certain nombre de logements individuels, qui seront chacun, dotés d'un compteur électrique, pour que chaque locataire puisse payer à vos services, la redevance calculée, suivant sa consommation personnelle.

.../...

Pour résoudre, dans les meilleurs délais possible, ces deux affaires, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez prendre contact avec moi même, afin que nous convenions un rendez-vous, où des détails plus complets pourront vous être donnés si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de district, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

27 juillet I970

Le Directeur du Centre d'accueil

A

262 /CAB
MB/JB

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des
Migrations
Sous Direction des ᶠrogrammes Sociaux
en faveur des migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
PARIS 7°

J'ai l'honneur de vous confirmer une communication téléphonique que je viens d'avoir ce jour, avec vos services.

Ce matin, 27 juillet, en reprenant mon activité, après le congé de fin de semaine, il m'a été rendu compte qu'un journaliste semblant de Nationalité Américaine et ayant déclaré travailler pour le journal TIMES Magazine, était venu dans la Cité de Sainte-Livrade/Lot et avait essayé de receuillir un interview des hébergés.

Il semble qu'il n'ait pas complètement réussi mais il a dû néanmoins, recueillir un certain nombre de renseignements et a également pris quelques photos.

Ce journaliste, qui s'était annoncé d'aucune manière et n'était pas muni d'autorisation préfectorale ou ministérielle, a été prié de quitter la Cité, par le personnel de permanence. Il n'a pas insisté dans son initiative et devait reprendre contact, ce jour, avec mpi-même.

Je ne l'ai pas reçu, n'ayant pas eu de ses nouvelles.

M. BOUCHET.

22 juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'accueil

A

261 /CAB
MB/JB

Mademoiselle la Conservatrice
du Musée d' Agen et de Nérac.

Mademoiselle,

Vous avez bien voulu m'entretenir du souhait formulé par Madame NICOLAS, représentant un certain nombre de boudhistes de Lot et Garonne, dont le voeux était de faire installer, dans la pagode de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot, une statue de "Boudha", actuellement exposée dans un musée de votre circonscription.

Après avoir rencontré les différentes personnes ayant une fonction à la Pagode de la Cité d'Accueil, je puis vous confirmer qu'aucun empêchement ne subsiste pour l'installation de cette statue au lieu prévu.

Je me tiens donc à votre disposition pour tous les renseignements ou démarches administratives qu'il y a lieu d'envisager, à l'occasion de la réalisation de ce transfert. Néanmoins, je souhaite que ce dernier soit possible à la fin du mois d'Acût ou au début du mois de Septembre.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes hommages respectueux.

M. BOUCHET.

22 juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'accueil

A

260 /CAB
MB/JB

Madame NICOLAS
28 F, avenue Maréchal Bugeaud
47 AGEN.

Madame,

A l'issue de votre visite que vous avez bien voulu me faire ces jours derniers, je vous confirme que je fais, par même courrier, savoir à Mademoiselle la Conservatrice du Musée d'Agen, que je donne mon autorisation pour que la statue de Bouddha soit déposée à la Pagode de la Cité d'Accueil de Ste Livrade/Lot, sous la responsabilité de Madame REBILLAIS.

J'espère que ce transfert pourra s'effectuer dans quelque temps et je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mon profond respect.

M. BOUCHET.

22 juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

A

259 /CAB
MB/JB

Monsieur le Directeur
des Pompes Funèbres Générales
88, rue de la République
47 MARMANDE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier du 2I juillet dernier. Je regrette d'avoir à vous retourner votre état, mais afin qu'il soit honoré par le Service de mandatement de la Préfecture de Lot & Garonne, il est indispensable qu'il soit présenté, en suivant les rectifications portées sur le dit état.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

I6 Juillet I970

Le Directeur du Centre d'accueil

258 /CAB
MB/JB

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction des Populations et
des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
I, Place Fontenoy
PARIS 7°

J'ai l'honneur de vous adresser en annexe, les devis établis par les entrepreneurs devant effectuer des réparations, dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot, durant l'exercice en cours.

Des marchés ont été conclus avec certains d'entre eux et lors de mon dernier passage dans vos services, j'avais posé les originaux de ceux-ci, dûment approuvés par Monsieur le Préfet de Lot & Garonne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire procéder aux délégations indispensables à la mise en place des crédits devant permettre la réalisation de ces différents projets.

M. BOUCHET.

28 Mai 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

MB/YD.

J'avais demandé à l'animateur chargé du fonctionnement de la Maison des Jeunes, d'établir un rapport traitant les activités qu'il avait menées depuis sa prise de fonction, il y a 7 mois maintenant.

Je vous transmets dans son intégrité le document qu'il a ainsi établi afin que vous puissiez juger les différentes actions qui ont été réalisées par ce jeune animateur. Pour ma part, j'estime que les résultats obtenus sont satisfaisants compte tenu des difficultés qui existaient au moment de la reprise de cette Maison des Jeunes. Il est certain que l'expérience regrettable qui avait été faite par le prédécesseur de Monsieur MAZIERE, était un handicap à surmonter. Il semble maintenant que ce souvenir se soit estompé et qu'un certain nombre de jeunes de 14 à 15 ans apportent des espérances qui n'avaient pas pu être reconnues dans le passé.

Les différentes activigités entreprises par l'animateur sont conduites à son initiative avec parfois la collaboration des équipières de la CIMADE mais toujours sous sa responsabilité.

.../...

.../...

Je souhaite pour l'avenir lui apporter un soutien moral et une aide matérielle un peu plus importante afin de franchir le deuxième cap qui est delui de l'ouverture du Foyer des Jeunes vers les organisations externes à la cité, afin de réaliser des contacts. On est en droit d'attendre une amélioration et une prise de conscience de la part des jeunes eurasiens. Dans ce cadre, je pense prévoir un budget autonome à la Maison des Jeunes car jusqu'à présent, mes Services ont effectué chaque opération. Mais afin de faciliter l'action de l'animateur, il me semble souhaitable de lui donner une responsabilité financière quoique toujours placée sous notre contrôle effectif.
Au sujet des finances de la Maison des Jeunes, je vous avais fait part du virement d'un montant de 7.000 fr effectué à la fin de l'exercice 1969 nécessaire à l'achat d'un véhicule en remplacement d'une voiture atteignant plus de 120.000 km au centre d'accueil de Bias. Cette somme est toujours inscrite au compte de la Maison des Jeunes et aucun nouveau virement n'a été effectué depuis janvier 1970.
Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous préférez employer ce crédit de 7.000 fr dans le cadre du fonctionnement du Foyer des Jeunes ou bien si vous voulez qu'il soit utilisé à sa destination première.
Dans le premier cas, il serait inutile d'envisager de nouveaux virements au compte du Foyer durant l'exercice 1970 et ainsi je n'aurai plus qu'à solliciter votre autorisation pour l'achat toujours indispensable d'un véhicule sur les crédits de fonctionnement de la cité. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la marche à suivre.

Par ailleurs, Monsieur MAZIERE, recruté en qualité d'agent vacataire et faisant partie des effectifs de la cité à ce titre, m'a demandé si je pouvais lui préciser les conditions qui pourraient lui être faites afin de connaitre son avenir professionnel. Ce garçon, jeune, désire fonder un foyer et il est tout à fait normal qu'il sache les possibilités qui lui seront offertes en restant au centre d'accueil de Sainte-Livrade.

.../...

.../...

Je ne lui ai pas caché les difficultés qui étaient les votres actuellement dans le domaine du Personnel et je lui ai fait part de ma réserve quant à son avenir. Néanmoins, je dois lui apporter les assurances pour qu'il décide de sa continuité à Sainte-Livrade ou non.
A l'heure actuelle, il ne m'est pas possible, compte tenu des crédits mis à ma disposition, d'envisager une augmentation dans le cadre des avantages faits aux animateurs de sa qualité. Peut-on lui promettre une révision de situation pour l'année 1971 ?

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer vos décisions en la matière.

M.BOUCHET.

26 Mai 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

A

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population
et des Migrations
Sous-Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P/3
1, Place Fontenoy
P a r i s 7°

MB/YD.

Dans le cadre du fonctionnement de la Maison des Jeunes, implantée dans la cité d'Accueil, vous avez bien voulu me demander quelques précisions que je suis amené à même de pouvoir vous donner ce jour.

Tout d'abord, vous voudrez bien trouver un relevé CCP en date du 31/12/1969.
Ensuite, la caisse déficitaire que vous avez remarquée dans un précédent compte rendu provient uniquement d'une erreur d'opération au moment del'établissement du journal.

Pour 1970, je n'ai pas prévu de recette particulière, les crédits restant disponibles étant suffisamment importants au début de cet exercice.

Chaque dépense sollicitée par l'animateur fait l'objet d'une décision commune et ce n'est qu'après un certain temps de fonctionnement que je pourrai établir les besoins réels de la Maison des Jeunes.

.../...

.../../

Par ailleurs, vous avez relevé des factures d'essence qui correspondent à une fourniture qui a été faite soit à l'animateur soit à des tierces personnes assurant le transport des jeunes à des manifestations ou des réunions bien précises. A l'heure actuelle, j'ai modifié ce genre de dépenses en attribuant forfaitairement un crédit en fourniture de gas-oil à l'animateur qui possède un véhicule diésel. Celui-ci lui permet tous les transports dans le cadre de ses services.
En ce qui concerne l'assurance du véhicule servant au déplacement des jeunes de la cité, j'ai fait prendre en charge par le budget de la Maison des Jeunes, la différence de prix existant entre une police d'assurance aux tiers et celle tous risques travail. Ainsi en cas de sinistre, aucune difficulté ne doit apparaitre. Il reste entendu que le montant de l'assurance aux tiers est à la charge de l'animateur.

M. BOUCHET

22 mai 1970

Le Directeur du Centre d'accueil

A

Monsieur le Sous-Préfet
de
Villeneuve/Lot.

N° 183 /CAB Faux numéro
MB/JB Voir le 199.

Vous avez bien voulu me demander de vous apporter des renseignements complémentaires, quant aux conditions de vie du foyer de Monsieur CAZES, hébergé à la Cité d'accueil de Sainte-Livrade/Lot, qui sollicite le parrainnage de Monsieur le Président de la République pour son dernier enfant.

Monsieur CAZES travaille depuis plus de deux ans à l'Usine HOUSTY, dont un atelier de fabrication de chaussures est implanté dans la Cité. Le salaire moyen du chef de famille, peut être situé aux environs de 700 à 750 Fr par mois. Les allocations familiales et le salaire unique, font apparaitre un versement mensuel, pour cette famille, d'un montant de I 700 Fr environ.

Une fille aînée, prénommée Marie-Jeanne, travaille également à l'atelier HOUSTY et perçoit à ce titre, 560 à 600 Fr par mois, sur lesquels elle verse à peu près, la moitié au chef de famille.

La situation du garçon, prénommé Henri et qui, jusqu'à l'année scolaire dernière, était Maître auxiliaire au Lycée d'Agen, se trouve modifiée de la manière suivante.

L'intéressé n'a pas repris un poste de Maître auxiliaire, mais, bénéficiant d'une Bourse d'Etat d'un montant annuel de 3 000 Fr environ, il prépare l'examen du C.A.P.E.S, qu'il présente d'ailleurs en ce moment à Bordeaux. Henri se trouve donc au foyer et n'apporte pas de ressource à cette famille.

Un second fils du prénom de Edmond, sert à titre d'engagé dans la marine. Il est doté du grade de quartier maître, et basé à Nimes.

Par ailleurs, les enfants mariés ne vivent plus au foyer de Monsieur CAZES. Ils n'apportent pas, d'après les déclarations du chef de famille, de biens matériels.

.../...

Les conditions de logement de cette famille sont semblables à celles accordées à tous les hébergés, rapatriés d'Indochine à savoir qu'il n'est pas réclamé de contribution pour la fourniture d'eau et d'électricité et qu'aucun loyer n'est à verser. L'équipement sanitaire est inexistant puisque seuls un évier et deux lavabos le compose. La famille CAZES peut fréquenter les installations communes de douches et bains, dont bénéficie la cité.

M. BOUCHET.

5 Janvier 1970

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
6° Bureau
Place Armand Fallières
A g e n.

MB/YD.

Etat des heures supplémentaires
concernant Mme de CACQUERAY, pour
le 4° trimestre 1969.

(en deux exemplaires) 1

1

Le Directeur,

M.BOUCHET

Chrono

Courrier du directeur / CAB

1971

24 septembre I

Le Directeur du Centre d'accueil

A

N° 279 /CAB
MB/JB

Madame DE CACQUERAY
La Forêt
ST BONET LA RIVIERE I9

Madame,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver en annexe, le certificat de travail que vous m'avez demandé et vous prie de m'excuser pour le retard que j'ai mis dans l'établissement de cette pièce, qui doit vous faire défaut, mais à l'heure actuelle, j'ai quelque difficulté à éxécuter les différentes tâches de mon travail.

J'espère que vous vous habituez à votre nouveau mode de vie et que vous allez pouvoir trouver un travail qui vous apportera joies et satisfactions.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. BOUCHET.

- CERTIFICAT DE TRAVAIL -

Je soussigné, Monsieur BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'accueil de Ste Livrade/Lot, certifie que Madame Marie-Thérèse DE CACQUERAY, a occupé avec satisfaction, le poste d'Assistante Sociale, dans la Cité, du Ier novembre I968 au Ier juillet I97I et ceci sans interruption.

Durant son passage dans cet emploi, Madame DE CACQUERAY a su faire preuve de compétence et de valeur humaine, pour mener à bien les tâches particulièrement difficiles qui lui ont été confiées.

Fait pour servir et valoir ce que dr droit.

Fait à Bias le 24 septembre I97I

Le Directeur,

M. BOUCHET.

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
CENTRE D'ACCUEIL - 47 - BIAS

17 septembre I

Le Directeur du Centre d'accueil

A

N°278/CAB
NB/JB

Monsieur le Juge des enfants
Tribunal
47 AGEN.

Lors d'une récente communication téléphonique, je vous ai exposé la situation d'une jeune ressortissante de la Cité d'accueil de Ste Livrade/Lot, Mademoiselle Louise SIMOURRETTY, née le 20 mai I955.

Cette jeune fille est actuellement interne au Collège Technique de CAMBLANS et suis des cours de 2ème année, pour être fleuriste-bouquetière. Elle avait, jusqu'à ce jour, comme correspondant Monsieur GABILLON, I4, rue Laloye, qui assure la direction d'un C.E.S à Bassens, avenue Jean. Numéro de téléphone du lieu de travail : 20 08 57 à Bordeaux.

Monsieur GABILLON vient de me faire savoir qu'il ne souhaitait pas prendre en charge, durant ses congés scolaires, de courte ou de longue durée, la jeune Louise Simourretty, parce qu'il veut être hâbilité auparavant par vos soins, d'une autorisation par ordonnance, lui confiant cette jeune fille.

En effet, Louise est actuellement très difficile à guider et elle admet~~e~~ peu~~t~~ la contrainte d'une discipline indispensable au bon déroulement de ses études et aussi à son épanouissement dans cette période d'adolescence. Elle préfèrait organiser ses loisirs comme elle l'entendait en employant principalement le système de déplacement en stop et de cette liberté, elle se servait également pour suivre plus ou moins régulièrement les cours qu'elle devait prendre. La personne même de Monsieur GABILLON lui serait salutaire, parce que cet homme, aux grandes qualités, a sur elle, une heureuse influence. Mais il est nécessaire pour qu'il puisse agir en personne responsable, qu'il ait effectivement, grâce à votre délégation, des pouvoirs sans restriction.

.../...

Je souhaiterais, si cela ne vous importune pas trop, que vous puissiez le joindre au téléphone, afin d'établir directement avec lui, le canevas des relations qu'il aurait à assumer avec la jeune Louise Simourretty.

Votre accord téléphonique devra être suivi d'une ordonnance qui facilitera tout cela.

M. BOUCHET.

4 - Louise Simonneaux 20 - 5 - 55

interne au C. E. T. de Cambrons.

en 2 = année de fleuriste - couturière -

- elle avait comme correspondant - Monsieur Jolillon. 14. rue Labrie

Bordeaux tel 92. 14. 21

ce Monsieur est médecin d'un C E S

Avenue Jean.

à Bassens - 33 -

tel de son travail = 20. 08. 57 Bac

- Ce Monsieur a déjà reçu il y a plusieurs années un garçon qui lui était confié par la justice.

Louise n'a pas eu une éducation qui lui permette de faire un choix toute seule.
Elle est en pleine crise d'adolescence - Elle fait de la liberté une idée absolue qui lui donnait l'idée de ne pas aller en classe lorsqu'elle en a pas envie.

- D'organiser ses loisirs qui peuvent durer toute la nuit en se servant du stop comme moyen de transport sans se rendre compte des risques que ça comporte!

- Mais pensez qu'il faut l'aider en la confiant à quelqu'un qui connaît des moyens d'autorité si non elle peut compromettre sa formation professionnelle -

20 septembre I

Le Directeur du Centre d'accueil

A

N°277/EAB
MB/JB

Monsieur le Directeur
du Lycée de la Roche Beaulieu
Razac-sur-Lille
24 PERIGUEUX

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu me faire ~~demander~~ un certain nombre de renseignements se rapportant à la jeune Yolande HELMUTH, qui est interne dans votre établissement depuis la rentrée scolaire et qui suit des cours de la classe de 4ème.

Cette jeune fille a dû être éloignée de son lieu familial, en raison de la mésentente qui règne entre elle et sa mère (femme célibataire) et qui faisait que les affrontements étaient fréquents, sans pour cela avoir une origine grave.

Cette attitude a eu pour conséquence, de rendre Yolande très fermée, s'extériorisant très peu. Rencontrant dans le C.E.S de Ste Livrade, qu'elle fréquentait alors, un noyau important de jeunes originaires de la cité d'accueil où elle habitait, elle ne s'est pas sentie plus à l'aise et elle a manqué de confiance dans ses rapports avec l'encadrement.

Je crois que cette jeune fille est intelligente et qu'elle pourrait, à l'extérieur de son milieu d'origine, s'ouvrir d'une manière plus harmonieuse et de ce fait obtenir des résultats indispensables, le fruit de ses études.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

Yolande Helmuth élève de 4ème

fille très fermée et timide.
pas du tout épanouie dans sa famille.
mère très dure et peu affectueuse
sent parfois pas d'histoire pour sa fille

Yolande ne parle jamais en famille.
même problème au CES. de 5ème, mais elle
ne s'exprime pas.
et n'a pas confiance
le seul moment où elle paraît heureuse et
décontractée, c'est dans sa bande de copains.
- là elle devient très défendante de ses filles. ce
qui ne favorise pas son travail scolaire.
- Un changement de milieu peut lui permettre de
devenir elle même - c'est une fille intelligente.
ça peut aussi lui donner sa chance.

23 DECEMBRE 1971

Monsieur le Recteur
de l'Académie

33 - BORDEAUX

N°242/MB/BB

Madame CRASBERCU vient de m'informer de la décision d'exclusion définitive par le Conseil de discipline du C.E.T. de CLAIRAC envers son fils Jean-Denis.

Ce dernier fréquentait cet établissement depuis trois ans et doit subir un examen pour l'obtention d'un C.A.P. en JUIN 72.

En Raison de l'environnement particulier dans lequel le jeune Jean Denis à évolué jusqu'à ce jour, je me permets, au moment où la famille sollicite un réexamen du dossier, de vous apporter quelques précisions sur le mode de vie dans la Cité.

Madame CRASBERCU Veuve est rapatriée d'Indochine et mère de six enfants. Elle a dû faire face à de nombreuses difficulté d'ordre matériel et psychologiques. Elle a surtout eu des problèmes linguistiques puisqu'elle ne parle et ne comprend que difficilement le Français. Ceci a eu pour effet de l'empêcher de surveiller correctement les études de son fils Jean Denis, et par lui-même d'acquérir toute l'ascendance nécessaire sur un jeune Garçon de 16 ans. Jean Denis de son côté a subi défavorablement l'ambiance maintenue dans la Cité par le regroupement de plusieurs dizaines de familles de la même origine éthnique, celle-ci étant inconnue ou mal comprise des Habitants de la zone d'accueil.

Certes on peut reprocher à Jean Denis CRASBERCU une attitude en contradiction avec les règlements qu'il devrait admettre, mais il faut, je pense, tenir compte de sa situation particulière en tant qu'enfant de rapatriés, traumatisés par un changement de coutumes et d'éducation. En conscience je crois que ce jeune garçon a un Handicap dont il ne peut assumer l'entière responsabilité, et qui devrait être une circonstance atténuante dans son cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur mes salutations distinguées.

Le Directeur.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

23 DECEMBRE 1971

Direction Départementale
de la Jeunesse et des Sports
Cité Administrative

47 - AGEN

N°242/CAB/BB

- DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE 1

- Copie de bon de Commande..... 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

21 DECEMBRE 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

N°241/CAB/SF

- ETAT NOMINATIF DE POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Quatorzaine du : 1-12-71 au 15-12-71

([redacted])

Le Directeur.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

6 DECEMBRE 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
ET DE LA POPULATION
Direction de la Population
et des Migrations
Sous Direction des Programmes
Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P.3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

N°240/CAB

Réf. V/Note PSM.3/N°948
du 5-10-68

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE, à la date : du 31-11-71 — 3

- Liste des adolexcents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi. — 1

Le Directeur.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 NOVEMBRE 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
167	30	19	3	23	26	9	117	42	11	73	62	32	5	66	53	26
	30	19	3	23	26	9	117	42	11	73	62	32	5	66	53	26
167	49		52			168			178				150			

Célibataires : 49
Mariés : 220
Enfants : 328
Total . . . 597

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(F-)RRIVEES & (L)EPARTS

à la date du : 30 NOVEMBRE 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Enfants de MOHAMED Youssouf (décédé)	Prise en charge des enfants mineurs par le frère Aîné.	-	-	-	-	1	2	3
ToTaUx du mois:		-	-	-	-	1	2	3
ToTaUx depuis début année:		17	7	1	3	12	11	51

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 NOVEMBRE 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	19	17	20	106	168
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	11	19	45	97
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				28	4	62	94
- Aptes au Travail	27	14	12	8	11	43	115
ToTaux	30	19	52	105	63	328	597

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES AGES DE PLUS DE 16 ANS

SANS EMPLOI

NOMS et PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	OBSERVATIONS
HUYNH Raymond	8- 9-48	Dégagé Service Militaire
ALLARD Jean Paul	16- 8-49	Dégagé -"- -"-
FERNAND Jean	3- 1-50	Dégagé -"- -"-
MAUBEUGE Albert	31- 8-50	Dégagé -"- -"-
GAZE Jean Paul	22- 2-51	Dégagé -"- -"-
CHEVTCHOUK Marcel	1-12-51	
BELMIMOUN Pierre	15- 9-51	
KASPARIAN Gilbert	9- 4-52	
PRUNETA Michel	17- 6-52	
BOCCHECIAMPE Pierre	28- 4-54	
FANTON D'ANDON Robert	9- 1-55	
SACCONE Simone	1- 6-53	

18 NOVEMBRE 1971

Service de la Main-d'Oeuvre
Rue Etienne-Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

N°239/CAB/SF

- Etat nominatif de pointage des demandeurs d'emploi
  Quatorzaine du : 1-11-71 au 15-11-71 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

5 NOVEMBRE 1971

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE
de LOT et GARONNE - 47 - D
16, Rue des Colonels - Lacuée

47 - AGEN

N°238/CAB/BB

En date du 2 AOUT 1971, j'ai eu l'honneur de vous faire parvenir une déclaration d'accident du travail, survenu à Madame LATARGERE Aline Agent de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Hors, ce jour Madame LATARGERE m'a remis une feuille de décompte et il semblerait que le taux pour le calcul des sommes que votre organisme vient de lui verser, ne correspond pas à celui normalement pratiqué en d cas d'accident du travail.

Afin de la renseigner utilement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelle base vous avez retenue pour évaluer les indemnités remises à Madame LATARGERE.

Le Directeur.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES AGES DE PLUS DE 16 ANS

SANS EMPLOI

NOMS et PRENOMS		DATE DE NAISSANCE	OBSERVATIONS
CHEVTCHOUK	Marcel	1-12-51	
KASPARIAN	Gilbert	9-4- 52	
KEMOKO	Jacques	23- 7-51	
GAZE	Jean Paul	22- 2-51	Dégagé Service Militaire
FERNAND	Jean	3- 1-50	-"- -"- -"-
MAUBEUGE	Albert	31- 8-50	-"- -"- -"-
HUYNH	Raymond	8- 9-48	Dégagé Service Militaire
PRUNETA	Michel	17- 6-52	
BELMIMOUN	Pierre	15- 9-51	
FANTON d'ANDON	Robert	9- 1-55	
BOCCHECIAMP	Pierre	28- 4-54	
SAMEL	Léonard	6-11-53	
SOCCONE	Simone	1- 6-53	
TO-VAN-TRANG	Agnés	15- 1-53	

5 NOVEMBRE 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
ET DE LA POPULATION
Direction de la Population
et des Migrations
Sous direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants
Bureau P.3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

N°237/CAB

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de SAINTE LIVRADE, à la Date : du 31-10-71 — 3

Réf. V/Note PSM.3/N°948 du 5-9-68

- Liste des Adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi — 1

Le Directeur.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 OCTOBRE 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
168	30	19	3	23	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
168	30	19	3	23	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
168	49		52			168			179				152			

Célibataires : 49
Mariés : 220
Enfants : 331
Total . . . 600

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(-)RRIVEES & (-)EPARTS

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	—	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
MOHAMED Youssouf	Décédé	-	1	-	-	-	-	1
ToTaUx du mois:		-	1	-	-	-	-	1
ToTaUx depuis début année:		17	7	1	3	11	9	48

Le Directeur du Centre

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 OCTOBRE 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	19	17	20	109	171
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	11	19	45	97
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				28	4	62	94
- Aptes au Travail	27	14	12	8	11	43	115
TOTAUX	30	19	52	105	63	331	600

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

SAINTE-LIVRADE (L.-&-G.)

TÉLÉPHONE 20

N° 235/CAB

Sainte-Livrade, le 20 OCTOBRE 1971

BORDEREAU D'ENVOI

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- ETAT NOMINATIF DE POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOI - Quatorzaine du 1-10-71 au 15-10-71	1	

Le Directeur.

3 NOVEMBRE 1971

Service de la Main D'Oeuvre
Rue Etienne Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

N°236/CAB

- ETAT NOMINATIF DE POINTAGE DES DEMANDEURS D'EMPLOIR

1

Quatorzaine du 16-10-71 au 31-10-71

Le Directeur.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

4 OCTOBRE 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION.
Direction de la Population et des Migrations
Sous direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1, Place Fontenoy

75 - PARIS (7ème)

N°234/CAB

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte LIVRADE, à la date : du 31-9-71	3	Réf. V/Lettre N°PM.3 948 du 5-10-68
- Liste des Adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi	1	

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

- LISTE DES ADOLESCENTS AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS -
EMPLOI

Noms et Prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16-6-46	Dégagé Service Militaire.
HUYNH Raymond	8-9-48	-"- -"- -"-
GAZE Jean Paul	22-2-51	-"- -"- -"-
BELMIMOUN Pierre	15-9-51	B.E.P.C.
Fernand Jean	8-9-48	Dégagé Service Militaire
PRUNETA Michel	17-6-52	-"- -"- -"-
CHEOTCHAUK Marcel	1-12-51	
LECRENN Charles	14-12-52	
MAUBEUGE Albert	31-8-50	

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Septembre 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
168	30	19	3	24	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
	30	19	3	24	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
168	49		53			168			179				152			

Célibataires : 49
Mariés : 221
Enfants : 331

Total . . . 601

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I-) ARRIVEES & II-) EPARTS

à la date du 30 septembre 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
- NEANT -	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
- VAUDIAU Jacqueline	Rayée des effectifs du Centre	1	-	-	-	-	-	1
ToTaUx du mois:		1	-	-	-	-	-	1
ToTaUx depuis début année:		17	6	1	3	11	9	47

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL - S.-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 Septembre 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	20	109	172
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	11	19	45	97
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				28	4	62	94
- Aptes au Travail	27	14	12	8	11	43	115
ToTaux	30	19	53	105	63	331	601

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

4 OCTOBRE 1971

MAIN D'OEUVRE
Rue Etienne Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

N°233
MB/BB

- Etat Nominatif de Pointage des Demandeurs d'Emploi 1
Quatorzaine du : 1-9-71 au 15-9-71

- Etat Nominatif de Pointage des Demandeurs d'Emploi 1
Quatorzaine du : 16-9-71 au 30-9-71

Le Directeur.

23 SEPTEMBRE 1971

Monsieur le Proviseur
du Lycée Champollion.

24 - FIGEAC

N° 232 CAB /
MB/BB/

Monsieur le Directeur,

A la suite de communication téléphoniques, établies par nos services auprès de vous-même, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre en considération la candidature du jeune VANDJOUR MOHAMED née le 17 11 53 qui désirerait entrer dans votre Etablissement en qualité d'interne et y suivre les cours de la 1° F 3, en vue de la préparation du BAC technique.

A l'issue de ses études précédentes, au lycée Technique d'Agen, le jeune VANDJOUR est devenu titulaire du Brevet d'Electro Mécanicien.

Ce garçon qui sur le plan du travail a toujours donné satisfaction a rencontré des difficultés dans le domaine des relations avec autrui. Son comportement n'a pas manqué de lui attirer des conflits dont il mesure maintenant les conséquences.

Pour ma part je pense que cette situation découlait du fait que VANDJOUR se sentait obligé de jouer un rôle au milieu de ses camarades Eurasiens fréquentant le même Etablissement que lui.

Ce phénomène disparaîtra dès qu'il sera isolé, et j'ai pu constater par expérience le bon résultat dans des situations semblable.

Je reste à votre disposition entière pour les renseignements complémentaires que vous aimeriez connaître et il me serait agréable de vous savoir quelle suite vous pensez devoir réserver à ce dossier.

Par ailleur je peux vous préciser qu'une famille d'Accueil acceptera de recevoir le jeune VANDJOUR durant ses congés de courte durée.

Veuillez agréer, Monsieur le Proviseur, mes salutations distinguées.

22 SEPTEMBRE 1971

Monsieur le Directeur Départemental
Du Commerce Intérieur et des Prix
" Lacuée "

47 - AGEN

N° 231 / CAB /
MB/BB/

Monsieur le Directeur,

Suite à votre communication téléphonique que je viens d'avoir avec l'un de vos proches collaborateurs, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir envisager dans les jours prochains un contrôle devant permettre d'établir si des prix pratiqués par les commerçants ayants autorisation d'exercer dans la Cité D'Accueil de Ste-LIVRADE sont bien conforme aux barêmes officiels.

En effet, il me revient parfois des informations tendant à laisser croire qu'il y aurait de la part des commerçants intéressés un abus dans les prix demandés.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

20 SEPTEMBRE 1971

/

Monsieur le Directeur
du Lycée Technique

47 - AGEN

N° 230 / CAB /
MB/BB/

Monsieur le Directeur,

A la suite de nos différentes conversations téléphoniques, durant la semaine écoulée, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le jeune FORGET Simon qui désirait rentrer dans votre Etablissement, ne pourra satisfaire ce souhait.

Compte tenu des difficultés que vous avez signalées pour l'Internat, j'ai pris contact avec Monsieur le Directeur du Collège d'Enseignement Technique de VILLENEUVE S/LOT, qui a bien voulu étudier la candidature du jeune garçon en question, pour son admission dans son Etablissement.

Et c'est pourquoi je vous serai reconnaissant de bien vouloir transmettre directement à ce Chef d'Etablissement le dossier que vous détenez au sujet du Jeune FORGET Simon.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Sie-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

15/9/71

M

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Maire de Ste-LIVRADE

N° 219 / CAB /

MB/BB/

Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de vous faire part des difficultés d'un certain nombre de jeunes ménages issus de familles d'ayants droits à la Cité d'Accueil, rencontraient au moment de leur installation, après leurs mariages.

Ces nouveaux époux étant pour la plupart nanti de ressources provenant de leur travail, ne peuvent pas prétendre bénéficier du logement gratuit qui avait été octroyé à leurs parents.

Toute fois certains d'entre eux, n'approfondissent pas leurs recherches de logements hors de la Cité d'accueil car ils estiment indument être rapatriés de droit.

Par ailleurs dans le passé ils ont attendus des constructions nouvelles dans votre commune. Il avait été admis que les jeunes couples pourraient dans l'attente d'un logement à l'extérieur de la Cité bénéficier à titre exeptionel un appartement dans la Cité, sans avoir de loyer à payer.

Cette mesure tout à fait exeptionnelle et en contracdiction avec le droit à résidence dans la Cité, s'est transformé, dans l'esprit de ses bénéficiaires comme un droit acquit.

C'est pour remettre les choses en ordre et faire prendre aux jeunes foyers les responsabilités qui deviennent les leurs au moment de leur mariage, que j'interviens en leur nom auprès de vous, pour qu'un programme de construction de logement H.L.M. ou à autre caractère Social puisse être envisagé dans les temps les plus courts.

A toute fin utile je joints la liste des jeunes ménages concernés ainsi que le montant de leurs ressources sans tenir compte dans certains cas des Allocations Familiales.

Vous pourez remarquer également que certaines personnes portées sur la liste jointe ont reçu de votre part un logement dans la partie de la Cité qui est placé sur votre juridiction.

.../...

Enfin certains foyers vivent non pas dans un logement distinct mais chez leurs parents qui ne cachent pas la gêne et la charge que cela luur procurent.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET



NOMS	LIEU DE TRAVAIL	ENFANTS	REVENUS : MONTANT
Mr BRAZZI Mme BRAZZI	Travaille à la Coplot de Ste-LIVRADE Travaille à l'Atelier Housty	1	1500,00 Par mois
Mr GENIN Mme GENIN	Service Militaire Travaille à l'Atelier Housty	1	600,00 Par mois
Mr LAPERRE Mme LAPARRE	Aide cuisinier Hôpital : - VILLENEUVE S/LOT Sans emploi	3	750,00 Par mois - Possède = Voiture.
Mr BOUILLON Mme BOUILLON	Travaille à la S.N.C.F. / - AGEN Travaille à l'Atelier Housty		1600,00 Par mois - Possède = Voiture
Mr REVELLO Mme REVELLO	Militaire de Carriere Sans Emploi	1	Montant des Revenus inconnu
Mr LOMET Mme LOMET	Travaille Travaille à l'Atelier Housty	1	1600,00 Par mois - Possède = Voiture
Melle BARAT Mr FAIVRE	Sans emploi Travaille à la S.N.C.F. / - PARIS	3	1000,00 Par mois

13/971

Le Directeur de la Cité d'accueil.

à

Monsieur le Directeur
Lycée Technique

81 - MAZAMET

N° 228 CAB/
MB/BB/

Monsieur le Directeur,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Ste-LIVRADE a pris contact téléphoniquement avec les Services de votre Etablissement en vue de leur exposer la situation de 2 jeunes ressortissants qui désireraient être admis chez vous en qualité d'interne.

Le premier Garçon concerné se nomme VANDJOUR MOHAMED et est né le 17-11-53. Il a suivi les cours du lycée Technique d'Agen et est titulaire du Brevet Electro-Mécanicien.

Ce garçon qui sur le plan du travail a toujours donné satisfaction a rencontré des difficultés dans le domaine des relations avec autrui. Son comportement n'a pas manqué de lui attirer des conflits dont il mesure maintenant les conséquences.

Pour ma part je pense que cette situation découlait du fait que VANDJOUR se sentait obligé de jouer un rôle au milieu de ses camarades Eurasiens fréquentant le même Etablissement que lui.

Ce phénomène disparaîtra dès qu'il sera isolé, et j'ai pu constater par expérience le bon résultat dans des situations semblables.

Le second s'appelle SAUNIER Serge et est né le 2/2/53. Il se prépare a redoublé sa classe de 1ª Section D au lycée de VILLENEUVE S/LOT.

Ce jeune garçon avait demandé à changer de section et il préférerait se trouver en 1° E pour atteindre plus rapidement des débouchés de travail.

En effet le cycle long de la 1ª D ne manquerait pas de lui causer des problèmes compte tenu de sa situation familiale.

Si vous pensez pouvoir accueillir ces 2 jeunes garçons, je vous serez très reconnaissant de bien vouloir me le faire savoir le plus rapidement possible afin que je fasse entreprendre les démarches indispensables aux transferts de leurs dossiers administratifs scolaires et de bourses.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET

7 Septembre 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Directeur du Service
Départemental du Travail et de la
Main d'Oeuvre
Bureau de l'emploi
13, rue Etienne Marcel

47 - VILLENEUVE S/LOT

226./CAR/SS.

Vous avez bien voulu me faire parvenir un certain nombre d'offres d'emploi pour des ressortissantes de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, les Etablissements DEPERNE à Castelmoron étaient l'employeur proposé.

Les différentes candidates n'ont pas manqué, dès qu'elles ont eu connaissance de ce qui leur était offert, d'attirer notre attention sur les difficultés de transport qu'elles rencontraient pour pouvoir satisfaire à vos offres. Elles étaient désireuses de travailler mais il aurait fallu que l'employeur puisse organiser un service de ramassage afin de leur permettre de rejoindre le lieu de travail. Mes services ont contacté le Directeur des Ets Deperne qui après un temps de réflexion a préféré ne pas donner suite à cette affaire.

En conséquence, je me permets de vous retourner les cartes établies par vos soins pour des travailleuses inscrites sur vos états de demandeur d'emploi, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir considérer que les personnes concernées n'ont pas fait preuve de mauvaise volonté, mais qu'il y avait pour elles une carence matérielle indépendante de leurs désirs.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

P.J. 4.

6 Septembre 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet

47 - AGEN

225.CAB.SS.

Photocopie de la note adressée à Madame Bourgois et aux équipières CIMADE.

"A titre de compte-rendu"

1

- M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Septembre 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy

75 - PARIS (7ème)

N°224/CAB

-Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade, à la date du 31-8-71 — 3

Réf : V/Lettre N° PMS.3 948 du 5-9-68

-Liste des Adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES AGES DE PLUS DE 16 ANS

SANS EMPLOI

Noms et prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16-6-46	Dégagé Service Militaire
HUYNH Raymond	8-9-48	" " "
FOUERE René	26-4-48	" " " (niveau Bac.)
GAZE Jean Paul	22-2-51	" " "
BELMIMOUN Pierre	15-9-51	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12-12-51	B.E.P.C.
FERNAND Jean	8-9-48	Dégagé Service Militaire
PRUNETA Michel	17-6-52	
CHEVTCHOUK Marcel	1-12-51	
LECRENN Charles	14-12-52	
MAUBEUGE Albert	31-8-50	
SAMEL Angéline	16-4-52	

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Aout 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
168	30	20	3	24	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
	30	20	3	24	26	9	117	42	11	73	62	33	5	66	55	26
168	50		53			168			179				152			

Célibataires : 50
Mariés : 221
Enfants : 331

Total . . . 602

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD (LOT) ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(/-) R R I V E E S & (/_) E P A R T S

à la date du : 31 Aout 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Mme Vve PETIT.....	...décédée			1				1
Mme Vve VOLPI.....	...décédée		1					1
Famille SINNAH.....	Départ définitif du Centre, pour s'installer à Paris.		1		1	4		6
ToTaUx du mois:		-	2	1	1	4	-	8
ToTaUx depuis début année:		16	6	1	3	11	9	46

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 Aout 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	20	109	172
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	11	19	45	97
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				28	4	62	94
- Aptes au Travail	27	15	12	8	11	43	116
TOTAUX	30	20	53	105	63	331	602

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

20 AOUT 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Colonel Commandant
le 35ème RA
Caserne d'Espagne

32 - AUCH

N°223/CAB/MB/MR

Par une correspondance en date du 18 Juin dernier, j'avais l'honneur de vous exposer la situation de l'un des hommes placés sous votre autorité, REVELLO Bernard, qui appartenait à la Compagnie de Génie de votre Régiment.

En effet, ce jeune homme, marié à la fille d'une ressortissante de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade dont j'assure la Direction, devait prendre des dispositions en vue de regrouper son foyer auprès de son lieu de stationnement car son épouse et son fils résidaient indûment dans l'appartement dont bénéficiait la belle-mère en tant que rapatriée d'Indochine. Cet avantage locatif était consenti gratuitement et ne pouvait servir qu'à l'ayant-droit, c'est-à-dire la mère de Madame Revello. Or, dans le courant du mois de Juillet la belle-mère de Revello est décédée ; de ce fait je dois, en application du réglement intérieur de la Cité, récupérer ce logement.

Afin de facilité le problème de réinstallation de ce foyer, j'ai proposé à Mme Revello de lui faire placer son fils chez une gardienne agréée par les Services Préfectoraux ; ce qui devait lui permettre de se trouver un nouveau logis et aussi un travail près d'Auch. L'intéressée manifeste une carence très nette et manoeuvre de manière à créer une situation de fait en continuant à occuper le local réglementairement affecté à sa défunte mère.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès du chef de famille pour qu'il régularise au plus tôt sa situation car il reste dans l'obligation légalement d'apporter assistance à son épouse ; et ce n'est pas à mon administration de se substituer à ses devoirs.

L'Assistante Sociale de la Cité d'Accueil a déjà pris contact avec votre Service Social, mais en raison de la carence déjà enregistrée de la part des époux Revello, il me semble indispensable que le poids de votre autorité dans cette affaire apparaisse.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugeriez utiles de connaitre.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

18 Aout 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

N°221/CAB
MW

-Situation des effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte Livrade à la date du 31 Juillet 1971	3	Réf : V/Lettre N°PMS.3 N°948 du 5-9-69
Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16ans , actuellement sans emploi	1	

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES AGES DE PLUS DE 16 ANS

SANS EMPLOI

Noms et Prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16-6-46	Dégagé Service militaire
HUYNH Raymond	8-9-48	" " "
FOUERE René	26-4-48	" " " (niveau Bac.)
GAZE Jean Paul	22-2-51	" " "
JOLIVET Albert	27-11-50	C.A.P. aide comptable
BELMINOUN Pierre	15-9-51	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12-12-51	B.E.P.C.
FERNAND Jean	8-9-48	
PRUNETA Michel	17-6-52	
CHEVTCHOUK Marcel	1-12-51	
LECRENN Charles	14-12-52	
HUYNH Solange	9-2-52	
SAMEL Angeline	16-4-52	

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Juillet 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
170	30	20	4	24	26	10	117	44	12	76	62	33	5	66	55	26
	30	20	4	24	26	10	117	44	12	76	62	33	5	66	55	26
	50		54			171			183				152			

Célibataires : 50
Mariés : 225
Enfants : 335

Total . . . 610

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

Mardi 10 heures

M. Hurlet

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

//-)RRIVEES & //_)EPARTS

à la date du : 31 Juillet 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Famille GEORGES.....	quitte le centre définitivement		1		1		4	6
Famille JAVALET.....	rayée des controles du Centre		1			1		2
ToTaUx du mois:	-	-	2	-	1	1	4	8
ToTaUx depuis début année:	-	16	4	-	2	7	9	38

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 Juillet 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							-
- Infirmes civils	2	4	20	18	20	109	173
- Malades chroniques							-
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	11	20	45	98
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				28	4	62	94
- Aptes au Travail	27	15	13	8	12	47	122
ToTaux.....	30	20	54	106	65	335	610

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

11 Août 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

N° 220/CAB/

MB/MR

Au moment de la prise de fonction de Madame Bourgois, Assistante Sociale, que j'ai chargé d'animer le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, en plus de ses précédentes responsabilités de celui de Bias, j'ai tenu à établir une note dont je vous fais parvenir une copie.

Il m'a paru indispensable de fixer à chacun des composants de l'équipe sociale de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade la limite de ses droits et de ses responsabilités.

P.J. 1

- M. BOUCHET.

LE 11 AOUT 1971.

LE DIRECTEUR DE LA CITE D'ACCUEIL,

- N O T E -

Depuis le 1er Juillet dernier Madame BOURGOIS, Assistante Sociale, a pris en charge les Services Sociaux des Cités d'Accueil de Bias et Sainte-Livrade.

En ce qui concerne l'organisation et l'animation du Service Social de Bias aucun problème majeur ne semble se poser puisque l'équipe para-sociale est en place depuis fort longtemps et travaille en équipe avec la responsable du Service.

Pour Sainte-Livrade, les moyens mis à la disposition étant différents et les personnes jusqu'à présent qui ont pris part à la vie sociale de la Cité n'ayant pu recevoir un cadre d'action bien établi, il m'apparait nécessaire de fixer le rôle de l'Assistante Sociale et des personnes devant lui permettre de satisfaire à sa mission.

L'équipe sociale se compose de :

- Madame Bourgois,
- Mlle Ray.

Madame Bourgois, principale responsable et animatrice du Service, est la seule habilitée à représenter les intérêts des familles hébergées de la Cité tant auprès des services officiels (Caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, et Services Préfectoraux) qu'auprès des particuliers s'intéressant aux ressortissants de la Cité. En plus, elle assurera la coordination entre les différents services intérieurs de la Cité.

Mlle Ray assure auprès d'elle les fonctions de secrétaire et d'agent de liaison entre les familles et l'Assistante Sociale lors de l'absence de celle-ci.

L'équipe CIMADE doit recevoir de l'Assistante Sociale des missions bien précises et les exécuter sous la surveillance et la pleine responsabilité de Madame Bourgois.

J'insiste pour qu'aucune démarche, liaison ou contact ne se fasse sans l'accord et l'interprétation de l'Assistante Sociale responsable du Service.

Je compte sur la bonne volonté de chacun des composants de cette équipe pour qu'une action harmonieuse puisse se dégager au profit des familles de la Cité, et je répondrai à toutes demandes de la part de Madame Bourgois pour régler les éventuels litiges qui pourraient apparaitre.

- Destinataires : Madame BOURGOIS
Equipiers CIMADE

COPIES POUR INFORMATION AU MINISTERE DU TRAVAIL, de l'EMPLOI et de la POPULATION - et PREFECTURE Cab et DG M. BOUCHET.

11 Août 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne
Cabinet
Ppéfecture

219/CAB/MB/MR

47 - AGEN

Monsieur le Préfet,

A la suite des divers entretiens que nous avons échangés pour l'organisation du Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, je viens d'établir une note que j'ai simultanément adressée à Madame Bourgois, Assistante Sociale de la Cité, et aux équipières CIMADE afin de définir pour chaque personne son rôle et ses responsabilités.

Il reste évident que l'Assistante Sociale est la principale animatrice du Service et qu'elle doit obtenir de ses collaborateurs officiels ou bénévoles le respect de sa charge.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments distingués.

- M. BOUCHET.

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : J - 11

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 5 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

Mme LUONG NHU TRUAT
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : S - 8

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 5 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

Mme PETIT
CAFI - STE LIVRADE

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : **B - 9**

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 4 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

Mme PAYET Jeanne
C.A.F.I. STE LIVRADE

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : F - 10

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 4 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

Mme Vve FERNAND
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : G - 1

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 3 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

M. SAMEL Vincent
C.A.F.I. 47 STE LIVRADE

29 Juillet 1971

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : H - 3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 3 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

Mme JOLIVET Louise
C.A.F.I. STE LIVRADE

29 Juillet 1971

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : J - 9

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 2 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

Madame ADOU Jeanne
C.A.F.I. STE LIVRADE

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

29 Juillet 1971

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " D ", vous êtes invité à libérer votre logement .

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : K - 3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer le : 2 AOUT 1971

Sainte-Livrade le 29 Juillet 1971

M. FANTON D'ANDON
C.A.F.I. STE LIVRADE

Le Directeur

CENTRE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

22 Juillet 1971

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Madame Vve MORICHON, hébergée à la Cité d'Accueil a perçu pour le mois de juin 1971 un secours d'un montant de :

TROIS CENT VINGT TROIS FRANCS CINQUANTE (323,50 Fr)

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Juillet 1971

ATTESTATION

n° 218/CAB
MB - AL

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que Mademoiselle Sophie SEUSSE, née le 21 Septembre 1955 à SAIGON réside chez sa demi-soeur Madame PRADENC (178 Bd de Pontoise à Montigny Les Cormeilles - 95) à titre permanent que cette dernière peut être considérée comme l'ayant à sa charge.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Juillet 1971

NOTE

aux Equipières de la CIMADE

n° 217/CAB
MB - AL

A plusieurs reprises, je vous ai rappelé que je tenais pour essentiel les précautions à prendre dans le domaine médical, en ce qui concerne le placement d'enfants, originaires de la Cité, que vous confiez à des familles bénévoles de la région.

Il est indispensable, en effet, que chaque enfant soit présenté avant son départ au Docteur, Chef du Service Médical, en vue d'un examen attestant de sa non-contagion et de son bon état général.

Par ailleurs, vous voudrez bien, au fur et à mesure, des départs me communiquer la liste des enfants en dehors de la Cité complétée par le nom et l'adresse de la famille d'accueil.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

15 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 216 / CAB
YD - AL

Monsieur le Ministre du Travail
de l'Emploi et de la Population
Sous-Direction des Naturalisations
9, Avenue de Lowendaël
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le cas de Monsieur CASSIM Ahmed, rapatrié d'Indochine et hébergé à la Cité d'Accueil de Ste Livrade.

Par lettre en date du 27 juillet 1970, adressée sous-couvert du Tribunal d'Instance de Villeneuve-s-Lot, l'intéressé sollicitait de vos services, l'autorisation de souscrire la déclaration prévue à l'article 2 - paragrahe 2 de la loi du 22.12.1961 en vue de devenir citoyen français.

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue, ni au Tribunal de Villeneuve, ni à M. CASSIM lui-même. Or les autorités locales, auraient tendance à appliquer à M. CASSIM la procédure dévolue aux ressortissants étrangers.

Cette situation est ressentie douloureusement par l'intéressé dont les trois fils aînés, citoyens français, sont militaires, l'un d'eux de carrière alors que les plus jeunes voient leurs études compromises, notamment au sujet de bourses, car leur cas n'est pas disjoint de celui de leur père en matière de nationalité française.

Par ailleurs un fait nouveau, est apparu au bénéfice de M. CASSIM Ahmed dans son dossier de naturalisation. Dans le cadre dds recherches que j'ai entreprises à son profit, M. CASSIM a été identifié au fichier central des militaires français détenu par le Bureau Central de recrutement de Paris. Je joins à la présente, photocopie de cette pièce.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir envisager la solution à ce cas digne d'intérêt en vue des divers éléments qui plaident en sa faveur.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Juillet 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE-S-LOT

215/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
  Quatorzaine du 1.7.1971 au 15.7.1971 1

Le Directeur

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 214/ CAB
GD - AL

Monsieur le Colonel
Commandant le 35 è R.A.
Quartier Espagne
32 - AUCH

J'ai l'honneur de vous confirmer notre entretien téléphonique de ce jour relatif au Caporal-Chef REVELLO Bernard de la Compagnie de Génie.

J'étais avisé ce matin du décès subit de la belle-mère de ce gradé, Mme VOLPI, survenu à FORBACH au cours d'un déplacement.

Les obsèques de la défunte auront lieu vraisemblablement à FORBACH.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir accorder à M. REVELLO la permission nécessaire. L'intéressé devra se rendre en premier lieu à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où j'héberge son épouse, avant de se rendre sur place et accomplir les formalités d'usage. Mme REVELLO étant dans l'impossibilité de le faire elle-même.

G. DURNEY.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

A V I S D E D E C E S

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Madame VOLPI survenu à Forbach (Moselle) le 7 juillet 1971. - Les obsèques auront lieu à FORBACH.

Ste-Livrade le 9 Juillet 1971

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 JUILLET 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1, Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 213/CAB/
MW - AL

Réf! V/lettre n° P.M.S.3 n° 948
du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 30 Juin 1971 — 3
- Liste des adolescents et adolescentes âges de plus de 16 ans actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 JUIN 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	21	109	173
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	10	21	45	98
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				29	4	63	96
- Aptes au Travail	27	15	14	8	13	51	128
TOTAUX	30	20	55	105	68	340	618

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

(X) ARRIVEES & ( ) EPARTS

à la date du 30 Juin 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	16	2	-	1	6	5	20

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 JUIN 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
172	30	20	4	25	26	11	118	44	12	76	63	33	5	68	57	26
	30	20	4	25	26	11	118	44	12	76	63	33	5	68	57	26
172	50		55			173			184				156			

Célibataires : 50
Mariés : 228
Enfants : 340

Total . . . 618

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

7 Juillet 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE SUR LOT

212/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
Quatorzaine du 15.6.71 au 30.6.71

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 211/CAB
MB - AL

Monsieur le Recteur de Limoges
B.P. 1503
87 - LIMOGES

Monsieur,

Un jeune garçon ressortissant de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, VANDJOUR Mohamed, qui vient de satisfaire aux épreuves du B.E.P. mécanique serait désireux de faire partie du Lycée Technique d'Egletons de votre académie, au moment de la prochaine rentrée scolaire et dans les cours de 1ère F.

Afin que vous puissiez statuer sur son dossier, j'ai fait joindre à la présente lettre les renseignements scolaires le concernant.

Il me serait agréable de pouvoir être renseigné dans les délais assez brefs sur votre décision.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 210/CAB
MB - AL

Mademoiselle BUI Monique
C.A.F.I. STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 209/CAB
MB - AL

Mademoiselle DEVILLARD Solange
C.A.F.I. - 47 - STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 208/CAB
MB - AL

Mademoiselle BLANC Jacqueline
C.A.F.I. 47 STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 207/CAB
MB - AL

Monsieur FORGET Simon
C.A.F.I. - STE LIVRADE

Monsieur,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 206/CAB
MB - AL

Monsieur MAHARIBATCHA Jacques
C.A.F.I. - 47 STE LIVRADE

Monsieur,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 205/CAB
MB-AL

Monsieur LUET Bernard
C.A.F.I. - STE LIVRADE

Monsieur,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 204/CAB
MB -AL

Mademoiselle ETLIE Monique
C.A.F.I. - STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 203/CAB
MB - AL

Monsieur WEISS Guy
C.A.F.I. STE LIVRADE

Monsieur,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHER

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 202 / CAB
MB - AL

Mademoiselle NGUYEN Hélène
C.A.F.I. - STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 201/ CAB
MB - AL

Mademoiselle CHRISTIANE Patricia
C.A.F.I. STE LIVRADE

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 200 / CAB
MB - AL

Mademoiselle APRETNA Yvonne
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Mademoiselle,

Je viens d'apprendre votre succès au B.E.P.C. et je suis heureux de vous féliciter pour ce bon résultat.

Je souhaite que cette première étape dans votre vie d'étudiant vous procure toute la joie que vous êtes en droit de rencontrer et surtout soit un encouragement pour l'avenir.

En vous renouvelant ma satisfaction, veuillez agréer, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 199 / CAB
MB - AL

Monsieur le Censeur
de la Cité Technique de Garros
32 - A U C H

Monsieur,

Un jeune ressortissant de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade qui fréquentait jusqu'à ces jours derniers le Lycée Technique d'Agen m'a demandé d'intervenir auprès de vous-même pour que vous étudiez sa candidature comme interne dans votre établissement.

L'intéressé se nomme VANDJOUR Mohamed, il a subi avec succès les épreuves du B.E.P. d'électro-mécanique et désirerait être admis en 1ère F.

A cet effet, je vous serais très reconnaiss ant de bien vouloir trouver en annexe les bulletins trimestriels devant permettre d'apprécier la valeur de cet élève.

Il me serait agréable de connaître votre décision et je reste à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez agréer, Monsieur les salutations distinguées.

M. HOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 198/ CAB
MB - AL

Monsieur CRASBERCU Marcel
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

J'ai eu connaissance des résultats particulièrement brillants que vous avez obtenus au moment des épreuves vous accordant le baccalauréat.

Je me joins à tous ceux qui vous entourent pour vous exprimer toute ma satisfaction et vous adresser de sincères félicitations.

Je vous serais reconnaissant également de bien vouloir transmettre à votre famille toute ma sympathie dans ces moments heureux qu'elle mérite de vivre.

J'espère que vous allez pouvoir maintenant envisager votre avenir sous un angle tout à fait nouveau et que vous atteindrez facilement vos objectifs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur SERRA Serge
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

n° 197// CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai eu connaissance des résultats particulièrement brillants que vous avez obtenus au moment des épreuves vous accordant le baccalauréat.

Je me joins à tous ceux qui vous entourent pour vous exprimer toute ma satisfaction et vous adresser de sincères félicitations.

Je vous serais reconnaissant également de bien vouloir transmettre à votre famille toute ma sympathie dans ces moments heureux qu'elle mérite de vivre.

J'espère que vous allez pouvoir maintenant envisager votre avenir sous un angle tout à fait nouveau et que vous atteindrez facilement vos objectifs.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1971

Madame COMBE
Sous Préfecture
47 - VILLENEUVE S/LOT

196/CAB
AL

- Compte rendu réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade 1

- Règlement intérieur du Foyer 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Juillet 1971

Monsieur LALOYE
Direction Départementale de l'Action
Sanitaire et Sociale
PREFECTURE DE LOT ET GARONNE
47 - A G E N

195/CAB
AL

- Compte rendu réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade 1

- Règlement intérieur du Foyer 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

- N O T E -

--*-*-*-*-*

Depuis le 1er Juillet 1971 Madame de Cacqueray a quitté son poste d'Assistante Sociale ainsi qu'elle l'avait fait savoir il y a plusieurs mois.

Son remplacement à la tête du Service Social de la Cité d'Accueil sera assuré par Madame Bourgois qui partagera son activité ainsi entre la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade et celle de Bias.

Les moments de permanence où vous pourrez rencontrer Madame Bourgois seront le lundi après-midi et le vendredi après-midi.

Pour les affaires courantes, et ne réclamant pas un contact indispensable avec l'Assistante Sociale, vous voudrez bien vous adresser à Melle Rey, Secrétaire du Service Social, qui prendra en considération vos problèmes et fera appel, si cela est nécessaire, à Madame Bourgois.

Sainte-Livrade le 5 Juillet 1971

Le Directeur :

- M. BOUCHET.

1er Juillet 1971

Monsieur GUIRAND
Tribunal des enfants
Palais de Justice
47 - A G E N

194/CAB
MB - AL

- Compte-rendu réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade 1

- Règlement intérieur du Foyer 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Juillet 1971

Madame DOUMECQ
Service de la Jeunesse et des Sports
47 - A G E N

193/CAB
AL

- Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade 1

- Règlement intérieur du Foyer 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Juillet? 1971

Monsieur DE CACQUERAY
Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE

192/CAB

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration
de la Maison des Jeunes et de la Culture de la Cité
d'Accueil de Ste-Livrade - séance du 4.6.1971 - 1

- Règlement intérieur du Foyer 1

Le Directeur

M.BOUCHET.

29 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 191/CAB
MB - AL

Madame CHAU Alain
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

A la suite de la correspondance que m'avait adressée votre mari, le Sergent-Chef CHAU Alain, et par laquelle il sollicitait pour vous-même et vos enfants l'autorisation de séjour chez votre mère, Mme MUTOS, j'avais présenté sa requête au Ministère de tutelle afin de recevoir des directives.

En réponse, M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population vient de me faire savoir qu'il ne saurait permettre, même à titre provisoire, l'hébergement dans la Cité d'une famille de militaire en activité. Ces situations particulières, d'après lui, doivent être adressées au Service Social de l'Armée.

Par ailleurs, les Services Ministériels m'ont demandé d'appeler votre attention sur le fait que, si vous passiez outre la décision ministérielle, vous exposeriez Mme MUTOS, votre mère, à la perte de son droit d'hébergement.

Il ressort donc, qu'à l'issue de la permission d'une résidence pour un mois que je vous ai accordée, vous aurez dû prendre des dispositions pour votre résidence à l'extérieur de la Cité. Je vous engage à nouveau à prendre des contacts avec le Service Social de l'Armée - quartier Toussaint à Agen - auprès duquel j'ai déjà fait une démarche expliquant votre situation.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 190 / CAB
MB - AL

Madame LEGRAND
Bâtiment n° R.9 - C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE

Madame,

A la suite de la visite de l'un de vos fils, puis en réponse à une lettre que vous m'aviez fait parvenir le 22 juin, vous sollicitez l'autorisation de faire abattre un pan de mur entre les appartements R.8 et R.9. vous savez que votre présence dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade avait fait l'objet il y a plusieurs mois d'un litige entre nous. Vous vous étiez opposée à ma décision vous concernant, qui découlait du fait que votre travail permanent et la propriété du véhicule que vous utilisez chaque jour aurait été contraire au règlement intérieur, vous avez tourné la difficulté pour le véhicule en le mettant au nom de votre fille résidant à Toulouse, ensuite devant les difficultés matrimoniales qui furent les vôtres, je n'ai pas persisté dans ma première décision, mais vous comprendrez fort bien que maintenant, je ne puis annuler celle-ci, et en conséquence accéder à votre dernière requête.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 189/CAB
MB - AL

Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
(Cabinet)
Préfecture
47 - A G E N

La présence dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade de quelques jeunes garçons et de jeunes ménages va à l'encontre du règlement intérieur de la Cité.

Les jeunes garçons se nomment : FOUERE René âgé de 23 ans - GAZE Jean Paul âgé de 20 ans, l'un et l'autre sont dégagés de leurs obligations militaires et vivent au sein de leur famille sans activité professionnelle connue. N'ayant aucun handivap physique, ils devraient, soit avoir un emploi régulier dans la proche région ce qui n'irait pas à l'encontre de leur présence chez leurs parents, puisqu'ils ne vivraient pas à la charge de ceux-ci, soit avoir un emploi dans une région éloignée et ne venir dans leur foyer d'origine que pour leurs congés.

Aucune de ces conditions n'est remplie par eux, et ils semblent se complaire dans l'oisiveté, en tirant le maximum de moyens auprès de leurs parents qui sont eux-mêmes limités pour subvenir à leurs propres besoins. En plus, l'exemple donné vers les jeunes de la Cité, par ces chômeurs professionnels, est des plus néfaste.

Les jeunes ménages sont composés de : M. et Mme LAPARRE et leurs quatre enfants - M. et Mme BOUILLON, nouvellement mariés - M. et Mme FAIVRE Jean. La particularité présentée par ces foyers est que ce sont des enfants d'ayants-droit, qui après s'être mariés, s'installent chez les parents de l'un ou de l'autre, quand ils n'occupent pas indûment un nouveau logement.

Cette manière d'agir ne peut qu'encourager les jeunes à se fixer dans la Cité, ce qui est contraire aux directives ministérielles que j'ai reçues.

.../..

Malgré de nombreux avertissements, aménagés de délais suffisamment longs pour que les intéressés prennent des dispositions, aucun résultat positif n'a été enregistré jusqu'à ce jour. J'ai l'intention de faire en sorte pour que les prochaines consignes que je veux passer, tant aux jeunes garçons, qu'aux jeunes ménages, soient effectivement suivies d'exécution, et pour cela, j'aurai certainement besoin de faire appel à la force publique.

C'est l'objet de ma présente démarche auprès de vous pour solliciter la mise à la disposition, en cas de besoin et à ma demande, des agents de la force publique de l'arrondissement.

Je reste à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous jugeriez indispensables de connaître et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître la suite que vous pouvez réserver à cette affaire.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

25 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 188/CAB
MB - AL

Monsieur le Maire
47 - SAINTE LIVRADE-S-LOT

Monsieur,

Un certain nombre de ressortissants de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade sont susceptibles de pouvoir bénéficier d'une allocation mensuelle aux infirmes, en raison de leur état de santé qui ne leur permet pas d'avoir une activité salariée.

En attendant d'avoir un examen du dossier que les éventuels bénéficiaires ont fait présenté par l'intermédiaire de vos Services de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale de Lot et Garonne, ils bénéficient pour pouvoir subvenir à leurs besoins, d'un secours exceptionnel qui leur est versé à partir du budget de la Cité d'Accueil.

C'est la dénomination de ce secours qui apporte la confusion auprès des Services Préfectoraux. En effet, sur les imprimés de demande de renseignements, ce secours est confondu avec la désignation allocation de chômage. Or, il n'y a aucun rapport entre le secours que je verse et l'allocation de chômage, qui est attribuée à des travailleurs momentanément privés de travail, et versée par les Services de la Main d'Oeuvre ou l'ASSEDIC. Ce qui fait que cette confusion amène les Services Préfectoraux à considérer cette fausse allocation de chômage comme une ressource normale et définitive, alors qu'en réalité, il s'agit d'un secours exceptionnel, attribué parce que les bénéficiaires ne peuvent momentanément avoir d'autres moyens pour survivre, à partir des possibilités de droit commun.

../..

Afin de pallier cette situation de fait qui a entrainé trop souvent des décisions de rejet non conforme à la situation réelle des requérants, je me permets de vous proposer la solution suivante : les imprimés accompagnant le certificat médical permettant le dépôt d'une demande d'A.M.I., pourraient être remplis per le Service Social qui vous les ferait parvenir en vue de la présentation à la signature par vos soins au requérant lui-même, et ensuite, pour l'exploitation définitive.

Si ce projet vous agré, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir afin que je donne des consignes en censéquence au Service Social de la Cité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 187 / CAB
MB - AL

NOTE

Le Centre aéré de Ste-Livrade vient de me faire savoir qu'il accueillerait avec grand plaisir vos enfants, âgés de 6 à 12 ans, dans les installations dont il dispose au lieu-dit " Rogas " vers Dolmayrac.

L'ouverture du Centre d'aéré est fixée au 5 juillet 1971, il fonctionnerait chaque jour ouvrable dans les conditions suivantes : chaque matin, un autobus prendrait en charge vos enfants à 8 h 45 et vous les ramènerait le soir vers 18 h.

Durant la journée, vos enfants pourraient déjeuner et bénéficier d'une collation ainsi que participer aux différentes activités organisées à leur intention par des moniteurs.

La participation demandée aux familles est de : 2,00 Fr par jour et par enfant. Pour ce prix, il sera fourni : le transport, le déjeuner, le goûter et les frais de sortie de groupe pour la visite de certains sites, ainsi que le prix d'entrée une ou deux fois par semaine à la piscine.

Compte tenu des travaux saisonniers, j'engage tous ceux qui ont des enfants, dans la catégorie d'âge indiqué, d'adopter la solution de fréquentation du centre aéré, car ils seront ainsi déchargés, pour un prix modique, de la surveillance et des soins à donner aux jeunes.

Les inscriptions sont, dès à présent, reçues au secrétariat de l'Assistante Sociale (s'adresser à Mlle REY) ensuite, il sera demandé aux familles de verser une somme de 20,00 Fr correspondant à l'achat d'un carnet pour 10 jours de présence.
Ce carnet sera conservé par le Directeur du Centre aéré qui l'utilisera au fur et à mesure de la présence de votre enfant et vous préviendra au moment de son renouvellement. La partie non utilisée de certains carnets sera remboursée à ce moment là.

Une déclaration est à faire auprès de la Caisse des Allocations Familiales qui subventionne directement le Centre aéré et les démarches normalement à la charge des familles sont effectuées par mes Services.

Je vous demande de prendre votre décision rapidement et de procéder à l'inscription dans les conditions fixées plus haut et surtout de considérer la possibilité de fréquentation du Centre aéré comme une chose bénéfique pour vos enfants.

Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Bet

Familles ayant des enfants de 6 à 12 ans -

Albert	M12
Allarel	B12
Arokion	E5
Bayard	F5
closont	H11
Christiane	T2
crasbercu	N12
Cazes	P6
Courtier	W5
De la Flore	F12
Durban	H2
Fanton	D1
Fuvmel	L3
Forget	C6
gaston	M1
gaze	C5
Gervais M	R5
Gaqueron	R11
Gannoteaux	U1
Hogan	L5
Israël	G5
Isnard	C12
Le Van Ra	U.9
Legrand	R9
Le Van Nhan	R12
Lomet	A1
Lecrenu	L7
Lamy	K1
Luong Nhu Thuat	D12

Louis	W6
Merlet	E6
Modeste	V.6
Morichon	Y5
Mangel	V1
Nicolas E.	O5
Nguyen Paul	Q2
Nicolas B	U12
Nguyen Van Y	N11
Nicoli	E7
Samel	D5
Saunier	A12
Simnah	V4
Simnouelty	E1
Seulle	O1
Tas de bois	B7
To Van Trang	N5
Vandjeur	S1

24 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 186/CAB
MB - AL

Madame l'Assistante Sociale
de la Délégation Militaire
de Lot et Garonne
rue du Pont de la Garde
47 - A G E N

Madame,

Le Sergent-chef CHAU Alain, en service à la 152è C T G, caserne Loubère 97 - 3 à Cayenne, m'a fait savoir il y a quelque temps que sa famille, composée de son épouse et de leurs quatre enfants, faisait l'objet d'un rapatriement par anticipation, pour des raisons médicales.

En effet, Mme CHAU vient d'arriver chez sa mère qui réside dans la Cité d'Accueil, et le retour de son mari ne devant s'effectuer que d'ici une période de onze mois, elle sollicite la permission de résider chez Mme MUTOS.

Or, cette dernière bénéficie d'un logement gratuit à l'intérieur de la Cité d'Accueil, en sa qualité de rapatriée. Règlementairement, il n'est pas possible à Mme MUTOS d'héberger sa fille et ses petits enfants plus d'un mois par an, et il n'est pas non plus possible d'affecter à Mme CHAU un logement séparé de sa mère, car elle n'est pas elle-même un ayant-droit.

Je m'adresse à vous pour savoir si ce cas particulier peut trouver une solution par des moyens provenant de l'Armée. Existe-t-il des appartements dans chaque délégation, réservés aux familles des militaires servant Outre-Mer, ou bien faut-il que Mme CHAU prenne des dispositions de droit commun.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer éventuellement vos moyens et la manière d'en bénéficier, ou les démarches que doit entreprendre Mme CHAU en vue de bénéficier de l'assistance de l'Armée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL ☆ LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 185 / CAB
MB - AL

Monsieur le Colonel Commandant le 35° R.A.
Caserne d'Espagne
32 - A U C H

Monsieur,

J'ai l'honneur d'appeler respectueusement votre attention sur le cas de l'un de vos hommes, REVELLO Bernard, qui appartient à la Compagnie de Génie de votre Régiment. L'intéressé a épousé l'an passé une jeune fille appartenant à une famille hébergée à la Cité d'Accueil des rapatriés d'Indochine, située à Ste-Livrade-s-Lot.

De cette union est né un bébé, et j'avais pu autoriser l'épouse du caporal-chef REVELLO à résider chez sa mère, en attendant de pouvoir rejoindre son mari. Toutefois, et malgré l'indulgence dont j'ai fait preuve, il semble qu'aucune disposition n'ait été recherchée avec conscience par les époux REVELLO.

En exécution d'un règlement qui interdit aux enfants d'ayants-droit, ayant atteint leur majorité ou après contraction de mariage, de résider dans le logement affecté à leurs parents, seuls bénéficiaires autorisés de l'assistance de l'Etat en leur qualité de rapatrié, je me vois dans l'obligation de presser le ménage REVELLO de se conformer aux règlements intérieurs du Centre.

Toutefois, avant cette ultime démarche, je tiens à vous tenir informé de la situation de l'un de vos gradés, et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si une possibilité de logement peut être envisagée par vos services, et surtout état de cause, mettre le Caporal-Chef REVELLO en face de ses responsabilités de chef de famille.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1971

Fabrique de Chaises
J. MELCHER
47 - VERTEUIL

N° 184/CAB
AL

Bulletins de renseignements individuels
Régime retraite concernant :

Imprimés en retour
dûment complétés et signés.

Mme CARRIEU Odette 1
Mme ALBERT Hélène 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

16 Juin 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE SUR LOT

n° 183 / CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
Quatorzaine du 1.6.71 au 15.6.71 — 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 182 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Le Sergent-Chef CHAU Alain, dont la belle-famille réside dans la Cité, vient de me faire parvenir une correspondance dont vous voudrez bien trouver photocopie. Il sollicite une autorisation d'hébergement pour sa femme et ses enfants devant être rapatriés, par anticipation de la Guyane vers la métropole, pour des raisons de santé.

Je viens de faire réponse à l'intéressé, en lui faisant savoir que je ne pouvais prendre la décision dans le sens qu'il souhaitait, car toute nouvelle admission devait faire l'objet d'une étude préalable de vos Services. En plus, je lui ai demandé de vous adresser un dossier complet et de vous préciser sa date de rapatriement personnel, afin d'évaluer la période où son foyer vivrait en métropole sans lui.

Cette période sera certainement assez longue, puisque M. CHAU Alain a quitté la France pour son affectation en Guyane dans le courant de l'automne dernier.

Toutefois, je redoute qu'en raison de la proximité de la date d'arrivée de sa famille en France, et de la longueur du temps nécessaire au courrier pour échanger nos lettres, je vous arriver à Ste-Livrade son épouse et ses enfants.

Cependant, il me semble que dans ce cas particulier, le Ministère de la Défense Nationale doit prévoir la mise à la disposition des familles ainsi concernées d'un logement conventionné; que très certainement, Mme CHAU préfère revenir auprès de sa mère pour utiliser les services que celle-ci ne manquerait de lui rendre.

Je vous serais reconnaisant de bien vouloir m'indiquer l'attitude à adopter et éventuellement, les démarches à faire auprès de l'autorité militaire.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 181/ CAB
MB - AL

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe les états des effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

J'appelle votre attention sur le nombre devenu important de jeunes adolescents, hommes célibataires et aptes au travail qui sont actuellement présents dans la Cité et sans emploi.

Depuis deux mois, leur nombre va croissant et il y a lieu d'envisager la mise au point de directives assorties de moyens pour pouvoir les appliquer.

Tout d'abord, cinq garçons âgés de plus de 21 ans et dégagés des obligations militaires, doivent faire l'objet d'une expulsion, avec possibilité de faire appel à la force publique, si nécessaire, d'ou un engagement officiel à obtenir des autorités préfectorales.

Pour les plus jeunes, il y a lieu de mettre les familles en face de leur responsabilité et de leur imposer une conduite devant aboutir à une participation effective pour la mise à la vie active ou l'orientation du jeune garçon qu'elle protège. En cas de carence, c'est une mesure d'expulsion pour l'ensemble du foyer qui doit être envisagée.

Je tiens à signaler que la plupart des garçons, sinon la totalité ont déjà fait l'objet de la part de mes services d'un intérêt et qu'après avoir satisfait pendant un certain temps, soit à un emploi que nous leur avions fourni, soit à un stage de F.P.A., ils ont volontairement mis fin à leurs activités et ont rejoint leur famille toute disposée à les entretenir dans l'oisiveté.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et Prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16. 6.46	Dégagé Service Militaire
HUYNH Raymond	8. 9.48	Dégagé Service Militaire
FOUERE René	26. 4.48	Dégagé Service Militaire - Niveau Bac.
GAZE Jean Paul	22. 2.51	Dégagé Service Militaire
[illegible]ASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
[illegible]IVET Albert	27.11.50	C.A.P. Aide comptable.
BELMIMOUN Pierre	15. 9.51	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12.12.51	B.E.P.C.) partis à Belfort le 26.12.70
GERVAIS Robert	13. 3.49	) retour au Centre le 8.5.71
FERNAND François	8. 9.48	-) - Dégagé Service Militaire
PRUNETA Michel	17. 6.52	)
APOSTOLI Robert	30. 6.52	)
CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	) partis à Belfort le 7.11.71
LECRENN Charles	14.12.52	FPA) retour au Centre le 1.5.71
FANZY Michel	13.11.52	)
[illegible]NH Solange	9. 2.52	
SAMEL Angeline	16. 4.52	

8 Juin 1971

Monsieur CHAU Alain, Sergent-Chef
en service à la 152 ° C T G
Caserne LOUBERE
97 - 3 CAYENNE

n° 180 / CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 3 juin 1971, l'autorisation que vous sollicitez pour l'hébergement de votre famille devant être rapatriée par anticipation de la Guyane, doit faire l'objet d'une étude auprès du Ministère de tutelle, car seul M. le Directeur de la Population et des Migrations peut prendre la décision que vous avez demandée.

Il serait à cet effet indispensable de pouvoir me fixer sur la durée de séjour que votre famille aurait à faire jusqu'à votre retour définitif.

Je vous engage vivement à donner le complément de renseignements à l'adresse ci-dessous :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3.
1 Place Fontenoy - 75 - PARIS (7 è)

afin qu'une décision soit prise en ce qui vous concerne. De mon côté, j'avertis les autorités de tutelle responsable, afin de revevoir des instructions pour la conduite à tenir au moment de l'arrivée de votre famille.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Juin 1971

Direction Départementale de l'Action Sanitaire
et Sociale - Préfecture de Lot et Garonne

47 - A G E N

N° 179 / CAB
MB - AL

- Photocopie lettre n° 33999 en date du 28 Mai 1971 de l'Administration Générale, du Personnel et du Budget, relative à la cessation de fonctions de Mme de CACQUERAY Agent contractuel au Centre d'Accueil de Ste-Livrade à compter du 1er juillet 1971 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

7 Juin 1971

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 178/ CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 30 Avril 1971	3	Réf:V/Lettre n° PMS.3 n° 948 du 5.9.1971.
- Liste des Adolescents et adolescentes âgées de plus de 16 ans actuellement sans emploi	1	

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Mai 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
172	30	20	4	25	26	11	118	44	12	76	63	33	5	68	57	26
	30	20	4	25	26	11	118	44	12	76	63	33	5	68	57	26
172	50		55			173			184				156			

Célibataires : 50
Mariés : 228
Enfants : 340
Total . . . : 618

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 MAI 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	21	109	173
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	10	21	45	98
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	58	97
- Femmes abandonnées				29	4	63	96
- Aptes au Travail	27	15	14	8	13	51	128
TOTAUX	30	20	55	105	68	340	618

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

/-)RRIVEES & /__)EPARTS

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx du mois:	-	-	-	-	-	-	-	-
ToTaUx depuis début année:	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Famille GAUTRONNEAUX	départ définitif		1		1	2	1	5
DUTAMBY Antoinette	" "	1					1	2
DUTAMBY Marceline	" "							
ToTaUx du mois:		1	1		1	2	2	7
ToTaUx depuis début année:		16	2		1	6	5	30

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

4 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 177 / CAB
MB - AL

Monsieur et Madame NGUYEN VAN Y
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Il a déjà été porté à votre connaissance que vous étiez rendus bénéficiaires de la Médaille d'Or de la famille Française, en raison de la bonne tenue et de la bonne éducation de vos dix enfants.

Je suis heureux de pouvoir vous présenter mes compliments les plus vifs, en même temps que la reconnaissance de l'Administration

La remise de la Médaille fera l'objet d'une manifestation, qui se déroulera en votre honneur à la Mairie, afin que vous puissiez recevoir de M. le Maire l'acte de votre distinction, à 11 heures le Dimanche 6 juin prochain.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 176 / CAB

Monsieur le Proviseur
du Lycée Technique
82 - MONTAUBAN

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les dossiers d'orientation concernant Melles Monique ETILE et Jacqueline BLANC du Centre d'Accueil de Ste-Livrade.

Les pièces complémentaires vous seront envoyées dès que possible.

Nous pourvons, dès à présent, assurer des correspondants à ces jeunes filles.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

2 Juin 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 175 / CAB
MB- AL

Madame la Directrice du Lycée Laure Gatet
25 avenue de Paris
24 - PERIGUEUX

Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les dossiers d'orientation concernant Melles Solange DEVILLARD et Eliane CASSIM du Centre d'Accueil de Ste-Livrade.

Les pièces complémentaires vous seront envoyées dès que possible.

Nous pouvons dès à présent assurer des correspondants à ces jeunes filles.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame, Nos salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

28 Mai 1971

SERVICE DE LA MAIN D'OEUVRE

Rue Etienne Marcel

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 174/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi

Quatorzaine du 17 Mai au 31 Mai 1971 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

28 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 173 / CAB
MB - AL

Monsieur le Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai déjà eu l'occasion de vous faire savoir qu'il me semblait opportun de pouvoir faire partie, à titre consultatif, de la Commission à l'Aide Sociale, placée sous la présidence du Juge d'Instance et pour les séances se rapportant aux dossiers des familles hébergées dans la Cité d'Accueil.

Je viens de consulter à cet effet M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale qui pense, et à juste titre, que si je dois être consulté, il vaudrait mieux que ce soit lorsque le Bureau d'Aide Sociale de la Commune donne son avis au cours des commissions administratives, qui a pour rôle de transmettre aux services préfectoraux le dossier à instruire, et surtout un avis à donner pour ces mêmes affaires.

Je ne voudrais pas gêner en quoi que ce soit le bon fonctionnement de la commission administrative du Bureau d'aide sociale de la commune de Ste-Livrade, mais si vous le jugez utile et si vous le souhaitez, je me mets à votre disposition pour apporter à cette instance les renseignements précis et complémentaires qui pourraient lui être utiles lorsqu'elle émet un avis pour les ressortissants de la Cité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - (LOT)
Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

Sainte-Livrade, le 25 Mai 1971

Madame LAMY
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous êtes priée de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, demain MERCREDI 26 MAI 1971 à 15 heures.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 172/ Cab
MB - AL

Monsieur le Chef de la Brigade
de Gendarmerie
47 - STE LIVRADE S/LOT

J'ai déjà eu l'honneur de porter à votre connaissance que M. THIBAUT Arthur domicilié à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade était détenteur d'une arme à feu avec laquelle il avait menacé récemment l'un de ses voisins, M. ISMAEL, à la suite d'un différent avec celui-ci.

Par la présente, je vous confirme mes déclarations verbales et je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouviez entreprendre une enquête pour savoir si M. THIBAUT a reçu une autorisation de port d'armes et dans le cas contraire et vraisemblable, lui retirer son moyen de défense, qui pourrait amener une affaire aux conséquences regrettables dans la Cité.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

25 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur BOUILLON Michel
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE

n° 171/ CAB
MB - AL

Monsieur,

Récemment, vous avez bien voulu me rendre visite en me demandant de vous accorder l'autorisation d'occuper un logement à la suite de votre prochain mariage avec Melle CASABIANCA, également fille d'ayant-droit, en résidence dans la Cité.

Les services de tutelle à PARIS auxquels j'ai présenté l'objet de votre requête, viennent de me faire savoir qu'il ne pouvait être donné une suite favorable à cette affaire, et des consignes de rigueur me sont également annoncées pour remanier les droits à hébergement appliqués antérieurement.

N'étant, ni votre fiancé ni vous-même des ayants-droits directs, il ne peut être envisagé l'obtention d'un avantage dont seuls peuvent bénéficier vos parents, mais sans possibilité de transmission à leur descendance.

En regrettant de ne pouvoir vous être agréable, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LEJEUNE Emile
36 rue des Douves
33 - BORDEAUX

n° 170 / CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 mai 1971 et je regrette de ne pouvoir donner la suite que vous souhaitez à votre requête, mais elle va à l'encontre du règlement qu'il m'est demandé d'appliquer et pour lequel d'ailleurs, les nouvelles consignes de rigueur sont en train de me parvenir.

Je ne saurai donc trop vous conseiller de garder votre emploi actuel, car il ne me serait pas possible de vous accorder l'autorisation à résidence définitive dans la Cité.

Toutefois, je signale au Service Social la situation particulière de votre mère et une surveillance accrue sera effectivement accordée à votre famille durant votre absence.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 169 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée de Borda
40 - DAX

Monsieur,

A la suite d'une correspondance que nous avions échangée, vous avez bien voulu me faire savoir que vous pourriez accepter, en qualité d'interne dans votre Etablissement, la jeune Marie SINNOURETTY, sous réserve qu'elle soit accueillie dans une famille de DAX durant les congés scolaires de courte durée.

L'intéressée vient d'avoir des ennuis de santé; il semble peu probable qu'elle puisse rejoindre votre Etablissement pour la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, je me permets de vous présenter à nouveau deux candidatures se rapportant à des jeunes filles actuellement à Ste-Livrade, et désireuses pour les mêmes raisons que leur camarade Marie, de quitter leur milieu familial pour devenir interne dans un Etablissement en dehors du département.

Je joins à la lettre les renseignements se rapportant à chacune d'entre elle, et je puis vous assurer que je suis en mesure, dès à présent, de vous désigner les familles d'accueil qui prendront en charge vos élèves durant les fins de semaine ou les courts congés scolaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

19 Mai 1971

Monsieur le Directeur,

Nous sommes dans une Cité d'Accueil pour rapatriés d'Indochine à Ste-Livrade en Lot et Garonne.

Huit à neuf cents personnes vivent là depuis bientôt quatorze ans. On compte environ 400 jeunes de 0 à 21 ans.

Parmi les adultes, une majorité de femmes seules, ayant à charge un grand nombre d'enfants. Elles ont gardé les coutumes de leur pays, langue, façon de vivre etc... Encore aujourd'huk, il y a peu de contact avec l'extérieur, ce qui ne facilite guère leur intégration.

Les enfants sont eurasiens et de nationalité française. Ils doivent faire leur place en France.

Pour les aider nous essayons de leur trouver des places dans des Lycées en dehors de Villeneuve.

Voyez-vous la possibilité de recevoir les deux frères FANZY en internat pour la rentrée prochaine ?

Monsieur le Proviseur de NERAC pense qu'il serait bon que Bernard puisse rentrer en 2è T. chez vous l'an prochain, il vous fera suivre le dossier lorsque le conseil de classe aura motivé son avis par écrit.

Nous vous remercions à l'avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces élèves et vous prions de croire, Monsieur le Directeur à notre considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 168 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Bernard Palissy
47 - A G E N

Sur les conseils de votre confrère, installé au Lycée Technique Nationalisé place de Verdun à Agen, j'ai l'honneur de venir présenter la candidature du jeune FANZY Daniel qui désirerait rejoindre votre Etablissement, en qualité d'interne, dès la prochaine rentrée scolaire.

Ce garçon, actuellement en seconde A.4 à Villeneuve, pourrait être admis suivant l'avis de ses professeurs en 1ère A.4. avec étude des langues anglais et espagnol.

Daniel FANZY, dont la famille réside dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, voudrait éviter une perte de temps importe en devenant interne dans votre Etablissement, car il a constaté que ses allées et venues entre Villeneuve et la Cité d'Accueil occupent un temps précieux qu'il ne peut accorder à son travail.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pensez pouvoir retenir sa candidature.-

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHE[illegible]

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

Ste-Livrade le 24 Mai 1971

n° 167 / CAB
MB - AL

NOTE

aux FAMILLES hébergées au C.A.F.I.

La municipalité de Ste-Livrade vient de me faire savoir qu'elle était obligée de modifier son mode de ramassage des ordures ménagères en raison de la mise en place d'un nouveau matériel plus perfectionné et ne pouvant être utilisé comme dans le passé.

Ce changement a pour conséquence de demander à chaque famille de se munir d'une poubelle suffisamment vaste pour recueillir les ordures ménagères pendant 48 heures et qui devra être déposée à proximité du point de passage mentionné sur le plan joint en vue de son enlèvement.

Les jours de ramassage sont le Lundi - le Mercredi et le Vendredi, à partir de 8 heures.

Par ailleurs, les actuels points de dépôt implantés dans la Cité ne pourront plus être utilisés et seront prochainement détruits.

Je vous demande de bien vouloir, chacun en ce qui vous concerne, vous conformer aux présentes directives et éventuellement me faire part de vos suggestions.

Je précise que ce mode de ramassage des ordures ménagères prendra effet à compter du Vendredi 28 Mai 1971 à 8 heures.

Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 166 / CAB
MB - AL

Monsieur SIMON André
n° 25 rue de Lacépède
13 - A I X

Monsieur,

Tout d'abord je dois porter à votre connaissance que Mme MATHIEU n'est plus assistante sociale de la Cité d'Accueil et que sa remplaçante est Mme DE CACQUERAY.

Par ailleurs, je ne puis que vous confirmer les termes de mon précédent courrier, dans lequel je vous conseillais de vous adresser à mon Administration de tutelle, c'est à dire :

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1, Place Fontenoy - 75 - PARIS (7 è)

seul compétent pour prendre en considération les motifs de vos requêtes. Il semble que compte tenu de votre situation particulière, il y ait lieu de procéder rapidement et en utilisant les moyens que je vous ai fait connaître.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

18 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 165 / CAB
MB - AL

Madame LIAIGRE
Assistante Sociale
3 rue de Valois
75 - PARIS (1er)

Madame,

Par courrier daté du 10 mai dernier, vous avez bien voulu présenter la requête de l'un de vos protégés, GERVAIS François, qui désire séjourner dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade avec sa famille.

Je ne puis malheureusement accéder à ce voeu, car l'hébergement dans la Cité est exclusivement réservé aux Rapatriés d'Indochine, handicapés physiques ou trop âgés pour avoir une activité salariés régulière et devant recevoir une assistance de l'Etat.

*

Par ailleurs, il n'est pas envisageable de posséder une location temporaire pour la catégorie d'ancien hébergé, tel que M. GERVAIS François.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

14 Mai 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE SUR LOT

164/ CAB
AL

- Etat Nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
  Quatorzaine du 1.5.1971 au 15.5.1971 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 163 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
de Garçons
4 rue Charles-Gonthier
24 - BERGERAC

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 30 avril 1971 se rapportant à la candidature du jeune TASDEBOIS Paul, dont la famille réside à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et qui fréquente à l'heure actuelle le C.E.S. de Ste-Livrade, dans la classe de 4ème pratique terminale.

Bien que je reconnaisse que le motif que vous invoquez pour le rejet de la candidature de TASDEBOIS soit bien fondé, ~~mais~~ je me permets de solliciter auprès de vous un nouvel examen de cette affaire, car ce jeune garçon a vu sa progression scolaire perturbée pour des raisons involontaires.

En effet, c'est le fils aîné d'une famille de sept enfants, dont il a dû s'occuper, sa mère ayant dû à plusieurs reprises être hospitalisée. Cette famille a beaucoup souffert de la transplantation qu'elle a subie au moment de son rapatriement, et le jeune Paul a dû faire face, malgré son jeune âge, à des situations difficiles dont sa progression scolaire a souffert.

Je ne sais si ces éléments pourront vous amener à interpréter différemment les textes auxquels vous devez satisfaire, mais je suis par avance reconnaissant de l'accueil que vous réserverez à cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHE[illegible]

10 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n°1662/CAB
MB - AL

Monsieur SIMON André
25 rue de Lacépède
13 - AIX EN PROVENCE

Monsieur,

J'ai bien reçu votre correspondance datée du 6 mai dernier, et je regrette de ne pouvoir y apporter la solution que vous souhaitez.

En effet, il ne m'appartient pas de procéder à l'admission de nouvelles familles, seuls les Services du Ministère dont vous trouverez l'intitulé ci-dessous, peuvent prendre en considération votre requête et vous faire part de sa décision.

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1, Place Fontenoy - PARIS (7è)

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Sainte-Livrade le 10 Mai 1971

n° 161 / CAB
MB - AL

NOTE

aux FAMILLES HEBERGEES au C.A.F.I.

Voici le moment de préparer les séjours de colonie de vacances de vos enfants, et afin de pouvoir vous aider à mettre en place les moyens de satisfaire à cet avantage, je serai heureux de connaître vos décisions et vos souhaits en la matière.

Deux possibilités s'offrent à vous.

Il y a d'abord un certain nombre de familles qui ont fait savoir par l'intermédiaire de la Cimade, qu'elles pourraient recevoir dans leur domicile ou dans leur résidence de vacances un certain nombre d'enfants appartenant à des foyers de la Cité d'Accueil.

Par ailleurs, la Fédération des Oeuvres Laïques du Département organise des séjours pour l'ensemble des enfants du Lot et Garonne dans des lieux situés au bord de la mer ou à la montagne.

Ces séjours de trois semaines, sont pour leurs frais, pris partiellement en charge par la Caisse des Allocations Familiales et par le Service de la Jeunesse et des Sports. Une aide matérielle pourra être attribuée, pour cette catégorie de vacances, par l'administration de la Cité, en fournissant une partie du vestiaire.

Les séjours sont surveillés par des moniteurs diplômés et la prise en charge totale de vos enfants, en ce qui se rapportent à leur loisir, hébergement, nourriture et surveillance médicale, est assurée sous la responsabilité de personnel ayant reçu une formation à cet effet.

Je précise que les deux catégories de vacances pour vos enfants peuvent se compléter, mais afin d'entreprendre les démarches auprès d'organismes de prise en charge, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir pour le 15 mai prochain, de quelle manière vous pensez procéder.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 160/CAB
MB - AL

Centre de Préparation des Annuaires
92 - MONTROUGE

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser la liste des annuaires avec leur date de parution et leur prix pour 1971.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 159 /CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS 7 ème

Je viens de recevoir une correspondance émanant de M. GENCE Bernard, gendre des époux GAUTRONNEAU, qui intervient au bénéfice de sa belle-mère, qui fait l'objet à l'heure actuelle, d'une mise en demeure de s'installer à l'extérieur de la Cité.

Je viens de lui répondre et je joins à la présente le double de cette correspondance afin que vous en connaissiez les termes.

Il me semble indispensable de confirmer la position antérieure et je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des directives en ce sens.

M. BOUCHET.

6 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 158/CAB
MB - AL

Monsieur SIMON André
25 rue de Lacépède
13 - AIX

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'alerter récemment sur l'état dépressif de votre tante, Mme SIMON Delphine, qui semble avoir été touchée par le décès de son frère.

Aussitôt après avoir pris connaissance de votre lettre, j'ai demandé à Mme l'Assistante Sociale de la Cité, ainsi qu'au Dr DAOULAS, de bien vouloir se rendre auprès de votre parente en vue de vérifier son état actuel, et pour lui apporter le réconfort moral et les soins physiques dont elle pourrait avoir besoin.

Il s'avère qu'aucune crainte en ce qui concerne la vie de votre tante ne soit à constater ou à redouter. Certes, elle est triste, mais suffisamment courageuse et lucide pour faire front à ce coup du sort.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Mai 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 157 / CAB
MB - AL

Monsieur GENCE Bernard
9 avenue Le Corbusier
40 - MONT DE MARSAN

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er Mai dernier par laquelle vous me demandez d'apporter des précisions sur la situation de votre belle-mère, Mme GAUTRONNEAU, actuellement en résidence à la Cité et priée par mes soins de rejoindre son mari, employé à temps plein dans la région parisienne et auquel le Ministère de tutelle a fait parvenir une offre de logement dans des locaux réservés aux Rapatriés d'Indochine et situé à proximité immédiat de Paris.

Vous me faites savoir qu'il existe une séparation de fait entre M. et Mme GAUTRONNEAU non sanctionnée par une décision légale qui officialiserait leur différent.

Or, depuis bientôt trois ans j'ai fait part directement à votre beau-père une fois, et à plusieurs reprises à votre belle-mère, de la nécessité qu'il y avait pour eux à se réinstaller près du lieu de travail de M. GAUTRONNEAU, c'est à dire à PARIS ou sa région.

Or, à aucun moment, l'un ou l'autre, n'a avancé l'argument d'une rupture de vie commune entre eux. Certes, M. GAUTRONNEAU vient rarement à Ste-Livrade visiter sa femme, mais il n'a pas non plus fait état de la situation nouvelle dont vous me parlez, lorsqu'il s'est rendu auprès de mes chefs, à la suite d'une convocation émanant de ceuxèci.

../..

Par ailleurs, l'infirmité dont Mme GAUTRONNEAU serait atteinte a dû s'améliorer sensiblement depuis ma prise de fonction, puisqu'elle se déplace seule, non seulement à l'intérieur de la Cité, mais entre cette dernière et la ville et sans gêne importante apparente.

Pour un dernier examen, je redemande au Ministère de tutelle de bien vouloir réexaminer la situation de votre belle-mère, mais il semble, à priori, qu'aucun élément nouveau ne soit à retenir dans cette affaire; ce qui est certain, c'esr que M. GAUTRONNEAU n'a aucun désir d'avoir son épouse près de lui. Toutefois, il a des obligations à satisfaire.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

4 Mai 1971

NOTE

à

Monsieur PHAM NGOC DUY
C.A.F.I. STE LIVRADE.

N° 156 / CAB
MB - AL

Dans le passé, je vous avais demandé de venir dans mon Bureau chaque jour, afin de pouvoir me tenir informé du travail de l'équipe dont vous êtes responsable et aussi vous donner les différentes consignes qui me semblaient nécessaires à l'entretien de la Cité.

Cette façon d'agir semble être perdue de vue, et automatiquement les travaux intérieurs s'en ressentent. Alors, je vous demande de reprendre d'une façon effective l'habitude de contacts journaliers que je désire avoir avec vous.

Par ailleurs, avec l'aide de M. WEISS, chaque jour vous mettrez au point sur un cahier, les différents travaux qui ont été effectués la veille par vos coéquipiers.

Je vérifierai une fois par semaine le contenu de ce cahier sur lequel chaque employé de votre équipe pourra porter ses suggestions ou remarques pour que j'en ai connaissance et puisse en tenir compte.

Par ailleurs, bien que je sache que vous apportez tous vos soins à la station de pompage, il me semble toutefois souhaitable que vous teniez à jour, un cahier faisant apparaitre dans leur ordre chronologique les différentes opérations que vous avez effectuées ; et tout comme les autres livres, je signerai une fois par semaine sur votre présentation.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

4 Mai 1971

NOTE

à

n° 155 / CAB
MB - AL

Monsieur KUTER Georges
C.A.F.I. STE LIVRADE

L'installation des douches de la Cité est pourvue d'un adoucisseur d'eau, dont vous avez la responsabilité pour l'entretien et le bon fonctionnement.

Il vient d'être porté à ma connaissance, que ce travail d'entretien ne serait pas fait avec tout le sérieux indispensable. Je vous rappelle la nécessité qu'il y a pour le bon fonctionnement général des douches, d'obtenir un rendement maximum de cet appareil d'épuration.

Afin de pouvoir mieux suivre cette affaire, je vous demande d'ouvrir un cahier d'entretien sur lequel vous porterez toutes les opérations d'entretien et de réparations que vous effectuez sur l'appareil en question. De plus, vous pourrez porter sur ce cahier de contrôle, vos suggestions et remarques.

Pour ma part, je viserai ce document chaque semaine.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

Ste-Livrade le 4 Mai 1971

N° 154 / CAB
MB - AL

NOTE

aux FAMILLES HEBERGEES AU C.A.F.I.

A deux reprises mon attention a été appelée sur l'absence de consignes en cas de début d'incendie dans les foyers réservés aux hébergés.

Compte tenu de la gravité que pourrait revêtir un incendie dans les bâtiments du Centre, il m'apparait indispensable de demander à chacun d'entre vous, de prendre toutes les précautions qu'il jugera utile, et surtout d'éviter au premier chef un affolement.

Il y a lieu de prévenir immédiatement, soit : M. WEISS, soit M. DUY, qui détiennent l'un et l'autre un extincteur qui devra être mis immédiatement en batterie pour combattre le feu. Si ce moyen, qui doit être complété par l'apport immédiat d'extincteur plus puissant entreposé dans l'atelier, se révélait insuffisant, il appartient aux personnes ci-dessus désignées d'appeler immédiatement les pompiers (N° téléphone : 18 à Ste-Livrade) et le Directeur de la Cité.

Je vous demande de bien retenir ces consignes. A nouveau, je vous recommande, en cas de sinistre, de rester calme.

Je recevrai volontiers toutes suggestions de votre part et en particulier, il me semble indispensable, afin de multiplier les points de prise d'extincteur, de recevoir l'accord de plusieurs familles résidant dans la Cité qui pourraient elles-mêmes faire acte de volontariat pour recevoir en dépôt un extincteur à mettre à la disposition d'un sinistre dans leur entourage immédiat qui serait alors informé.

Le Directeur

M.BOUCHET.

3 mai 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 153/CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 30 AVRIL 1971 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi — 1

Réf: V/lettre n° PMS.3 n° 948 du 5.9.1969

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16. 6.46	Dégagé Service Militaire
HUYNH Raymond	8. 9.48	"
FOUERE René	26. 4.48	"
KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
JOLIVET Albert	27.11.50	
GAZE Jean Paul	22. 2.51	Dégagé Service Militaire
DUTAMBY Marceline	11. 1.51	
HUYNH Solange	9. 2.52	
SAMEL Angeline	16. 4.52	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

à la date du : 30 AVRIL 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	21	109	173
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	10	21	45	98
- Veuves de guerre				10		14	24
- Autres Veuves				31	8	59	98
- Femmes abandonnées				29	4	63	96
- Aptes au Travail	27	16	15	8	14	54	134
TOTAUX	30	21	56	105	69	344	625

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

à la date du 30 AVRIL 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	4	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
17 jeunes gens (G et F) travaillant hors du Département	à rayer des registres	13	-	-	-	1	3	17
Totaux du mois		13	-	-	-	1	3	17
Totaux depuis début année		15	1	-	-			23

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE (LOT)

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 AVRIL 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
173	30	21	4	26	26	11	119	44	12	78	63	33	5	68	58	27
	30	21	4	26	26	11	119	44	12	78	6	33	5	68	58	27
173	51		56			174			186				158			

Célibataires : 51
Mariés : 230
Enfants : 344
Total 625

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

29 Avril 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE SUR LOT

152/CAB
AL

Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
Quatorzaine du 16.4.1971 au 30.4.1971

1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Avril 1971

Service de la Main d'Oeuvre
Rue Etienne Marcel
47 - VILLENEUVE SUR LOT

151/CAB
AL

Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
Quatorzaine du 1.4.71 au 15.4.71 1

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

15 AVRIL 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur Evariste SINNAH
Hôtel Central
36, rue du Vert Bois

150 CAB GD/MR

PARIS 3ème

Monsieur,

Par lettre en date du 23 Mars j'ai eu l'honneur de vous faire part de la situation précaire dans laquelle se trouve votre épouse, demeurée à la Cité et notamment des difficultés qu'elle éprouve, étant démunie de ressources, à entretenir décemment sa famille.

Je vous rappelle à nouveau l'urgence qui s'attache à ce que votre épouse reçoive le mandat demandé.

Je vous précise en effet qu'elle est débitrice à l'heure actuelle, d'une somme de 569,07 F représentant trois factures, d'épicerie, de boulangerie et de boucherie.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- Le Directeur,

13 Avril 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 149 / CAB
MB - AL

Madame GAUTRONNEAUX
Bâtiment n° L.6
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE-S-LOT

Madame,

Le Ministère de tutelle vient de me faire parvenir copie de la correspondance qui a été adressée à votre mari et qui se rapporte à l'organisation du rassemblement de votre foyer dans un logement pouvant être mis à votre disposition près du lieu de travail de votre époux.

Il m'est demandé de porter à votre connaissance les dispositions envisagées, ce que je fais par la présente.

J'attire votre attention sur le fait que le logement que vous occupez à l'heure actuelle devra être libéré le 1er juin prochain, que votre mari ait satisfait ou non aux obligations qui lui ont été directement adressées par la Direction ministérielle.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur



9 Avril 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 148/CAB
MB - AL

Monsieur le Maire
de la Commune de Ste-Livrade
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

Il y a plusieurs mois j'ai eu l'occasion de vous faire remettre un certain nombre de dossiers se rapportant à la souscription par des ressortissants de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade pour l'obtention de la naturalisation française.

Après un premier examen, vous m'aviez demandé de compléter les dossiers par certaines pièces qui faisaient défaut.

Il a été parfois difficile de réunir les documents qui vous étaient indispensables, c'est ce qui explique le long délai qui s'est déroulé depuis votre demande de précisions jusqu'à ce jour.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir obtenir des Services compétents de la Préfecture un certaine bienveillance pour l'exploitation des dossiers que je vous fais remettre, car la plupart des requérants sont présents en métropole depuis plus d'une décennie. En raison de leur âge, il semble qu'il y ait lieu de leur donner satisfaction, non seulement pour les avantages matériels, mais surtout pour l'aspect psychologique de l'affaire.

Par ailleurs, je me permets de signaler que ces personnes n'occasionneront pas plus après l'obtention de la nationalité française de charge à l'Etat, puisque déjà elles sont bénéficiares d'une assistance matérielle de fait, et en compte sur un budget ministériel. Il s'agirait donc d'une simple régularisation et non d'une inscription nouvelle de dépense.

./...

J'appelle votre attention sur les dossiers de Mme TA THI PHUNG et de Mme SAM THI JIN qui font apparaître l'une et l'autre en tant qu'enfant vivant, une seule et même personne Mme Vve ROBERT née CIVADIE Lily. L'intéressée est effectivement la fille de Mme SAM THI JIN et avait épousé le fils décédé de Mme TA THI PHUNG.

Je reste à votre entière disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

9 Avril 1971

Société N O T A
38 Bis Faubourg des Ancêtres
90 - BELFORT

147 /CAB/SF
AL

- Extrait d'acte de naissance
du jeune Jean Michel GUICHARD

photocopie carite d'identité
de Mme FANZY

Suite à votre communication
téléphonique du 8.4.71

Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Avril 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 146/CAB/SF
MW - AL

Réf: V/lettre n° PMS.3 N° 948 du 5.9.1969.

- Situation des effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 31 Mars 1971 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES

AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16.6.46	Dégagé service militaire
HUYNH Raymond	8.9.48	"
FOUERE René	26.4.48	"
BELMIMOUN Pierre	15.9.51	
KASPARIAN Gilbert	9.4.52	
DUTAMBY Marceline	11.1.51	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 MARS 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	20	17	21	117	182
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans..	1	1	20	10	21	48	101
- Veuves de guerre				10		15	25
- Autres Veuves				31	8	69	108
- Femmes abandonnées				29	4	66	99
- Aptes au Travail	19	15	14	8	14	56	126
TOTAUX	22	20	55	105	69	371	642

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I) ARRIVEES & II) DEPARTS

à la date du 31 MARS 1971

ARRIVEES

PROVENANCE		MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
	depuis début année :	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION		MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
M. MOHAMED Ally		décédé le 12.3.71	-	1	-	-	-	-	-
Totaux	du mois		-	1	-	-	-	-	-
	depuis début année		2	1	-	-	3		6

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 MARS 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
173	22	20	3	28	24	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
173	22	20	3	28	24	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
173	42	~~55~~	55			174			200				171			

Célibataires : 42
Mariés : 229
Enfants : 371
Total . . . 642

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/-LOT – Le Directeur

6 AVRIL 1971

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

145/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot

Quatorzaine du 1.3.1971	au 14.3.1971	1
Quatorzaine du 15.3.1971	au 31.3.1971	1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

1er AVRIL 1971.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Madame GEORGES
Cité d'Accueil
Bâtiment G n° 1

47 - SAINTE-LIVRADE -

CAB - MB/MR
144

Madame,

A la suite des recherches entreprises par la Direction de la Population et des Migrations du Ministère, il vient d'être proposé à votre mari, en sa qualité de chef de famille, un logement situé à Ermont près de Paris afin qu'il puisse réaliser le regroupement familial ainsi que nous l'avions envisagé depuis de nombreux mois.

Je tiens à vous préciser que cet appartement pourra être mis à votre disposition à compter du 1er Mai 1971. Toutefois, le Ministère a bien voulu vous permettre de faire terminer à vos enfants leurs périodes scolaires ; et, en conséquence vous demande de rejoindre votre nouveau point de résidence le 1er Juillet prochain, dernier délai de rigueur.

Il est donc admis que vous pouvez résider à la Cité jusqu'au premier Juillet 1971 mais sous aucun prétexte au-delà. Il m'est également demandé par mes Chefs Hiérarchiques d'envisager l'appel de la force publique au cas où vous manifesteriez quelques carences pour exécuter les présentes consignes.
Il me serait évidemment désagréable d'avoir à employer de tels moyens, et, j'espère que vous ne m'y obligerez pas en suivant les consignes que je viens de vous faire connaître.

Je me tiens à votre disposition pour vous aider dans les modalités de votre départ au moment qu'il vous plaira et dans les délais fixés.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

8 Mars 1971

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

à l'attention de M. JOVELIN

n° 143/CAB
AL

- Liste nominative des personnes hébergées au CAFI STE LIVRADE et qui sollicitent le bénéfice de l'aide médicale 2

suite à votre demande verbale.

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

8 Mars 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

N° 142/CAB
MW - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 28 Février 1971 — 3

Réf: V/Lettre n° PMS.3 n° 948 du 5.9.1969.

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et Prénoms	date de naissance	Observations
PETIT Claude	16. 6.46	Dégagé Service Militaire
HUYNH Raymond	8. 9.48	
PRUNETA Michel	17. 6.52	
ARNOUX Michel	28. 9.50	
APOSTOLI Robert	30. 6.52	
FOUERE René	26. 4.48	Dégagé Service Militaire
CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	
BELMIMOUN Pierre	15. 9.51	
KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
LECRENN Charles	14.12.52	
PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
DUTAMBY Marceline	11. 1.51	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 28 FEVRIER 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
174	22	20	3	28	25	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
	22	20	3	28	25	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
174	42		56			174			200				171			

Célibataires : 42
Mariés : 230
Enfants : 371
Total . . . 643

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 28 FEVRIER 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	17	21	117	182
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	20	10	21	48	101
- Veuves de guerre				10		15	25
- Autres Veuves				31	8	69	108
- Femmes abandonnées				29	4	66	99
- Aptes au Travail	19	15	14	8	14	56	126
ToTaux :	22	20	56	105	69	371	643

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I) ARRIVEES & II) EPARTS

à la date du 28 FEVRIER 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année		2	-	-	-	3		5

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT ☆ Le Directeur

2 Mars 1971

ATTESTATION

n° 141/CAB
AL

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que Monsieur MAZIERE André est employé à la Cité d'Accueil en qualité d'animateur du Foyer des Jeunes et au salaire mensuel net de : 985,50 Fr.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Mars 1971

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal Départemental pour enfants
Palais de Justice
47 - A G E N

140/CAB
MB - AL

Récépissé concernant convocation de Mme SEUSSE et sa fille Sophie

1

En retour.
Mme SEUSSE a refusé de signer.

Le Directeur

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT - CITE D'ACCUEIL - Le Directeur

2 Mars 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 139 / CAB
MB - AL

Madame DENISSOW
C.A.F.I. N° S.3
47 - STE LIVRADE S/LOT

Madame,

Je viens d'apprendre par la presse de ce jour qu'une cérémonie commémorative avait été célébrée à l'intention de la mémoire de votre fils disparu au cours de la catastrophe de l'Eurydice.

Je regrette de ne pas avoir été averti de la célébration de cette cérémonie, ce qui explique mon absence.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'excuser et accepter mes respectueux et attristés sentiments à cette occasion.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

n° 138 / CAB
AL

CONVOCATION

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau JEUDI 25 FEVRIER 1971 à 10 h 00 (15 h 00), accompagné de votre enfant :

(apporter dernier bulletin trimestriel)

Sainte-Livrade le 24 Février 1971

Le Directeur

M. BOUCHET.

M. et Mme
Bâtiment n°
CAFI STE LIVRADE

LISTE DES JEUNES CONVOQUES
LE JEUDI 25.2.71

Garçons :

APRETNA Emile
AROKION Frédéric
CAZES Adolphe
CAZES René
EVIN Christian
FAIVRE Michel
FANTON D'ANDON Robert
FERNAND Patrick
FORGET Simon
GENIN Georges
GERVAIS Jean Claude
LAMY Charles
LOUIS René
LUET Bernard
MAHARIBATCHA Jacques
MAILLE Alain
MANGEL Jacques
NICOLAS Michel
SAMEL Mathieu
SAMEL Noël
SAUNIER Georges
TASDEBOIS Paul

Filles :

APRETNA Yvonne
AROKION Brigitte
AROKION Ginette
BERLIN Jeannette
BLANC Jacqueline
BOUQUET Pauline
CASSIM Eliane
CAZES Claudine
DELCASSE Jeanne
DEVILLARD Solange
DUTAMBY Alice
ETILE Monique
EVIN Brigitte
FANTON D'ANDON Yvonne
FOTGET Marie Jeanne
FORGET Marie Rose
FUYNEL Corinne
GEORGES Claire
GEORGES Caroline
HELLMUTH Yolande
KASPARIAN Julienne
KISS Josiane
LAMY Jacqueline
LE THI NGHIEM Myriam
LE THI NGHIEM Rosaline
LOUIS Marie Thérèse
MAHARIBATCHA Claude
MANIGEAN Jacqueline
MESANGER Sylvie
MODESTE Blandine
MOHAMED Germaine
NGUYEN Hélène
NGUYEN Marie Bernadette
NGUYEN VAN Y Bernadette
GUYEN Christine
NGUYET VO ANH Marie Claire
NICOLAS Martine
SAUNIER Hélène
SIVA Devy
VANDJOUR Joaline

24 Février 1971

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

137 / CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

- Quatorzaine du 16.2.71 au 28.2.1971 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

22 Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 136 / CAB
MB - AL

Monsieur Michel GAY
BEAUREGARD-BASSAC
24 - DOUVILLE

Monsieur,

Au cours de l'un de vos passages à Ste-Livrade, vous m'avez demandé d'envisager le recrutement en vue de la cueillette des fraises, de quatre ou cinq personnes de préférence du sexe féminim pour vous aider au moment de la récolte des fruits précités.

Cette saison devait débuter suivant vos prévisions aux environs du 15 Mai; malgré les recherches actives, je n'ai pu rassembler suffisamment de candidates, la plupart des personnes pressenties, arguant du fait de l'éloignement qui leur était demandé et allait à l'encontre de leurs obligations familiales, et aussi la date de début du ramassage correspondant à celle de la demande de main d'oeuvre par les demandeurs locaux.

Je regrette de ne pouvoir vous donner satisfaction et j'espère que vous trouverez néanmoins du personnel dont vous avez besoin sans autre difficulté.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

22 Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 135 / CAB
MB - AL

Monsieur Jean FONTAINE
22 Rue Montalembert
47 - BON ENCONTRE

Monsieur,

Lors d'un récent passage à Bias, vous avez bien voulu me faire part d'une offre se rapportant à la projection du film " Calcutta ", je vous avais alors répondu que je vous donnerai une réponse définitive après avoir consulté les responsables d'organisation cinématographique pour la Cité.

Il s'avère, après cette consultation, que le film " Calcutta " ne correspondrait pas exactement aux goûts et aux besoins de la population de la Cité.

En conséquence, c'est une réponse négative dont je vous fais part.

Tout en vous remerciant pour votre amabilité, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

15 Février 1971

SALAIRE PERCU par M. VANDJOUR ALI
période du 1.8.1969 au 31.12.1970

AOUT 1969		478,80	466,83
SEPTEMBRE	1969	478,80	466,83
OCTOBRE	1969	478,80	466,83
NOVEMBRE	1969	512,40	499,59
DECEMBRE	1969	659,40	642,91
		2.608,20	2.542,99
JANVIER	1970	504,00	491,40
FEVRIER	1970	504,00	491,40
MARS	1970	504,00	491,40
AVRIL	1970	504,00	491,40
MAI	1970	504,00	491,40
JUIN	1970	504,00	491,40
JUILLET	1970	504,00	491,40
AOUT	1970	504,00	491,40
SEPTEMBRE	1970	504,00	491,40
OCTOBRE	1970	537,60	524,16
NOVEMBRE	1970	537,60	524,16
DECEMBRE	1970	667,80	651,10
		6.279,00	6.122,02
JANVIER	1971	537,60	524,16

Sainte-Livrade le 15 Février 1971
Le Directeur

M. BOUCHE

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

12 Février 1971

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

n° 134/ CAB
MB - AL

Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade

- Quatorzaine du 16.1.71 au 31.1.1971 1
- Quatorzaine du 1.2.71 au 15.2.1971 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - S... - LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Février 1971

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 133 / CAB
MW - AL

Réf. V/Lettre n° PMS.3 n° 948
du 5.9.1969.

Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 31 Janvier 1971 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 JANVIER 1971

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	17	21	117	182
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	20	10	21	48	101
- Veuves de guerre				10		15	25
- Autres Veuves				31	8	69	108
- Femmes abandonnées				29	4	66	99
- Aptes au Travail	19	15	14	8	14	56	126
ToTaux :	22	20	56	105	69	371	643

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE SAINTE-LIVRADE-SUR Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

à la date du 31 JANVIER 1971

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
FERNAND Richard - FERNAND François	ayant un emploi hors du Département	2	-	-	-	-	-	2
COURSIER Daniel - SINNOURETTY Raoul PETIT François	- id -					3		3
Totaux du mois	-	2	-	-	-		-	5
Totaux depuis début année		2	-	-	-	3		5

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Janvier 1971

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
174	22	20	3	28	25	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
	22	20	3	28	25	15	120	39	15	88	69	28	7	79	66	19
174	42		56			174			200				171			

Célibataires : 42
Mariés : 230
Enfants : 371
Total . . . 643

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-LOT – Le Directeur

...E D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et Prénoms	Date de naissance	Observations
PETIT Claude	16. 6.46	Dégagé Service Militaire
HUYNH Raymond	8. 9.48	
GAZE Jean Paul	22. 2.51	Dégagé Service Militaire
PRUNETA Michel	17. 6.52	
ARNOUX Michel	28. 9.50	
ALLARD Jean Paul	16. 8.49	Dégagé Service Militaire
TO VAN TRANG Auguste	25. 7.47	Dégagé Service Militaire
APOSTOLI Robert	30. 6.52	
FOUERE René	26. 4.48	Dégagé Service Militaire
BELMIMOUN Pierre	15. 9.51	
PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
DUTAMBY Marceline	11. 1.51	

4 Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 132/ CAB
MB - AL

Société des Auteurs, Compositeurs
et Editeurs de Musique
Délégation Régionale
1 bis, rue Louis Vivent
47 - A G E N

Monsieur,

Par courrier en date du 6 janvier 1971 et du 29 janvier de la même année, vous avez bien voulu me demander de vous fournir des renseignements quant à la séance récréative qui s'est déroulée dans la Salle des fêtes du Centre d'Accueil de Ste-Livrade, le 30 décembre dernier.

Cette petite fête, montée et organisée par les jeunes enfants de la Cité, n'avait aucun caractère lucratif, mais était destinée simplement à procurer aux familles des enfants, un moment de détente à l'occasion de la fin de l'année.

Le montage et les conseils indispensables au déroulement de cette séance récréative, ont été exécutés par l'équipe socio-éducative de la Cité. Aucune somme, sous forme de paiement d'entrée, location de chaises, buvette ou tombola, n'a été perçue. Cette manifestation était gratuitement offerte par les enfants aux hébergés de la Cité.

Dans les conditions que je viens de vous exposer, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous maintenez néanmoins votre demande de renseignements en vue de la perception de droits.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 131 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur de la Caisse
des Allocations Familiales
du Lot et Garonne
(Service Social)
47 - A G E N

Monsieur,

M. MAZIERE, animateur du foyer des jeunes de Ste-Livrade, a eu l'occasion de vous entretenir du voeu qui avait été émis par le Conseil d'Administration de cette association en ce qui concernait l'acquisition d'un moyen de transport collectif au bénéfice des jeunes adhérents à la Maison des Jeunes.

Depuis plus d'un an, en effet, ce foyer de jeunes a pris un nouvel essor et semble devenir un pôle d'intérêt pour les garçons de 12 à 17 ans, dont les familles sont hébergées dans la Cité.

Un certain nombre d'activités (poterie - émaux sur cuivre - stage de voile - camp de ski de vacances - photo - ping-pong - foot-ball) ont pu être mises en place et connaissent de plus en plus d'attention de la part des jeunes.

Pour que ces activités conduisent aux échanges inter-foyers, il nous est devenu indispensable de pouvoir mettre à la disposition de la Maison des Jeunes un moyen de transport sûr et répondant aux besoins. C'est pour cela que nous avons sollicité de plusieurs organismes une aide afin de réunir les fonds nécessaires.

Vous avez bien voulu accepter de défendre ce projet auprès des administrateurs de votre Caisse, et nous vous en sommes dès à présent très reconnaissants, nous sommes persuadés, que l'effort déjà fourni par les Jeunes, en portant le désir d'approfondir des contacts vers l'extérieur de la Cité, ne laissera pas insemsible vos interlocuteurs; ce sera pour les bénéficiaires, une chance supplémentaire de réussite.

../..

J'ajouterai que, après l'achat de ce véhicule, son entretien serait assuré par le Ministère de tutelle. Sa conduite pourrait être effectuée, soit par l'animateur déjà titulaire d'un permis en transport en commun, soit par un chauffeur faisant partie du personnel de la Cité et en règle vis à vis de la législation de conduite de véhicules.

Je reste à votre entière disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et je joins à la présente un rapport d'activités pouvant vous permettre d'apprécier le chemin parcouru depuis la réouverture de la Maison des Jeunes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

- PJ = dossier demande subvention (2 ex)
- rapport d'activité 69/70
- projet d'achat véhicule
- Devis cars citroen
- budget prévisionnel 71
- budget 70

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

N° 130 / CAB

Ste-Livrade le 2 Février 1971

NOTE

Votre fils (ou fille) fréquente le C.E.S. de Ste-Livrade et fait partie de la classe de 4 ème (ou 3 ème)

M. le principal de cet Etablissement vient de me faire savoir qu'il organisait une séance d'information au bénéfice des parents dont les enfants suivent les cours de 4 ème ou de 3 ème.

Cette séance où plusieurs Directeurs d'Etablissements de la région prendront la parole se déroulera le MERCREDI 3 FEVRIER 1971 au cinéma Les Variétés à Ste-Livrade.

Je pense qu'il est indispensable que vous vous rendiez à cette réunion afin de pouvoir connaître les orientations possibles pour votre enfant.

Un moyen de transport sera mis à votre disposition par mes Services avec départ de la Cité à 20 h 00.

Le retour sera évidemment assuré dans les mêmes conditions à l'issue de la réunion.

J'insiste sur l'importance qu'il y a pour vous à vous tenir informé de tous les moyens se rapportant à la scolarité de votre fille ou garçon.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

- LISTE DES ELEVES EN CLASSE DE 4ème AU C.E.S. DE STE LIVRADE -

Noms Prénoms	Dates de naissance
BERLIN Jeannette	12.1.57.
CAZES Adolphe	14.2.56.
GEORGES Claire	14.6.55.
GERVAIS Jean Claude	26.3.55.
KASPARIAN Julienne	26.4.57.
LE THI NGHIEM Rosaline	16.11.56.
LOMET Michel	10.9.57.
LOUIS René	11.3.57.
MAHARIBATCHA Claude	5.11.57.
MOHAMED Germaine	6.3.56.
NICOLAS Michel	18.9.55.
SAMEL Noël	24.12.56.
SAUNIER Hélène	6.9.55.
SIVA Dévy	14.2.55.
TASDEBOIS Paul	11.6.55.
WEISS Christian	14.8.56.

- LISTE DES ELEVES EN CLASSE DE 3ème AU C.E.S. de STE LIVRADE -

	Noms Prénoms	Dates de naissance
	APRETNA Yvonne	13.12.55.
	BLANC Jacqueline	24.10.54.
	CASSIM Eliane	23.10.55.
	CHRISTIANE Patricia	4.5.56.
	DEVILLARD Solange	29.9.55.
	ETILE Monique	21.5.54.
	FORGET Simon	3.4.54.
	KISS Josiane	24.12.54.
	LUET Bernard	18.5.54.
	MAHARIRATCHA Jacques	13.5.55.
	NGUYEN Hélène	30.12.54.
	VANDJOUR Jocline	5.9.55.
	WEISS Guy	5.3.54.

n° 129/cab
MB-MR

Mr le Directeur du CET
rue du 20e ligne
47 Marmande

1er Février 1971

ATTESTATION

n° 128 / CAB
MW - AL

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que Madame LE THI TAN dite CLOSONT Pierrette a perçu pour l'année 1970, le salaire suivant :

Janvier	344,40	318,58
Février	344,40	318,58
Mars	344,40	318,58
Avril	344,40	318,58
Mai	344,40	318,58
Juin	344,40	318,58
Juillet	344,40	318,58
Aout	344,40	318,58
Septembre	344,40	318,58
Octobre	378,00	349,65
Novembre	378,00	349,65
Décembre	508,20	470,08
Total	4.363,80	4.036,60 NET

Attestation délivrée à Mme LE THI TAN dite CLOSONT Pierrette pour servir et valoir ce que de droit .-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 127 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai eu l'occasion de vous informer par communication téléphonique de la visite que j'avais reçue de l'un des enfants de la famille GASPARD, qui désire faire venir dans la région parisienne, où eux-mêmes résident, leurs parents actuellement hébergés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

M. et Mme GASPARD sont respectivement âgés de 71 et 59 ans et leur état de santé allant en s'aggravant, leurs enfants aimeraient pouvoir les entourer davantage; mais présentement, l'importante distance qui les sépare les uns des autres est une source de difficultés.

La représentante de cette famille m'a demandé de lui venir en aide dans la mesure du possible pour la recherche d'un logement, et c'est à ce titre que je vous demande s'il vous serait possible de recommander la requête de la famille GASPARD auprès du Service du logement des rapatriés de Paris.

Les ressources actuelles du ménage GASPARD se limitent à l'allocation de vieillesse perçue par le chef de famille; et les enfants actuellement célibataires, mais travaillant dans la région parisienne, subviendraient au complément des besoins.

°°°

Par ailleurs, lors de notre dernière entrevue, nous avions évoqué la situation de la famille GEORGES Louis, qui doit recevoir une dernière sommation en vue de réinstaller son foyer en dehors de la Cité et vers son lieu de travail, c'est à dire la région parisienne.

../..

Son épouse, actuellement hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, et à laquelle je demandai des renseignements sur l'avancement des recherches en vue d'un nouveau logement, m'a présenté un certificat d'inscription sur la liste des requérants pour l'attribution d'un H.L.M. à Fontenay-aux-Roses et en date du 10.12.1970.

Peut-être, que cette information vous permettra d'intervenir auprès des services compétents en vue d'une attribution plus rapide ou tout au moins pour connaître les chances d'aboutissement.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 126 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Le Président de l'Amitié Franco-Lao vient de me faire parvenir une correspondance datée du 27 janvier 1971 par laquelle il sollicite des précisions quant aux références juridiques servant d'attribution de l'allocation de secours servie aux ayants-droit.

Ceci à la suite d'une requête qui lui a été présentée par M. PHILIPPE, ressortissant semble-t-il de son association. Je viens de faire réponse en précisant que les renseignements sollicités ne pouvaient être donnés par mes soins, mais par voie officielle, c'est à dire celle de vos Services.

Je vous fais tenir par le même courrier une photocopie de la lettre qui m'a été adressée par le Délégué Général de l'Association Amitié Franco Lao.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

concernant la famille PHILIPPE Jean

Nom et prénoms : PHILIPPE Jean

Date et lieu de naissance : 4 septembre 1906 à LUANG PRABANG (Laos)

Fils de : inconnu et de : SAO SAM

Pièce d'identité : CI NO UZ 80128 établie le 18.9.1965 par S/préfecture Villeneuve/Lot

Epouse : FENGMALY Bouakhiene née le 30 Mai 9 1917 à PHONE THONG (Laos
fille de : MAI THONG FENGMALY et de SAO KHAM

RESSOURCES DE LA FAMILLE : 205,00 Fr secours - 458,47 Allocations familiales (mensuelle)

ENFANTS : 1 - Mme HAPHONG, née Monique PHILIPPE (avril 1938 - photographe
n° 26 rue d'Alleray - PARIS 15è

2 - Antoine PHILIPPE, né le 13.6.1939, professeur à SAYABOURY - (Laos)

3 - Mme BACHRAIN, née Jacqueline PHILIPPE (31.5.1940) Docteur
n° 26 rue de Mersselburgh - 94 - CHAMPIGNY S/MARNE.

4 - Hélène PHILIPPE née en 1941 - employée de commerce
n° 51, rue Henri Barbusse - PARIS (5è)

5 - Alexandre PHILIPPE, né en 1942, médecin dentiste à UJFEHERTO
NEPHADSEREEJ U 105 - HONGRIE -

6 et 7 - Thomas et Maurice PHILIPPE - nés en 1944 et 1945 - Fonctionnaires
à la radiodiffusion du Pathet-Lao à SAMNEUA (Laos)

8 - Mme JACQUES BERTRAND, née Marguerite PHILIPPE, en 1947
n° 5 rue Dugay-Trouin à DEUIL LA BARRE (92) - situation du ménage : inconnue

9 - Juliette PHILIPPE, née en 1949 - étudiante en Angleterre

10 - Rosette PHILIPPE née en 1951 - employée de commerce
n° 26 rue d'Alleray - PARIS (15 è)

11 - Elisabeth PHILIPPE née le 24.2.1953 - Lycée Mixte Ste Foy la Grande

12 - Paul PHILIPPE né le 20.8.1954 - C.E.T. - Clairac

13 - Frédéric PHILIPPE né le 3.3.1957 - C.E.G. STE LIVRADE

1er Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 125 / CAB
MB - AL

Préfecture de Lot et Garonne
Cabinet
47 - A G E N

A l'issue de ma dernière rencontre avec M. le Directeur du Cabinet, il m'a été demandé d'établir certaines catégories de renseignements en vue d'une étude relative au reclassement de familles dans le cadre du droit commun.

Je viens de rassembler une première information se rapportant aux personnes ayant des ressources inférieures à 500,00 Fr par mois et pour lesquelles il appartient au Ministère de tutelle de continuer à assurer la gestion.

Très prochainement, je pourrai vous faire remettre le second état demandé et qui avait trait aux possibilités de libération d'un certain nombre de logements .-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

1er Février 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 124 / CAB
MB - AL

Monsieur Yves NOUGUEREDE
Délégué général de l'Association
Amitié Franco-Lao
24 - ST ASTIER

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 janvier 1971 se rapportant à la situation de M. PHILIPPE vers lequel votre attention a été appelée. Compte tenu des précisions techniques que vous sollicitez, je préfère transmettre votre lettre au Ministère de tutelle, qui ainsi pourra vous apporter des renseignements officiels.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

28 Janvier 1971

N° 123 / CAB
AL

ATTESTATION

Je soussigné , BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que le jeune Patrick LECRENN, né le 10 mars 1960 à PARIS, est bien à la charge de sa grand-mère Madame LECRENN Joséphine, hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Attestation délivrée à Madame LECRENN pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-s/LOT
Le Directeur

28 Janvier 1971

SALAIRE PERCU PAR Mme LECRENN Joséphine

pour l'année 1971

1970	JANVIER	:	537,60	40,33	497,27
	FEVRIER	:	537,60	40,33	497,27
	MARS	:	537,60	40,33	497,27
	AVRIL	:	537,60	40,33	497,27
	MAI	:	537,60	40,33	497,27
	JUIN	:	537,60	40,33	497,27
	JUILLET	:	63,00	4,73	58,27
	AOUT	:	168;00	12,60	155,40
	SEPTEMBRE	:	537,60	40,33	497,27
	OCTOBRE	:	571,20	42,84	528,36
	NOVEMBRE	:	571,20	42,84	528,36
	DECEMBRE	:	701,40	52,60	648,80
			5.838,00	437,92	5.400,08

SALAIRE BRUT : 5.838,00 NET 5.400,08

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

28 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 122/CAB
MB - AL

Monsieur le Révérend Père Jean RENOU
Mission Etrangère
Directeur du Foyer des Etudiants
d'Extrême-Orient
16 rue Royer Collard
75 - PARIS (5 ème)

A l'issue de la visite que j'ai pu vous faire lors de mon dernier passage à Paris, vous avez bien voulu admettre le principe de prendre en charge le reclassement de quelques jeunes, actuellement dans la Cité de Ste-Livrade, aptes au travail, mais sans spécialité dénommée et à la recherche d'emploi.

C'est ainsi que je me permets de vous recommander deux jeunes garçons : GAZE Jean Paul, né le 22 avril 1951 et KEMOKO Jacques, né le 23 juillet 1951.

Ces deux jeunes gens n'ont jusqu'alors appris aucun métier leur permettant de fournir des références sérieuses, ils ont néanmoins amorcé un apprentissage de peintre.

Pour l'un comme pour l'autre, il est indispensable de pouvoir travailler; leurs familles n'étant pas en mesure de subvenir à leurs besoins et l'absence de possibilité d'emploi dans le Lot et Garonne, m'oblige à vous les recommander.

Par avance, je vous remercie des démarches que vous allez devoir faire entreprendre et j'espère que vous en retirerez satisfaction.

Je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous aimeriez connaître et vous renouvelle ma gratitude.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

- LETTRES ADRESSEES le 27 JANVIER 1971 : - du n°87 au n°121 inclus -

N° 87/CAB -	Melle Nadine ISMAEL Centre "Le Cluzeau"	24 - SIGOULES
n° 88	Mr Christian FAURIS Lycée Henri IV Rue Lakanal	24 - BERGERAC
n° 89	Mr Léon NGUYEN Lycée Technique	12 - DECAZEVILLE
n° 90	Melle Simone NICOLAS Maison St Joseph 13, rue Pont St Jean	24 - BERGERAC
n° 91	Mr André LEVANRA Lycée Technique Rue Gasgogne	17 - SAINTES
n° 92	Mr Pierre GERVAIS Maison des Dominicaines	82 - ROQUECOR
n° 93	Melle Muriel HANNOTEAUX Lycée Techn.	46 - FIGEAC
n° 94	Melles Augistine et Suzanne LEVANRA internat Protestant de jeunes filles	78 - NEUILLY S/ MARNE
n° 95	Melle Mireille BOUZAC chez Mme Yun 26, rue du Moulin	92 - VANVES
n° 96	Melle Pauline FARO CE.T. rue Lamouroux	47 - AGEN
n° 97	Mrs Joseph et Romain DUTAMBY C?ET 3, rue Observance	47 - MARMANDE
n° 98	Melle Odette KASPARIAN Ecole Ste Dominique	47 - SAINT-SYLVESTRE
n° 99	Melle Marie BENAISSA Lycée Municipal	47 - MARMANDE
n°100	Melle Alima CASSIM Lycée Municipal	47 - MARMANDE
n°101	Melle Catherine LOUIS Lycée Municipal	47 - MARMANDE
n°102	Mr Jean Baptiste ALLARD C.E.G.	47 - CASSENEUIL
n°103	Melles Paulette et Nicole GERVAIS C.E.G.	47 - CASSENEUIL
n°104	Mrs Jean et Jacques APOSTOLI C.E.T.	47 - CLAIRAC
n°105	Mr Jean Claude COURSIER C.E.T.	47 - CLAIRAC
n°106	Mr LOUIS Henri C.E.T.	47 - CLAIRAC
n°107	Mr Paul PHILIPPE C.E.T.	47 - CLAIRAC
n°108	Melle Brigitte MOUTOUH Miséricorde Rue du Collège	47 - VILLENEUVE S/LOT
n°109	Mme la Directrice de l'Ins. Ntre Dame All. Maxime Badie	47 - TONNEINS
n°110	Melle Marie TASDEBOIS Inst. Louise de Maril. Bd Gardolle	47 - TONNEINS
n°111	Mr Bernard FANZY Lycée	47 - NERAC
n°112	Mr Claude DURBAN Lycée Techn. Place de Verdun	47 - AGEN
n°113	Mr Raphaël FRECHE Lycée Techn. Place de Verdun	47 - AGEN
n°114	Mr Jacques GUYON de CHEMILLY Lycée Techn. Pl. de Verdun	47 - AGEN
n°115	Mr LOMET Albert Lycée Technique Pl. de Verdun	47 - AGEN
n° 116	Mr Léonard SAMEL Lycée Techn. Pl. de Verdun	47 - AGEN
n°117	Mr Mohamed VANDJOUR Lycée Techn. Pl. de Verdun	47 - AGEN
n°118	Melle Aoua ISMAEL Maison Familiale	47 - MIRAMONT
n°119	Melle Sophie SEUSSE Maison Famiale	47 - MIRAMONT
n°120	Melle Noëlle SEUSSE Ecole Ste Anne	47 - BOURGOUGNAGUE
n°121	Melle Eliane MODESTE C.E.G. Rte de Tombeboeuf	47 - MIRAMONT.

- LETTRES ADRESSEES LE 26 JANVIER 1971 : du n°69 au n°86 inclus -

n° 69 CAB -	Mr Pierre BOCCHECIAMPE C.E.T. Ch. du Rooy	47 - VILLENEUVE S/LOT
n° 70	Mr Jean LEGRAND C.E.T. Chemin du Rooy	47 - VILLENEUVE S/LOT
n° 71	Mr Jean ALBERT Maison Familiale	33 - LA SAUVE MAJEURE
n° 72	Mr Robert DENISSOV Maison Familiale	33 - LA SAUVE MAJEURE
n° 73	Melle Joëlle HANNOTEAUX Maison Familiale	33 - LA SAUVE MAJEURE
n° 74	Mr André MORICHON Lycée Lycée Nationalisé	33 - STE FOY LA GRANDE
n°75	Melle Elizabeth PHILIPPE Lycée Nationalisé	33 - STE FOY LA GRANDE
n° 76	Melle Marie SINOURETTY Lycée Nationalisé	33 - STE FOY LA GRANDE
n° 77	Mr Idrist VAPPOU Lycée Nationalisé	33 - STE FOY LA GRANDE
n° 78	Mr Jean Jacques ALLARD Ecole St Michel	33 - VERDELAIS
n° 79	Mrs Jean Claude et Léon BAYARD Ecole St Michel	33 - VERDELAIS
n° 80	Mr Joseph BOCCHECIAMPE Ecole St Michel	33 - VERDELAIS
n° 81	Mr Edouard MODESTE Ecole St Michel	33 - VERDELAIS
n° 82	Mr Jean-Numa ALLARD Collège Ste Marie	33 - LANGON
n° 83	Melle Louise SINOURETTY Ecole S.Thérèse R. Leytère	33 - BORDEAUX
n° 84	Melle Vivianne FRECHE Centre de Formation Professionnelle	33 - TRESSE
n° 85	Melle Françoise KASPARIAN "Le Chat Botté" 8 Allée Lakmé	33 - ARCACHON
n° 86	Melle Rolande ALLARD Maison Maternelle de Cholet Chemin Vieille Tour	33 - TALENCE

LE 26 JANVIER 1971.

CITE D'ACCUEIL

47 - SAINTE-LIVRADE

N O T E
****

- N° /CAB.
MB/MR

Du n° 69 au n° 121 pairs.

Votre tuteur légal (père, mère, etc ?..) bénéficiant de l'Aide Médicale vous recevez de droit le même avantage.

Cette situation doit vous permettre lorsque vous êtes malade en dehors de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade d'obtenir de la municipalité du lieu d'implantation de l'établissement scolaire que vous fréquentez une feuille de soins au bénéfice des prestations du médecin et des frais pharmaceutiques.

Ce document complété et signé par le médecin ou le pharmacien doit être adressé à Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot-et-Garonne à Agen qui fera procéder par ses services au réglement des sommes ainsi dûes.

Ces directives vous sont notifiées afin que vous puissiez les exploiter à bon escient et donner les renseignements qui vous seraient demandés en connaissance de cause.

J'ajoute que Monsieur le Directeur Départemental de la D.A.S.S. du Lot-et-Garonne a lui-même élaboré la procédure que vous devez employer.

Le Directeur,

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

~~du n° 31 au n° 62 inclus~~.

- N°68/CAB.
MB/MR

LE 20 JANVIER 1971.

Le Directeur de la Cité,

à
Monsieur le Directeur de
l'Ecole Anglaise
33 - Ste-Foy la Grande

Il est arrivé qu'au moment de la maladie d'un enfant fréquentant votre établissement et appartenant à une famille résidant à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, vous rencontriez des difficultés pour la prise en charge des frais pharmaceutiques ou des honoraires du médecin au titre de l'Aide Médicale.

Il a été posé à Monsieur le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot-et-Garonne la question devant permettre de savoir quelle était la procédure à suivre dans le cas où des enfants de ressortissants de l'Aide Médicale de son département, se trouvant dans des établissements scolaires situés à l'extérieur de la commune de résidence de la famille, pouvaient être soignés.

Il a été répondu que la mairie de la commune d'implantation de l'établissement scolaire devait établir une admission d'urgence pour la pharmacie et le médecin. Les mémoires étant ensuite à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale à Agen.

Vous voudrez bien trouver la liste des enfants que vous avez actuellement dans votre établissement et dont la famille est bénéficiaire de l'Aide Médicale.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

- M. BOUCHET.

22 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 67 / CAB
MB - AL

Monsieur MARRE Christian
Camp de Parme
64 - A N G L E T

Monsieur,

Le Centre Régional d'Aquitaine pour l'enfance et l'adolescence inadaptées a bien voulu me faire savoir que vous étiez récemment en recherche d'emploi.

Pour un foyer de jeunes, dont j'assure la présidence, je dois envisager le recrutement d'un animateur de loisirs, à la suite du départ pour des raisons personnelles du titulaire actuel.

Ce foyer de jeunes fonctionne depuis plus d'un an et assure plusieurs catégories d'activités (poterie, sport volley-ball, foot-ball, tenis de table, photo etc), et s'adresse aux jeunes garçons et filles de la Cité d'Accueil, rapatriés à la suite des évènement d'Indochine.

L'animateur est seul responsable du fonctionnement de son foyer, et peut donner libre cours à son initiative et à son dynamisme.

Les avantages matériels sont représentés par une rémunération mensuelle de : 1.100 Fr environ et a disposition d'un logement de fonction avec la prise en charge des frais locatifs y afférents.

Si vous êtes toujours disponible, et pensiez être intéressé par le travail ci-dessus mentionné, vous pouvez prendre contact avec moi, en me téléphonant au numéro suivant: 20 à Ste-Livrade.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Janvier 1971

Monsieur le Surveillant Général
Collège d'Enseignement Technique
47 - C L A I R A C

N° 66/ CAB
AL

Lettre en date du 19.1.1971 concernant la retenue du jeune CRASBERCU

En retour après visa des parents.

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Janvier 1971

NOTE

à

la C I M A D E
CAFI - STE LIVRADE

n° 65/CAB
MB - AL

Je vous fais remettre une liste des personnes âgées vivant seules dans la Cité, du fait du départ de leurs enfants pour un lieu de travail éloigné ou pour des Etablissements scolaires en dehors de la localité.

Je viens de demander à l'Assistante Sociale d'entreprendre des contacts auprès de cette catégorie de personnes, particulièrement déshéritées, en vue de faire un bilan de leurs conditions de vie actuelle et de connaître aussi leurs besoins, tout en leur apportant un réconfort moral.

Je vous demande de bien vouloir, dans la mesure de votre disponibilité, lui apporter votre concours dans cette affaire et lui faire part éventuellement, de vos remarques et suggestions.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-sur-LOIR — Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES PERSONNES AGEES OU INVALIDES VIVANT SEULES

Mme ARGENOUL	Bât.	V. 3		Mme GUERNYET	Bât.	T. 9
Mme ARZENAK		U. 4		Mme GUYON DE CHEMILLY		L. 4
Mme BALLOUX		E. 12		Mme HELLMUTH		U. 2
Mme BONNIERE		G. 9		Mme LEGAC		H. 8
Mme BOUZAC		S. 4		Mme LE THI KHANH		L. 10
Mme BUI THI LOC		B. 2		Mme LITOLFF		A. 11
Mme BYRON		U. 3		Mme MIRALABE		A. 6
Mme CHAPUIS		C. 7		Mme NGUYEN THI TRONG		L. 2
Mme CHALUMEAU		R. 3		Mme PARISSE		W. 8
Mme CHEWTCHOUK		A. 5		Mme PHAM THI LOC		L. 12
Mme COSTA		V. 7		Mme SAO SO		Q. 10
Mme CROUZIER		Q. 6		Mme SAVERY		P. 9
Mme DA FONSECA		J. 2		Mme SIMON Delphine		J. 8
Mme DELAHAYE		O. 9		Mme TALBA		Q. 7
Mme DENISSOV		S. 3		Mr THIBAUT		T. 11
Mme DINH THI TAM		C. 2		Mme TRAN THI CHUAT		L. 9
Mme DUCOUTUMANY		C. 3		Mme TRUONG DINH THU		J. 3
Mme DUMON		G. 4		Mme VANDJOUR CHEKIS		F. 6
Mme FERRIERE		G. 10		Mme VAPPOU		W. 12
Mme FRECHE		B. 1		Mme VILMONT		N. 9
Mme GUENE		S. 9		Mme VLODY		C. 9

21 Janvier 1971

NOTE

à

n° 64/ CAB
MB - AL

Madame DE CACQUERAY
Assistante Sociale
CAFI - STE LIVRADE

Un nombre important de personnes vivent seules dans la Cité d'Accueil, leurs enfants étant partis du foyer afin d'établir leur vie en d'autres lieux, ou de se préparer par des études à l'entrée dans la vie active.

La plupart des dames, ainsi isolées, réclament de notre part une attention particulière. J'ai l'intention de préparer pour l'administration centrale de notre Ministère de tutelle, un rapport en vue de recevoir les directives particulières pour cette catégorie d'hébergés.

Il me semble souhaitable, en effet, qu'une organisation dotée de moyens spéciaux, tel un village de retraite soit pressenti ou suscité, afin de pouvoir offrir aux personnes qui nous intéressent actuellement, un cadre de vie différent et une assistance plus complète.

Déjà et sans plus attendre, je vous demande de bien vouloir faire en sorte que chacune des dames portées sur la liste reçoive votre visite dans les meilleurs délais. J'aimerais, que vous établissiez votre emploi du temps dans l'avenir, en tenant compte de ces contacts à domicile pour cette catégorie de ressortissants.

Simultanément, je vous demanderai de m'établir un rapport aussi complet que possible sur les conditions de vie actuelle, l'état d'esprit et si possible, les désirs des vieilles dames.

Ces éléments me serviront à argumenter le projet dont il est question plus haut.

J'attacherai à avoir votre réponse par écrit.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 63/CAB
MB - AL

Monsieur le Président
du Secours Catholique
106 rue du Bac
75 - PARIS

Sous couvert de Monsieur le Délégué Départemental
19 r ue Vivent - 47 AGEN

Monsieur

A l'issue de l'entrevue que M. GOMART et M. PATTE ont bien voulu m'accorder, lors d'un récent voyage à Paris, j'ai l'honneur de venir solliciter de votre bienveillance, en vue de l'attribution d'une subvention devant permettre au conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade de procéder à l'achat d'un véhicule destiné au transport des jeunes Eurasiens de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Ainsi que j'ai pu l'exposer, cette Maison des Jeunes, qui en fait ressemble davantage à un foyer d'animation et de loisirs, est implantée dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et est ouverte théoriquement à tous les jeunes de la Commune de Ste-Livrade, mais en fait y viennent que les jeunes Eurasiens dont les familles sont hébergées à la Cité d'Accueil.

En effet, la population actuellement présente à la Cité atteint le chiffre de 650 environ et se compose surtout d'un grand nombre de garçons et filles qui totalisent 60 % de l'ensemble et sont âgés de : 0 à 21 ans. Ceux qui me préoccupent le plus à l'heure actuelle, sont les enfants entre 10 et 17 ans qui représentent 30 % de l'effectif total, soit près de 200 garçons et fille. L'importance de ces effectifs montre l'ampleur des dispositions qu'il y a à prendre pour faciliter au maximum l'intégration de ces jeunes gens dans la communauté au milieu de laquelle ils sont appelés à évoluer.

Les activités mises en place au foyer sont un des moyens les plus efficaces pour établir entre les jeunes et les responsables de la Cité, un moyen de contact puis un désir de rencontre. L'intérêt porté par les jeunes à leur Maison commence à être de plus en plus apparent, et il serait fort regrettable de ne pouvoir pousser plus en avant les moyens d'ouverture vers l'extérieur, afin d'obtenir le résultat d'assimilation que nous souhaitons.

../..

J'ai joint à ma lettre un compte-rendu de la dernière réunion du conseil d'administration, où nous avions fait le point des résultats obtenus et où nous avions défini les objectifs qu'il nous semblait falloir atteindre. Il nous est apparu alors qu'un moyen de transport pour des équipes sportives ou pour l'organisation de voyages d'information, voire d'études était maintenant nécessaire.

C'est pour cela que nous avons demandé à plusieurs organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales du Département, le Conseil Général, et le Ministère de tutelle de bien vouloir nous aider dans la réalisation de ce projet.

Toutefois, malgré l'accueil favorable qui a été fait à notre requête, lors de démarches auprès des organisations précitées, il nous est apparu indispensable d'avoir recours à votre générosité. La somme qui nous fait défaut est de l'ordre de 4.000,00 Fr, et c'est de cette importance que nous vous demandons de bien vouloir envisager l'attribution d'une subvention.

Les responsables de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade vous remercient par avance, de l'étude que vous voudrez bien faire de cette affaire, et se tiennent à votre entière disposition pour les renseignements complémentaires que vous désirez connaître.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

LE 20 JANVIER 1971.

Le Directeur de la Cité,

à

- du n° 31 au n° 62 inclus.

- N° /CAB.
MB/MR

Il est arrivé qu'au moment de la maladie d'un enfant fréquentant votre établissement et appartenant à une famille résidant à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, vous rencontriez des difficultés pour la prise en charge des frais pharmaceutiques ou des honoraires du médecin au titre de l'Aide Médicale.

Il a été posé à Monsieur le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot-et-Garonne la question devant permettre de savoir quelle était la procédure à suivre dans le cas où des enfants de ressortissants de l'Aide Médicale de son département, se trouvant dans des établissements scolaires situés à l'extérieur de la commune de résidence de la famille, pouvaient être soignés.

Il a été répondu que la mairie de la commune d'implantation de l'établissement scolaire devait établir une admission d'urgence pour la pharmacie et le médecin. Les mémoires étant ensuite à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale à Agen.

Vous voudrez bien trouver la liste des enfants que vous avez actuellement dans votre établissement et dont la famille est bénéficiaire de l'Aide Médicale.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments distingués.

- M. BOUCHET.

- LE 20 JANVIER 1971 - Lettres adressées à :

n° 31 - Monsieur le Directeur du Lycée Nationalisé Mixte 33 STE-FOY-LA-GRANDE

n° 32 - Monsieur le Directeur de l'école St Michel 33 - VERDELAIS

n° 33 - Monsieur le Directeur du Lycée Henri IV 24 - BERGERAC

n° 34 - Madame la Directrice de la Maison St Joseph 24 - BERGERAC

n° 35 - Madame la Directrice du Collège Ste Marie 33 - LANGON

n° 36 - Madame la Directrice de l'école S. Thérèse 33 - BORDEAUX

n° 37 - Monsieur le Directeur de la Maison Famil. 33 - LA SAUVE MAJEURE

n) 38 - Madame la Directrice du Centre "LE CLUZEAU" 24 - SIGOULES

n° 39 - Madame la Directrice de l'école Ste Anné 47 - BOURGOUGNAGUE

n° 40 - Madame la Directrice de la Maison Familiale 47 - MIRAMONT

n° 41 - Monsieur le Directeur du Lycée F. Villon 75 - PARIS

n° 42 - Monsieur le Directeur du Lycée Technique 46 - FIGEAC

n° 43 - Monsieur le Directeur du Lycée Technique 47 - AGEN

n° 44 - Monsieur le Directeur du Lycée 47 - NERAC

n° 45 - Monsieur le Directeur du Centre Prom. Soc. 33 - TRESSE

n° 46 - Madame la Directrice de l'Inst. Louise de Marillac 47 - TONNEINS

n° 47 - Madame la Directrice du "Chat Botté" 33 - ARCACHON

n° 48 - Madame la Directrice de la Miséricorde 47 - VILLENEUVE S/LOT

n° 49 - Monsieur le Directeur du C.E.T. 47 - CLAIRAC

n° 50 - Monsieur le Directeur du C.E.G. 47 - CASSENEUIL

n° 51 - Madame la Directrice du Centre Espoir 33 - TALENCE

n° 52 - Monsieur le Directeur du Lycée Munic. 47 - MARMANDE

n° 53 - Madame la Directrice de l'école S.Dominique 47 - ST SYLVESTRE

n° 54 - Monsieur le Directeur du C.E.T. Rue Observ. 47 - MARMANDE

n° 55 - Madame la Directrice du collège techn.J.F. 47 - AGEN

n) 56 - Madame la Directrice de la Mais.des Dominic. 82 - ROQUECOR

n° 57 - Madame la Directrice de l'Inter. Protest.JF. 78 - NEUILLY-SUR-MARNE

n° 58 - Monsieur le Directeur du Lycée Technique 17 - SAINTES

n° 59 - Monsieur le Directeur du C.E.G. 47 - MIRAMONT

n° 60 - Monsieur le Directeur du Lycée Technique 12 - DECAZEVILLE

n° 61 - Monsieur le Directeur du C.E.T. 47 - VILLENEUVE S/LOT

n° 62 - Madame MONSET 6, rue Mergier 24 - BERGERAC

19 Janvier 1971

Monsieur MELCHER
Fabrique de Chaises
47 - VERTEUIL D'AGENAIS

30/CAB
AL

Votre lettre du 14 janvier en retour
(après émargement de Mme HOGAN - reçu chèque de 162,64 Fr) 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 29/CAB
MB - AL

Centre National d'Applications Spécialisées
26 avenue Jean Jaurès
47 - A G E N

Monsieur,

Vous avez bien voulu me remettre un devis estimatif d'un traitement anti-cafards, punaises à exécuter dans les Cités d'Accueil de Bias et Ste-Livrade.

Malgré tout l'intérêt que de telles dispositions apporteraient dans l'hygiène générale des locaux mis à la disposition des hébergés, il n'est pas possible de dégager des crédits suffisamment importants pour l'exécution de ce projet.

Eventuellement, une nouvelle étude pourra être inscrite au projet du budget de l'exercice 1972.

Il serait utile que vous repreniez contact avec moi au début du quatrième trimestre de l'exercice en cours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

14 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 28/CAB
MB-AL

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
- Cabinet -
47 - A G E N

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 janvier 1971 et se rapportant à la situation de Mme GAUTRONNEAU, actuellement au Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine et à laquelle il a été notifié l'obligation d'évacuer l'établissement.

Tout d'abord, ce n'est pas à Mme GAUTRONNEAU, elle-même, que l'ordre d'évacuation a été donné, mais plus exactement, les Services du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population ont prié le chef de famille M. GAUTRONNEAU d'accueillir dans un logement près de son lieu de travail, son épouse et leurs enfants. C'est à la suite d'une enquête menée par l'administration centrale et après qu'un contact direct ait été établi entre M. GAUTRONNEAU et les services parisiens, que la décision initiale de réinstallation à l'extérieur de la Cité a été confirmée.

Par ailleurs, si l'état de santé de Mme GAUTRONNEAU et le risque de cécité complète l'a menacée, il me semble que maintenant, plus aucune inquiétude ne soit à redouter; l'intéressée vaque à ses occupations et n'a pas besoin de l'intervention d'une tierce personne pour se subvenir.

Son mari ne fait que de rares apparitions à leur foyer de Ste-Livrade, sa carence pour satisfaire aux consignes de regroupement de sa famille semble s'expliquer par son désir de préserver ainsi un logement qu'il viendra occuper avec son épouse au moment de sa retraite. Peut-être aussi, pour des raisons personnelles, qu'il ne m'est pas possible d'établir, a-t-il besoin de conserver son indépendance dans sa région d'activité professionnelle.

../..

La décision qui lui a été signifiée a été prise en toute connaissance de cause par le Ministère de tutelle qui s'était enquis avec le plus de précisions possibles de la véritable situation du ménage GAUTRONNEAU. Et c'est pour cela que la décision initiale doit être maintenue.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

14 Janvier 1971

n° 27 / CAB
AL

ATTESTATION

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil des Français rapatriés d'Indochine à STE LIVRADE-SUR-LOT, certifie que la jeune ROBERT Rosalie, née à PARIS le 11 janvier 1959 est élevée depuis 1960 par ses grands-parents maternels M. et Mme DE LA FLORE Louis, hébergés dans ce Centre.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

13 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 26 / CAB
YD - AL

Monsieur le Commandant
du Bureau Central de Recrutement
20, rue de Reuilly
75 - PARIS (12 è)

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'adresser un extrait signalétique et des services, ou à défaut, toute pièce justifiant de la position militaire de Monsieur CASSIM Ahmed, hébergé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Cette pièce m'est demandée par le Ministère de tutelle pour constitution du dossier de naturalisation française de l'intéressé dont ci-joint les renseignements d'identité.

CASSIM Ahmed
né le 3 juillet 1914 à KIEN-AN (Nord Vietnam)
fils de CASSIM Malay
et de PHAM THI BONG
Bureau de recrutement de HANOI
Matricule 139
5ème partie de la liste
classé ajourné par C.R. de HAIPHONG le 30.1.50.
classé exempté par C.R. de HAIPHONG le 4.11.50.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

13 Janvier 1971

Monsieur MELCHER
Fabrique de Chaises
47 - VERTEUIL D'AGENAIS

25 / CAB
AL

- Feuille d'émargement - paie de décembre 1970 — 1

En retour après signature des intéressées.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Janvier 1971

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DU TRAVAIL ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

24/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot
Quatorzaine du 2.1.1971 au 15.1.1971

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Janvier 1971

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

23/CAB
AL

- Accusé de réception aide sociale
concernant Mme DUCCUTUMANY née TRAN THI MINH

1

En retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 22 / CAB
AL

Monsieur le Percepteur
PERCEPTION
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 8 janvier j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que M. Jean Baptiste GILBERT, manoeuvre, a quitté le C.A.F.I. pour un logement de la Cité du Moulin du Lot (partie municipale.)

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Janvier 1971

Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des Sports
Cité Administrative
47 - A G E N

21/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Janvier 1970

Monsieur le Directeur de l'Action Sanitaire
et Sociale - Préfecture de Lot et Garonne

47 - A G E N

20/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur André LE VAN RA
chez Monsieur CAUSSE
LORMONT BAS
17 - SAINTES

19/CAB
AL

- Compte rendu de la Réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur le SOUS PREFET
SOUS PRECTURE
47 - VILLENEUVE S/LOT

18/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

8 Janvier 1971

Monsieur FRECHE
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

17/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur le Docteur DAOULAS
Médecin Directeur des Dispensaires
de STE LIVRADE ET BIAS

16/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur CASSIM Henri
Lycée Technique du Bâtiment et des T.P.
Allée Cantau
64 - A N G L E T

15/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

8 JANVIER 1971

Monsieur GUYON DE CHEMILLY Jacques
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

n° 14/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

8 Janvier 1971

Monsieur GUIRAND
Tribunal des Enfants
47 - A G E N

13 / CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur GAGNERON Edouard
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

12/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur GAGNERON Edmond
Plombier Sanitaire
47 - STE LIVRADE S/LOT

11/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur FERRE
Educateur
A.E.M.O.
24 rue Montaigne
47 - AGEN

10/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot

1

Le Directeur

M. BOUCHET.

MAISON D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Janvier 1971

Monsieur DURNEY
Directeur Adjoint
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

9/CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

8 Janvier 1971

Monsieur CRASBERCU Paul
47 - STE LIVRADE S/LOT

S/CAB
AL

C.A.F.I.

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maion des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot 1

Le Directeur

M.BOUCHET.

MAISON D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

8 Janvier 1971

Monsieur CAZES Paul
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

7/CAB
AL

- Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade-s-Lot 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

7 Janvier 1971

Madame DE CACQUERAY
Assistante Sociale
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE S/LOT

6 / CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Janvier 1971

Monsieur DE CACQUERAY
Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE

5 / CAB
AL

- Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de la Maison des Jeunes et de la Culture de Ste-Livrade 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Janvier 1971

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 4 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur de
l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

Le Chef d'une famille hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade vient de me faire remettre le texte de la décision qui lui a été notifiée par vos Services, à la suite d'une demande d'aide sociale aux infirmes qu'il était en droit de solliciter, en raison de son état de santé particulièrement déficient , et lui interdisant surtout toute activité professionnelle.

Or, le motif principal du rejet de l'allocation mensuelle, semble résider dans le fait qu'étant dépourvu de toutes ressources, et bénéficiant alors d'un secours versé par le Ministère de tutelle afin de subvenir aux besoins de sa famille, l'intéressé a été déclaré suffisamment nanti. Cependant, depuis le mois d'août 1970, M. TO VAN TRANG n'est plus bénéficiaire du secours exceptionnel qui a été retenu dans le calcul de ses ressources, puisqu'il a été établi qu'il réunissait par son état physique les conditions susceptibles de le rendre attributaire d'une allocation mensuelle d'aide sociale aux infirmes.

Le secours versé à certaines personnes des Centres d'Accueil ne pouvant, en aucun cas être considéré comme une ressource définitive; mais plûtôt comme une aide temporaire en attendant que des moyens légaux, et prévus par des textes du code administratif, puissent être mis en application.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire réexaminer la situation de M. TO VAN TRANG en vue d'un réajustement des droits auxquels il peut prétendre.

La seconde notification qui lui est parvenue le 15.12.1970 était simplement un duplicatum de celle du 8.6.1970, et pourtant, une diminution de ses ressources était apparente.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

REUNION DE PARENTS D'ELEVES DU C.E.S. STE LIVRADE

Dans le cadre de contacts à établir entre les professeurs de vos enfants et vous-même, une réunion se tiendra dans la Salle du foyer de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le MERCREDI 6 JANVIER 1971 à 17 h 15.

Chaque chef de famille pourra se faire expliquer par les professeurs de son fils ou de sa fille la progression des études de celui-ci ou de celle-ci.

Il est très important que les parents concernés assistent à cette réunion et marquent l'intérêt qu'ils portent aux études de leurs enfants auprès des professeurs qui se déplacent tout spécialement jusqu'à la Cité.

Sainte-Livrade le 5 Janvier 1970
Le Directeur

M. BOUCHET.

Destinataires

Tous les parents d'élèves.

[redacted]

4 Janvier 1971

n° 2 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE SUR LOT, certifie que les enfants NICOLI Patrick et Christian, vivent au foyer de leur grand'mère maternelle Madame DAO THI LUN qui subvient à leur entretien.

Délivrée pour servir et valoir ce que de droit .

Le Directeur

Destinataire

M. EYBERT Philippe
Contrôleur C.A.F.
111 rue Montesquieu
47 - A G E N

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 Janvier 1971

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

n° 1 / CAB
AL

Etat nominatif des demandeurs d'emploi de
la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot

- Quatorzaine du 1.12.70 au 14.12.1970 1
- Quatorzaine du 15.12.70 au 30.12.1970 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

22 Décembre 1970

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
du Lot et Garonne
Services des Domaines
24 rue de Strasbourg
47 - A G E N

n° 342/CAB
MB-AL

Projet de Convention d'occupation précaire d'un bâtiment du C.A.F.I. destiné au Logement du personnel étranger de l'U.C.A.V.L.	3 ex	Transmis en complément à ma lettre du 18.11.1970 CAB/MB-YD.

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

18 Décembre 1970

Mademoiselle GUIGNES Rosette
n° 41 rue Bernard Palissy
47 - VILLENEUVE S/LOT

341/CAB
AL

Bulletin annuel de situation de compte IGRANTE
année 1969

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Décembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 340/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur de
l'Union des Coopératives Agricoles
de la Vallée du Lot
21 avenue Gaston Carrère
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

Au moment de la présentation à votre signature de la convention d'occupation d'un bâtiment de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, vous avez fait part d'une remarque qui tenait au fait que vous souhaitiez que ce document soit établi au nom de l'Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Lot, et non sous d'autre raison sociale.

La rectification envisagée a été exécutée par la Direction des Services Fiscaux et vous voudrez bien trouver en annexe les nouveaux projets à signer puis à me retourner.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

/)/ O T E

concernant l'organisation des manifestations de

N O E L 1 9 7 0

==*=*=*=*=*=*=*=*

Pour les fêtes de fin d'année, une séance de cinéma et une représentation préparée par les enfants de la Cité seront offertes aux familles résidant au C.A.F.I.

Le MARDI 22 DECEMBRE 1970, à partir de : 17 h 30 une projection de film aura lieu dans la Salle des Fêtes de la Cité.

A l'issue de cette manifestation, à laquelle sont conviés tous les habitants, il sera procédé à la remise des jouets à tous les enfants âgés de : 0 à 13 ans inclus, et les personnes âgées de plus de 60 ans recevront également un colis au même moment.

Ensuite, le MERCREDI 30 DECEMBRE 1970, en soirée et à partir de 20 h 00, les enfants de la Cité donneront une séance récréative qu'ils ont préparée au sein du foyer des jeunes, et ils invitent toutes les personnes pour leur faire partager leur joie.-

Sainte-Livrade le 17 décembre 1970
Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

17 Décembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 339 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

Suite à la communication téléphonique que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements dont vous avez besoin pour des familles des Cités d'Accueil de Ste-Livrade et Bias.

Tout d'abord, la famille de M. PHILIPPE hébergé de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade est composée de treize enfants, dont trois restent à la charge du chef de famille.

Les autres enfants sont établis et exercent des professions mentionnées sur la liste jointe. Il semble que la situation de ces personnes permettent à M. PHILIPPE de jouir de ressources qui ne nous sont pas connues.

Cette impression est confirmée par les signes extérieurs que M. PHILIPPE affiche, tant par sa tenue que par la facilité avec laquelle il dépense l'argent.

Le motif qui m'avait dicté de suspendre l'attribution du secours, lors de l'absence de plus d'un mois de l'intéressé pour un séjour à Paris, résidait dans le fait que l'avantage, auquel il a droit quand il est à Ste-Livrade, ne devait pas servir d'argent de poche lors des vacances que s'octroie la famille PHILIPPE.

)(

Le second foyer pour lequel vous aviez besoin de renseignements est celui de M. ZIGHEN Kouider, ancien hébergé de la Cité d'Accueil de BIAS et maintenant résidant à Villeneuve-s-Lot.

L'intéressé semble vouloir bénéficier d'une réadmission en Centre d'Accueil, tout en voulant ne pas rejoindre celle de BIAS.

ZIGHEN avait été admis à BIAS en qualité de célibataire, il a alors épousé une veuve de la Cité, Mme ABID avec laquelle il a contracté mariage, le 22 mai 1968. Par la suite et sur sa demande expresse, il est allé s'installer avec son nouveau foyer à Villeneuve-s-Lot, 7 rue des Fleurs, le 16 juin 1969.

A cette époque, ZIGHEN bénéficiait des ressources suivantes :

- une pension de retraite militaire d'un montant de : 250,00 par trimestre
- et d'une pension d'invalidité atteignant environ : 1.000,00 pour trois mois

Il avait à sa charge deux enfants âgés maintenant de 6 et 3 ans.

Son comportement durant son séjour à BIAS n'a donné lieu à aucune remarque défavorable. Tout au plus, ZIGHEN manifestait un état d'esprit très indépendant et semblait mal supporter la surveillance et les conseils des équipes médico-sociales de la Cité.-

M. BOUCHET.

ENFANTS DE M. PHILIPPE JEAN

1 - Madame HAPHONG, née Monique PHILIPPE (avril 1938), photographe
n° 26 rue d'Alleray - PARIS 15 ème.

2 - Antoine PHILIPPE, né le 13 juin 1939 - Professeur à SAYABOURY - LAOS.

3 - Madame BACHRAIN, née Jacqueline PHILIPPE le 31 mai 1940 - Docteur -
n° 26 rue de Mersselburgh - 94 CHAMPIGNY/MARNE.

4 - Hélène PHILIPPE, née en 1941 - employée de commerce
n° 51 rue Henri Barbusse - PARIS 5 è

5 - Alexandre PHILIPPE, né en 1942, médecin dentiste à UJFEHERTO - NEPHADSEREEJ U 105 - HONGRIE

6 et 7 - Thomas et Maurice PHILIPPE - nés en 1944 et 1945 - Fonctionnaires ç à la radiodiffusion
du Pathet-Lao à SAMNEUA - LAOS.

8 - Madame Jacques BERTRAND, née Marguerite PHILIPPE, en 1947
n° 5 rue Duguay-Trouin à DEUIL LA BARRE (92) - situation du ménage: inconnue.

9 - Juliette PHILIPPE, née en 1949 - étudiante en Angleterre.

10 - Rosette PHILIPPE née en 1951 - employée de commerce
n° 26 rue d'Alleray - PARIS 15 è

TROIS ENFANTS au FOYER.

4 Décembre 1970

A T T E S T A T I O N

n° 338/CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Madame LECRENN Joséphine employée en qualité de femme de service à l'Ecole Maternelle est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

1er Décembre 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 337/CAB
MW - AL

Réf.:V/lettre PMS.3 n° 948
du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 30 Novembre 1970 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âges de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et prénoms	date de naissance	diplômes obtenus
PETIT Claude	15. 6.46	
HUYNH Raymond	8. 9.48	
FERNAND François	8. 9.48	
GERVAIS Robert	13. 3.49	
FERNAND Jean	3. 1.50	
COURSIER Daniel	8.11.51	
GAZE Jean Paul	22. 2.51	
JOLIVET Daniel	15. 1.52	
PRUNETA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	
PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
DUTAMBY Marceline	11. 1.51	
FANTON D'ANDON Denise	17.11.52	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I) ARRIVEES & II) EPARTS

A LA DATE DU 30 NOVEMBRE 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
N E A N T	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :		-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :		4	1	-	1	4	1	11

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
COURSIER Armand	travaille à NOUMEA	1	-	-	-	-	-	1
MAZIERE Francine - TRUONG Paulette ISMAEL Sidiat - FAURIS Yvonne LECRENN M. Jeanne MODESTE Elisa MAHARIBATCHA Jacqueline, OUSSANE M.L. NGUYEN VAN SANG Jacqueline KASPARIAN Marcel FAIVRE Cyril	travaillent hors du département - à rayer du contrôle du Centre	-	-	-	-	2	9	11
Totaux du mois		1	-	-	-	2	9	12
Totaux depuis début année		10	8	-	1	33	44	96

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 Novembre 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	17	21	120	185
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	21	10	21	48	102
- Veuves de guerre				10		15	25
- Autres Veuves				31	8	69	108
- Femmes abandonnées				29	4	66	99
- Aptes au Travail	21	15	14	8	14	56	128
TOTAUX :	24	20	57	105	69	374	649

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Novembre 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
174	24	20	3	28	26	15	120	39	15	88	69	31	7	79	66	19
	24	20	3	28	26	15	120	39	15	88	69	31	7	79	66	19
174	44		57			174			203				171			

Célibataires : 44
Mariés : 231
Enfants : 374
Total . . . 649

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

27 Novembre 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

336/CAB
AL

Etat nominatif des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot

Quatorzaine du 2.11.70 au 15.11.70 1

Quatorzaine du 16.11.70 au 30.11.70 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

26 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 335 / CAB
MB - AL

Siège de la Croix Rouge Française
17 rue Quentin Banchard
75 - PARIS (8 ème)

Monsieur,

Les ressortissants de la Cité d'Accueil, réservée à des rapatriés d'Indochine et installée à Ste-Livrade-s-Lot dans le Lot et Garonne, ont pris l'initiative de collecter parmi eux des dons en vue d'en faire bénéficier les sinistrés du Pakistan et du Centre Vietnam.

A cet effet, je fais procéder par le même courrier au versement sur votre compte courant postal, d'une somme de 1.200,00 Fr environ.

Le voeu, des organisateurs de cette manifestation de solidarité, serait qu'une plus forte partie de leur geste soit matérialisée par un octroi supérieur pour les déshérités du Centre Vietnam.

Je vous laisse néanmoins seul juge des besoins, mais je me devais de vous faire part du voeu émis par les donateurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 334/CAB
MB - AL

Établissements VAN MING
21 bis rue des Ecoles
75 - PARIS (5è)

Monsieur,

Par une lettre du 16 novembre dernier, vous demandez à la Société Coopérative des Vietnamiens du C.A.R.I. de Ste-Livrade de vous délivrer une attestation certifiant que les crevettes congelées et autres produits exotiques que vous avez vendus durant l'année 1967 ont été déclarés aux Contributions Indirectes de l'Arrondissement de Villeneuve-s-Lot.

Or, à ma connaissance, il n'existe pas dans le Centre d'Accueil de Ste-Livrade une Société Coopérative des Vietnamiens.

Donc, il n'est pas possible que l'attestation que vous sollicitéz vous soit délivrée.

Par contre, la seule personne qui revend des crevettes congelées, sans avoir au préalable reçu l'autorisation de faire ce commerce, est Mme ISNARD, qui effectue de fréquents voyages entre Paris et Ste-Livrade.

Il faudrait donc, semble-t-il que vous traitiez cette affaire en recueillant des renseignements auprès de la personne que je viens de désigner et qui habite : Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, Bâtiment: C n° 12.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur



23 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 333/ CAB
MB - AL

Monsieur l'Inspecteur de la Régie des Tabacs
S . E . I . T . A .
Route de Marmande
47 - TONNEINS

Monsieur,

A la suite des dégâts qui avaient été provoqués par les jeunes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade dans un champ planté de tabacs appartenant à M. CANET, propriétaire à Ste-Livrade, vous aviez bien voulu établir une attestation dans laquelle était en particulier chiffré le montant du préjudice subi.

J'ai été amené à confier ce document à un chef de famille qui n'est plus en mesure de me le remettre.

Néanmoins, devant fournir à la Compagnie d'assurances une lettre émanant de vos Services et précisant le constat que vous aviez effectué, je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir un nouveau certificat fait dans les mêmes termes que le précédent.

Je vous demande de m'excuser de ce travail supplémentaire et par avance je vous remercie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Novembre 1970

ATTESTATION

N° 332/ CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que M. MOHAMED Ally a été employé à la Cité d'Accueil en qualité de manoeuvre à la station de pompage du 1er avril 1957 au 12 janvier 1959.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit .-

M. BOUCHET.

20 Novembre 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

331/CAB
AL

Accusé réception AIDE MEDICALE concernant
Mlle CHRISTIANE Patricia 1

En retour après
signature de l'intéressée

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Novembre 1970

ATTESTATION

N° 330/CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-S-LOT, soussigné, certifie que Madame LECRENN Joséphine est employée en qualité de femme de service à l'Ecole Maternelle du C.A.F.I. du 1er Septembre 1969 au 30 juin 1970.

- Arrêt de travail du 1er juillet au 31 août 1970, pour raison de fermeture Ecole durant les grandes vacances scolaires.

Mme LECRENN a repris son emploi le 1er septembre 1970

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

9 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 329 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur de venir appeler votre attention sur la situation particulière de Mme MERLET, hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et qui s'est vu rejeter l'allocation mensuelle aux grands infirmes qu'elle a sollicitée au courant de l'été.

Les motifs de cette non réception, ont pour base la constatation par vos Services de ressources au moins égales au plafond généralement admis.

Il semble pourtant que la situation financière de Mme MERLET ne soit pas exactement celle qui lui est reconnue.

En effet, il a été retenu dans le calcul de ses ressources présentes, le montant d'un secours qui lui est versé à titre tout à fait exceptionnel, par le Ministère de tutelle et en attendant la régularisation de la situation de l'intéressée, par l'attribution d'un avantage prévu dans les textes de droit commun.

Par ailleurs, il semble que le bien-fondé de la requête de Mme MERLET ne soit pas mise en doute, et le secours qu'elle perçoit ne pouvant être considéré comme un droit légal, et risquant même d'être supprimé dans la situation présente; je me permets de solliciter de votre part un nouvel examen, compte tenu des éléments que je viens de vous apporter.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Novembre 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3.
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 328/ CAB
MW - AL

Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 31 Octobre 1970 — 3

Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Réf:V/Lettre PMS.3 n° 948 du 5.9.1969.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SINS EMPLOI

	Noms et prénoms	date de naissance	diplômes obtenus
Chômeurs :	PETIT Claude	15. 6.46	
	COURSIER Armand	10. 6.47	
	BOCCHECIAMPE François	24. 9.48	
	HUYNH Raymond	8. 9.48	
	FERNAND François	8. 9.48	
	GERVAIS Robert	13. 3.49	
	MORICHON Jean	2. 9.49	
	FERNAND Jean	2.1 .50	
	HELLMUTH Roger	11. 6.50	
	MAUBEUGE Albert	31. 8.50	
	BELMIMOUN Pierre	15. 9.51	B.E.P.C.
	GAZE Jean Paul	22. 2.51	
	JOLIVET Daniel	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
	PRUNETA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
	SINNOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
	COURSIER Daniel	8.11.51	
	FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	
	PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
	DUTAMBY Marceline	11. 1.51	
	FANTON D'ANDON Denise	17.11.52	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

A LA DATE DU 31 OCTOBRE 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :		-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :		4	1	-	1	4	1	11

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
FAIVRE Jean, CASSIM Ali, LAMY Gabriel MORICHON Pierre	travaillent hors du Département - A rayer des contrôles du Centre	4	-	-	-	-	-	4
BARAT Marguerite, COURSIER Céline MAZIERE Odette, LUET Augustine JAVALET Isabelle	8	-	-	-	-	-	5	5
Totaux du mois		4	-	-	-	-	5	9
Totaux depuis début année		9	8	-	1	31	35	84

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL ☆ SAINTE-LIVRADE (Lot)

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 OCTOBRE 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	17	21	121	186
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	21	10	21	49	103
- Veuves de guerre				10		15	25
- Autres Veuves				31	8	71	110
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	22	15	14	8	14	59	132
ToTaux :	25	20	57	105	69	385	661

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Octobre 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
174	25	20	3	28	26	15	120	39	16	88	69	32	7	79	66	28
174	25	20	3	28	26	15	120	39	16	88	69	32	7	79	66	28
174	45		57			174			205				180			

Célibataires : 45
Mariés : 231
Enfants : 385
Total . . . 661

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — RADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

5 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 327/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Union des Coopératives Agricoles
de la Vallée du Lot
21 avenue Gaston Carrère
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi par le Service des Affaires Financières et Domaniales.

Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre au promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette

STE LIVRADE S/L LOT-ET-GARONNE 6772

contre-remboursement

nature de l'objet
LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. le Directeur de la Coplot - 21 avenue Gaston Carrère
à 47 Ste Livrade-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

5 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 326/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur Général des
Etablissements Georges HOUSTY
MIRAMONT DE GUYENNE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi par le Service des Affaires Financières et Domaniales.

Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre au promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

N° 517
7 111578 3

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n° 510 ou 510 bis

LOT-ET-GARONNE
B.P. 11
5 1970
6077

contre-remboursement

nature de l'objet : LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surchage

DESTINATAIRE : Mr le Directeur de Ets
Georges Housty
à Miramont de guyenne

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

5 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 325/CAB
MB -AL

Monsieur CAVAILLE Henri
Commerçant
Rue Nationale
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi par le Service des Affaires Financières et Domaniales.

Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre au promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-



M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

5 Novembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 324/CAB
MB - AL

Monsieur GONTRAN Jean Baptiste
Commerçant
1 Place Saint-Martin
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe le projet de convention établi pour le Service des Affaires Financières et Domaniales.

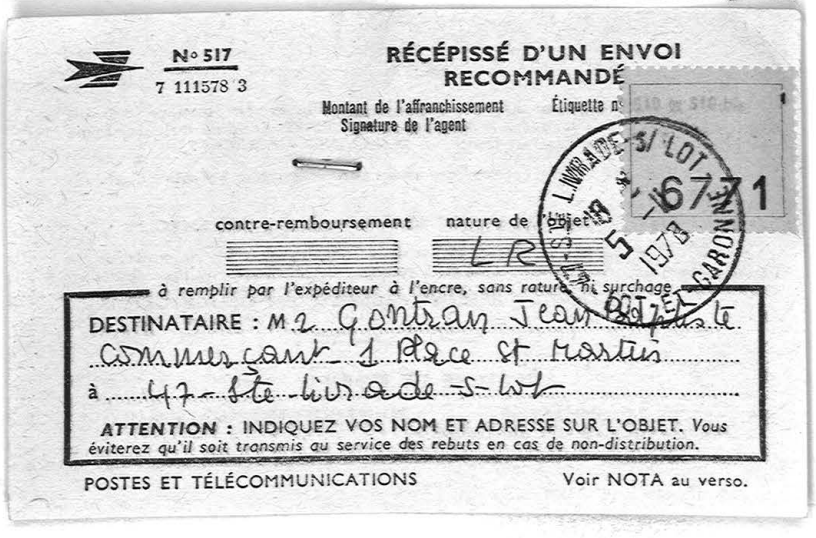
Il me serait agréable, qu'après avoir revêtu de votre signature chaque exemplaire du contrat concerné, vous m'en fassiez retour pour que je puisse l'adresser dans les meilleurs délais à M. le Directeur des Services Fiscaux.

Eventuellement, je pourrai recueillir vos remarques et les transmettre au promoteur de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur


N° 517
7 111578 3
RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ
Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent
Étiquette n°
contre-remboursement
nature de l'objet
LR
à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature ni surcharge
DESTINATAIRE : M. Gontran Jean Baptiste
Commerçant 1 Place St Martin
à 47 - Ste Livrade s-Lot
ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au service des rebuts en cas de non-distribution.
POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
Voir NOTA au verso.

4 Novembre 1970

Monsieur MELCHER J.
Fabrique de Chaises
47 - VERTEUIL D'AGENAIS

n° 323/CAB
AL

BULLETIN DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUEL

REGIME RETRAITE

concernant :

Mmes RIFOND Thérèse	1
PHAM THI Y	1
BALLOUX	1
LE THI KHANH	1

Suite à votre lettre du
23.10.1970.
Imprimés transmis en retour
après signature des intéressées.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

2 Novembre 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

n° 322/CAB
AL

AIDE MEDICALE

Accusés de réception concernant :

ALBERT Patrick	1
BAYARD Léon	1
FAURIS Christian	1
GERVAIS Pierre	1
GENIN née HELLMUTH Danièle	1
MODESTE Emile	1
MOHAMED Ally	4
MORICHON André	1
NGUYEN Daniel	1
PHILIPPE Paul	1
TASDEBOIS Elisabeth	1
TO VAN TRANG Thérèse	1
PUIGTHIL LOC	1
FORGET André	1
DUCOUTUMANY	1
LEGAC Guy	1
LAPORTE née ST JEAN	1

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

2 Novembre 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

321/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot
Quatorzaine du 15 octobre au 29 octobre 1970 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

23 Octobre 1970

AUTORISATION

n° 320 / CAB
AL

Madame Vve GAYE née DOAN THI DANG, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, est autorisée à s'absenter du 23 octobre au 23 Novembre 1970, pour se rendre à PARIS chez ses enfants.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

23 Octobre 1970

MAIRIE DE SAINTE-LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

319/CAB
AL

ACCUSE DE REC PTION notification de rejet allocation mensuelle aux G.I. concernant Madame MERLET

En retour après signature de l'intéressée

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 318/CAB
MTC - AL

Monsieur SIMON SOUNDIRA Joseph
75 - PARIS

lettre envoyée à son père 3 jours
n° 3 rue Thorel (Paris) 2e

Monsieur,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. Toulouse 513 53) se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,05 Fr, n'ont pas été encore payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 317/CAB
MTC - AL

à

Mademoiselle Jacqueline SIMON SOUNDIRA
n° 3 rue Cambez
75 - PARIS (11 ème)

Mademoiselle,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. Toulouse 513 53) se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,03 Fr, n'ont pas encore été payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT - CITÉ D'ACCUEIL - Le Directeur

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 316 / CAB
MTC - AL

Monsieur Michel SIMON SOUNDIRA
n° 10 rue Thorel
75 - PARIS (2ème)

Monsieur,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. Toulouse 513 53) se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,03 Fr; n'ont pas été encore payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-[illegible] — LOT
Le Directeur

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 515 / CAB
MTC - AL

Monsieur Jules SIMON SOUNDIRA
n° 89 rue Pernety
75 - PARIS (14 ème)

Monsieur,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. Toulouse 513 53) se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,03 Fr, n'ont pas été encore payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 314/CAB
MTC - AL

Monsieur SIMON SOUNDIRA Jorès
75 - PARIS (2è)

n° 3 rue Thorel

Monsieur,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. TOULOUSE 513 53 se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,03 Fr, n'ont pas été encore payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

22 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 313/CAB
MTC-AL

Monsieur Jacques SIMON SOUNDIRA
n° 17 Rue Léon Jost
75 - PARIS (17 ème)

Monsieur,

Les Pompes Funèbres Générales, 88 rue de la République 47 - MARMANDE (C.C.P. Toulouse 513 53) se plaignent que malgré leur rappel du 11 septembre 1970, les frais d'obsèques de votre père, se montant à 536,03 Fr, n'ont pas été encore payés, et me demandent d'intervenir.

J'espère que cette dette sera réglée dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

20 Octobre 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 312/CAB

Accusés de réception aide médicale

concernant :	ANTOINE DIVY	1	En retour après signature
	Vve APRETNA	1	des intéressés
	BACCHECIAMPE Joseph	1	
	HOGAN Stéphane	1	
	NGUYEN VAN Y Nathalie	1	
	NICOLAS Marie Louise	1	
	TRUONG DINH THU	1	
	Vve LOMET	1	
	LUONG NHU TRUAT	1	
	CHEVCHOUK Alexandre	1	

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S. (LOT)
Le Directeur

20 Octobre 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

n° 311 / CAB

Etat nominatif et de pointage des
demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil
Quatorzaine du 2 au 15 octobre 1970 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

15 Octobre 1970

n° 310/CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur MAZIERE André est employé en qualité d'Animateur à la Maison des Jeunes de la Cité d'Accueil depuis le mois de Novembre 1969.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

14 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 309 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le PREFET de Lot et Garonne
- Cabinet -
Préfecture A G E N

Par votre correspondance du 1er octobre 1970, vous avez bien voulu me demander de vous apporter quelques précisions quant à la situation de Mme Vve Roger DURBAN, vers laquelle votre attention avait été attirée.

Les renseignements que vous souhaitez connaître portent sur la situation des fils de Mme DURBAN, Claude âgé de 16 ans et Jean-Pierre, le plus jeune.

A ma connaissance, Mme DURBAN n'a jamais émis auprès de mes Services le désir de faire admettre son fils Claude en internat à Toulouse; mais au mois de Septembre dernier, je suis intervenu auprès de M. le Directeur du Lycée Bernard Palissy pour qu'il soit admis dans cet Etablissement. Toutefois, le section que devait fréquenter ce jeune homme dans le Lycée n'existait pas, et c'est avec son accord, que nous nous sommes adressés à M. le Directeur du Lycée Technique d'Agen qui a bien voulu l'accueillir.

Quant à la bourse du jeune Jean-Pierre, elle correspond actuellement à quatre parts, ce qui dédommage complètement Mme DURBAN des frais de demi internat, qu'elle doit prendre en charge pour son fils.

Par ailleurs, si Mme DURBAN fait placer son enfant en internat, elle bénéficiera alors de la nouvelle règlementation et la bourse de Jean-Pierre sera augmentée de 117 Fr.

../..

Dans l'immédiat, il ne me semble pas souhaitable de faire des démarches en vue d'une révision de l'attribution d'avantages aux enfants DURBAN, puisque au moment de la première dotation, la famille disposait de ressources moindres, la mère étant au foyer, alors que maintenant elle occupe un emploi permanent à l'usine Coplot de Ste-Livrade.-

M. BOUCHET.



13 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 308/CAB
MB - AL

Monsieur le Médecin Directeur
Centre Hélio Climatique
de la Cerdagne Française
66 - LES ESCALDES

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 octobre 1970 se rapportant au lieu actuel de résidence de Melle KAMAIDE Henriette qui a été hospitalisée durant trois mois en 1969 dans votre Etablissement.

Cette jeune fille et sa famille ont quitté la Cité d'Accueil pour rejoindre une nouvelle habitation à Villeneuve, rue Lafayette.

J'espère que ce renseignement pourra vous être utile et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

13 Octobre 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

n° 307/CAB
AL

Accusés de réception AIDE MEDICALE

concernant :

Mme CLAIN née TRINH THI THAI	1
Vve COURSIER Marthe	1
Vve GUYON DE CHEMILLY	1
CHEVTCHOUK Alexandre	1

En retour après signature des intéressées.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

13 Octobre 1970

n° 306/ CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot, soussigné, certifie que Monsieur CASSIM Ahmed né le 3.7.1914 à KIEN-AN (Nord Vietnam), rapatrié d'Indochine est arrivé au Centre depuis le 15 MAI 1956.

Attestation délivrée à M. CASSIM Ahmed pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

9 Octobre 1970

NOTE

à

n° 305 / CAB
MB - AL

Madame DE CACQUERAY
Assistante Sociale
CAFI - STE LIVRADE

Par la présente, je vous confirme que l'enfant LOMET faisait partie du groupe des jeunes garçons ayant causé des dégâts dans un champ planté de pieds de tabacs et appartenant à M. CANET, agriculteur à Sainte-Livrade.

Le constat, qui a été fait par M. l'inspecteur de la régie des tabacs, a permis d'évaluer le sinistre à 800,00 Fr.

Cinq familles ayant été parties prenantes dans cette affaire, Mme LOMET a accepté de dédommager M. CANET dans la limite de 1/5, soit 160,00 Fr.

J'ajouterai que Mme LOMET a déjà versé un acompte de : 30,00 Fr qui ont été remis par mes soins à M. CANET.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Octobre 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Nº 304/CAB
MW - AL

Réf: V/lettre PMS3 Nº 948
du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 30 Septembre 1970 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

	Noms et prénoms	date de naissance	diplômes obtenus
Chômeurs :	HUYNH Raymond	8. 9.48	
	JOLIVET Daniel	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
	KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
	PRUNETA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
	SINOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
	GAZE Jean Paul	22. 2.51	
	PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
	DUTAMBY Marceline	11. 1.51	
Travaux saisonniers :			
	FERNAND Jean	3. 1.50	
	FANTON D'ANDON Jeanne	9. 7.48	
	FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	
	KEMOKO Jacques	23. 7.51	
	CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	PARIS
	MAUBEUGE Albert	31. 8.50	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I) ARRIVEES & II) EPARTS

à la date du : 30 SEPTEMBRE 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
Xavier GENIN	naissance	-	-	-	-	1	-	1
Totaux du mois :		-	-	-	-	1	-	1
Totaux depuis début année :		4	1	-	1	4	1	11

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
Mme LE THI LANH ex VILLAREAL	rayée des contrôles du Centre	-	1	-	-	-	-	1
Totaux du mois		-	1	-	-	-	-	1
Totaux depuis début année		5	8	-	1	31	30	75

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 SEPTEMBRE 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	17	21	123	188
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	21	10	21	49	103
- Veuves de guerre				10		16	26
- Autres Veuves				31	8	73	112
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	26	15	14	8	14	59	136
ToTaux :	29	20	57	105	69	390	670

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 Septembre 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
174	29	20	3	28	26	15	120	39	16	88	69	32	7	79	66	33
	29	20	3	28	26	15	120	39	16	88	69	32	7	79	66	33
174	49		57			174			205				185			

Célibataires : 49
Mariés : 231
Enfants : 390
Total . . . 670

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

8 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 303/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
47 - CLAIRAC

Monsieur,

Le jeune PHILIPPE Paul, élève dans votre Etablissement, a dû manquer la journée du mardi 6 octobre, parce que les travaux étaient prévus dans l'appartement qu'occupe sa famille dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Or, à l'heure actuelle, les parents du jeune PHILIPPE étant absents, il était le seul à pouvoir garantir la surveillance de l'appartement pendant les travaux.

Il est possible que dans le courant de la semaine du 12 au 17 octobre, la même opération soit à renouveler.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, en conséquence, excuser votre élève pour cette absence qui ne découle pas de sa volonté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHETS.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

8 Octobre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 302/CAB
MB - AL

Madame PENIN
Commerçante
43 rue Nationale
47 - STE LIVRADE S/LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 6 octobre dernier, par laquelle vous demandez l'autorisation de venir vendre dans l'enceinte de la Cité d'Accueil des articles textiles.

Je regrette de ne pouvoir vous donner satisfaction, mais les directives générales m'interdisent d'autoriser de nouvelles implantations, même temporaires; celles qui ont été données dans le passé étant seulement encore valables.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

8 Octobre 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

n°301/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil

Quatorzaine du 22.9.70 au 1.10.1970	1
Quatorzaine du 8.9.70 au 22.9.1970	1
	2

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Septembre 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur CANET
Agriculteur

47 - SAINTE-LIVRADE

N° 300/cab

MB/MR

Monsieur,

A la suite de l'incident ayant mis une partie de votre récolte de tabac hors d'utilisation un P.V. de gendarmerie avait pu identifier les auteurs de ces méfaits.

Les chefs de famille intéressés avaient promis aux représentants de l'ordre un réglement amiable.

Par ailleurs, vous m'avez fait parvenir un état estimatif émanant des services de la Régie et portant le montant de la perte à 800 F.

Cinq chefs de famille étant concernés, et confirmation de l'accord amiable ayant été donnée, j'ai entrepris de récupérer la somme dûe.

Jusqu'à présent la situation est la suivante : Mme Fanton d'andon et Mme Lomet sont toutes disposées à régler leur cote-part mais ont sollicité des facilités de paiement. L'une comme l'autre se trouve dans une situation familiale précaire et ne dispose pas de ressources importantes. Chacune vient de me remettre 30 F et elles feront un effort chaque mois suivant jusqu'à annulation de leur dette.

Monsieur Philippe m'a donné l'assurance qu'il réglerait mais présentement il est absent de son domicile et je ne pourrai le joindre que dans quinze jours.

Par contre, Monsieur Brette et la famille Berger-Ismaël font preuve de carence évidente. Je pense que pour eux il faut que vous envisagiez une intervention par voie de justice.

Je vous fais remettre la somme en ma possession et me tiens à votre disposition pour la suite de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

16 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 299/CAB
MB - AL

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Inspection Académique
Cité Administrative
47 - A G E N

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre part l'autorisation tendant à permettre à deux jeunes filles, dont les familles résident à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, de bénéficier d'une dérogation pour leur admission au Lycée de Jeunes Filles de FIGEAC (Lot) durant l'année scolaire 70/71.

Ces deux élèves ont fréquenté durant l'année scolaire 69/70 le Collège d'Enseignement Secondaire de Ste-Livrade.

Pour des raisons d'ordre social, nous avons du les éloigner de leur milieu familial, afin de fâciliter le déroulement de leurs études.

Les intéressées se nomment : BUI Monique née le 9.2.1955 et Joëlle HANNOTEAUX née le 21.12.1955.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

15 Septembre .

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
47 - C L A I R A C

298/CAB
AL

- Accusé de réception de l'avis d'admission
du jeune MAILLE Raymond

1

En retour après
signature de Mme MAILLE

Le Directeur

M. BOUCHET.



14 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 297/CAB
AL

Monsieur le Chef du Centre
de Préparation des annuaires
92 - MONTROUGE

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'envoyer un annuaire du Département de la Gironde - édition du mois d'Août 1970 -

Le montant de la somme due est à imputer sur le compte téléphonique de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade - n° d'appel : 20.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

14 Septembre 1970

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
47 - C L A I R A C

296/CAB
AL

- Accusé de réception de l'avis d'admission du jeune MANGEL Jean 1
- Accusé de réception de l'avis d'admission du jeune COURSIER Lucien 1

En retour après signature des parents.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

7 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 295/CAB
MTC-AL

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
1 rue Louis Blanc
19 - R O D E Z

Monsieur,

Nous venons vous demander de bien vouloir autoriser le Lycée technique de DECAZEVILLE à inscrire comme interne un jeune garçon de notre Cité d'Accueil, qui doit entrer cette année scolaire en 2è année d'électromécanique. Il s'agit du jeune NGUYEN Léon, né le 3.6.1952 à Saigon.

Le grand nombre de jeunes hébergés dans notre Cité d'Accueil pose un problème difficile : leur trop forte densité dans les Etablissements scolaires du Lot et Garonne (en particulier au Lycée Technique d'Agen où Léon NGUYEN se trouvait l'an dernier) nuit à leur adaptation et à leurs études. C'est pourquoi nous nous efforçons de les répartir dans des établissements plus éloignés.

Bien que persuadés des difficultés des difficultés que vous devez rencontrer pour satisfaire les ressortissants de votre département, nous espérons que vous pourrez nous donner satisfaction dans le cas présent, puisque le Lycée Technique de DECAZEVILLE nous a indiqué par téléphone avoir de la place dans la section voulue.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Septembre 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

294/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 25 août au 8 septembre 1970 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

A REMPLIR PAR LE BUREAU D'ORIGINE

(1) Envoi recommandé ((2) .....)

(1) Lettre, Boîte *ou* Paquet avec valeur déclarée de .....

(1) Mandat de poste de STE LIVRADE-SUR-LOT (Montant)

déposé au bureau de poste d .....

le 2.9.70 19.. 47-252 sous le n° .....

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

Adresse du destinataire

M Gilbert Jean Baptiste

CAFI (Nom ou raison sociale)

n° Q-8

à Sainte-Livrade-s-Lot (47) (Rue et numéro)

(Lieu de destination) (Pays de destination)

A compléter à destination

Le soussigné déclare que (1) l'envoi / le mandat mentionné ci-dessus a été dûment (1) livré / payé

le 6.9.7. 19..

Signature (3) du destinataire

Signature de l'agent du bureau destinataire

Timbre du bureau destinataire

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Indiquer dans la parenthèse la nature de l'envoi (lettre, carte postale, etc.), s'il y a lieu.

(3) Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du Pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau destinataire, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur. En France, l'avis est signé par le destinataire ou son fondé de pouvoir et par l'agent du bureau destinataire.

2 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GILBERT Jean Baptiste
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

n° 293/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE avec A.R.

Monsieur,

Au cours du mois de juillet dernier, je vous ai fait part du souci qui était le vôtre pour libérer rapidement le logement que vous occupez, sans droit, à la Cité d'Accueil; afin de ne pas vous mettre dans une situation fâcheuse, je vous ai permis de rester quelque temps encore pour vous faciliter les recherches de logement.

Je suis dans l'obligation de fixer comme terme de délai que je vous ai accordé, la date du 20 septembre prochain. A l'issue de cette période, vous devrez avoir trouvé un nouveau local, en dehors de la Cité.

J'espère que vous ne voudriez pas m'obliger à prononcer votre expulsion qui serait immédiate.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n° 510 ou 510 bis

A.R.

contre-remboursement

nature de l'objet LR

5333

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Gilbert Jean Baptiste
C A F I n° Cp-8
à Sainte-Livrade-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

A REMPLIR PAR LE BUREAU D'ORIGINE

(1) Envoi recommandé ((2) .....)

(1) Lettre, Boîte *ou* Paquet avec valeur déclarée de .....

(1) Mandat de poste de STE LIVRADE-SUR-LOT (Montant) 47,20 F

déposé au bureau de poste d .....

le 29-10 19.. sous le n° 5332

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

Adresse du destinataire

Mr LAPARRE Patrick

C A F I

(Nom ou raison sociale)

n° N-5

à Ste-livrade-s/lot (47)

(Rue et numéro)

(Lieu de destination) (Pays de destination)

A compléter à destination

Le soussigné déclare que (1) l'envoi / le mandat mentionné *ci-dessus* a été dûment (1) livré / payé

le 3-9 19..

Signature (3) du destinataire

Laparre

Signature de l'agent du bureau destinataire

Timbre du bureau destinataire

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Indiquer dans la parenthèse la nature de l'envoi (lettre, carte postale, etc.), s'il y a lieu.

(3) Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du Pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau destinataire, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur. En France, l'avis est signé par le destinataire ou son fondé de pouvoir et par l'agent du bureau destinataire.

N° 515 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE C 5

(J. S. 120097) □

ADMINISTRATION
DES POSTES DE FRANCE

Service des postes

(1)

Timbre du bureau
renvoyant l'avis



AVIS DE (2) RÉCEPTION / PAYEMENT

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

qui indiquera son adresse complète pour le renvoi du présent avis (3)

M Secrétariat - C.A.F.I

N° ..... Rue 47 - Ste - Livrade-s-Lot

à ..... FRANCE

(Localité *(Département*

(1) Si le présent avis doit être renvoyé par avion, le revêtir de la mention très apparente « Renvoi par avion » et de l'étiquette « Par avion ».

(2) Biffer ce qui ne convient pas. (3) Voir également au verso.

A REMPLIR PAR LE BUREAU D'ORIGINE

(1) Envoi recommandé ((2) .....)

(1) Lettre, Boîte *ou* Paquet avec valeur déclarée de .....

(1) Mandat de poste de SIE LIVRADE-SUR-LOT (Montant)

déposé au bureau de poste d 47-252

le 29 7b 19 sous le n° .....

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

Adresse du destinataire

M Gilbert Jean Baptiste

CAFI (Nom ou raison sociale)

n° Q-8

à Sainte-Livrade-s-Lot (47) (Rue et numéro)

(Lieu de destination) (Pays de destination)

A compléter à destination

Le soussigné déclare que (1) l'envoi / le mandat mentionné *ci-dessus* a été dûment (1) livré / payé

le 8.9.7b 19.....

Signature (3) du destinataire

Signature de l'agent du bureau destinataire

Timbre du bureau destinataire

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

(2) Indiquer dans la parenthèse la nature de l'envoi (lettre, carte postale, etc.), s'il y a lieu.

(3) Cet avis doit être signé par le destinataire ou par une personne y autorisée en vertu des règlements du Pays de destination, ou, si ces règlements le comportent, par l'agent du bureau destinataire, et renvoyé par le premier courrier directement à l'expéditeur. En France, l'avis est signé par le destinataire ou son fondé de pouvoir et par l'agent du bureau destinataire.

N° 515 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE C 5

(J. S. 120097) □

ADMINISTRATION
DES POSTES DE FRANCE

Service des postes

(1)

Timbre du bureau renvoyant l'avis



AVIS DE (2) **RÉCEPTION**
PAYEMENT

A REMPLIR PAR L'EXPÉDITEUR

qui indiquera son adresse complète pour le renvoi du présent avis (3)

M Secrétariat - CAFI

N° ..... Rue Ste-Livrade-s-Lot (47)

à ..... **FRANCE**

(Localité *(Département*

(1) Si le présent avis doit être renvoyé par avion, le revêtir de la mention très apparente « Renvoi par avion » et de l'étiquette « Par avion ».

(2) Biffer ce qui ne convient pas. (3) Voir également au verso.

2 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LAPARRE Patrick
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

n° 292/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE avec AR

Monsieur,

Dans le courant de l'été, j'ai eu une nouvelle fois l'occasion de vous rencontrer pour vous entretenir de la nécessité qu'il y avait à ce que vous preniez des dispositions en vue de libérer le logement que vous occupez indûment à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

J'avais pris à cet effet un rendez-vous pour vous avec M. le Maire de la localité, pour lui soumettre votre problème et obtenir son assistance. Vous m'aviez fait savoir que M. de CACQUERAY vous avait promis un logement, parmi ceux dont il pouvait disposer à titre communal.

Depuis deux mois bientôt, je n'ai plus aucun signe de votre part, et je vous demande de vouloir bien m'indiquer la date approximative de votre départ. Je dois vous rappeler que la situation actuelle ne pourra continuer telle qu'elle est apparente à ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE - LOT
Le Directeur

N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

bis

AR

25332

contre-remboursement

nature de l'objet

LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Laparre Patrick
CAFI - n° N-5
à 47 Ste-Livrade-sur-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

3 Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 291 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur de la COPLOT
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

Monsieur,

A l'occasion de la mise à la disposition pour votre Usine d'un bâtiment implanté à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, et occupé jusqu'alors par des familles de la Cité, nous avions convenu que vous participeriez pour une partie aux frais de réinstallation que les foyers déplacés auraient à supporter. Les douze occupants, qui ont été réinstallés dans de nouveaux logements, ont en effet dû entreprendre des petits travaux complémentaires (peintures, électricité etc..).

La Direction du Centre a pris en charge le maximum de frais ainsi occasionné. Néanmoins, il me serait agréable de pouvoir compléter cet effort de la manière suivante :

- participation aux frais d'achat de peinture et petit matériel .... 500,00 Fr

- et ensuite règlement de la facture des Etablissements MEINIER pour la réinstallation d'appareils électriques chez M. ISMAEL .... 139,00 Fr

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez prendre en considération ce reliquat afin que je puisse renseigner les intéressés.

Par avance, je vous remercie de l'accueil que vous pourrez réserver à cette affaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆
Le Directeur

M. BOUCHET.

1er Septembre 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 290/CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Deux familles, dont les chefs travaillent depuis fort longtemps dans la région parisienne, ne font aucun effort sérieux pour que leurs foyers s'installent en dehors de la Cité et plus spécialement, près de leurs lieux de travail.

Il s'agit du ménage GAUTRONNEAUX et de celui de M. GEORGES. Ces deux personnes sont déjà connues de vos services et avaient précédemment reçu des directives impératives pour leur réinstallation en dehors de la Cité. Néanmoins, aucun changement de leur situation n'est à remarquer.

M. GAUTRONNEAUX travaille à l'Hôpital Tenon, 4 rue de la Chine à PARIS (20 è). Un contact avait été établi par vos services et l'employeur de l'intéressé pour préciser le caractère urgent de la nécessité qu'il y avait lieu de tenir compte pour accélérer le départ de cette famille. Tout d'abord, M. GAUTRONNEAUX avait essayé de faire reconnaître son épouse comme aveugle, alors que sa vue n'est pas très satisfaisante; on ne peut toutefois considérer l'épouse du requérant en état de cécité.

Voyant sa manoeuvre sans résultat, et devant notre persistance, GAUTRONNEAUX a fait intervenir le service Social de l'Hôpital Tenon et une troisième fois a reçu confirmation de son obligation à prendre près de son lieu de travail, en charge l'hébergement de sa famille.

Depuis lors, il vient très rarement à Ste-Livrade et chaque fois, choisit une période de week-end afin de ne pas me rencontrer.

Le chef de famille du deuxième foyer en cause semble lui se spécialiser dans les moyens devant lui permettre d'éviter l'application de nos directives.

../..

Déjà fin 1961, M. GEORGES avait fait en sorte de ne pas rejoindre l'appartement qu'il avait trouvé à Clermont-Ferrand afin d'y installer sa femme et ses enfants, puisqu'il avait un emploi régulier. Depuis mon arrivée à la Direction de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, je me suis attaché à lui rappeler l'obligation qui le concernait pour prendre les dispositions en vue de son départ avec les siens, mais à chaque fois, il s'est démis des engagements qu'il avait pris.

M. GEORGES exerce la profession de soudeur à l'arc et jusqu'en novembre 1969, il travaillait dans une entreprise de la région, mais était amené à faire de nombreux déplacements. Sa situation professionnelle et son lieu de rattachement ont fait que je lui avais demandé de faire des recherches en vue de trouver un nouveau logement dans la région de Villeneuve où se trouvait le Siège de la Société de son employeur.

Avec son accord, j'étais intervenu auprès de l'Office des H.L.M. pour appuyer la demande que l'intéressé devait faire et il m'avait été promis qu'une suite favorable serait donnée à mon intervention. Voyant que je risquais d'obtenir pour lui satisfaction, M. GEORGES n'a pas hésité à donner sa démission de son emploi, afin d'éviter la réinstallation que j'aurai pu lui imposer.

Il est parti alors travailler dans la région parisienne et par sa famille, j'ai pu savoir qu'il occupait régulièrement un emploi. Il semble avoir fait des recherches en vue d'obtenir un logement H.L.M. auprès de la Mairie de Fontenay aux Roses. Sur sa demande, j'ai fourni des renseignements sur la nécessité devant laquelle M. GEORGES devait prévoir l'accueil de sa famille à Paris, mais à nouveau, il est à noter les difficultés rencontrées par l'intéressé dans ce nouveau projet.

Cette situation semble convenir à M. GEORGES, puisqu'il s'est contenté depuis la fin Mai 1970, de me faire adresser une lettre par le Maire Adjoint de Fontenay aux Roses, officialisant les raisons du non départ du foyer en question.

Ces deux situations sont absolument inadmissibles et ne peuvent faire que des références nuisibles aux autres familles, devant un jour ou l'autre prendre en charge leur hébergement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner des instructions, ou m'aider dans des recherches devant permettre d'exiger la réinstallation de ces familles, en particulier ne serait-il pas possible de rétenir dans la fraction de logements autrefois mise à la disposition par le Ministère de tutelle, à des familles de travailleurs Eurasiens, deux appartements susceptibles d'accueillir GAUTRONNEAUX et GEORGES.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er Septembre 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

N° 289/CAB
MW - AL

Réf: V/lettre PMS3 N° 948
du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade-s-Lot à la date du 31 AOUT 1970 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et prénoms	date de naissance	diplômes obtenus
Chômeurs :		
HUYNH Raymond	8. 9.48	
KEMOKO Jacques	23. 7.51	
CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	
JOLIVET Daniel	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
PRUNETA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
MAUBEUGE Albert	31. 8.50	
PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
DUTAMBY Marceline	11. 1.51	
Travaux saisonniers :		
FERNAND Jean	3. 1.50	
FANTON D'ANDON Jeanne	9. 7.48	
FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

A LA DATE DU 31 AOUT 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
NEANT	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :		-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :		4	1	-	1	3	1	10

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
M. CHEVTCHOUK Alexandre (76 ans)	décédé le 7.8.1970		1					1
Mme PHAM THI HOA (51 ans)	décédée le 8.8.1970		1					1
Totaux du mois		-	2	-	-	-	-	2
Totaux depuis début année		5	7	-	1		30	74

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - 31 - SAINTE-LIVRADE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 AOUT 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	18	21	123	189
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	21	10	21	49	103
- Veuves de guerre				10		16	26
- Autres Veuves				31	8	73	112
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	26	15	14	8	14	58	135
ToTaux :	29	20	57	106	69	389	670

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 AOUT 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
175	29	20	3	28	26	15	121	39	15	88	69	32	7	79	66	33
	29	20	3	28	26	15	121	39	15	88	69	32	7	79	66	33
175	49		57			175			204				185			

Célibataires : 49
Mariés : 232
Enfants : 389
Total . . . 670

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

C. D'ACCUEIL – STE-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

27 AOUT 1970

ATTESTATION

n° 208 / CAB
MB - AL

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que Madame LUONG NHU TRUAT née NEMOUTHE Florestine, assume depuis son rapatriement en Métropole, la charge de Chef de famille.

Je n'ai pu constater aucun rapport entre elle et son mari, toujours à l'étranger et qui n'est jamais intervenu dans les affaires de famille.

Par ailleurs, jamais Mme LUONG NHU TRUAT n'a pu fournir l'adresse actuelle de son mari et mes Services n'ont pu malgré les recherches auprès d'organismes officiels (ambassade, bureau de l'etat-civil) obtenir satisfaction dans ce domaine.

Madame LUONG NHU TRUAT Florestine peut être considérée comme seule responsable du jeune LUONG NHU TRUAT Jean Marie, né le 14.6.1953 à Kourou, dernier de ses enfants.

Fait pour valoir ce que de droit .-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

26 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 287 / CAB
MB - AL

Madame Vve C. DELLI
Le Chaffard
38 - SATOLAS ET BONCE

Madame,

Par vos lettres des 14 et 24 août 1970, vous avez bien voulu me faire savoir que vous pouviez mettre certains travaux de fabrication de corbeilles pour confiserie à l'offre de personnes ayant besoin d'un emploi dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Il semble que vous souhaitiez une initiative personnelle des ouvriers ou ouvrières quant à la présentation des objets à fabriquer.

Avant de pousser plus en avant mes recherches, je désire savoir si vous envisagez la formation technique au siège de votre Société, d'une personne originaire de la Cité et qui aurait aussi dans l'avenir un rôle de contremaître pour les autres ouvrières.

Enfin, comment envisagez-vous la gestion de ce personnel à domicile qui doit obligatoirement faire partie intégrante de votre maison. Cette question juridique est fort importante, car il ne peut être envisagé dans l'état actuel des choses, de prendre sous notre responsabilité la marche de cette affaire.

Nous pouvons, la Cimade et moi-même, vous aider au lancement et à l'organisation, mais ensuite, il faudrait que le contrôle et la distribution des travaux soient faits par une personne de votre choix.

Par la suite, lorsque ces points seront éclaircis, il me semble indispensable d'avoir une base de rémunération afin de faire des propositions concrètes aux éventuels candidats.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

26 AOUT 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

n° 286/ CAB
AL

Etat nominatif des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 15.8. au 25.8.1970 1

Le Directeur

M. BOUCHER.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

25 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 285/CAB
MB - AL

Monsieur le Chef de Corps du 152 è CTG
Caserne Loubère
973 - CAYENNE (Guyane)

Monsieur,

L'épouse de l'un de vos sous-officiers, le sergent chef CHAU Alain vient de solliciter l'autorisation de séjourner durant quatre mois dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, normalement réservée aux personnes rapatriées d'Indochine et non à leurs descendants, comme c'est le cas de l'intéressée.

Mme CHAU Alain appuie sa requête sur le fait qu'elle rejoindra son époux, actuellement sous votre autorité, après avoir mis au monde l'enfant qu'elle attend présentement. Or, avant de prendre une décision, et compte tenu du fait que dans le passé, Mme CHAU ne vivait pas avec son mari basé à ce moment là à 150 kms de son domicile, je tiens à m'assurer du bien-fondé de ces déclarations.

C'est pour cela que je me permets de solliciter de votre part ~~bien~~ l'assurance que le sergent-chef CHAU sera bien en mesure d'accueillir sa femme et ses enfants très prochainement.

Par avance, je vous remercie de votre obligeance et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 284 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
47 - CLAIRAC

Monsieur,

Trois familles résidant à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade viennent de recevoir une lettre les avisant que leurs fils étaient admis à fréquenter votre Etablissement durant la prochaine année scolaire en qualité de demi-pensionnaire.

Les familles intéressées sont :

Mme COURSIER - Mme MAILLE et M. MANGEL.

J'ai déjà eu l'occasion de souligner à votre Administration le souci que les chefs de famille avaient émis lorsqu'il avait été envisagé de voir leurs fils admis comme demi-pensionnaires, alors qu'ils souhaitaient que leurs enfants soient pensionnaires.

La première raison qui les incite à demander la qualité de pensionnaire au lieu de demi-pensionnaire découle du fait qu'ils craignent la moins bonne assiduité, en raison des déplacements que les jeunes garçons devront effectuer. En plus, il est certain que les parents ne sont pas aptes à surveiller efficacement leurs enfants pour l'application des études (devoirs et leçons qui leur seront demandés par les professeurs.

Enfin, les conditions d'habitat de ces familles sont particulièrement exiguës pour faciliter un travail sérieux de ces élèves.

../..

Bien que connaissant vos difficultés, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir examiner ces cas particuliers avec toute la bienveillance que vous avez toujours témoignée.

Par avance, je vous remercie de ce que vous pouvez faire et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

25 AOUT 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 283/CAB
AL

ACCUSES DE RECEPTION AIDE MEDICALE

En retour après signature des intéressés.

concernant	Mme CAZES née LE THI VUONG	1
	M. CAZES PAUL	1
	M.me MONTECEMY Paulette	1
	Mme Vve FARO	1
		4

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Août 1970

n° 282/ CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Mademoiselle REVUE Jacqueline, née le 11.10.1932, rapatriée d'Indochine, débarquée à Marseille le 30.3.1956 est arrivée au Centre d'Accueil de Ste Livrade le 15 Mai 1956

Mademoiselle REVUE Jacqueline a quitté définitivement la Cité d'Accueil au début de l'année 1960.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit .-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRAD-LOT
Le Directeur

20 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 281/ CAB
MTC - AL

Monsieur le Recteur d'Académie
35 Cours de Verdun
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Par lettre du 21 juillet 1970 vous avez avisé M. le Directeur du C.E.G. de Casseneuil (47) que la demande de promotion de bourses déposée par la famille GERVAIS Maurice pour les enfants Nicole et Paulette, était rejetée. Ces fillettes sont internes au C.E.G. de CASSENEUIL et n'ont que 4 parts de bourse, ce qui laisse à cette famille nombreuse une charge trop lourde à payer chaque trimestre. Il a fallu recourir à des demandes de secours.

Bien que persuadé des difficultés de crédit que vous devez rencontrer pour satisfaire toutes les demandes légitimes, je me permets de souligner le cas particulier des familles de notre Cité, toutes d'origine eurasienne, qui vivent en vase clos, ce qui crée une ambiance défavorable aux jeunes, tant du point de vue moral que culturel, inconvénients qui se retrouvent dans les établissements scolaires de la commune, où ces jeunes se trouvaient trop nombreux.

C'est pourquoi nous nous efforçons de placer en internat dans différents etablissements les jeunes atteignant l'âge du secondaire.

J'espère qu'il vous sera possible de prendre cette demande en considération et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Août 1970

n° 280/CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur TO VAN TRANG ne perçoit plus de secours tenant lieu d'allocations de chômage depuis le 1er Aout 1970.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit .-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

18 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

nº 279/CAB
YD/AL

Madame Vve C. DELLI
Le Chaffard
38 - SATOLAS-ET-BONCE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 août dont je vous remercie au nom de nos hébergés.

Votre proposition a retenu toute notre attention.

En effet, les perspectives offertes à nos rapatriés semblent convenir au mieux à leurs qualités naturelles.

Je me propose de recenser, dans un premier temps, les personnes intéressées et je vous prie de me faire parvenir toutes indications sur les conditions de travail, notamment la rétribution, le conditionnement, etc.. afin de renseigner au mieux les candidats éventuels. Je pense qu'il serait bon de nous adresser également quelques modèles, ou une documentation sur votre production que je vous retournerai le cas échéant.

Dès réception de vos propositions, je vous ferai part des possibilités de main d'oeuvre et nous pourrons alors étudier plus à fond le problème.

Je vous prie d'agréer, Madame, avec mes remerciements réitérés, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 278/CAB
MTC:AL

Monsieur l'Ambassadeur de France
Service de l'Etat-Civil
TANANARIVE
(Madagascar)

O B J E T : Recherche d'état-civil.

Une famille de notre Cité d'Accueil ne peut faire délivrer à ses enfants une carte d'identité française, faute d'actes de naissance du père et du grand-père.

Il s'agit de la famille GAZE, dont le père Alexandre serait né à MAHAVELO, Canton d'AMBODIFOTRATRA, district de l'Ile de Ste-Marie. La date de naissance portée sur le livret de famille est le 12.12.1920; mais d'après M. Alexandre GAZE, cette date serait en réalité celle d'une reconnaissance, l'année de naissance réelle étant probablement 1912, sans précision de jour.

C'est en vain que la famille GAZE a écrit à la Mairie de Ste-Marie à plusieurs reprises; la dernière fois, elle lui a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception. L'accusé de réception est revenu le 13 mai 1970, mais aucun extrait de naissance n'a suivi. On compte sur cet extrait intégral d'acte de naissance pour connaître le lieu de naissance du père de M. Alexandre GAZE. Ces retards sont d'autant plus regrettables, qu'ils sont un obstacle aux ainés de la famille dans la recherche d'un emploi, faute de carte d'identité.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir envisager une éventuelle intervention pour que l'extrait d'acte de naissance de M. Alexandre GAZE lui soit adressé.

M. BOUCHET.

10 AOUT 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 278/CAB
AL

ACCUSES RECEPTION AIDE MEDICALE

concernant :

MAILLE Suzanne	1
COURSIER Marthe	1
MANGEL Antoine	1
Marie DELCASSE Noël	1
MERLET	2
MIRALABE	1
MOHAMED Youssouf	1
MOHAMED Ally	3
Vve MORICHON	1
Vve MUTOS	1
NGUYEN Paul	1
NICOLAS Emma	3
NICOLAS Marie Louise	3
FLORES Aguida	1
PHILIPPE Jean	4
RUBILLAIS Clotilde	1
SEUSSE	2
TASDEBOIS	2
TO VAN TRANG	1
TRUONG DINH THU	1
Vve VOLPI	1
FRECHE Henriette	2
BUI THI LOC	2
APOSTOLI Raymond	1
Vve FERRIERE	1
Vve LOMET	1

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/LOT ☆ Le Directeur

10 Août 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 277 /CAB
AL

ACCUSES DE RECEPTION AIDE MEDICALE

Concernant :

FANZY Simone	1
FAURIS	2
FERNAND	3
DIOP	1
FORGET Anne	1
FUYNEL	2
GAGNERON Joséphine	3
GASPARD Charles	1
GASTON Gabrielle	1
GAZE Alexandre	1
GENIN	3
GERVAIS Maurice	1
GERVAIS Henri	2
GUERMYET Marie	1
GUYON DE CHEMILLY	2
Vve HANNOTEAUX	1
HELLMUTH Gilberte	1
Vve HELLMUTH	4
HOGAN Marie	1
HOANG THI TRINH	1
LE THI KHANH	1
HUYNH Alice	2
ISMAEL	1
JOLIVET Louise	1
KASPARIAN Artin	1
KISS Maria	1
LAMONTAGNE	2
Vve LAMY	1
LARLET Louis	1
MOUTOUH Marguerite	2
LECAS Julie	1
LECRENN Joséphine	1
LECOURI Jean	1
LEGRAND Yves	1
Vve LEPINE	1
LE VAN NHAN	1
LE VAN RA	1
LITOLF Eugénie	1
LOUIS	2
Vve LUET	1
LUONG NHU TRUAT	2

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 Août 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 276/ CAB
AL

ACCUSES DE RECEPTION AIDE MEDICALE

En retour après signature des intéressés.

concernant :

ADOU Jeanne	2
ALBERT Hélène	2
Antoine DIVY	1
BONNIERE	1
APRETNA Guy	2
APRETNA François	1
ARGENOUL Alice	1
AROKION Valentine	1
Vve ARZENAK	1
BALLOUX née SAO SY	1
BARAT née TRAN THI LUU	1
LIFOND Thérèse	1
BELMIMOUN née MESANGER	1
BERLIN Henri	1
BILLAULT Suzanne	1
BACCHECIAMPE	1
BOUQUET Eugénie	2
BOUZAC	1
BYRON née NGUYEN THI SUU	1
CASABIANCA Marie France	1
Vve CHALUMEAU	1
CHEVTCHOUK Alexandre	2
CHRISTIANE Henriette	1
CLOSONT Pierrette	1
Vve COSTA née THI CA Julie	1
Vve CRASBERCU	2
CROUZIER née PHAM THI CAT	2
DARACHONE Inshienne	2
DAO THI LUN	1
DE COSTA Joséphine	1
DE LA FLORE	2
DELAHAYE née DAO THI NHA	1
DENISSOV	1
DINH THI TAM	1
DUCOUTUMANY	1
Vve DUMON	1
DURBAN Roger	2
Vve DUTAMBY	2
Vve FAIVRE	2
FANTON D'ANDON	3

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

AVIS DE DECES

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Madame PHAM THI HOA survenu à AGEN le 8 août 1970.

Les obsèques auront lieu : LUNDI 10 AOUT 1970

Inhumation cimetière Sainte-Livrade à : 16 h 30.

Sainte-Livrade le 10 aout 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE (LOT) – Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

AVIS DE DECES

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Monsieur CHEVTCHOUK Alexandre survenu à l'âge de 76 ans.

Les obsèques auront lieu : LUNDI 10 AOUT 1970

Inhumation cimetière Sainte-Livrade à : 10 h 30

Sainte-Livrade le 8 août 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

6 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 275 / CAB
MB - AL

Mademoiselle LABIT
Conservateur Musée
47 - A G E N

Mademoiselle,

Dans le cadre d'une requête présentée par Mme NICOLAS qui sollicitait l'autorisation de voir installer dans la Pagode de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade la statue de Bouddha, actuellement en dépôt au Musée de Nérac, vous m'aviez conseillé d'établir un rapport avec M. le Député de cette localité en vue d'obtenir son autorisation.

A la suite de la démarche que j'avais entreprise, je viens de recevoir la réponse dont vous voudrez bien trouver photocopie.

Il semble, que les réserves tenant aux volontés des donateurs soient un handicap pour la réalisation de ce projet.

Dans le cas où votre action pourrait apporter des facilités aux édiles de Nérac, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir intervenir.

Par avance je vous remercie de votre aide et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Août 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 274/CAB
MB - AL

Madame NICOLAS
n° 28 F avenue Mal Bugeaud
47 - A G E N

Madame,

A la suite de votre requête tendant à faire effectuer le transfert de la statue de Bouddha actuellement au musée de Nérac, j'avais entrepris sur les conseils de Mlle LABIT conservateur une démarche auprès de M. le Maire de la Ville intéressée afin d'obtenir son autorisation.

Dans une lettre de réponse, M. CAILLAU, député maire de Nérac, me fait savoir qu'il examinera avec son conseil municipal l'objet de ma demande; toutefois, il marque une réserve quant à l'exécution du transfert souhaité en regard des voeux émis par les donateurs.

Dès que je serai en possession de nouveaux éléments, je ne manquerai pas de les porter à votre connaissance.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

4 août 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI et de la POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 273/CAB
AL

Réf: V/lettre PMS3 n° 948 du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot à la date du 31 juillet 1970 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

	Noms et prénoms	date de naissance	diplômes obtenus
Chômeurs :			
	HUYNH Raymond	8. 9.48	
	KEMOKO Jacques	23. 7.51	
	CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	
	JOLIVET Daniel	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
	KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
	PRUNETTA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
	SINNOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
	PRUNETTA Jacqueline	19. 4.50	
DUTAMBY Marceline		11. 1.51	
Travaux saisonniers :			
	FERNAND Jean	3. 1.50	
	MAUBEUGE Albert	31. 8.50	
	FANTON D'ANDON Jeanne	9. 7.48	
	FANTON D'ANDON Mireille	15. 7.50	

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 JUILLET 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
176	29	20	3	28	27	15	122	39	15	88	69	32	7	79	66	33
	29	20	3	28	27	15	122	39	15	88	69	32	7	79	66	33
176	49		58			176			204				185			

Célibataires : 49
Mariés : 234
Enfants : 389
Total . . . 672

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur — LOT

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I- ARRIVEES & II- DEPARTS

à la date du 31 juillet 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ALLEMAGNE	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année :		4	1	-	1	3	1	10

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ALLEMAGNE	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux du mois	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux depuis début année		5	5	-	1	31	30	72

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE (Lot)

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 JUILLET 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre	2	4	21	19	21	123	190
- Infirmes civils							
- Malades chroniques	1	1	22	10	21	49	104
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..				10		16	26
- Veuves de guerre				31	8	73	112
- Autres Veuves				29	4	70	103
- Femmes abandonnées				8	14	58	135
- Aptes au Travail	26	15	14				
ToTaux :	29	20	58	107	69	389	672

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

- NOTE AUX FAMILLES HEBERGEES A LA CITE -

-

Chaque année un certain nombre de familles reçoit durant l'été leurs enfants ou des parents venus à Sainte Livrade pour y séjourner durant leurs vacances légales.

Le réglement intérieur de la Cité prévoit que ces séjours peuvent être autoriser après que les chefs de famille accueillants en fassent la déclaration à l'Administration de la Cité.

J'ai pu constater que bon nombre de responsables faisait en sorte de respecter les consignes que je leur avais, l'an dernier, fait connaitre en la matière. Néanmoins, je regrette que quelques familles se dispensent de satisfaire à cette réglementation et je me dois de leur rappeler leurs obligations.

Cette directive n'est pas dictée par un besoin malsain de vérifier les allées et venues chez les hébergés ; mais au contraire faite pour répondre à tout contrôle venant de l'extérieur comme dans tous les établissements privés ou publics donnant l'hébergement provisoire aux personnes en voyage.

Dans ce cas, je vous demande de bien vouloir vous conformer à ces régles d'application et les familles qui n'auraient pas encore satisfait à ces démarches voudront bien s'en acquitter avant le 5 Août prochain.

- Le Directeur de la Cité d'Accueil,



- M. BOUCHET.

30 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur et Madame KASPARIAN
Bâtiment B n° 6

N° 272/CAB
MB/MR

Monsieur, Madame,

Vous avez bien voulu demander à Monsieur le Juge des Enfants une autorisation pour permettre à votre fille Françoise de se rendre durant le mois d'Août 1970 chez un parent Monsieur GESBERT Henri résidant en Allemagne.

Après m'avoir demandé mon avis, Monsieur le Juge des Enfants vient de me faire savoir qu'il accepte le principe du départ de Françoise chez votre parent, mais par contre il insiste pour que cette jeune-fille rejoigne au plus tard le 5 Septembre prochain votre domicile.

Je vous serais reconnaissant de vous conformer à ces directives et de veiller à leur bonne exécution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

29 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Directeur des Services
Fiscaux du Lot-et-Garonne
Service Domanial
24, rue de Strasbourg

47 - AGEN

- N/REF. : MB/MR
271/CAB

Monsieur,

Par un précédent courrier daté du 28 Avril 1970 référencé 185 CAB MB/AL, je vous demandais de bien vouloir me faire savoir si vos services pouvaient établir un contrat de location pour les usines COPLOT, HOUSTY, ainsi que deux épiciers implantés dans des bâtiments de la Cité. Je vous donnais les détails des projets élaborés au profit de ces différentes entreprises et sollicitais votre intervention pour la mise en place de statuts juridiques permettant les locations.

N'ayant pas à ce jour reçu de résultat de vos dispositions, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer quelle suite vous pensez donner à ces affaires ; car en particulier l'usine COPLOT va très prochainement recevoir les ouvriers étrangers qui ont motivé sa demande de location d'un bâtiment et je ne sais si je puis autoriser définitivement la mise en place de ces locations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

29 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
6ème Bureau
47 - Préfecture d'AGEN -

- N/REF. MB/MR
270/CAB

Monsieur,

Sur ma demande vous avez bien voulu délivrer au début du mois de Juin deux bons de transport au bénéfice de HUYNH Raymond et GASPARD Marcel.

Ces deux jeunes gens devaient rejoindre la région parisienne où ils m'avaient déclaré pouvoir trouver du travail et un toit.

Or, au moment du départ, après leur avoir signifié que l'avantage qui leur était consenti ne pourrait être reconduit, qu'il était donc indispensable qu'ils fassent un effort pour travailler, ils décidèrent de surseoir à leur projet n'ayant pas les garanties que je réclamais.

En conséquence, je vous retourne, en vue de leur annulation, les titres que vous m'aviez remis.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

P.J. 2

28 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Recteur d'Académie
de la Gironde
29, Cours d'Albret

33 - BORDEAUX

- N/REF. MB/MR
269/CAB

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir vous exposer la situation particulière d'un jeune garçon appartenant à une famille de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade où séjourne un certain nombre de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Monsieur Maurice GENIN né le 17.10.1948. qui jusqu'à la fin de cette année était étudiant à la Faculté de Sciences Economiques de Toulouse.

Ce jeune-homme ayant échoué aux examens de fin de scolarité à l'issue de la première année de sciences économiques ne se voit pas renouveler le bénéfice d'une bourse. Par ailleurs, il vient de fonder un foyer et en conséquence doit subvenir aux besoins de son épouse et bientôt d'un bébé. Il serait désireux de préparer le brevet technique supérieur section commerciale et option comptabilité par correspondance ; et pour satisfaire à la fois son avenir et ses obligations présentes il souhaite obtenir un poste de surveillant dans un établissement scolaire dans le département du Lot-et-Garonne (ou à défaut dans la région de Bordeaux).

Je vous serais reconnaissant, afin de pouvoir me renseigner utilement, de bien vouloir m'indiquer si des emplois de cette nature restent disponibles dans votre Académie. Dans l'affirmative, l'intéressé se mettrait en rapport avec les établissements que vous voudrez bien indiquer.

J'ajoute que Monsieur GENIN est sursitaire jusqu'au 31 Août 1971, et en tout état de cause vu sa situation familiale des démarches vont être entreprises auprès des autorités pour obtenir une étude en fonction de son cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

28 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Recteur d'Académie
de la Haute-Garonne
20, rue St-Jacques

31 - TOULOUSE

- N/REF. : MB/MR
368/CAB

Monsieur,

J'ai l'honneur de venir vous exposer la situation particulière d'un jeune garçon appartenant à une famille de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade où séjourne un certain nombre de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Monsieur Maurice GENIN, né le 17.10.1948., qui jusqu'à la fin de cette année était étudiant à la Faculté de Sciences Economiques de votre ville.

Ce jeune-homme ayant échoué aux examens de fin de scolarité à l'issue de la première année de sciences économiques ne se voit pas renouveler le bénéfice d'une bourse. Par ailleurs, il vient de fonder un foyer et en conséquence doit subvenir aux besoins de son épouse et bientôt d'un bébé. Il serait désireux de préparer le brevet technique supérieur section commerciale et option comptabilité par correspondance ; et pour satisfaire à la fois son avenir et ses obligations présentes il souhaite obtenir un poste de surveillant dans un établissement scolaire dans la région de Toulouse.

Je vous serais reconnaissant, afin de pouvoir me renseigner utilement, de bien vouloir m'indiquer si des emplois de cette nature restent disponibles dans votre Académie. Dans l'affirmative, l'intéressé se mettrait en rapport avec les établissements que vous voudrez bien indiquer.

J'ajoute que Monsieur GENIN est sursitaire jusqu'au 31 Août 1971, et en tout état de cause vu sa situation familiale des démarches vont être entreprises auprès des autorités pour obtenir une étude en fonction de son cas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Mademoiselle LABIT
Conservateur du Musée d'Agen

47 - AGEN

- N.REF. MB/MR
267

Mademoiselle,

Suite à notre conversation téléphonique de la semaine dernière, je vous serais reconnaissant de bien vouloir trouver jointe une correspondance que j'adresse à Monsieur le Directeur des Musées de France et que je vous demande de bien vouloir transmettre avec votre avis.

Par ailleurs, j'ai envoyé par même courrier une correspondance à Monsieur le Député-Maire de Nérac en vue d'obtenir son autorisation ainsi que vous me l'aviez conseillé dans votre lettre du 3 Juillet dernier.

Je vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

P.J. 1

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

- N.REF./ 266 : MB/MR

Monsieur le Directeur
des Musées de France
Sous-Couvert de Mademoiselle Labit
Conservateur des Musées d'Agen et
de Nérac

Monsieur,

Mademoiselle Labit, Conservateur du Musée de Nérac, a bien voulu me faire savoir qu'une statue de bouddha se trouvait actuellement dans cette localité et pour répondre à un voeu émis par la communauté bouddhiste de la région il n'était pas impossible de prévoir le transfert de cette statue dans la pagode implantée dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Cette Cité qui héberge un certain nombre de rapatriés d'Indochine comprend parmi ces derniers une fraction assez importante de bouddhistes, et il est certain que la possibilité d'installér la statue du bouddha dans la pagode serait pour eux une grande satisfaction.

C'est donc en leur nom que je vous demande de bien vouloir permettre ce transfert.

Je reste à votre entière disposition pour tous les renseignements dont vous pourrez avoir besoin.

Je vous prie dèagréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Député-Maire de Nérac

- N/REF. : MB/MR
265

47 - NERAC

Monsieur,

Mademoiselle Labit, Conservateur des Musées de Nérac et d'Agen, a bien voulu me faire savoir qu'une statue de bouddha avait été déposée au Musée de votre ville, et qu'éventuellement il serait possible de pouvoir la transférer dans la pagode existant au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade où de nombreux rapatriés d'Indochine de confession bouddhiste aimeraient la vénérer.

C'est dans ces circonstances et au nom de la communauté bouddhiste de Lot-et-Garonne et aussi de France que je sollicite de votre part l'autorisation de faire procéder au transfert de la statue bouddha.

Je ne saurai trop vous dire quelle satisfaction ressentiront les bouddhistes en sachant que la statue du bouddha sera déposée dans un lieu sain et certainement que leur reconnaissance en sera d'autant plus grande.

Je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires que vous voudriez bien me demander.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

- M. BOUCHET.

27 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal de Grande Instance

47 - AGEN

264

N/REF. MB/MR

Monsieur,

Par votre transmission du 24 Juillet 1970, vous avez bien voulu me demander mon avis sur une requête présentée par Monsieur KASPARIAN et se reportant à un séjour de sa fille Françoise actuellement sous votre tutelle chez un cousin de la famille Monsieur GESBERT Henri domicilié en Allemagne.

Cette absence du département est demandée pour le mois d'Août 1970.

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient pour que Françoise quitte la Cité à une période où de nombreux jeunes reviennent dans leur famille et risquent à nouveau de l'entraîner dans des situations peu nettes.

Par contre, j'émets une réserve qui tient au fait que ce départ, motivé pour des vacances, ne doit pas faire l'objet d'une autorisation définitive de résidence chez Monsieur Gesbert.

En effet, ce dernier, propriétaire d'un restaurant en Allemagne, peut donner à Françoise l'occasion de rencontres méfastes à cette jeune-fille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

24 JUILLET 1970.

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

à

Madame PHAM THI Y
Bâtiment B n° 2

MB/MR
263

Madame,

Monsieur MELCHER, votre employeur, vient de me faire parvenir votre lettre du 20 Juillet 1970 par laquelle vous lui demandiez de vous remplir une attestation d'emploi pour l'engagement d'un travail assuré pour une période minimum de six mois ; ceci en vue d'obtenir une carte de travail.

Monsieur Melcher qui vient de me contacter par téléphone se refuse à attester dans les formes que vous lui demandez, car bien qu'il soit décidé à donner le maximum de possibilités de travail ; il ne peut compte-tenu de la conjoncture économique actuelle s'engager pour une période aussi longue que celle que vous sollicitez.

Néanmoins, je pense pouvoir affirmer que sauf nouvelles dispositions légales supplémentaires à celles déjà en vigueur dans l'ameublement ; Monsieur Melcher pourra, pendant de nombreux mois et certainement davantage que six mois, vous fournir du travail.

La présente lettre peut certainement être prise en considération dans la présentation du dossier que vous êtes en train de composer pour vous voir attribuer une carte de travail.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

- M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

N° 262 /CAB

MB/JB

Sainte-Livrade, le 23 JUILLET 1970

- ATTESTATION -

Je soussigné, M. BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'accueil de Sainte-Livrade/Lot, certifie que Madame LUONG NHU TRUAT née NEMOUTHE Florestine, assume depuis son rapatriement en Métropole, la charge de Chef de famille.

Je n'ai pu constater aucun rapport entre elle et son mari, toujours à l'étranger et qui n'est jamais intervenu dans les affaires de famille.

Madame LUONG NHU TRUAT Florestine peut être considérée comme seule responsable du jeune LUONG NHU TRUAT Jean Marie, né le I4.6.I953 à Kourou, dernier de ses enfants.

Fait pour valoir ce que de droit.

Le Directeur de la Cité,

M. BOUCHET.

N° 259/261 3 lettres = Bial

N° 262 ___ Attestation pour Mlle Leong
Mme Oulat

N° 263 ___ Bial

N° 264 ___ Bial

N° 265 ___ Mr le Député Maire
de Nérac

N° 266 ___ Mr le Directeur des Musées
de France -

N° 267 ___ Mademoiselle Labit
Agen

N° 268 ___ Mr le Recteur d'Académie
Toulouse

N° 269 ___ Mr le Recteur d'Académie
Bordeaux

N° 270 ___ Mr le Directeur de l'Action Sanitaire
et Sociale 6e Bureau
Agen

N° 271 ___ Mr le Directeur des Services
Fiscaux du Lot et Garonne
Service Domanial
Agen

N° 272 ___ Mr et Mme Kalfayan
CAFI - Ste Livrade

16 juillet 1970.

n° 258/cab/Bias

Ministère Paris

—

n° 259
n° 260
n° 261

} Bias

15 JUILLET 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

257/CAB
AL

- Accusé de réception admission aide sociale aux infirmes concernant Madame LAMY née NGUYEN THI THIN 1
- Accusé de réception admission aide sociale concernant Mme LIFOND Thérèse 2

En retour après signature des intéressées.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 256/CAB
MB - AL

Monsieur Sivaramane MOUTTOU
14 rue Voltaire
95 - VILLIERS LE BEL

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 juillet dernier, et j'ai le regret de vous faire savoir que je ne puis donner la suite que vous souhaitez à votre requête.

En effet, les admissions dans la Cité ne peuvent être effectives qu'après un accord écrit par M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population. En conséquence, je vous invite à déposer votre demande auprès du Service suivant :

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy - PARIS (7è)

Néanmoins, il me semble indispensable de vous rappeler que la Cité d'Accueil reste réservée auprès des rapatriés d'Indochine ne pouvant se reclasser dans la vie active pour des raisons sociales ou médicales. Mais qu'après avoir été admis en dehors de la Cité, ils ne peuvent y retourner, faisant alors partie des personnes de droit commun.

Toutefois, les Services Ministériels apprécieront votre situation et prendront en conséquence une décision qui vous sera notifiée directement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 255/CAB
MB - AL

Mademoiselle Jacqueline SIMON SOUNDIRA
3 rue Cambez
75 - PARIS (11 ème)

Mademoiselle,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, des dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ont été engagées auprès de l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de : 982,74 Fr.

La direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de : 196,71 Fr. votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum de 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du premier solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 254/CAB
MB - AL

Monsieur Michel SIMON SOUNDIRA
n° 10 rue Thorel
75 - PARIS (2ème)

Monsieur,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, des dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ont été engagées auprès de l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de : 982,74 Fr.

La direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de : 196,71 Fr. votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum de 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du premier solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères et soeur, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHER

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 253/CAB
MB - AL

Monsieur Jules SIMON SOUNDIRA
n° 89 rue Pernety
75 - PARIS (14ème)

Monsieur,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, des dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ont été engagées auprès de l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de : 982,74 Fr.

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de : 196,71 Fr. votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum de 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du premier solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères et soeur, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 252/CAB
MB - AL

à

Monsieur Joseph SIMON SOUNDIRA
75 - PARIS

Monsieur,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, des dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ont été engagées auprès de l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de : 982,74 Fr.

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de : 196,71 Fr, votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum de 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du premier solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères et soeur, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 251/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée de Jeunes Filles
12 - VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'admission dans votre Etablissement, en qualité d'interne, pour deux jeunes filles hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Mlles Française MANGEL et Monique BUI, titulaires du B.E.P.C. qui souhaiteraient être admises dans une classe de seconde AB.3

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ces cas particuliers, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ces jeunes élèves en dehors de leurs familles, c'est surtout pour leur faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elles ont évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ces cas particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 250/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Clément Marot
46 - C A H O R S

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'admission dans votre Etablissement, en qualité d'interne, pour deux jeunes filles hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Mlles Françoise MANGEL et Monique BUI, titulaires du B.E.P.C. qui souhaiteraient être admises dans une classe de seconde AB.3.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ces cas particuliers, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ces jeunes élèves en dehors de leurs familles, c'est surtout pour leur faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elles ont évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ces cas particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

10 JUILLET 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 249/CAB
MB - AL

Monsieur Jacques SIMON SOUNDIRA
n° 17 Rue Léon Jost
75 - PARIS 17 ème

Monsieur,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, des dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ontété engagées auprès de l'agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de : 982,74 Fr.

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de : 196,71 Fr, votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum dé 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du premier solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères et soeur, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 248/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée de Jeunes Filles
route du Houga
40 - MONT DE MARSAN

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'admission dans votre Etablissement, en qualité d'interne, pour deux jeunes filles hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Mlles Françoise MANGEL et Monique BUI, titulaires du B.E.P.C. qui souhaiteraient être admises dans une classe de seconde AB3.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ces cas particuliers, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ces jeunes élèves en dehors de leurs familles, c'est surtout pour leur faire prendre conscience de lexistence d'une communauté autre que celle où elles ont évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc socieles et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ces cas particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITE D'ACCUEIL
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 247 /CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Champollion
avenue Fernand Pezet
46 - FIGEAC

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'admission dans votre établissement, en qualité d'interne, pour deux jeunes filles hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Mlles Françoise MANGEL et Monique BUI, titulaires du B.E.P.C. qui souhaiteraient être admises dans une classe de seconde AB.3.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ces cas particuliers, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ces jeunes élèves en dehors de leurs familles, c'est surtout pour leur faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elles ont évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaide ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ces cas particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

247

10 JUILLET 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

246/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 30.6.70 au 13.7.70 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 245/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée de Borda
Avenue Paul Doumer
40 - D A X

Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'admission dans votre établissement, en qualité d'interne, pour deux jeunes filles hébergées à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Il s'agit de Melles Françoise MANGEL et Monique BUI, titulaires du B.E.P.C. qui souhaiteraient être admises dans une classe de seconde AB.3.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ces cas particuliers, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ces jeunes filles en dehors de leurs familles, c'est surtout pour leur faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elles ont évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ces cas particuliers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 244/CAB
MB - AL

Monsieur le Chef de Subdivision de l'E.D.F.
rue des Jardins
47 - VILLENEUVE S/LOT

Monsieur,

Dans le courant de l'année 1968, vous aviez bien voulu faire procéder par votre Service à l'installation de compteurs électriques chez deux commerçants implantés à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade : M.M. CAVAILLE et GONTRAN.

Ces compteurs devaient permettre d'enregistrer la consommation en courant électrique nécessaire au fonctionnement des installations de ces épiciers et ainsi vous faire remettre les dépenses correspondantes.

Néanmoins, pour des raisons techniques et financières, le branchement effectué continuait à être relié à l'installation générale de la Cité et par là même, les consommations enregistrées sur les compteurs des commerçants continuaient à être comptabilisées sur le compteur général de la Cité. Il était admis que pour rétablir une juste répartition des dépenses les sommes versées par ces commerçants à vos Services viendraient en déduction du dernier mémoire annuel établi au nom de la Cité d'Accueil.

Je n'ai pu relever jusqu'à présent une telle opération, mais peut-être, n'ai-je pas bien compris le système ou les états qui me sont présentés.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le point de cette situation et m'apporter, si possible, des éclaircissements après votre vérification dont je vous remercie par avance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 243/CAB
MB - AL

Monsieur BEUGEROLLE DE FRAISSINETTE
n° 18 rue St Benoit
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Par un courrier du 6 juillet 1970, vous avez bien voulu me faire part des difficultés que vous venez de rencontrer auprès du ménage SIMOES DA FONSECA Claude, vos anciens locataires.

Le Chef de famille ne réside pas à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, mais chez son frère, prénommé Louis et installé au H.L.M. Gamot à Ste-Livrade. Néanmoins, j'ai essayé d'entrer en contact avec lui, mais ce fut en vain.

Je pense que votre affaire ne pourra trouver une solution que par voie de justice. Mr SIMOES DA FONSECA étant déjà fort adapté aux manoeuvres frauduleuses et indélicates de ce genre.

Je regrette pour vous tous les soucis qu'a pu vous procurer cette famille, mais j'espère qu'une solution équitable vous sera donnée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 242/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur de l'Agence
des Pompes Funèbres Générales
88 rue de la République
47 - MARMANDE

Monsieur,

Vous avez bien voulu organiser au moment de son décès le 28 mai 1970, les obsèques de M. SOUNDIRA, alors hospitalisé à l'hôpital de Marmande.

A la suite de ces dispositions, vous m'avez adressé un mémoire faisant ressortir les différents frais que vous avez dû engagés. J'ai alors sollicité de la part de l'Action Sanitaire et Sociale du Lot et Garonne une prise en charge totale. Or, il vient de m'être répondu que les Services intéressés ne pouvaient honorer que la somme de : 196,71 Fr M. SOUNDIRA étant décédé hors de sa commune de résidence.

La Direction de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade peut prendre en charge également une participation aux frais de 250,00 Fr. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser à cet effet un état du montant sus-indiqué faisant ressortir la participation aux frais funéraires de M. SOUNDIRA.

Pour le reliquat, je viens d'adresser aux différents enfants du défunt une lettre leur donnant les détails de la situation financière vis à vis de votre organisme, en leur demandant de prendre les dispositions devant leur permettre de solder définitivement ce compte.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 241/ CAB
MB - AL

Monsieur SIMON SOUNDIRA Jorès
n° 3 rue Thorel
75 - PARIS (2 ème)

Monsieur,

A l'occasion du décès de votre père, M. SIMON SOUNDIRA Sreeyappatti, les dépenses se rapportant aux dispositions funéraires ont été engagées auprès de l'agence des Pompes Funèbres de Marmande. La totalité de ces dépenses atteint le chiffre de 982,74 Fr.

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale auprès de laquelle j'avais sollicité la prise en charge des mémoires, vient de faire savoir qu'elle ne peut payer que la somme de 196,71 Fr, votre père n'étant pas décédé dans sa commune de résidence.

Par une coutume, la Direction de la Cité participe pour un maximum de 250,00 Fr aux frais d'obsèques à supporter par la famille du défunt.

Je vous ferai donc bénéficier de cet avantage qui viendra en déduction du 1er solde établi, après le paiement de la Préfecture.

Il vous appartiendra d'envisager avec vos frères et soeur, le mode de règlement du reliquat, directement auprès de l'Agence des Pompes Funèbres que j'avertis par même courrier des présentes dispositions.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Juillet 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

N° 240 / CAB
MB - AL

à

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

Par votre correspondance datée du 2 juillet 1970, vous avez bien voulu me faire savoir que vos services ne pouvaient prendre en charge que la somme de 196,71 Fr sur l'état établi par l'agence des pompes funèbres de Marmande.

Par ma correspondance du 17 juin 1970, je vous faisais remettre le mémoire original des frais et en conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire prendre les dispositions devant permettre le règlement suivant votre accord.

Par ailleurs, j'informe le Directeur de l'Agence des pompes funèbres de Marmande des dispositions afférentes à cette affaire et j'avertis chaque membre de famille SOUNDIRA de la situation afin qu'ils décident entre eux le moyen de compléter définitivement le paiement du solde.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

6 Juillet 1970

PERCEPTION DE STE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

n° 239/CAB
AL

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT DES TICKETS
Ramassage scolaire C.A.F.I.

1

En retour après signature
des préposés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Juillet 1970

Monsieur MELCHER
47 - VERTEUIL D'AGENAIS

238/CAB
GD/AL

- Attestation d'emploi concernant
Madame PHAM THI Y

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1 Transmis en vous priant de bien vouloir compléter et signer cette attestation .

2 Juillet 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE
LE POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 237 / CAB
MW - AL

Réf: V/Lettre PMS3 n° 948 du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot à la date du 30 juin 1970 — 3

- Liste des adolescents et adolescentes âgés de plus de 16 ans, sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 JUIN 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
176	29	20	3	28	27	15	122	39	15	88	69	32	7	79	66	33
	29	20	3	28	27	15	122	39	15	88	69	32	7	79	66	33
176	49		58			176			204				185			

Célibataires : 49
Mariés : 234
Enfants : 389

Total . . . 672

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

à la date du 30 JUIN 1970

ARRIVEES

PROVENANCE		MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ANT		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	du mois :	-	-	-	-	-	-	-	-
	depuis début année :		4	1	-	1	3	1	10

DEPARTS

DESTINATION		MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ANT		-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux	du mois	-	-	-	-	-	-	-	-
	depuis début année		5	5	-	1	31	30	72

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITÉ D'ACCUEIL Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 JUIN 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	19	21	123	190
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	22	10	21	49	104
- Veuves de guerre				10		16	26
- Autres Veuves				31	8	73	112
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	26	15	14	8	14	58	135
ToTaux :	29	20	58	107	69	389	672

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

1er Juillet 1970

n° 236/CAB/AL

AUTORISATION

Madame OBENANS, hébergée à la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE SUR LOT, est autorisée à s'absenter du 1er juillet au 31 août 1970 pour se rendre à STAINS (93) n° 10/12 rue Charles Péguy chez sa fille Françoise OBENANS.- (Mme Lecordier)

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE – LOT
Le Directeur

26 Juin 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

235/CAB
MB/AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 14 juin au 28 juin 1970

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M.BOUCHET.

23 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 234/CAB
MB - AL

Monsieur le Censeur
du Lycée Bernard Palissy
47 - A G E N

Monsieur,

Le Service Social de la Cité d'Accueil vous a fait parvenir, récemment, une demande d'admission en tant qu'interne pour deux jeunes ressortissants de Ste-Livrade : Claude DURBAN et Ferdinand GENIN.

Vous venez de nous faire savoir que vous ne pouviez les accepter dans votre Etablissement, car leurs familles résident dans la circonscription de Villeneuve-s-Lot. Or, le Lycée Georges Leygues de Villeneuve ne peut, par manque de places, permettre l'admission de ces deux jeunes élèves dans son internat.

Par ailleurs, je serais désireux de voir les jeunes DURBAN et son camarade GENIN admis en qualité d'interne dans votre Etablissement, afin de leur éviter les tentations qui s'offriraient à eux au cours de leurs voyages entre Villeneuve et Ste-Livrade, s'ils devaient rejoindre le Lycée Georges Leygues comme demi-pensionnaires.

Ces deux garçons appartiennent à des familles placées sous la responsabilité de la mère, qui est veuve, dans un cas comme dans l'autre. Il est certain que le déroulement de leurs études souffrira de l'absence de surveillance parentale.

../..

Pour toutes ces raisons, je me permets de faire appel à votre bienveillance pour réexaminer les dossiers de ces jeunes gens et les admettre comme internes dans votre Lycée.

Leur comportement général jusqu'à ce jour n'a donné lieu à aucune préoccupation particulière et je pense qu'ils se soumettront à votre règlement intérieur sans aucune difficulté.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

23 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 233/CAB
MB - AL

Monsieur François GAZE
" Foyer de Jeunes "
27, la Catte
24 - BERGERAC

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 juin dernier. J'ai transmis l'objet de votre requête à M. le Juge des Enfants qui pourra, s'il le juge utile, vous donner satisfaction.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

23 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 232/CAB
MB - AL

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal Départemental pour Enfants
47 - A G E N

Monsieur,

Le jeune François GAZE vient de me faire parvenir la lettre jointe. Par même courrier, je lui fais savoir que vous êtes seul habilité à lui divulguer ou non les motifs ayant entrainé son placement dans le foyer où il se trouve actuellement à Bergerac.

Si vous jugez utile, vous pourrez donner une suite à sa demande.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

23-6-70

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

E F F E C T I F T O T A L

H o m m e s + 21 = 87

F e m m e s + 21 = 196

Nombre de foyer 176

	G	F
0 - 5 ans	18	8
6 à 16 ans	112	116
17 à 20 ans	74	61
	204	185

22 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 231/CAB
MB - AL

Mademoiselle LABLACK
Vue des Alpes
2515 PRELES
(Suisse)

Mademoiselle,

Les équipières de la Cimade viennent de me faire savoir que vous souhaiteriez voir les personnes actuellement dans votre maison récupérer au moment de leur retour à la gare d'Agen et non à celle de Penne d'Agenais, comme il est prévu sur le bon de transport.

Je regrette de ne pouvoir accéder à cette requête, mais pour des raisons administratives liées surtout à des garanties d'assurance auto, je dois veiller à ce que les transports correspondent aux moyens les plus rationnels possibles.

En conséquence, je dois opter pour la gare de PENNE D'AGENAIS, qui est le lieu le plus près de la Cité d'Accueil.

J'espère que vous voudrez bien admettre le bien fondé de mes explications et je vous prie d'agréer, Mademoiselle, mes salutations respectueuses.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

18 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 230/CAB
AL

Monsieur LAMONTAGNE Guy
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de notre entretien du mercredi 17 juin, et je tiens essentiellement à ce que l'accord que nous avons conclu soit rigoureusement respecté.

Tout d'abord, je vous rappelle que le délai de rigueur, pour rendre disponible le logement de fonction de votre épouse, reste fixé au 31 juillet prochain et ne saurait bénéficier d'une nouvelle prorogation.

J'ai déjà accordé une grande facilité en vous permettant d'occuper ce logement plusieurs mois après la date de fin de contrat de votre épouse, alors que j'étais en droit d'exiger la libération de ce local le jour même de la fin du contrat. Je vous demande donc de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de ces directives.

Par ailleurs, je vous ai fait part qu'à plusieurs reprises j'avais enregistré de la part de votre voisinage des plaintes concernant votre comportement, en particulier pour le bruit à des heures indues, quoique une amélioration ait été reconnue dans ce domaine, et aussi pour le non respect de la note vous demandant de veiller à tenir fermée la grille nord.

Cette dernière clause ne semble pas être respectée seulement par vous, puisque votre femme s'astreint à faire l'effort d'y satisfaire. Il semble donc que c'est volontairement que vous vous plaisez à maintenir un climat de provocation.

Je ne puis permettre cette situation et je vous demande de bien vouloir adopter une attitude convenable et de bon aloi, en raison de votre situation particulière, jusqu'à la fin de votre séjour dans le batiment "cadre"

../..

Dans le cas où vous ne voudriez pas admettre le bien fondé de mes conseils, je me verrais dans l'obligation d'exiger immédiatement et sans délai l'exécution de l'accord valable le 31 juillet prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

18-6-70

E D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI.

Noms et prénoms	date de naissance	Diplômes
HUYNH Raymond X	8. 9.48	
LAMY Gabriel T. Paris	16.10.48	
CASSIM Jean T. Paris	26. 4.49	
FAURIS Jean Claude T.	17. 5.49	C.A.P. employé de Bureau - BEPC
FERNAND Jean X	3. 1.50	
MAUBEUGE Albert X	31. 8.50	
JOLIVET Albert X	27.11.50	C.A.P. aide comptable
KEMOKO Jacques X	23. 7.51	
CHEVTCHOUK Marcel X	1.12.51	
JOLIVET Daniel X	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
KASPARIAN Gilbert X	9. 4.52	
PRUNETTA Michel X	17. 6.52	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul X	12.12.52	B.E.P.C.
LECRENN Charles X	14.12.52	
GAZE François	24.4.54	
DUTAMBY Antoinette	20.1.48	B.E.P.C.
FANTON D'ANDON Jeanne	9.7.48	
MAZIERE Francine	1.4.50	
PRUNETTA Jacqueline	19.4.50	
FANTON Mireille	15.7.50	
DUTAMBY Marcelline	11. 1.51	

17 Juin 1970

DIRECTRON DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
et DE LA MAIN D'OEUVRE

229/CAB
AL

Cité Administrative

47 - A G E N

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs
d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 30 Mai au 13 juin 1970

1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 228/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Technique d'Etat
Avenue de l'Université
33 - TALENCE

Monsieur,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour un jeune garçon, nommé André LE VAN RA, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, où réside plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ce jeune élève en dehors de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaide ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 227/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Technique de Garçons
143 Cours de la Marne
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour un jeune garçon, nommé André LE VAN RA, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, où réside plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de ce jeune élève en dehots de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 226/CAB

Madame la Directrice
du Lycée de Jeunes Filles Camille Jullian
29, rue Croix Blanche
33 - BORDEAUX

Madame,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour une jeune fille, nommée Marie SINNOURETTY, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, où réside plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de cette jeune élève en dehors de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 225/CAB
MB - AL

Madame la Directrice
du Lycée Mixte
33 - TALENCE

Madame,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour une jeune fille, nommée Marie SINNOURETTY, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, où réside plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de cette jeune élève en dehors de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous cpnnaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous ppie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 224 / CAB
MB - AL

Madame la Directrice
du Lycée de Jeunes Filles
Rue des Treuils
33 - BORDEAUX

Madame,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour une jeune fille, nommée Marie SINNOURETTY, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, où réside plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de cette jeune élève en dehors de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortissants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 223/CAB
MB - AL

Mademoiselle HANNECART
Avenue Virgile Rossel
LAUSANNE
Suisse

Mademoiselle,

J'assure la Direction des Cités d'Accueil de Bias et de Sainte-Livrade, d'où certains ressortissants ont été accueillis récemment par vos soins pour un séjour de trois semaines. Je tiens à vous remercier de toute l'attention que vous avez bien voulu apporter à ces personnes qui, encore assez récemment ont été ébranlées par leur rapatriement vers la Métropole.

La période de repos et de détente que vous leur permettez de bénéficier présentement sera d'un réconfort important pour eux et auquel ils ne seront pas, j'en suis certain, insensibles.

J'espère que leur séjour dans votre maison continue à se dérouler dans l'agréable ambiance que certains ont bien voulu me décrire dans leurs lettres ou cartes, et je vous serai gré de bien vouloir accepter mes remerciements.

Je vous prie d'agréer, Madameiselle, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 222/CAB
MB - AL

Monsieur le Proviseur
du Lycée Technique
47 - A G E N

Monsieur,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a été amené à vous demander de bien vouloir permettre l'admission dans votre Etablissement du jeune Pierre BOCCHECIAMPE, né le 28.4.1954, et qui est en ce moment interne au Lycée Henri IV à BERGERAC, en classe de 3è M.1.

Dans votre réponse, vous faites remarquer que ce jeune élève, se trouvant dans le secteur scolaire des Etablissements techniques de PERIGUEUX, doit rejoindre l'un des Lycées de la Dordogne. Néanmoins, je me permets à nouveau de vous demander de bien vouloir réexaminer ce cas, car la famille BOCCHECIAMPE réside depuis de nombreuses années dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade et l'enfant peut être considéré comme ressortissant du Lot et Garonne.

Son éloignement dans un département voisin avait été rendu nécessaire au moment où un conflit familial était néfaste pour l'équilibre du jeune garçon. A l'heure actuelle, il serait au contraire souhaitable qu'il rejoigne un lieu plus près de son foyer et c'est pour cela que nous avons été amené à solliciter une admission dans votre Etablissement.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir me faire connaître votre décision dernière dans cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 221/CAB
MB - AL

Monsieur le Principal du Lycée
16 - BARBEZIEUX

Monsieur,

Vous avez bien voulu en cours d'année scolaire, accepter dans votre Etablissement le jeune SINNOURETTY Raoul qui, malheureusement, n'a pas continué à fournir l'effort indispensable au rétablissement de la progression que nous aurions voulu qu'il suive.

J'ai été personnellement désolé de cet échec, compte tenu de l'accueil particulièrement bienveillant que vous avez réservé à cet élève, mais nous étions les seuls à vouloir son bien, puisque lui-même n'a pas voulu nous suivre.

Je me permets à nouveau, de venir solliciter votre aide pour une jeune fille, Melle MANGEL Françoise dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil.

Cette jeune personne, étant en 3è 2 C au C.E.S. de Ste-Livrade, souhaiterait être admise dans une classe de seconde AB 3. Nous lui avons proposé votre Etablissement et en connaissant les conditions d'implantation et de régime scolaire, elle est toute prête à venir à BARBEZIEUX, si vous pouvez l'accepter.

Le bulletin trimestriel dont je vous fais remettre une photocopie, vous permettra de juger la valeur de cette élève, qui est sérieuse et travailleuse. C'est sur la demande de la famille, qu'un éloignement est demandé, et je crois pouvoir apporter une caution de bon comportement en ce qui concerne ce cas.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la suite que vous pouvez réserver à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 220/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

Monsieur SOUNDIRA, ancien hébergé de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, est décédé le 28 mai dernier à l'hôpital de Marmande où il avait été admis le 14 avril précédent.

A la suite de son décès, j'ai du prendre des dispositions pour faire inhumer le corps de l'intéressé dans sa sépulture familiale au cimetière de Ste-Livrade.

Ces dispositions ont entrainé des frais qui sont à régler auprès de l'agence des pompes funèbres générales de Marmande. Une certaine somme d'argent avait été remise à M. le Percepteur de Marmande par les services de l'hôpital de cette ville, au moment du décès de M. SOUNDIRA.

Je m'étais alors adressé à M. le Percepteur en vue d'obtenir le règlement des frais funéraires. Or, en réponse il m'est conseillé de me mettre en rapport avec vos services pour que des ordres soient donnés par ceux-ci.

Je me permets donc de vous adresser l'état de frais établi par l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande ainsi que les correspondances échangées avec la Perception de cette localité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer les dispositions que vous pouvez prendre pour le règlement de cette affaire.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 219/CAB
MB - AL

Madame la Directrice
du Lycée Municipal de Jeunes filles
Rue de Cheverus
33 - BORDEAUX

Madame,

Le Service Social de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade vient de vous faire parvenir une demande d'admission pour une jeune fille nommée Marie SINNOURETTY dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, où résident plusieurs foyers de rapatriés d'Indochine.

Je me permets d'appeler respectueusement votre attention sur ce cas particulier, car si nous sommes amenés à souhaiter un éloignement de cette jeune élève en dehors de sa famille, c'est surtout pour lui faire prendre conscience de l'existence d'une communauté autre que celle où elle a évolué jusqu'à présent, et aussi pour éviter l'effet néfaste d'une mauvaise ambiance familiale.

Toutes ces raisons donc sociales et psychologiques sont à nos yeux fort importantes et j'espère que vous voudrez bien en convenir. Nous connaissons, par ailleurs, vos difficultés pour organiser l'accueil des ressortisqants de votre circonscription, mais néanmoins, nous nous permettons de solliciter votre bienveillance pour ce cas particulier.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

12 Juin 1970

NOTE

n° 217/CAB
MB - AL

J'ai l'intention d'organiser dans la semaine du 15 au 20 juin, une séance de travail devant permettre une mise à jour des problèmes qui se posent à chacun d'entre nous et aussi de définir une ligne directrice de l'action commune que nous avons à mener.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer, chacun en ce qui vous concerne, la ou les questions que vous jugez indispensable de débattre en commun et ceci avant le mardi 16 juin. Aussitôt après, je vous ferais connaître la date et l'heure de réunion.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Destinataires :

- M. le Docteur DAOULAS, Médecin Chef du Dispensaire Ste-Livrade
- Mme DE CACQUERAY Assistante Sociale
- Equipe Cimade
- M. MAZIERE
- A.E.M.O.

11 Juin 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 216/CAB
MW - AL

Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil
de Sainte-Livrade-s-Lot, à la date
du 30 AVRIL 1970

Réf: V/Lettre PMS3 N° 948 du
5.9.1969.

3

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 30 AVRIL 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	19	21	123	190
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	24	10	21	49	106
- Veuves de guerre				10		16	26
- Autres Veuves				31	8	73	112
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	24	15	14	8	14	57	132
ToTaux :	27	20	60	107	69	388	671

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRAD — Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

à la date du 30 AVRIL 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ANNAM								
Totaux du mois :								
Totaux depuis début année :			1		1	2	1	5

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
ANNAM								
Totaux du mois								
Totaux depuis début année		3	3		1	31	30	68

CITÉ D'ACCUEIL — Ste LIVRADE — Le Directeur

Le Directeur du Centre

M.BOUCHET

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 30 AVRIL 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
177	27	20	3	29	28	15	122	39	14	88	69	32	7	79	66	33
	27	20	3	29	28	15	122	39	14	88	69	32	7	79	66	33
	47		60			176			203				185			

Célibataires : 47
Mariés : 236
Enfants : 388

Total . . . 671

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

Ste-LIVRADE-SUR-LOT – CITÉ D'ACCUEIL – Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES ADOLESCENTS ET ADOLESCENTES
AGES DE PLUS DE 16 ANS SANS EMPLOI

Noms et prénoms	date de naissance	Diplôme
HUYNH Raymond	8. 9.48	
FERNAND Jean Saisonnier	3. 1.50	
MAUBEUGE Albert Saisonnier	31. 8.50	
JOLIVET Albert	27.11.50	C.A.P. Aide Comptable Lauzun
KEMOKO Jacques	23? 7.51	
CHEVTCHOUK Marcel	1.12.51	
JOLIVET Daniel	15. 1.52	C.A.P. Fraiseur
KASPARIAN Gilbert	9. 4.52	
PRUNETTA Michel	17. 6.52	B.E.P.C.
SINNOURETTY Raoul	12.12.52	B.E.P.C.
LECRENN Charles	14.12.52	F.P.A
DUTAMBY Antoinette		B.E.P.C. P.T.T.
FANTON D'ANDON Jeanne Saisonn	9. 7.48	
MAZIERE Francine	1. 4.50	
PRUNETA Jacqueline	19. 4.50	
FANTON Mireille Saisonnier	15. 7.50	
DUTAMBY Marcelline	11. 1.51	

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 215/CAB
AL

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " P ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : M 7 et N 4

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : vers le 17 juin 1970

Sainte-Livrade le 10 juin 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Monsieur GASPARD Charles
n° P.12 _ CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 214/CAB
AL

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " P2", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : P 3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : vers le 17 juin 1970

Sainte-Livrade le 10 juin 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

Madame HUYNH Alice
n° P.2 - CAFI
STE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 213/CAB
AL

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " P ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : K 3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : vers le 17 juin 1970

Sainte-Livrade le 10 juin 1970

Le Directeur

Madame PRUNETTA
n° P.1. CAFI
47 - STE LIVRADE

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/LOT
Le Directeur

10 Juin 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

212/CAB/SE
AL

- Accusé réception aide médicale concernant
Madame LAPORTE née SAINT JEAN

1

En retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-... - DE-JUR-LOT

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 211/ CAB
AL

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " P ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : 0.6 - 0.7 - 0.8

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : vers le 17 juin 1970

Sainte-Livrade le 10 juin 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

Monsieur CAZES Paul
n° P 5 et 6 - 7
CAFI SEE LIVRADE S/LOT

9 Juin 1970

ATTESTATION

n° 210/CAB
AL

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-S-LOT, certifie que Madame LATARGERE Aline est employée à la Cité d'Accueil en qualité de standardiste et secrétaire.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/LOT - Le Directeur

n° 209/

5 Juin 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI & DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 208/CAB
MB - AL

Réf: V/Lettre PMS3 n° 948
du 5.9.1969.

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade/Lot à la date du 31 Mai 1970 — 2

- Liste des jeunes gens, hébergés à la Cité d'Accueil, actuellement sans emploi — 1

Le Directeur

M. BOUCHER.

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

ÉTAT DES INCASABLES

à la date du : 31 Mai 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
- Mutilés			1		1		2
- Blessés de guerre							
- Infirmes civils	2	4	21	19	21	123	190
- Malades chroniques							
- Personnes âgées de plus de 55 ans ..	1	1	22	10	21	49	104
- Veuves de guerre				10		16	26
- Autres Veuves				31	8	73	112
- Femmes abandonnées				29	4	70	103
- Aptes au Travail	26 ~~26~~	15	14	8	14	58	135
ToTaux :	29	20	58	107	69	389	672

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

ARRIVEES & DEPARTS

à la date du : 31 MAI 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
Mazière Eric	naissance					1		1
CRASBERCU Paul COURSIER Philippe GAGNERON Jean LUET Nicole	à reprendre aux contrôles du Centre	4						4
Totaux du mois :		4				1		5
Totaux depuis début année :		4	1		1	3	1	10

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
APRETNA François	Décédé		1					1
SIMON SOUNDIRA Sweeyapatti	Décédé		1					1
CHAPUIS Emile CHEVTCHOUK Jacqueline	à rayer des Contrôles du Centre	2						2
Totaux du mois		2	2					4
Totaux depuis début année		5	5		1	31	30	72

Le Directeur du Centre

CITE D'ACCUEIL - 30 - LIVRAD - Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 MAI 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
177	27	20	3	29	28	15	122	39	14	88	69	32	7	79	66	33
- 1	- 1	- 1		- 1	- 1				+ 1							
	+ 3	+ 1														
	29	20	3	28	27	15	122	39	15	88	69	32	7	79	66	33
176	49		58			176			204				185			

Célibataires : 49
Mariés : 234
Enfants : 389
Total 672

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES JEUNES GENS HEBERGES A LA CITE D'ACCUEIL
ACTUELLEMENT SANS EMPLOI

JOLIVET Daniel
CASSIM Jean
FAURIS Jean Claude
HUYNH Raymond
SINNOURETTY Raoul
LECREMIN Charles
PRUNETTA Michel
FERNAND Jean
CHEVTCHOUK Marcel
MAUBEUGE Albert.

5 Juin 1970

AUTORISATION

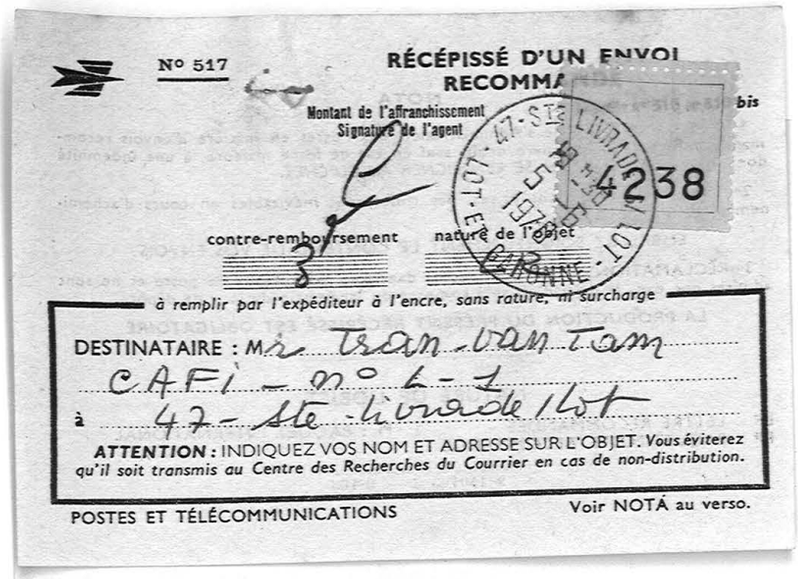
n° 207/CAB
AL

Madame Vve BONNIERE née LY THI NGHIA, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, est autorisée à s'absenter du 7 juin au 7 Juillet 1970 pour se rendre à NANCY chez ses enfants.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur



N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMA

Montant de l'affranchissement

Signature de l'agent

bis

4238

contre-remboursement

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : M. tran van tam

CAFI - n° 1-1

à 47 - ste-livrade lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

5 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur TRAN VAN TAM
C.A.F.I. N° L.1
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 206 / CAB
MB - AL

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Vous avez demandé la permission d'héberger dans votre foyer Mme PALMIER, récemment veuve et qui désirait être admise dans la Cité, non pas temporairement, mais définitivement.

J'ai accordé dans la limite prévue au règlement de la Cité, un séjour d'un mois qui expirait le 29 mai dernier. Au moment où je vous demandais ainsi qu'à Mme PALMIER de prendre des dispositions pour que le séjour de votre protégée prenne fin, vous avez adopté à mon égard une attitude défensive et à la fois provocante, fort regrettable.

Dans ces conditions, je me dois de vous rappeler que le règlement intérieur de la Cité prévoit qu'au cas où un hébergé garde une personne étrangère à son foyer, sans autorisation précise de la part de la Direction, il est possible au Directeur de la Cité de prononcer l'expulsion de la famille d'accueil dans un délai rapide (Art. 14 de l'arrêté découlant loi des Finances 65997 du 29.11.65).

Je ne voudrai pas arriver à cette extrémité, mais je dois vous mettre en garde contre les conséquences de votre présente attitude.

Par ailleurs, je vous informe que je saisis l'autorité ministérielle, dont dépend la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, pour la faire statuer sur le cas de Mme PALMIER.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

5 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 205/CAB
MB - AL

Monsieur le Percepteur
Perception municipale
Place Clemenceau
47 - MARMANDE

Monsieur,

Un des ressortissants de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade est décédé le 28 mai 1970 à l'Hôpital de Marmande. La famille SOUNDIRA possédait un caveau au cimetière de Ste-Livrade et le dernier voeu du défunt était d'être conduit dans sa sépulture familiale.

Par ailleurs, les enfants SOUNDIRA, bien que prévenus du mauvais état de santé de leur père, ne s'étaient pas manifestés avant le décès.

Cette situation m'a amené à organiser, en tant que Directeur de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, résidence de M. SOUNDIRA, les obsèques de ce dernier. Ceci m'a amené à entrer en contact avec l'Agence des Pompes Funèbres de Marmande et à mettre au point dans le détail les conditions de l'enterrement.

C'est pour cette raison que le Directeur de l'Agence vient de me faire parvenir son mémoire dont vous voudrez bien trouver un exemplaire joint.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si vous pouvez procéder au règlement des frais funéraires en utilisant la somme d'argent qui vous aurait été remise par les Services Hospitaliers de Marmande au moment de la mort de M. SOUNDIRA.

Par ailleurs, je vous donne l'adresse des enfants du défunt qui pourront éventuellement prendre en charge la part de participation aux frais qui leur incombent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

ADRESSES DES ENFANTS DE M. SIMON SOUNDIRA

Jacques SIMON SOUNDIRA
17 rue Léon Jost - PARIS 17 ème

Joseph SIMON SOUNDIRA
18 rue Bonaparte - PARIS 6 ème

Jules SIMON SOUNDIRA
89 rue Pernety - PARIS 14 ème

Jorès SIMON SOUNDIRA
n° 3 rue Thorel - PARIS 2ème

Michel SIMON SOUNDIRA
n° 10 rue Thorel - PARIS 2ème

Jacqueline SIMON SOUNDIRA
3 rue Cambez - PARIS 11ème

4 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur le Directeur
du Collège d'Enseignement Technique
C L A I R A C

n° 204/CAB
MB - AL

Monsieur,

Les familles MAILLE, MANGEL et COURSIER viennent de recevoir l'avis d'admission de leur enfant dans votre Etablissement pour l'année scolaire 70/71.

Néanmoins, je me permets d'appeler votre attention sur un voeu des chefs de famille et qui se rapporte à la transformation de l'admission de demi-pensionnaire en pensionnaire complet.

En effet, ainsi que j'ai pu vous le dire au cours de notre dernier entretien, ces jeunes garçons ont tendance à tromper leurs parents dans la bonne marche de leurs études. Il est donc souhaitable, que ces élèves soient placés sous la totale surveillance de votre organisation afin de tirer au maximum un bénéfice de l'enseignement qui va leur être donné.

De plus, nous souhaitons, pour des raisons de meilleure intégration, éloigner les jeunes enfants de leur foyer afin qu'ils subissent le moins possible l'influence de la commmunauté qui vit dans la Cité.

J'espère que vous pourrez, malgré les grandes difficultés que je sais être les vôtres, faire procéder à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

RECOMMANDÉ

4 Juin 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 203/CAB
MB - AL

Madame PALMIER
chez M. TRAN VAN TAM
CAFI N° L.1.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Le 27 avril dernier, vous avez sollicité de ma part l'obtention d'une autorisation de résidence chez M. TRAN VAN TAM, pour un séjour d'une durée de deux mois.

A cette occasion, j'ai pu savoir que vous désiriez surtout bénéficier d'une autorisation de résidence définitive à la Cité d'Accueil. Je vous ai fait savoir que les admissions de ce genre n'étaient plus autorisées.

En effet, seul M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population peut prononcer une admission dans la Cité, après qu'il ait fait effectuer une enquête approfondie sur la cas qui lui est soumis. Aucune affaire de ce genre, vous concernant, n'a été préparée dans ce sens et au contraire, vous voulez obtenir ce droit à résidence définitive par la force.

Dans ces conditions, je ne puis que vous confirmer les termes de nos précédents entretiens; à savoir que vous n'ouvez pas droit à une autorisation de résidence définitive et que vous ne faites, par ailleurs, l'objet d'aucune dérogation.

En conséquence, vous voudrez bien prendre les dispositions indispensables à votre départ de la Cité et dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, je vous signale que je fais parvenir au Service Ministériel de tutelle, un rapport concernant votre présence dans la Cité et votre attitude vis à vis de moi lors de notre dernier entretien du mardi 2 juin.

../...

Je demande, en particulier, des instructions précises pour l'application du règlement intérieur qui prévoit l'expulsion des personnes non autorisées à résider dans la Cité.

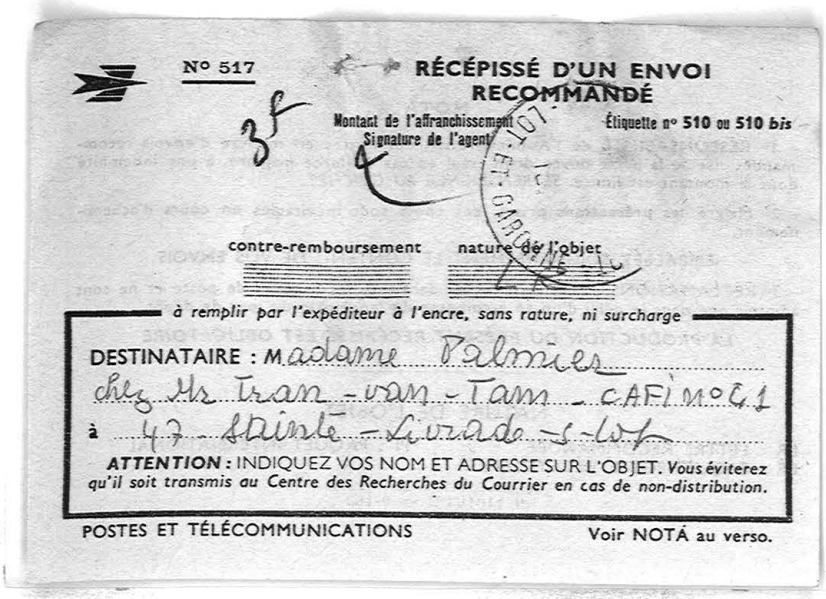
Néanmoins, pour ne pas vous nuire et ne pas être déloyal, je préciserai aux autorités compétentes, votre situation personnelle, tant sur le plan administratif que médical.

La Cité est soumis à un règlement, approuvé par M. le Ministre et je dois en faire respecter les moindres détails. De plus, il m'a été fort désagréable de subir la nature peu courtoise des rapports que vous avez bien voulu donner à nos rencontres.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur



N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement 3f — Étiquette n° 510 ou 510 bis

Signature de l'agent

LOT-ET-GARONNE

contre-remboursement — nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Madame Palmies

chez Mr Tran-van-Tam CAFI n°C1

à 47 Sainte-Livrade-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS — Voir NOTA au verso.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

AVIS DE DECES

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Monsieur SIMON SOUNDIRA Sreeyapatti, survenu le 28 Mai 1970 à l'Hôpital de Marmande.

Les obsèques auront lieu Samedi 30 Mai 1970.

Rendez-vous : devant le Cimetière de Ste-Livrade à 16 h 30.

Sainte-Livrade le 29 Mai 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

JEUDI 28 MAI 1970 - 16 h 40

TELEGRAMME

Destinataires :

Jacques SIMON SOUNDIRA
17 rue Léon Jost - PARIS 17 è

Joseph SIMON SOUNDIRA
18 rue Bonaparte - PARIS 6 ème

Jules SIMON SOUNDIRA
89 rue Pernety - PARIS 14 ème

Jacqueline SIMON SOUNDIRA
57 rue de Lancry - PARIS 10 ème

3 Rue Courbez
Paris 11 ème

SIMON SOUNDIRA Jorès
n° 3 rue Thorel - PARIS 2 ème

Michel SIMON SOUNDIRA
n° 10 rue Thorel - PARIS 2è
(29.5.70 - 8 h 30)

TEXTE :

Père décédé
vous demande prendre contact rapidement avec
Direction Cité d'Accueil

signé: Directeur Cité d'Accueil.

Copie à Mme l'Assistante Sociale.

28 Mai 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

202/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 15 au 28 mai 1970

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

27 Mai 1970

n° 201 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Je soussigné BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que mes Services ont entrepris des démarches en vue de faire obtenir au jeune KEMOMO Jacques, né le 23 juillet 1951 à Haiphong (N.VN) la carte nationale d'identité.

Le retard apporté dans l'exploitation de son dossier provient essentiellement de la difficulté qu'il y a d'obtenir les papiers d'état-civil de son père, né outre-mer.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Mai 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

200/CAB
AL

Aide Médicale - accusés de réception concernant

Mme SAO SO 1

Mme PHAM THI LOC 2

En retour après signature dds intéressées.

Le Directeur

- Accusé de réception - aide sociale aux infirmes concernant Mme Vve BYRON née NGYEN THI SU 1

25 Mai 1970 à 10 h 15

T E L E G R A M M E

Destinataire : Monsieur SIMON SOUNDIRA Jorès
n° 3 rue Thorel - PARIS (2 ème)

Texte : Père très mal stop -

Présence indispensable.

signé: Directeur Cité d'Accueil

22 Mai 1970

n° 199/cab

Bis

21 Mai 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 198/CAB
MB - AL

Monsieur DOLIVET
Maire de
FONTENAY AUX ROSES

92 - Hauts de Seine

Monsieur,

Monsieur GEORGES Louis, dont la famille est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade en tant que rapatriée d'Indochine, a trouvé dans la région parisienne un emploi permanent. Il souhaite pouvoir regrouper son foyer près de son lieu de travail.

M. GEORGES m'a fait savoir qu'il a fait déposer auprès de vos Services une demande devant lui permettre l'attribution d'un logement H.L.M. dans votre commune.

J'avais d'ailleurs à cette occasion, fourni à M. GEORGES une attestation établissant, en plus de son souhait personnel, la nécessité qu'il avait à loger sa famille en dehors de la Cité, puisqu'il ne pouvait plus bénéficier du régime d'assistance par un logement gratuit depuis son rapatriement, ancien de plus de dix années.

Je me permets donc à nouveau d'appeler votre attention sur ce cas très particulier, en sollicitant de la part de vos Services une étude qui pourrait permettre la satisfaction rapide du problème qui se pose au foyer de M. GEORGES.

Je me tiens à votre disposition pour les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

Nº 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

3,2

3929

contre-remboursement — nature de l'objet : LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Gruppi Claude, Secrétaire de l'Amicale des Anciens Marins
à Mairie de Villeneuve-s-Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS — Voir NOTA au verso.

20 Mai 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GRUPPI Claude
Secrétaire de l'Amicale
des Anciens Marins
Mairie de Villeneuve
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Nº 197/CAB
AL

RECOMMANDÉ

Monsieur,

Suite à la lettre en date du 6 avril 1970 de M. le Vice Président de l'Amicale des Anciens Marins de Villeneuve, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un mandat lettre de la somme de 284,00 Fr représentant le remboursement de l'avance faite à Mme DENISSOV pour lui permettre de se rendre à TOULON et assister à la cérémonie organisée à la mémoire des Victimes de l'Eurydice.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler mes remerciements et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Mai 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE

n° 196/CAB
AL

- Lettre de M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale en date du 14 mai 1970 et adressée à M. CHEVTCHOUK Alexis 1

Transmis en retour.
L'intéressé n'est pas domicilié à la Cité d'Accueil et nous ignorons son adresse.

Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Mai 1970

ATTESTATION

n° 195 / CAB
MB - AL

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, certifie que Monsieur et Madame PHILIPPE Jean sont hébergés en qualité de rapatriés dans la Cité depuis le 4 janvier 1965.

Les ressources permettant au Chef de famille de subvenir aux besoins de celle-ci proviennent, à ma connaissance, d'un secours mensuel de : DEUX CENT CINQ Francs (205,00 Fr) et des allocations familiales pour les enfants à charge.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : B.9

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

M. DE LA FLORE
n° F.12 - C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invitée à libérer votre logement.

Vous êtes affectée provisoirement au Bâtiment : J. 9

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Madame LEPINE
n° F.9. CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invité(e) à libérer votre logement.

Vous êtes affecté(e) provisoirement au Bâtiment : K.3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S/-LOT ☆ Le Directeur

Madame VANDJOUR Chékis
n° F.6 - CA.F.I.
47 - STE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invité à libérer votre logement. (F.5 et F.8)

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : T. 3

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Monsieur BAYARD
n° F.5.F.8
C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N O T E

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invitée à libérer votre logement.

Vous êtes affectée provisoirement au Bâtiment : K.10 et K.11 .

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 Mai 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

Madame DUTAMBY
n° F.3 et F.4.
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment " F ", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : D. 11

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

Madame PETIT
Bâtiment: F.2
47 - CAFI STE LIVRADE

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

NOTE

Afin de permettre à mes Services de faire procéder aux réparations dans le bâtiment "F", vous êtes invité à libérer votre logement.

Vous êtes affecté provisoirement au Bâtiment : J 10 et J 11

Dès l'achèvement des travaux, vous pourrez réintégrer votre ancien local.

Le déménagement devra commencer : MARDI 19 MAI 1970 .

Sainte-Livrade le 15 Mai 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Monsieur BRETTE

Bâtiment : F.1 et F.7.
C.A.F.I. STE LIVRADE

14 Mai 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

194/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 1.5.1970 au 14.5.1970

1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Mai 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 193/CAB
MB - AL

Madame MATHIEU
Assistante Sociale
Mairie de Sainte-Livrade
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Vous avez bien voulu me demander de vous fournir deux certificats attestant de la conduite et de la moralité des famille GONTRAN Jean Baptiste et SAMEL Vincent, hébergés à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Je vous serais reconnaissant de trouver joints ces documents, en espérant qu'ils vous aideront à établir le dossier que vous formez, en vue de faire attribuer la médaille de la famille française aux intéressés.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

11 Mai 1970

n° 192 / CAB
MB - AL

ATTESTATION

Monsieur SAMEL Vincent, père de 12 enfants, est hébergé à la Cité d'Accueil depuis de nombreuses années. Son épouse et lui-même ont toujours présenté l'image de parents dignes d'intérêt et ont fait de très gros efforts pour élever avec sérieux et dignité leurs enfants.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

11 Mai 1970

n° 191/ CAB
MB - AL

ATTESTATION

Monsieur GONTRAN Jean Baptiste, ancien hébergé actuellement commerçant autorisé dans l'enceinte de la Cité, a toujours fait preuve de qualités irréprochables en tant que chef de famille, par ailleurs son épouse l'a toujours secondé efficacement dans ce rôle et elle peut être considérée comme une mère exemplaire.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET

4 Mai 1970

n° 190 /CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot soussigné, certifie que Madame Veuve HAMAIDE née NGUYEN THI DU rapatriée d'Indochine hébergée à la Cité d'Accueil du 27.4.1956 au 20.3.1970, a perçu du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population du 1.1.1968 au 28.2.1970, un secours tenant lieu de salaire unique d'un montant mensuel de : QUATRE VINGT TREIZE FRANCS ET CINQUANTE CENTIMES (93,50 Fr).

Sainte-Livrade le 4 Mai 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Avril 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

189/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 16.4.70 au 29.4.1970

1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Avril 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

n° 188 / CAB
MB - AL

AIDE MEDICALE - ACCUSES DE RECEPTION

concernant :	TRINH THI MAO	1
	TRAN VAN TAM	1
	NICOLAS Benoit	1
	Vve OBENANS	1
	PETIT Lucie	1
	PHAM THI Y	1
	PHILIPPE Jean	1
	RUBILLAIS Clotilde	1
	SACCONE Henri	1
	SAM THI GIN	1
	SAMEL Vincent	1
	Vve SAUNIER	1
	Vve SAVERY	2
	Vve SEUSSE	1
	Vve SIMOES DA FONSECA	1
	SIMON Delphine	1
	SINNOURETTY Joseph	1
	SIVA SADASSIVAME	1
	TALBA	1
	TA THI PHUNG	1
	TESDEBOIS Elisabeth	1
	THIBAUT Arthur	2
	TO VAN TRANG	2
	TRAN THI CHUAT	1
	TRUONG DINH THU	2
	VANDJOUR Zeynah	1
	VANDJOUR Ali	1
	VANDJOUR Zouley	1
	VAPPOU Laline	1
	VIEIRA RIBEIRO	1
	VOLPI née NGUYEN THI LOAN	1
	SINNAH Evariste	1
	JEAN dit JEAN BAPTISTE	1

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 187/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale

47 - A G E N

Madame DE CACQUERAY, assistante sociale à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, vient de me demander si elle pouvait bénéficier des dispositions appliquées à ses collègues du Département et placées sous votre autorité, en ce qui concerne des congés supplémentaires à ceux légaux, d'une durée de dix jours au moment de Pâques et Noël.

Je n'ai pour ma part aucune instruction dans ce sens, mais je ne voudrais pas faire perdre à l'Assistante Sociale un avantage qu'elle pense acquis. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la conduite à tenir.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

28 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 186/CAB
MB - AL

Monsieur le PREFET de LOT et GARONNE
Cabinet
47 - A G E N

Vous avez bien voulu me demander de vous apporter quelques précisions sur la situation de M. BOUZAC, rapatrié d'Indochine, actuellement hébergé à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Il est exact que M. BOUZAC doit libérer le logement qu'il occupe actuellement dans un bâtiment de la Cité, afin que ce dernier soit laissé à la disposition d'une Usine locale, désirant loger son personnel étranger durant la saison maraichère.

Compte tenu de ces dispositions, j'ai proposé à M. BOUZAC, ainsi qu'aux autres occupants de ce bâtiment, de choisir parmi les appartements présentement libres dans la Cité, un local qui lui conviendrait. C'est ainsi que M. BOUZAC m'a demandé de lui retenir le logement " T 1 ". Tout aussi bien situé que l'appartement qu'il occupe à ce jour.

Je signale par ailleurs que seul M. BOUZAC fait des difficultés pour suivre les consignes qui me sont imposées par mon Ministère de tutelle.

A cet effet, je vous fais tenir une photocopie de la correspondance qui me fixe l'ordre d'exécution. J'avais déjà fait appel auprès des autorités ministérielles compétentes pour M. BOUZAC et l'un de ses voisins, mais je n'ai obtenu qu'une confirmation des directives initiales.

Ce mouvement concerne neuf familles qui ont pu être relogées sans subir de préjudices importants.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

28 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 185/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur des Services Fiscaux
de Lot et Garonne - Service Domanial
24 rue de Strasbourg
47 - A G E N

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que certaines dispositions ont été prises par mon Ministère de tutelle pour permettre à des particuliers ou à des Sociétés de jouir de certains emplacements et bâtiments dans l'enceinte de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, dénommée Cité " Moulin du Lot ".

Les particuliers concernés sont M.M. CAVAILLE Henri et GONTRAN Jean Baptiste, qui occupent un emplacement sur lequel ils ont édifié un local en contruction légère pour y exploiter chacun un commerce d'alimentation. Le lieu d'implantation a été permis par le choix d'un accotement au bâtiment " I 1 " du plan établi par les Services du Génie à Bordeaux.

Ces deux commerçants ayant satisfait aux obligations fiscales (patentes etc..) nous désirons maintenant leur faire prendre en compte les charges locatives.

C'est à cet effet que je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire établir un projet de convention à leur soumettre. J'ajoute que leur présence dans la Cité est une facilité donnée aux hébergés, qui pour la plupart sont des personnes âgées et handicapées. La proximité d'un commerce leur est donc utile.

La date de prise d'effet de la convention pourrait être retenue à celle du 1er janvier 1969.

../..

La première Société concernée par un réajustement de situation, celle des Etablissements Georges HOUSTY, pour lesquels un contrat initial a déjà été conclu, mais en raison de la bonne marche de l'Atelier de Chaussures que cette usine fait fonctionner dans la Cité, il a été nécessaire de procéder à l'agrandissement des locaux, jusqu'alors mis à leur disposition.

C'est ainsi que la moitié nord du bâtiment répétorié sous le signe " I 4 " du plan est laissée pour emploi depuis le 1er janvier 1970; il conviendrait, en conséquence, de prévoir un avenant à l'accord initial.

Ensuite, la deuxième Société demanderesse de local est l'Union des Coopératives Agricoles de la Vallée du Lot " COPLOT ", dont le siège se trouve à Sainte-Livrade.

Cette Société a, en effet, demandé la possibilité de loger dans l'enceinte de la Cité, les travailleurs migrants auxquels elle fait appel durant la saison maraichère.

C'est ainsi que nous avons proposé le bâtiment " G - 4 " du plan de référence pour donner satisfaction à cette Usine.

Par ailleurs, M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la ~~Popula~~ Population a donné son accord de principe suivant les termes de la lettre dont vous voudrez bien trouver photocopie.

Il reste à établir pour cette dernière affaire, un contrat complet portant sur une mise à disposition définitive, en tenant compte des frais que devra supporter la COPLOT pour la rectification du système électrique de la construction d'une nouvelle clôture.

La date de prise d'effet serait fixée au 1er juillet 19~~70~~.

Je me tiens à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin et vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

27-4-70

N° 183/cab
YD

N° 184/cab
YD

23 Avril 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE S/LOT

47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

n° 182/ CAB
AL

Accusés de réception AIDE MEDICALE

concernant :	NGUYEN THI VUONG	1	En retour après signature
	NGUYEN PHUOC XUAN TU	1	des intéressés.
	NGUYEN VAN THANH	1	
	NGUYEN VAN Y Michel	1	
	NGUYEN VAN SANG	1	
	NICOLAS Emma	1	
	OBENANS née PHAM THI HON	1	
	PAYET Jeanne	1	

8

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

17 Avril 1970

n° 181/CAB
MB - AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que le jeune Patrick LECRENN né le 10.3.1960 à PARIS est bien à la charge de sa grand mère, Madame LECRENN Joséphine.

Attestation délivrée à Madame LECRENN Joséphine, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

LE 16 Avril 1970

n° 180/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame TRINH THI MAO
N° W.9 - C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

FABRIQUE DE CHAISES

J. MELCHER

VERTEUIL-D'AGENAIS
(LOT-&-GARONNE)
Téléph. 22

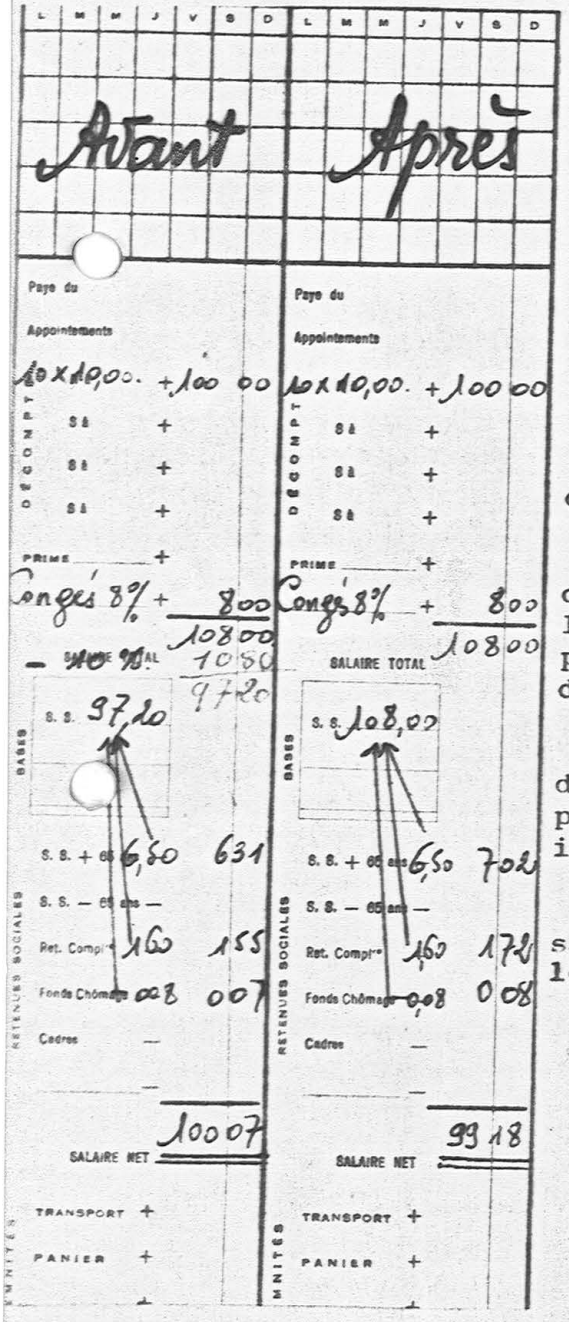
N° INSEE 533-47-317-0001
C. C. P. 3200-94 BORDEAUX
R. C. 63 A 156 Marmande R. M. 081.63.47 Agen

Verteuil-d'Agenais, le 9 AVRIL 1970

Monsieur BOUCHEY

Centre d'Accueil des
Rapatriés d'Algérie

47 - BIAS
****



Monsieur le directeur,

Nous connaissons la surprise de nos ouvriers quant à la rémunération de leur travail.

Veuillez trouver ci-joint deux exemples de feuille de paie vous donnant l'explication de la légère diminution du salaire net due à la suppression de l'abattement des 10 % pour le décompte de la sécurité sociale.

Pour redresser cette différence indépendante de notre volonté, puisqu'elle est imposée par la caisse de S.S., nous porterons le montant initial des châssis à 10.25 Frs.

Espérant que cet exposé donnera entière satisfaction à notre personnel, recevez, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.



MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

LE 16 Avril 1970

N° 179/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame SINNAH
n° V.4 - C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE/LOT.

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

Ste-LIVRADE-SUR-LOT ★ CITE D'ACCUEIL
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 178/CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame PHAM THI Y
N° B.3 - C.A.F.I.
47 - STE LIVRADES/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 177/CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame NICOLAS
n° U.12 -C.A.F.I.
47 - STE LIVRADE/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 176/CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LOMET
C.A.F.I. n° X.6
47 - STE LIVRADE/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 175/CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LIFOND Thérèse
n° Q.1 - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 174 /CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LE THI KHANH
n° L.10 - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 173 / CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame HOGAN Marie
n° L.5. - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

LE 16 Avril 1970

n° 172/CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame HANNOTEAUX
n° U.1 _ C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 171 / CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame GENIN
n° S.6 - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 170 /CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame BOUQUET Marie
n° K.6 - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 169 /CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame BALLOUX
n° E.12 - C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

ST-LIVRADE-SUR-LOT — CITÉ D'ACCUEIL
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 168 / CAB
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame ARCKION
N° E.5. - CA.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 167 / CAB/
MB - AL

LE 16 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame HELLMUTH Gilberte
n° G.12 - C.A.P.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Vous avez pu remarquer qu'une différence à votre désavantage était apparente sur votre dernière feuille de paie.

Je me suis inquiété auprès de M. MELCHER, votre employeur, de cette situation et il m'a fait parvenir la réponse que vous voudrez bien trouver jointe.

J'espère qu'ainsi vous pourrez retrouver l'avantage qui vous avait été retiré à la suite de nouvelles dispositions légales dans le calcul des retenues de la Sécurité Sociale.

Je me tiens à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez avoir de plus amples renseignements.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

15 avril 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

166/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs
d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
- Quatorzaine du 2 avril au 15 avril 1970 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 165/CAB
AL

à

Bureau Universitaire de Statistique
31 Avenue Carnot
33 - BORDEAUX-CAUDERAN

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir adresser à la Maison des Jeunes de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, les trois périodiques suivants :

- Avenirs
- B.I.D.S.P.
- B.U.S. Communique.

Le règlement de la somme de 59,00 Fr représentant l'abonnement groupé, sera effectué après réception de votre facture.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n ° 164/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Usine HOUSTY
47 - MIRAMONT

Monsieur le Directeur,

Au moment de votre installation dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, le Service des Domaines du Département de Lot et Garonne avait établi une convention vous permettant de jouir de certains locaux pour l'exploitation d'un atelier. Par la suite, et devant la réussite du fonctionnement de cette unité de fabrication, vous m'avez demandé de vous permettre l'occupation d'un autre local afin de l'utiliser pour d'activités complémentaires de la fabrication (stockage et expédition).

J'ai été heureux de pouvoir vous donner satisfaction en mettant à votre disposition quatre anciennes classes et une partie du préau, anciennement utilisées au Groupe Scolaire.

Mon Administration de tutelle, au cours d'une récente inspection, tout en se réjouissant du développement de vos activités, m'a demandé d'envisager la révision de la convention initiale, compte tenu des nouveaux locaux occupés. Je pense que vous serez d'accord avec cette régularisation et afin d'établir le dossier devant permettre au Service des Domaines de rectifier le premier contrat, et de vous soumettre de nouvelles proposition, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser une correspondance ayant pour objet la mise à votre disposition des derniers locaux occupés.

La date de prise en jouissance pourrait être celle du 1er janvier 1970.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL ... LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 163/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Usine COPLOT
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur le Directeur,

Au cours de récentes démarches et d'une entrevue, vous avez émis l'intention d'avoir à votre disposition un certain nombre de logements implantés dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, pour y permettre l'hébergement de travailleurs étrangers auxquels vous faites appel habituellement pendant la saison maraichère.

L'accord de principe pour vous donner satisfaction a été émis par l'Administration Centrale et c'est ainsi que j'ai été amené à vous proposer la disposition d'un bâtiment jouxtant ceux déjà utilisés par la Mairie, étant entendu que vous prendriez à votre charge les frais de la pose d'une nouvelle clôture, en plus des charges locatives habituelles. Je viens de prendre contact avec le Service des Domaines du Département en vue de l'établissement d'une convention, qui serait soumise à votre approbation et définirait en particulier vos droits et obligations.

Dans le but d'établir le dossier devant permettre aux Services Départementaux d'effectuer les calculs qui vous seront soumis, il est nécessaire que vous m'adressiez une lettre ayant pour objet la demande de mise à votre disposition d'un bâtiment à usage locatif.

Une rapide réponse de votre part permettrait de faire avancer dans les délais raisonnables cette affaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 161/CAB
MB - AL

Monsieur CAVAILLE
Epicier
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

Mon administration de tutelle vient de me demander de faire procéder par les Services Domaniaux du Département à une régularisation effective de votre droit d'exercer un commerce dans l'enceinte de la Cité, en vous faisant présenter une convention qui aurait pour but de rendre officielle l'utilisation de l'emplacement qui vous a été permis d'occuper, mais verbalement seulement.

Cette procédure qui doit vous mettre à l'abri de tous recours ultérieurs est une régularisation dont vous voudrez bien reconnaître le bien-fondé.

Afin de permettre l'établissement du dossier qui sera par la suite exploité par M. le Directeur des Services Fiscaux des Domaines du Département, vous voudrez bien m'adresser une lettre ayant pour objet une demande de mise à votre disposition de l'emplacement que vous occupez actuellement. Ce document devra me parvenir pour le 15 avril prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 160/CAB
MB - AL

Monsieur GONTRAN Jean-Baptiste
Epicier
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Mon administration de tutelle vient de me demander de faire procéder par les Services Domaniaux du Département à une régularisation effective de votre droit d'exercer un commerce dans l'enceinte de la Cité, en vous faisant présenter une convention qui aurait pour but de rendre officielle l'utilisation de l'emplacement qui vous a été permis d'occuper, mais verbalement seulement.

Cette procédure qui doit vous mettre à l'abri de tous recours ultérieurs est une régularisation dont vous voudrez bien reconnaître le bien-fondé.

Afin de permettre l'établissement du dossier qui sera par la suite exploité par M. le Directeur des Services Fiscaux des Domaines du Département, vous voudrez bien m'adresser une lettre ayant pour objet une demande de mise à votre disposition de l'emplacement que vous occupez actuellement. Ce document devra me parvenir pour le 15 avril prochain.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 159 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Les équipières de la Cimade viennent de me faire savoir que M. le Pasteur Marcel Gosselin, chargé à la Fédération Protestante de France de la Radio Télévision, envisageait de produire un reportage télévisé sur l'action de la Cimade dans la Cité d'Accueil. La date des prises de vues n'est pas encore fixée, mais pourrait se situer entre le 10 et le 15 mai 1970.

Il ne m'appartient pas d'accorder l'autorisation préalable, aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la conduite à tenir dans cette affaire.

Je vous joins à toutes fins utiles la photocopie de la lettre adressée aux Equipières de la Cimade par le Pasteur GOSSELIN.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

9 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 158 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Populati
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

A la suite de la dernière réception de l'état des effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, vous avez bien voulu me demander de vous apporter quelques renseignements complémentaires quant aux déclarations de départ et d'enregistrement des naissances ou autres motifs d'admission.

De l'enquête à laquelle je me suis livrée, il ressort tout d'abord qu'au moment de ma prise de fonction, au mois de juillet 1968, les tableaux d'effectifs de la Cité annonçaient une population totale de 916 personnes. J'ai alors retenu ce chiffre et cette date comme référence dans tous les renseignements que j'ai été amené à fournir.

Votre point de départ semble être pris à la date du 31 août 1968. Or à cette époque et après une vérification nominative de chaque hébergé présent dans la Cité, et par ailleurs, par le départ de certains jeunes et de familles, l'effectif se trouvait ramené à 845 personnes.

Durant l'exercice 1969, une erreur s'est glissée au moment d'établissement des états datés du 30 décembre 1969 et du 28 février de la même année. En effet, une augmentation de l'effectif est apparente alors qu'il n'y a pas eu d'enregistrement correspondant parmi les arrivées ou les partants.

Ensuite une vérification a été établie au courant du mois dernier et a fait l'objet d'une lettre particulière à vos Services au moment de l'expédition du relevé de l'effectif au 28 février 1970.

Néanmoins, compte tenu de vos remarques, je viens de procéder à un examen complet des différents foyers actuellement à Ste-Livrade et faisant l'objet de notre juridiction. Cette mise à jour s'est effectuée

../..

3 Avril 1970

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 157/CAB
AL

- Situation des Effectifs de la
Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
à la date du 31 MARS 1970

Réf: V/lettre PMS.3 n° 948
du 5.9.1969

Le Directeur

M.BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 MARS 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CÉLIBATAIRES		MARIÉS						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
178	29	21	2	30	29	14	123	44	12	89	69	35	6	80	67	36
- 2	- 2	- 1	+ 1	- 1	- 1	+ 1	- 1	- 1	+2	- 1	-	- 3	+ 1	- 1	- 1	-3
+ 1								- 4								
177	27	20	3	29	28	15	122	39	14	88	69	32	7	79	66	33
177	47		60			176			203				185			

Célibataires : 47
Mariés : 236
Enfants : 388
Total . . . : 671

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I- ARRIVEES & II- DEPARTS

à la date du : 31 MARS 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
famille LAPARRE	reprise en compte provisoire		1		1	1	1	4
SAMEL Maxime	naissance					1		1
Totaux du mois :			1		1	2	1	5
Totaux depuis début année :			1		1	2	1	5

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
épouse MOHAMED Ally	décédée le 8.3.70				1			1
DURBAN Roger	décédé le 18.3.70		1					1
Villeneuve/Lot :famille HAMAIDE	Départ définitif		1			1	3	5
Ayant un emploi hors du Département (liste jointe)	Rayé des contrôles du Centre	3				3	2	8
Totaux du mois		3	2		1	4	5	15
Totaux depuis début année		3	3		1	31	30	68

Le Directeur du Centre

CITE D'ACCUEIL Ste LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

I) ARRIVEES & II) EPARTS

à la date du : 31 MARS 1970

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib.	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
famille LAPARRE	reprise en compte provisoire		1		1	1	1	4
SAMEL Maxime	naissance					1		1
Totaux du mois :			1		1	2	1	5
Totaux depuis début année :			1		1	2	1	5

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	Totaux
épouse MOHAMED Ally	décédée le 8.3.70				1			1
DURBAN Roger	décédé le 18.3.70		1					1
Villeneuve/Lot :famille HAMAIDE	Départ définitif		1			1	3	5
Ayant un emploi hors du Département (liste jointe)	Rayé des contrôles du Centre	3				3	2	8
Totaux du mois		3	2		1	4	5	15
Totaux depuis début année		3	3		1	31	30	68

Le Directeur du Centre

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

PERSONNES AYANT UN EMPLOI HORS DU DEPARTEMENT

Célibataires :

PRUNETA Pascal = PARIS
HANNOTEAUX René = PARIS
BILLAUT Monique = PARIS (faculté)

Enfants :

BONNIERE Maurice = à charge de la F.O.E.F.I. (placement = BORDEAUX)
SAUNIER Bernard = travaille à PARIS
FRECHE Raymond = travaille à PARIS
AUGER Michetine = est retournée chez son père à PARIS
PHILIPPE Rosette = travaille à PARIS

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 156/CAB
MB - AL

Monsieur BOUZAC René
C.A.F.I. N° X 12
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : T - 1. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

o°o

Vous aviez bien voulu me demander d'être votre interprète auprès des Services Ministériels pour qu'un nouvel examen soit fait, en raison des attachements affectifs qui vous retenaient à votre logement dans le bâtiment " X ". J'ai non seulement transmis votre lettre explicative, mais encore, j'ai débattu au mieux de vos intérêts vos souhaits, mais malheureusement, je n'ai pu réussir.

D'ailleurs, vous voudrez bien trouver en annexe un double de la correspondance qui m'a été adressée par le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population et vous pourrez juger de la fermeté de la position ministérielle.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 155/CAB
MB - AL

Monsieur THIBAUT
C.A.F.I. n° X 9
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est: W 9. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Vous aviez bien voulu me demander d'être votre interprète auprès des Services Ministériels pour qu'un nouvel examen soit fait, en raison des attachements affectifs qui vous retenaient à votre logement dans le bâtiment " X ". J'ai non seulement transmis votre lettre explicative, mais encore, j'ai débattu au mieux de vos intérêts vos souhaits, mais malheureusement, je n'ai pu réussir.

D'ailleurs, vous voudrez bien trouver en annexe un double de la correspondance qui m'a été adressée par le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population et vous pourrez juger de la fermeté de la position ministérielle.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 154/CAB
MB - AL

Madame TRINH THI MAO
C.A.F.I. N° X 3
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est: W 9. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 153/CAB
MB - AL

Monsieur LOUIS Louis
C.A.F.I. N° X 4
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demander de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est: U 2. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtimen " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 152/CAB
MB - AL

Madame MAILLE
C.A.F.I. N° X 5
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : U 5 . Je puis vous donner datisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 151/CAB
MB - AL

Monsieur MAHARIBATCHA
C.A.F.I. N° X 1
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : Q 12. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 150/CAB
MB - AL

Monsieur ISMAEL
C.A.F.I. n° X 11 et 10
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entrainer la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : G 5 et H 3. Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la dispositions des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-sur-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 149/CAB
MB-AL

Monsieur NGUYEN VAN THANH dit BAYARD
C.A.F.I. Bâtiment: X 7 et 8
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment "X", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'autorité ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entraîner la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : F 5 et F 8 . Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'amélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Avril 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 148 / CAB
MB - AL

Madame LOMET
Bâtiment : X 6
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

Il y a déjà plusieurs semaines, j'ai eu l'occasion de vous faire savoir que M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population envisageait de mettre le bâtiment " X ", que vous occupez actuellement, à la disposition d'une Usine de Ste-Livrade pour permettre le logement de travailleurs étrangers, placés légalement sous la tutelle juridique et sociale de l'Autorité Ministérielle déjà nommée.

J'avais, personnellement, émis un avis défavorable pour cette solution, voulant tenir compte des améliorations que chacun d'entre vous avait apportées à son logement, et également en considérant les habitudes que vous aviez acquises dans cette partie de la Cité.

Malgré mon insistance, je n'ai pu éviter une confirmation des ordres initiaux et en conséquence, je vous demande de commencer à prendre, dès à présent, les dispositions qui doivent entrainer la libération totale du bâtiment " X " pour le 25 mai 1970, dernier délai.

Aussitôt que vous avez été au courant du projet initial, vous m'avez demandé de vous réserver, parmi les logements libres celui dont le lieu d'implantation est : A - 1 . Je puis vous donner satisfaction et je fais entreprendre, dès à présent, les petites réparations ayant trait à la vitrerie, l'électricité, le système d'approvisionnement et d'évacuation d'eau.

Vous voudrez bien me faire connaître vos désirs pour une éventuelle participation à l'émélioration de votre nouveau logement, en venant me voir à mon Bureau au moment qu'il vous plaira.

../..

Par ailleurs, je signale que les personnes qui avaient un jardin attaché à leur ancien logement pourront, si elles le désirent, conserver le bénéfice de ce lopin de terre qui ne sera pas mis à la disposition des futurs locataires.

Seul un passage entre le camp dit " des Espagnols " et le bâtiment " X " sera ouvert pour permettre aux travailleurs étrangers de regagner leur local, alors qu'une porte sera prévue dans la nouvelle séparation qui sera établie entre le bâtiment " X " et le reste de la Cité.

Bien que je sois très conscient des soucis et des regrets que vous ressentez au moment de l'exécution de cette consigne, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faciliter au maximum la tâche de mes Services qui vous viendront en aide pour le déménagement.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

1er avril 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

147/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 19 mars au 1er avril 1970 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE (LOT)
Le Directeur

M. BOUCHET.

JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30

- Cazes René (à revoir) -
- AROKION Frédéric
- GENIN Georges
- ALBERT Jean
- ALLARD Jean Jacques
- GUYEN Marie Christine
- SIVA Devi
- SAMEL Noël
- LOUIS René
- TASDEBOIS Paul
- COURSIER Lucien → Cinéma -
- MOHAMED Germaine et Martine
- MAHARIBATCHA Jacques
- BLANC Jacqueline
- FORGET Simon via Cinéma pour Françoise.
- LUET Bernard - ne retrouve plus -
- KISS Josiane
- FANZY Daniel
- HANNOTEAUX Murielle
- APRETNA Yvonne
- CASSIM Alima
- LECAS Madeleine
- BAYARD Maurice (par la tutelle - pour ses)
- MUTOS Monique (BUI)

~~Bui Monique~~ -
Blanc -

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 146 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur CAZE Paul
n° P.5 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : René

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 145 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame AROKION
C.A.F.I. N° E.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Frédéric .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 144 /CAB
AL

LE ..... 27 ..Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame GENIN
CAFI N° S.6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Georges

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

*DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS*

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

**CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS
D'INDOCHINE**

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 143 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame ALBERT Hélène
CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Jean

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 142 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame DARACHONE Inshienne
CAFI N° B.12
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Jean Jacques ALLARD.

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 141 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame GUYEN Denise
CAFI N° H.

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Marie Christine

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 140 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur SIVA Sadassivame
n° M.7 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Devi

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 139 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur SAMEL Vincent
CAFI N° D.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Noël .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 138 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LOUIS Louis
n° W.6 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : René .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 137//CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame TASDEBOIS Elisabeth
N° B.7 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Paul

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 136 /CAB
AL

LE ... 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame COURSIER Marthe
n° W 5 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Lucien .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 135 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur MOHAMED Youssouf
N° T.6 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de ~~votre~~ vos enfants : Germaine et Martine .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 134 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur MAHARIBATCHA
CAFI N° J.11
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Jacques

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 133 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame PHAM THI Y
n° B.3 _ CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Jacqueline BLANC

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 132 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame FORGET Anne
CAFI N° C.6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Simon

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 131 ~~54~~ /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LUET
n° H.6 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Bernard

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 130 /CAB
AL

LE ..... 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame KISS Maria
C.A.F.I. N° T.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Josiane .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 129 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame FANZY Simone
CAFI N°
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Daniel

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° ~~129~~ AL /CAB

LE ..... 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame HANNOTEAUX
Bâtiment : U 1
CAFI -
47 - STE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Murielle

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 127 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur APRETNA
CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Yvonne

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 126 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur CASSIM Ahmed
CAFI N° W 1
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Alima .

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 125 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LECAS Julie
CAFI N° G.11
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Madeleine

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 124 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur NGUYEN VAN THANH dit BAYARD
n° X 7 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Maurice

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

N° 123 /CAB
AL

LE 27 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame MUTOS
C.A.F.I. N° J.12
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 2 AVRIL 1970 à 14 h 30 , accompagné de votre enfant : Monique B U I

(apporter dernier bulletin trimestriel.)

Veuillez agréer, Monsieur (Madame), mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

26 Mars 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

122/CAB
AL

ACCUSE DE RECEPTION AIDE MEDICALE

concernant : Mme Vve DUCOUTUMANY
M. DIVY Antoine
M. SIMON SOUNDIRA
Mme TRUONG DINH THU

Le Directeur

CLUB D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

1
1
1
1
4

En retour après signature des intéressés.-

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 121/CAB
MB - AL

NOTE

AUX LOCATAIRES DU BATIMENT " CADRE "

Le bâtiment dans lequel vous occupez un logement est situé et organisé de manière à permettre à chacun d'entre vous de bénéficier du meilleur isolement possible.

Or, j'ai enregistré à plusieurs reprises des remarques faisant apparaître que les dispositions que j'ai prises, pour l'utilisation du portail nord, ne sont pas appliquées régulièrement.

En effet, j'avais doté chacun d'entre vous d'une clé lui permettant d'ouvrir et fermer ce portail au moment du besoin d'utilisation, afin de sauvegarder cette portion de terrain contre la circulation des personnes étrangères au bâtiment. Il est certain, qu'en ne prenant pas les précautions de fermeture du portail cité, l'isolement des différents logements du bâtiment n'est plus réalisé.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, chacun en ce qui vous concerne, veiller à une normale utilisation du portail afin de préserver l'intimité des autres locataires.-

Sainte-Livrade le 24 Mars 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

24-3-70

n° 120/cab/Bis

23 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 119/ CAB

Monsieur le Docteur DARMÉ
Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

Vous avez bien voulu, dans le courant de l'après-midi du 20 mars, me recevoir avec le Dr DAOULAS, pour que nous puissions vous exposer nos préoccupations dans le domaine de l'orientation à essayer de définir pour les jeunes de la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Compte tenu des conclusions que nous avons tirées ensemble, je viens d'adresser à M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population une lettre dont je vous fais remettre une copie. Dès que les instructions précises me seront fournies, par l'Administration de tutelle, je ne manquerai pas de vous tenir informé et certainement, serai-je amené à nouveau à solliciter votre aide pour les contacts à établir près des Facultés de Bordeaux ou Toulouse.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu nous manifester pour cette affaire.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 118/CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai organisé le 17 mars une réunion à laquelle assistaient Mme DE CACQUERAY Assistante Sociale, M. DURNEY, les équipières de la Cimade et le Docteur DAOULAS.

J'ai rappelé que la Cité d'Accueil de Ste-Livrade abritait près de 400 enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Par ailleurs, je me suis attaché à mettre en place (foyer de jeunes - cours de rattrapage etc) une organisation qui me permette d'avoir un contact étroit avec cette fraction de la population, afin d'essayer d'obtenir des résultats satisfaisants pour l'entrée dans la vie active des jeunes gens.

J'ai alors exposé aux participants mon souci de constater que la plupart des jeunes garçons et filles âgés de 8 à 16 ans, posaient des problèmes pour leur orientation et l'aménagement d'activités afin de les faire évoluer dans un milieu où leur intégration à la masse européenne devrait être réalisée.

En effet, les jeunes Eurasiens ont des difficultés qui tiennent essentiellement à leur manière de vivre présente. Tout d'abord, ils vivent en groupe et semblent refuser un contact plus étroit avec les jeunes Livradais de leur âge. Ce comportement semble découler d'une insuffisance de pratique de la langue française. Par ailleurs, le fait de vivre en Cité parmi une population d'une ethnie différente doit développer à leurs yeux " leurs particularités ".

Cette situation conduit parfois vers un blocage néfaste à l'épanouissement des intéressés.

../..

En plus, j'ai vérifié au cours de contacts avec les parents, ou avec leurs enfants, que les résultats scolaires n'étaient pas toujours satisfaisants et que les motifs résidaient presque toujours dans les difficultés de l'expression de la langue française.

Par ailleurs, les différents Service de la Population, Jeunesse et Sports, Education Nationale, Administratifs et de Justice, ne connaissent pas la psychologie des Eurasiens pour travailler avec eux et pour eux dans un sens positif. Mes collaborateurs et moi-même, ressentons parfois des difficultés à comprendre les cas particuliers que nous traitons chaque jour.

Afin de remédier à cette situation, d'éviter des erreurs dans la définition d'une ligne de conduite, et de servir au mieux les intérêts des familles dont nous avons la charge, j'ai demandé aux participants de me faire connaître leurs sentiments et leur avis technique sur le bien-fondé d'une étude psychologique à faire exécuter sur les enfants, les plus marqués à notre connaissance, par un médecin psychologue ou psychiatre. Il semble, qu'à l'unanimité, ma proposition reçoive un accueil favorable, restant entendu, que le travail à envisager ne permettrait pas de régler tous les problèmes, mais de mieux comprendre les cas particuliers présentés par une grande partie de la jeunesse à Ste-Livrade, qui nécessite un règlement " coup par coup ".

Il a été convenu de faire des démarches auprès du Service de l'Action Sanitaire et Sociale en vue d'obtenir des Services Départementaux les moyens de mettre en place ce système préventif et aussi pour recevoir auparavant des conseils autorisés de la bouche du Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale, le Docteur DARME.

J'ai demandé au Dr DAGULAS de bien vouloir m'accompagner dans cette visite et c'est ainsi que le vendredi 20 mars, nous étions à la Préfecture de Lot et Garonne. M. le Dr DARME a de suite saisi le motif de notre préoccupation et a bien voulu nous exposer son point de vue qui réside sur un accord complet dans le fond de notre démarche, mais l'absence de personnel et les charges du Service d'hygiène mentale ne lui permettent pas d'envisager le détachement d'un spécialiste d'origine privée ou administrative pour exécuter l'étude souhaitée.

Néanmoins, il nous a suggéré de nous adresser aux Facultés de Toulouse et Bordeaux, pour obtenir la venue à Ste-Livrade d'un étudiant en fin de stage et devant préparer une thèse qu'il pourrait fort bien traiter dans la Cité.

Les problèmes matériels, tels que rémunération et logement, seront à régler au moment de l'accord à conclure; mais, auparavant et avant que j'ai entrepris toutes démarches, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer votre sentiment sur ce projet et vos conseils en la matière.-

M. BOUCHET.

23 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 117/CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Dans le cadre de la mise à la disposition de l'usine COPLOT à Ste-Livrade d'un bâtiment, devant lui permettre d'héberger des travailleurs migrants durant la saison maraichère, j'ai fait part aux différents locataires actuels du bâtiment " X ", qu'il y avait des dispositions à prendre les concernant, pour leur réinstallation dans d'autres logements disponibles de la Cité.

La plupart d'entre eux ont choisi des logements que j'ai pu mettre immédiatement à leur disposition. Cette opération va devenir effective, rapidement.

Deux locateires, M.M. BOUZAC et THIBAUT, ne veulent pas obtempérer et refusent de quitter leur habitation actuelle. C'est pour cela que M. THIBAUT me prie de vous faire parvenir une seconde requête pour une étude de sa situation.

Il sait pourtant qu'une modification de la décision initiale ne sera pas acceptée; mais il semble pour sa satisfaction propre, vouloir aller jusqu'au bout de ses droits. Je vous transmets sa lettre à toutes fins utiles.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

24 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 116/ CAB
MB - AL

Mademoiselle ISMAEL Sadia
" L'Abri "
24 - LA FORCE

Mademoiselle,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 19 Mars 1970 se rapportant à la charge de débiteur alimentaire que les Services de l'Action Sanitaire et Sociale du Département de Lot et Garonne vous ont notifiée, semble-t-il, récemment.

La Commission, qui a pris cette décision, est présidée par M. le Juge d'Instance de Villeneuve-s-Lot. Un dossier établi par M. le Contrôleur de l'Aide Médicale du Département de Lot et Garonne est soumis à l'attention des différentes autorités composant cette Commission. Il est ensuite procédé à une décision suivant des règles légales. La notification dont vous me faites état a dû être donnée à la suite de la décision que je viens de vous exposer.

Personnellement, je n'ai pas à intervenir dans cette affaire. L'enquête, faite au moment de l'établissement du dossier, étant menée par M. le Contrôleur de l'Aide Médicale, fonctionnaire de la Préfecture.

Je n'accepte donc pas vos remarques et sous-entendus plus ou moins agréables, mais je peux vous préciser que vous êtes en droit de faire appel auprès de M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale à la Préfecture de Lot et Garonne pour qu'un nouvel examen de votre affaire soit entrepris en vue de la modification des décisions qui vous ont été notifiées. C'est le seul conseil que je puis vous donner pour que vous obteniez satisfaction.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 115/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

M. le Docteur DAOULAS, Médecin chef du Dispensaire de Ste-Livrade et Bias, bénéficie d'un logement de fonction dans une villa sise route d'Agen à Ste-Livrade. Il a été amené à faire appel à une entreprise de vidange pour la libération d'une fosse d'aisance et de nettoyage d'un puisard. Il a procédé, lui-même au règlement, en vue d'éviter une attente à l'entrepreneur qu'il avait appelé.

Je vous joins les factures acquittées, en vous demandant s'il vous est possible de faire procéder au remboursement des sommes avancées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

20 Mars 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

114/CAB
MB-AL

-Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 5 Mars au 18 mars 1970 1

Le Directeur

Ste-LIVRADE-SUR-LOT CITE D'ACCUEIL Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

AVIS DE DECES

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Monsieur DURBAN Roger, survenu le 19 mars 1970, à l'âge de 64 ans.

Les obsèques auront lieu : Samedi 21 Mars à 14 h 30 -
Hôpital Villeneuve.
Inhumation Cimetière Sainte-Livrade à 15 h 15.

Sainte-Livrade le 19 mars 1970
Le Directeur

M. BOUCHET.

TELEGRAMMES TRANSMIS POSTE VILLENEUVE le 19 MARS à 16 h 25

TEXTE : REGRET VOUS AVERTIR DECES DURBAN Roger - Obsèques 21 MARS - 14 h 30
HOPITAL VILLENEUVE .

signé: DIRECTEUR CITE D'ACCUEIL

Destinataires :

- M. DURBAN
  24 avenue Jean Moulin
  PARIS (14 ème)

- M. DURBAN Lucien
  Inspection de l'Artillerie
  20 rue de Reuilly
  PARIS (12 ème)

- DURBAN Jeanne (transmis le 20.mars à 16 h 45)
  31 rue Rémy Dumoncel
  PARIS (14è)

19 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 114/CAB

Monsieur RODE
Président des Anciens de la Marine
Mairie de
47 - VILLENEUVE SUR LOT

Monsieur,

Vous avez bien voulu, au moment de la catastrophe de l'Eurydice, apporter un grand réconfort à la famille DENISSOV, dont le fils aîné faisait partie des victimes.

En plus de votre présence et de votre participation à la peine de cette mère de famille, vous avez pris des dispositions sur le plan matériel qui ont permis une certaine facilité aux obligations de cette mère éprouvée.

Votre concours, pour l'organisation de la cérémonie aux Monuments aux Morts de Ste-Livrade, a été également fort précieux. Pour toutes ces raisons, je tiens à vous remercier très sincèrement, tant au nom des hébergés de la Cité qu'en mon nom personnel. Votre solidarité dans la peine a favorablement été remarquée par tous et nous vous en sommes reconnaissants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.



Nº 517

RÉCÉPISSÉ D'UN RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

3,00

3205

contre-remboursement

nature de l'objet

LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Laparre Patrick
Cité d'Accueil n° N-3
à Ste-Livrade-S-Lot (47)

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

19 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LAPARRE Patrick
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Nº 113/ CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 mars 1970, m'apportant les précisions que j'ai sollicitées de votre part au sujet des modalités de location d'un logement extérieur de la Cité.

Madame CAZENAVE, que vous m'avez indiquée comme étant la propriétaire de la maison que vous envisagez de louer, m'a fait savoir qu'elle réservait sa réponse définitive pour conclure cette location.

En conséquence, j'aimerai pouvoir débattre avec vous de cette affaire et je vous serais reconnaissant de bien vouloir venir à mon Bureau LUNDI 23 MARS prochain à 10 h 00 .

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

Ste-LIVRADE-SUR-LOT
CITE D'ACCUEIL
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 112/CAB
AL

I N F O R M A T I O N

O B J E T : DISTRIBUTION DE CHARBON.

Une distribution de charbon aura lieu en

JEUDI 19 MARS 1970 - à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 17 Mars 1970

Le Directeur

M.BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n°112/CAB
AL

Centre de Préparation des Annuaires
92 - MONTROUGE.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser un annuaire du département de la CHARENTE MARITIME - parution du 16 mars 1970.

Vous voudrez bien porter le montant de la somme due sur le relevé du compte téléphonique de la Cité d'Accueil : le 20 à Ste-Livrade-s-Lot.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Mars 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE S/LOT
47 - SAINTE LIVRADE

n° 110/CAB
AL

AIDE MEDICALE

En retour après signature des intéressés.

Accusés de réception concernant :

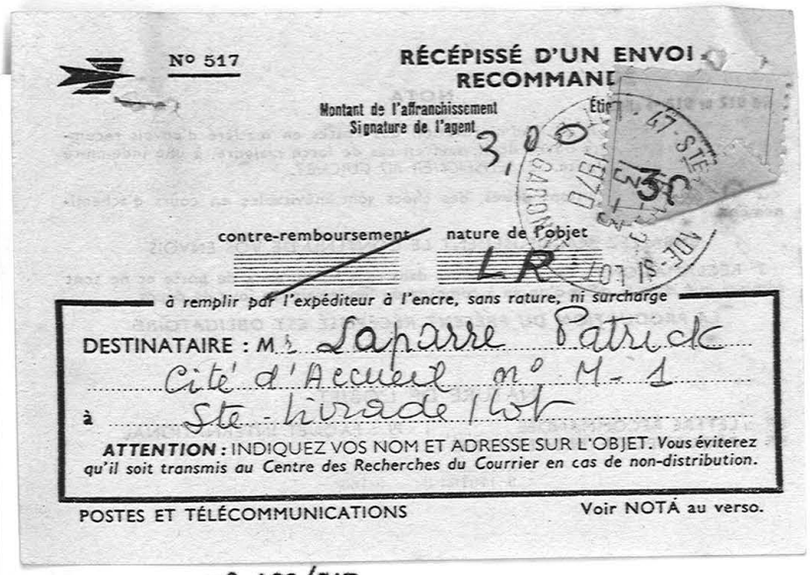
APRETNA Guy	1
Vve DUTAMBY	1
FERNAND Henri	1
GERVAIS Henri	1
Vve MERLET	1
NGUYEN Paul	1
Vve SEUSSE née HOANG	

AIDE SOCIALE AUX INFIRMES, accusé de réception concernant Mme DINH THI TAM 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S/-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.



N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiq...

3,00

contre-remboursement

nature de l'objet

LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr Laparre Patrick

Cité d'Accueil n° M-1

à Ste-Livrade/Lot

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

13 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur LAPARRE Patrick
Cité d'Accueil
47 - SAINTE LIVRADE

n° 109/CAB
MB - AL

RECOMMANDEE

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 mars 1970, qui a retenu toute mon attention.

Avant de prendre une décision définitive, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'apporter quelques précisions, quant au logement qui vous est promis en location.

Il me serait, en effet, utile de connaître le lieu d'implantation et l'organisme propriétaire, afin de juger du bien-fondé de votre requête.

A priori, je ne suis pas opposé à vous donner une nouvelle fois des facilités, mais voudrez bien admettre que je connaisse les motifs de votre demande.

Au moment du déménagement, je vous viendrai en aide, dans les conditions que j'ai établies avec d'autres couples dans votre situation.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

13 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 108/CAB
MB - AL

Madame ALFRED Nathalie
H.L.M. Gamot n° 25
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 mars 1970, et après avoir pris bonne note des motifs de votre requête, je demande au Service compétent du Ministère de l'Intérieur de me faire savoir la conduite à tenir pour les difficultés que vous m'exposez.

Je vous ferai parvenir, dès reçu de ces précisions, leur résultat.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

13 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

n° 107/CAB
MB - AL

à

Madame KASPARIAN
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Madame,

En date du 13 mars 1970, je vous ai remis la correspondance de M. le Proviseur du Lycée Nationalisé d'Aiguillon qui vous était adressée, sous mon couvert, et qui se rapportait à votre fille Françoise, élève de 4 ème.

En effet, votre fille avait déjà fait l'objet de remarques défavorables du Proviseur du Lycée, et il avait été admis entre vous et lui, que la première incartade ferait l'objet du départ de votre fille de cet Etablissement.

Vous voudrez bien prendre des dispositions pour recueillir Françoise à votre foyer à partir du samedi 14 Mars à midi, et par ailleurs, venir à mon Bureau avec votre fille, le lundi 16 à 10 heures. Nous verrons ensemble la conduite à tenir pour l'admission dans un autre Etablissement de cette jeune adolescente.-

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 106/CAB

I N F O R M A T I O N

O B J E T : DISTRIBUTION DE CHARBON?

Une distribution de charbon aura lieu ce jour

JEUDI 12 MARS 1970 à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 12 mars 1970

Le Directeur



M. BOUCHET.

11 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 105/CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 mars 1970, se rapportant à la situation du ménage DE LA FLORE qui avait déjà fait l'objet d'une correspondance précédente.

Vous m'avez fait savoir qu'il était indispensable d'être en possession de la copie du titre de pension vieillesse, nouvellement attribuée à M. DE LA FLORE pour apprécier le bien-fondé de la réclamation que je vous ai transmise le 25 février dernier.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir trouver en annexe la photocopie des documents qui vous sont nécessaires et j'espère que vous pourrez ainsi prendre une décision pour les époux DE LA FLORE, particulièrement méritants et digne d'intérêt.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

Sainte-Livrade le 11 Mars 1970

N° 104/CAB
MB - AL

NOTE

Dans la récente catastrophe du sous-marin Eurydice, l'une des victimes appartenait à une famille fort bien connue de la Cité.

Il s'agissait du jeune Victor DENISSOV dont la mère, récemment éprouvée par le décès de son mari, réside à Sainte-Livrade Cité.

Comme vous, mes collaborateurs et moi-même sommes profondément affectés par cette tragique disparition et nous nous inclinons devant le malheur qui vient de frapper la famille DENISSOV.

L'amicale des anciens de la Marine de Ste-Livrade et de Villeneuve est en train d'organiser une manifestation au Monument aux Morts de la Commune de Ste-Livrade, le Dimanche 15 mars à 11 heures.

Un dépôt de gerbes marquera notre souvenir au jeune disparu et à ses camarades.

Je souhaite que la plupart des hébergés de la Cité puissent se joindre aux Autorités qui organisent cette manifestation dans un moment aussi pénible.

Des moyens de transport seront mis à la disposition des personnes voulant effectuer le déplacement.

M. BOUCHET.

11 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 103/CAB
MB - AL

Monsieur MONNIER
Fondation John Bost
24 - LA FORCE

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire parvenir au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade, un certain nombre de colis renfermant des vêtements qui seront distribués par le Service Social aux familles les plus nécessiteuses.

Je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour votre geste de solidarité qui sera, j'en suis certain, fort apprécié par les bénéficiaires.

Vous renouvelant mes sentiments de gratitude, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

11 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 102/CAB/MB - AL

Monsieur de la FLORE Marie Louis
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver jointe une photocopie de la lettre que M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale vient de me faire parvenir, à la suite de la requête que je lui avais présentée à votre bénéfice pour un examen de vos droits, pour obtenir le régime le plus avantageux à la suite de la perte de ressources que vous constatez présentement au moment de l'attribution d'une pension de la Sécurité Sociale.

Il m'est demandé de fournir, le plus tôt possible, la photocopie du titre de pension vieillesse établi par la C.N.A.V. des Travailleurs salariés en votre faveur.

Vous voudrez bien, en conséquence, vous présenter à mes Services pour que les instructions de M. le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale soient suivies.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

10 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 101/CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai eu le regret de vous rendre compte de ce que l'une des victimes à la catastrophe de l'Eurydice était le fils de l'une des familles hébergées dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade.

Il s'agissait du jeune Victor DENISSOV, âgé de 21 ans, et ayant le grade de quartier maître.

Sa mère, veuve, réside à la Cité et est fort honorablement connue et appréciée par son voisinage et les responsables. Un second fils âgé de 15 ans complétait ce foyer et se trouve actuellement dans un Etablissement scolaire à Bordeaux.

Mme DENISSOV a été conviée par les autorités maritimes de Toulon à participer à la cérémonie religieuse organisée dans cette ville le 10 Mars 1970 et elle s'y est effectivement rendue. De plus, l'amicale des anciens de la marine de l'arrondissement organise, en liaison avec la municipalité de Ste-Livrade, une manifestation au monument des Morts de cette dernière localité le Dimanche 15 mars à 11 heures.

Si vous aviez des consignes particulières se rapportant à une conduite à tenir envers Mme DENISSOV, douloureusement frappée, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les faire connaître.

Par ailleurs, j'ai demandé à Mme DE CACQUERAY, Assistante de la Cité, de suivre de très près la situation administrative de Mme DENISSOV à la suite du décès de son fils et pour l'application de la législation en vigueur dans le cas qui l'intéresse.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

10 MARS 1970

n° 100 / CAB
AL

Je soussigné, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE SUR LOT,

nomme : Mademoiselle R E Y Monique

aux fonctions de vaguemestre, elle sera habilitée à retirer au Bureau de Poste de Ste-Livrade, les correspondances ordinaires, chargées ou recommandées, les mandats adressés au Centre d'Accueil de Sainte-Livrade.

En cas d'absence de Mademoiselle REY Monique, Monsieur WEISS Michel, remplira éventuellement les fonctions de suppléant.

Fait à Sainte-Livrade le 10 Mars 1970
Le Directeur de la Cité d'Accueil

CITE D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT Le Directeur

M. BOUCHET

9 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 99 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7ème)

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la différence que vous pourrez constater entre les effectifs du mois de Janvier et ceux de février 1970.

La diminution enregistrée correspond au départ de jeunes garçons et filles, maintenant au travail depuis plusieurs mois et d'une manière régulière. Je n'avais pas, auparavant, fait apparaître la diminution des effectifs au fur et à mesure des départs, car je voulais m'assurer de la stabilité de ces reclassements professionnels. La période de placement est à considérer depuis le 1er janvier 1968.

Je joins une liste nominative des jeunes garçons et filles avec leurs nouveaux lieux de travail et de résidence et je n'ai retenu que ceux qui sont partis en dehors du Département, considérant que les jeunes ayant trouvé un emploi à proximité de la Cité, dans le Département de Lot et Garonne, font encore partie du foyer dans lequel ils continuent à vivre.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

LISTE DES JEUNES GARCONS ET FILLES
RAYES DES CONTROLES DE LA CITE D'ACCUEIL

Noms et prénoms	Lieu de travail
BEAUQUESNE Jean Louis	S.N.C.F. PARIS
CASSIM Douhamed	PARIS
HANNOTEAUX Jacky	Service Militaire
NGUYEN VAN SANG Auguste	Militaire
VANDJOUR Léon	Militaire de carrière
CROUZIER Gérard	Paris
BOUILLON Michel	S.N.C.F. AGEN
BOCCHECIAMPE François	Toulouse
APRETNA Hélène	Bordeaux
GEORGES Christiane	Paris
LE VAN RA Augine	Lyon
MAUBEUGE Marcelle	Toulouse
MONTECEMY Jacqueline	Paris
ARGENOUL Jean Louis	Service Militaire. S'est installé à Ste-Livrade après son mariage.
BEDOUET Joseph	Militaire de carrière
BOUKRISS Raymond	Paris
CAZES Edmond	Militaire carrière
MERLET Michel	Service militaire auparavant travaillait à PARIS
VAUDIAU Claude	Paris
ALLARD Jean Paul	militaire de carrière
COURSIER Emilienne	Travaille à Paris
MAHARIBATCHA Odette	Paris
MODESTE Eugénie	Paris
BAWARD Isabelle	Paris
PHILIPPE Juliette	mariée - PARIS
TO VAN TRANG Madeleine	commerçante à Ste-Livrade
VANDJOUR Alice	travaille à Paris
APOSTOLI Noël	peintre en bâtiment à AGEN
ARNOUX Michel	Paris
BONIN Bruno	travaille à Marseille
GEORGES Michel	Paris
GILLARD Joseph	Toulouse
HELLMUTH Roger	S.N.C.F. à NANTES
MANGEL Roger	Paris
LECHEVERD Yvette	Paris
MAHARIBATCHA Hélène	Paris
MOHAMED Jacqueline	Paris
MONTECEMY Christiane	Paris

Noms et prénoms	Lieu de travail
MAILLE Guy	Paris
LEGRAND André	Paris
VANDJOUR Fatima	Paris
CAZES Henri	Professeur à AGEN
TO VAN TRANG Auguste	militaire en Allemagne
LECRENN Marie Rose	Etudiante à Toulouse
LOUIS Hélène	mariée - travaille atelier Housty CAFI Ste-Livrade
THIBAUT Honorine	Paris
LEPINE Marguerite	Etudiante Toulouse
COLLIN Madeleine	Paris
THIBAUT René	Paris
HELLMUTH Philippe	Ste-Livrade - marié
LAMONTAGNE Guy	marié
CHAU Alain	militaire de carrière
MUTOS Hélène épouse CHAU	travaille Atelier Housty
3 ENFANTS CHAU	

6 Mars 1970

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

n° 98/ CAB
MB - AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade à la date du 28 février 1970

Réf: V/lettre PMS3 n° 948 du 5.9.1969

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: ~~1968~~

28 Février 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	22	20	22	127	194
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	1	24	13	21	51	111
-Veuves de guerre.....				10		16	26
-Autres veuves.....				37	9	73	119
-Femmes Abandonnées.....				29	4	70	103
- Aptes au Travail	26	19	14	8	7	57	131
ToTaUx:.....	29	21	61	117	64	394	686

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 . SAINTE-LIVRADE

(-)RRIVEES & ( )EPARTS

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
NEANT								
ToTaUx du mois:								0
ToTaUx depuis début année:								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
Ayant un emploi hors du Département	Rayés des contrôles du Centre					27	25	52
ToTaUx du mois:						27	25	52
ToTaUx depuis début année:			1			27	25	53

Le Directeur du Centre

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE ☆ LOT-ET-GARONNE

Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 28 FEVRIER 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
178	29	21	2	30	29	14	123	44	12	89	69	35	6	80	67	36
	29	21	2	30	29	14	123	44	12	89	69	35	6	80	67	36
178	50		61			181			205				189			

Célibataires : 50
Mariés : 242
Enfants : 394
Total . . . 686

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

AVIS DE DECES

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade a le regret de vous faire part du décès de Madame MOHAMED Ally née NGUYEN THI HOAN survenu à l'âge de 66 ans.

Les obsèques auront lieu ce jour : Lundi 9 mars 1970 à 16 heures.

Sainte-Livrade le 9 Mars 1970

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE STE LIVRADE

Destinataire : M. KHOUDOLEI Boris
26 rue Nationale
92 - BOULOGNE

TELEGRAMME

Transmis le Jeudi 5 Mai à 17 h 55.

TEXTE : Victor DENISSOV parmi les victimes de l'Eurydice. STOP
Sa mère vous demande de la rejoindre à Ste-Livrade
dans les meilleurs délais.

signé: DIRECTEUR CITE D'ACCUEIL

Vu
OK

5 Mars 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

97/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade

Quatorzaine du 25.2.1970 au 4.3.1970

1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. BOUCHET.

4 Mars 1970

ATTESTATION

n° 96 / CAB
AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade soussigné, certifie que Madame NGUYEN THI BAY épouse GAUTRONNEAUX Lucien est hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot depuis le 5 Mai 1956.

Attestation délivrée à Mme GAUTRONNEAUX pour servir et valoir ce que de droit .-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Mars 1970

Monsieur MELCHER J.
Fabrique de Chaises
47 - VERTEUIL D'AGENAIS

n° 95/CAB/
AL

Bulletins de renseignements individuels
- REGIME RETRAITE -
concernant :

En retour - imprimés dûment remplis et signés par les intéressés.

Mme HANNOTEAUX	1
Mme HELLMUTH	1
Mme BOUQUET	1
Mme GENIN	1
Mme TRINH THI MAO	1
Mme SINNAH	1
Mme LOMET	1
Mme NICOLAS	1
Mme HOGAN	1
Mme AROKION	1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 94 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Mademoiselle HENRY, assistante sociale auprès du Consulat Général de France à Saigon, a fait parvenir à Mme de CACQUERAY assistante sociale de la Cité d'Accueil une lettre dans laquelle, entre autre chose, elle désire connaître les conditions d'hébergement en France pour certaines familles susceptibles de quitter le Vietnam.

Je ne puis donner à Mme de CACQUERAY les éléments devant lui permettre d'établir une réponse et c'est pour cela que je me permets de vous transmettre la lettre jointe afin que vous puissiez décider de la suite à donner.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-S-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

3 Mars 1970

NOTE

à

n° 93 /CAB/SF
MB - AL

Madame l'Assistante Sociale
C.A.F.I. - SAINTE LIVRADE

-=-=-

J'ai pu vérifier que Mmes DURBAN, LOUIS et SIVA, employées à l'Usine COPLOT de Ste-Livrade, pouvaient bénéficier de la législation de droit commun pour obtenir l'attribution par la Caisse des Allocations Familiales de l'allocation de salaire unique.

En effet, ces personnes totalisant maintenant plus de six mois consécutifs de travail, peuvent présenter un dossier à la Caisse des Allocations Familiales pour percevoir le salaire unique qui, jusqu'à ce jour, leur était versé à titre exceptionnel par notre Ministère de tutelle, les conditions légales pour l'ouverture des droits n'étant pas réalisées.

En conséquence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir inviter les intéressées à faire prendre par leur employeur les dispositions devant leur permettre la perception de l'avantage en question. Il serait souhaitable que vous les aidiez dans les démarches à entreprendre.

Par ailleurs, vous voudrez bien préciser aux familles DURBAN, LOUIS et SIVA qu'ayant un moyen légal à leur disposition, pour l'ouverture de leurs droits, je ne pourrais plus leur verser l'allocation de salaire unique à titre exceptionnel provenant de crédits ministériels.

Vous voudrez bien me tenir informé de l'avancement de cette affaire.-

Le Directeur,

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 92/ CAB/MB
AL

Monsieur le Maire de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur le Maire,

Vous aviez bien voulu attirer mon attention sur la situation de M. et Mme HENON, épiciers actuellement installés à la sortie de la Cité d'Accueil et qui désirent être autorisés à exploiter leur commerce à l'intérieur de celle-ci, devant rendre libre le terrain qu'ils occupent présentement.

Au mois de novembre 1969, les services ministériels assurant la gestion des Cités d'Accueil, avaient fait connaître leur avis défavorable pour une implantation sédentaire, tout en permettant des tournées sur le territoire de la Cité.

Cette solution ne semble pas satisfaire les intéressés, qui ont à nouveau fait appel durant le mois de février 1970. Une nouvelle fois, M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population a confirmé sa décision précédente.

Par même courrier, je viens d'informer M. et Mme HENON de la situation actuelle. Je me suis permis de leur faire part d'une solution dont nous avions esquissée la possibilité ensemble et qui tendait à permettre l'installation du commerce des époux HENON sur le terrain du camp " des Espagnols " avec un créneau ouvert vers la Cité. Je leur ai également demandé de me faire connaître leur sentiment sur cette seconde proposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiment distingués.-

M. BOUCHET.



Nº 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

3,00

2857

contre-remboursement

nature de l'objet

LR

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Mr et Madame Henon
Epiciers
à 47 - Ste Livrade

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

2 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur et Madame HENON
Epiciers
47 - SAINTE LIVRADE

nº 91 / CAB
MB - AL

Monsieur, Madame,

A la suite de la nouvelle requête que vous m'aviez fait parvenir, et qui se rapportait à l'obtention d'une autorisation d'implantation sédentaire à l'intérieur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, en vue de l'exercice du commerce d'épicerie que vous exploitez actuellement à la sortie immédiate de la Cité, j'ai l'honneur de vous faire tenir une copie de la réponse qui m'a été communiquée par le Service de M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population.

Il resport que la décision initiale dont vous avez eu connaissance, en novembre dernier, ne peut être modifiée. Néanmoins, pour vous être agréable, je me permets de vous suggérer un aménagement possible en liaison avec les Services Municipaux de Ste-Livrade et qui pourrait être réalisé dans les conditions suivantes :

Votre implantation pourrait se faire à l'intérieur du camp dit " des Espagnols " et jouxtant la Cité. Je ne verrai pas d'inconvénient à ce qu'une brèche qu'il appartiendrait de délimiter dans la clôture actuelle soit établie, afin de vous permettre de présenter votre éventaire aux ressortissants de la Cité.

Vous voudrez bien me donner votre sentiemmt sur cette dernière proposition.

Je vous rappelle également que dans sa réponse du 4 novembre 1969, M. le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Population m'indiquait qu'il ne s'opposait pas, par contre, à votre venue dans la Cité comme marchand ambulant, c'est à dire faisant des tournées à l'aide d'un véhicule.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentuments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Mars 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur ARGOUIN Roger
SERIGNAC SUR GARONNE

n° 90/CAB
MB - AL

Monsieur,

Vous avez sollicité par mon intermédiaire, la révision du contrat de location de la villa qui vous appartient à Sainte-Livrade et qui est utilisée comme logement de fonction au Médecin Chef des Dispensaires des Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade.

Vous requête a été présentée au service compétent de l'Action Sanitaire et Sociale de Lot et Garonne qui, après avoir reconnu le bien-fondé, a consenti à l'établissement d'un nouveau contrat portant la modification du loyer comme vous le souhaitiez.

Vous voudrez bien trouver en annexe trois exemplaires de ce nouveau document et je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'en retourner deux, après les avoir revêtus de votre signature, précédée de la mention " LU et APPROUVE ", le troisième exemplaire restant à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

N° 517

RÉCÉPISSÉ D'UN ENVOI RECOMMANDÉ

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

3,

2858

contre-remboursement

nature de l'objet

LRAR

LOT-ET-GARONNE

à remplir par l'expéditeur à l'encre, sans rature, ni surcharge

DESTINATAIRE : Monsieur ARGOUIN Roger
47 Serignac sur Garonne
à

ATTENTION : INDIQUEZ VOS NOM ET ADRESSE SUR L'OBJET. *Vous éviterez qu'il soit transmis au Centre des Recherches du Courrier en cas de non-distribution.*

POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Voir NOTA au verso.

25 Février 1970

n° 89/CAB
MB - AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot, soussigné, certifie que Monsieur MAZIERE André est employé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade en qualité d'Animateur de la Maison des Jeunes et qu'il est logé dans un appartement réservé au personnel de la Cité d'Accueil.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE — LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 88 / CAB
MB - AL

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P. 3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 février 1970, se rapportant au logement des travailleurs saisonniers d'une Usine de Sainte-Livrade, dans un bâtiment implanté à la Cité d'Accueil.

Les actuels locataires du bâtiment le plus proche des limites du camp dit " des Espagnols " ont été avisés par mes soins de la mesure d'évacuation dont ils faisaient l'objet.

Leur réaction dans l'ensemble a été celle du mécontentement, en raison du changement de leurs habitudes et de la perte des aménagements qu'ils avaient entrepris, depuis leur installation à cet endroit.

Dans la mesure du possible, j'ai essayé de laisser choisir par les intéressés leur nouveau logement parmi ceux disponibles dans la Cité.

Deux familles, néanmoins, résistent à tout arrangement et montrent beaucoup de réticences pour suivre les consignes dont je leur ai fait part.

Il s'agit de M.M. BOUZAC et THIBAUT, quoique le dernier nommé semble animé d'une meilleure compréhension que le premier. En effet, M. BOUZAC se déclare trop attaché à son logement et au jardin qui en dépend pour envisager un déménagement.

../..

L'un et l'autre m'ont demandé de vous faire parvenir leur requête motivée. Je me suis permis d'accéder à ce voeu, tout en réservant un changement de décision de votre part. Mais peut-être, qu'une lettre personnelle à ces deux personnes, émanant de votre autorité leur apporterait la preuve tangible de la nécessité d'obtempérer.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

25 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 87/CAB
MB - AL

Monsieur le Maire
de la Commune
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me faire parvenir un souhait émis par l'Usine COPLOT, implantée dans votre localité, qui doit recevoir des travailleurs étrangers durant la prochaine saison maraichère et qui désirait pouvoir les héberger dans un bâtiment de la Cité.

J'avais fait savoir à mon administration de tutelle ce projet, afin de recueillir des instructions concernant cette affaire. Par une lettre datée du 17 février 1970, et dont vous voudrez bien trouver une photocopie, il est donné un accord de principe pour le logement de ces travailleurs.

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir inviter la direction de l'usine COPLOT de prendre contact avec moi-même pour mettre au point la procédure qu'il y a lieu d'engager, en vue de la mise à sa disposition d'un bâtiment.

Par ailleurs, je ne vous cacherai pas que les actuels locataires du bâtiment à rendre libre ont accueilli dans l'ensemble avec mécontentement la mesure d'évacuation dont ils font l'objet. Néanmoins, un certain nombre ont bien voulu être compréhensifs et suivre mes directives. Par contre, deux d'entre eux, M.M. BOUZAC et THIBAUT se déclarent prêts à employer tous les moyens, même ceux de la force publique et de la plubicité journalistique pour manifester leur carence.

J'ai essayé de les amener à un comportement plus raisonnable, mais sans succès apparent. Il serait souhaitable que vous appuyez dans ce sens mes démarches.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 86/CAB
MB/AL

Monsieur le Directeur Départemental
du Travail et de la Main d'Oeuvre
Cité Administrative Lacuée
47 - A G E N

Un jeune garçon, M. Jean FERNAND, actuellement hébergé avec sa famille à Sainte-Livrade, avait été inscrit il y a plusieurs mois pour être admis dans la Section carrelage du Centre de Caudéran.

En date du 15 janvier 1969, ce futur stagiaire vous faisait savoir qu'il était exempté du Service Militaire et en retour, vous l'informiez qu'un délai d'un an était nécessaire à son entrée en F.P.A.

Ce délai se trouvant dépassé, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la date approximative de l'admission de Jean FERNAND au Centre de CAUDERAN.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

25 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 85/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
de l'Action Sanitaire et Sociale
47 - A G E N

Monsieur de la FLORE, hébergé à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, m'a demandé de bien vouloir vous faire parvenir la lettre jointe qu'il a établie à votre intention.

Par cette correspondance, l'intéressé tient à signaler la situation désavantageuse qu'est devenue la sienne après qu'il eut bénéficié du système de retraite vieillesse de la Sécurité Sociale.

En effet, lorsqu'il était bénéficiaire du régime d'aide sociale, ses ressources se trouvaient supérieures aux différentes allocations qu'il percevait alors.

Afin de pouvoir renseigner utilement l'intéressé sur ses droits, je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'indiquer s'il peut opter pour le régime qui lui est le plus favorable et dans l'affirmative, quelles sont les modalités à remplir.

CITE D'ACCUEIL – STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Février 1970

Monsieur le Président
du Bureau d'Assistance Judiciaire
47 - A G E N

84/CAB
AL

Récépissé convocation au Bureau d'Assistance Judiciaire concernant Mme KISSE Maria 1

En retour après signature de l'intéressée.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - ST-EMRAD - ST-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

24 Février 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

n° 83/CAB
AL

Accusés de réception - Aide Médicale
concernant :

FENTON D'ANDON	1
GAZE Alexandre	3
LOUIS Louis	3
Vve LUET	1
LUONG NHU TRUAT	1
PHAM THI HOA	1
SIVA Sadassivame	1
THIBAUT Arthur	2
Vve LOMET	1
LAPORTE née SAINT JEAN	1
Vve PRUNETA	1
SINNOURETTY Joseph	1
	17

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Février 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

8d/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs
d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade
Quatorzaine du 11/2/1970 au 18/2/1970 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Février 1970

AUTORISATION

81/CAB
AL

Madame GUERMYET Marie, hébergée à la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR LOT, est autorisée à s'absenter du 21 Février au 31 Mars 1970 pour se rendre à PARIS chez ses enfants.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

19 Février 1970

ATTESTATION

n° 80 / CAB

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-sur-Lot certifie que Monsieur GEORGES Louis doit quitter le logement qui lui avait été attribué à titre gracieux par le Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population, pour les raisons suivantes :

Monsieur GEORGES étant devenu salarié, ne peut plus prétendre à un logement gratuit, réservé de droit aux personnes sérieusement handicapées physiquement ou âgées et totalement démunies de ressouces.

Depuis plus d'un an, il fait l'objet d'une mesure d'expulsion de la Cité.

Attestation délivrée à Monsieur GEORGES Louis, pour servir et valoir ce que de droit .-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 79 / CAB

I N F O R M A T I O N

O B J E T : DISTRIBUTION DE CHARBON.

Une distribution de charbon aura lieu ce jour

JEUDI 19 FEVRIER 1970 - à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 19 Février 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ CITE D'ACCUEIL
Le Directeur

18 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 78 / CAB
MB - AL

Monsieur le Président
du Comité d'Entraide aux Français Rapatriés
Ministère des Affaires Etrangères
36 Boulevard de Latour-Maubourg
75 - PARIS (7 ème)

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me faire parvenir une liste de personnes rentrées du Vietnam entre 1962 et 1964 et pour lesquelles vous êtes à la recherche de renseignements, quant à leur résidence actuelle.

Seulement deux chefs de famille ont été reconnus par mes Services comme ayant pendant un certain temps résidé dans la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade, les adresses qu'elles ont donnés au moment de leur départ sont mentionnées sur la fiche jointe.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles, et je vous prie d'agréer, Monsieur, le Président, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. DEVIENNE Louis
a quitté Ste-Livrade
le 24.2.1964

: 4 rue Cartier Bresson
(Eglise Luthérienne)
PANTIN (Seine)

M. TIETAVANI Marcel
a quitté Ste-Livrade
le 26.10.1964

: Centre d'Accueil
de NOYANT D'ALLIER
(Allier)

18 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 77 / CAB
MB - AL

Madame CACOUAULT Michèle
Place Aristide Briand
33 - SAINTE FOY LA GRANDE

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 janvier 1970, je ne vois à priori aucun empêchement à ce que vous essayez de monter des cours de danse dans la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, chaque samedi après-midi.

Si vous voulez bien, nous considérerons une première période de trois mois, à partir de l'ouverture de vos cours, pour juger du maintien ou de la fermeture de ceux-ci.

Je vous rappelle que le recouvrement des paiements que vous réclamerez aux participants vous incombera en totalité, et qu'il ne saurait être question de l'intervention de l'administration dans cette affaire. Il en est de même, pour le maintien d'une bonne discipline au moment du déroulement de vos séances.

Par ailleurs, si le maintien des cours projetés, devait être envisagé, il serait utile alors de conclure un contrat avec le Service des Domaines pour la régularisation de la mise à votre disposition dans le cadre de l'Etat, du local utilisé. Un loyer minime, sans doute, mais effectif vous serait alors réclamé.

Avant de lancer toute publicité pour cette affaire, je vous demande de bien vouloir me rencontrer afin de mettre au point les questions particulières qui nous intéressent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 76/ CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
des Postes et Télécommunications
47 - VILLENEUVE-S-LOT

Monsieur,

J'ai la charge de gérer les Centres d'Accueil de Bias et Ste-Livrade, qui, dans un cas comme dans l'autre, servent à l'hébergement de rapatriés d'A.F.N. et d'I.C.

Les deux Cités se trouvent à une certaine distance de Centre plus important, Villeneuve pour Bias et Ste-Livrade pour la Cité. Néanmoins, les hébergés sont amenés à avoir besoin de lancer des appels téléphoniques dans la région, parfois plus loin. Jusqu'à ce jour, je permettais occasionnellement aux hébergés d'utiliser les installations propres aux Centres pour les appels régionaux, ceux dépassant le département étant donnés par la poste du Département le plus proche.

Néanmoins, la demande devenant de plus en plus importante, et d'autre part, mes crédits de fonctionnement étant réduits, je suis amené à limiter l'utilisation du téléphone, et en particulier à interdire les appels des particuliers.

Pour faire en sorte que les hébergés puissent, néanmoins, lancer les communications téléphoniques au moins régionales, dont ils manifestent le besoin, ne serait-il pas possible d'installer dans chaque Cité un genre de poste fixe, fonctionnant au moyen de jetons et laissé à la disposition du public.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer dans quelles conditions, une telle installation est réalisable, si toutefois elle l'est.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

CITE D'ACCUEIL - STE LIVRADE
Le Directeur

M. BOUCHET.

18 Février 1970

n° 75 / CAB
MB - AL

NOTE DE SERVICE

Les crédits mis à ma disposition cette année pour permettre le fonctionnement des installations du Centre ont été réduits dans l'ensemble, et la rubrique intéressant les frais de téléphone a subi une réduction de près de 50 %.

Ceci m'amène à demander à chaque personne devant utiliser le téléphone pour le service, de faire en sorte que l'appel téléphonique qu'elle lance est bien fondé et absolument indispensable.

Il faut éviter de considérer le téléphone comme un moyen de facilité, mais plutôt le juger comme un moyen de régler les affaires urgentes; parfois les questions de service peuvent et doivent être traitées par courrier normal, avec autant de satisfaction.

J'espère que chacun comprendra l'importance que j'attache à ce que ces directives soient suivies avec discernement.-

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD
Le Directeur
01

17 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 74/CAB
AL

Maître Roger MATHIEU
Avoué
8 Place Armand Fallières
47 - A G E N

Maître,

Par lettre en date du 4 février dernier, vous m'avez demandé de bien vouloir intervenir auprès de Mme SAVERY pour qu'elle règle les frais d'une procédure que vous avez engagée et qui est terminée à ce jour.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Mme SAVERY est actuellement absente de la Cité d'Accueil et qu'elle ne tardera pas à rentrer.

Dès son retour, je la convoquerai pour faire le point avec elle sur cette affaire et je vous tiendrai informé.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT - Le Directeur

17 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 73 / CAB
AL.

Compagnie des Chargeurs Réunis
1 Allée Chartres
33 - BORDEAUX

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des affiches et dépliants que vous avez bien voulu m'adresser, suite à ma lettre du 30 janvier dernier.

Je vous remercie bien sincèrement pour votre envoi, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

17 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 72/CAB
MB - AL

Ambassade de l'Inde
15 rue Alfred Dehodenca
75 - PARIS (16 ème)

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre envoi d'affiches à la suite de la demande que je vous ai présentée. Je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements pour la rapidité avec laquelle vous avez bien voulu me donner satisfaction et aussi pour la qualité de ces panneaux que je trouve d'un goût très sûr.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

17 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 71 / CAB
MB - AL

Monsieur le Directeur
du Lycée Technique
5 Place Verdun
47 - A G E N

Monsieur,

Le jeune SINNOURETTY Raoul, ancien élève de votre Etablissement, pourrait être accueilli dans un Lycée du Département de la Dordogne, afin d'y reprendre ses études actuellement interrompues.

Dans le but de constituer le dossier que mes services devront présenter à ce nouvel Etablissement d'accueil, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'adresser une attestation faisant foi de la présence de SINNOURETTY Raoul dans votre Lycée durant ces derniers temps, ainsi que l'appréciation d'ensemble.

Le dossier scolaire de l'intéressé sera alors demandé, je pense, par le nouveau Directeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

16 Février 1970

Monsieur MELCHER
Fabrique de Chaises
47 - Verteuil d'Agenais

70/CAB
AL

Fiches de renseignements concernant
Mme PHAM THI Y - Mme LE THI KHANH - Mme BALLOUX

3 Suite à votre lettre du 13 février 1970

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

Nom	:	Vve BALLOUX
Nom et prénom de jeune fille	:	SAO - SY
Date de naissance	:	14 septembre 1923
Lieu de naissance	:	LUANG - PRABANG (LAOS)
Situation de famille	:	Veuve - 4 enfants à charge
Nationalité	:	française (par mariage)
Sécurité sociale :	:	
N° allocations familiales	:	
Entré le	:	1.12.1969
Adresse	:	C.A.F.I. STE LIVRADE (47)

Nom et prénom	:	LE THI KHANH
Date de naissance	:	1907
Lieu de naissance	:	VIETRI (Vietnam)
Situation de famille	:	célibataire - sans enfant à charge
Nationalité	:	Vietnamienne
Sécurité Sociale	:	25 04 07 47 0790
Entré le	:	1.12.1969
Adresse	:	C.A.F.I. STE LIVRADE

Nom et prénom	:	PHAM THI Y
Date de naissance	:	20 Octobre 1918
Lieu de naissance	:	NINH - BINH (Vietnam)
Situation de famille	:	célibataire - 1 enfant à charge
Nationalité	:	Vietnamienne
Sécurité Sociale	:	2 18 10 99 243 020
n° allocations familiales	:	3 18 47 0699 (Caisse agricole)
Entré le	:	1.12.1969
Adresse	:	C.A.F.I. STE LIVRADE

15.2.70

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

EFFECTIF

	16 / 20		21 / 30	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Poursuivant leurs études	64	52	6	5
Faisant leur service Militaire	4		3	
Occupant un emploi	10	24	5	9
En F.P.A.	2		1	
Sans emploi	8	11	11	5
	88	87	26	19

CIPE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

E T A T DES R E S S O U R C E S

moins de 231,00 Fr	231,00 à 350,00 Fr	351,00 à 500,00 Fr	plus de 500,00 Fr
98	21	12	47
55 %	12 %	7 %	26 %

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

ANNEE : 1969

	DEPARTS	ARRIVEES	NAISSANCES	DECES
5 familles	: 15 personnes	0	4 garçons	2 hommes
			1 fille	2 femmes
			5 enfants	4 personnes

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

E F F E C T I F AU 15. 2.1970

	0 à 15 ans	16 à 20 ans	21 à 30 ans	31 à 40 ans	41 à 60 ans	plus de 60 ans
Garçons	117	88				
Filles	101	87				
Hommes			26	4	30	30
Femmes			19	15	123	45
	218	175	45	19	153	75

178 Familles :
- Hommes = 90
- Femmes = 202
- Garçons = 205
- Filles = 188

ToTal = 685 personnes

12 Février 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE

n° 69/CAB
AL

Accusés de réception de notification
décision de la Commission Départementale
concernant :

ALLARD Solange	1
ALBERT Hélène	1
APRETNA Jeannette	1
COURSIER Marthe	1
DE LA FLORE Marie	1
DURBAN Marie Noëlle	1
KASPARIAN Gilbert	1
LAMY Joséphine et Jacqueline	1
LUONG NHUT TRAUT	1
SAUNIER née TRINH THI TAM	1
FRECHE Henriette	1
	11

En retour après signature des intéressés.

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - STE LIVRADE (47)
Le Directeur

M. BOUCHET.

12 Février 1970

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

N° 68/CAB
AL

- Situation des Effectifs de la Cité d'accueil de Sainte-Livrade à la date du 31 JANVIER 1970

Réf:V/lettre PMS3 N° 948
du 5.9.1969

3

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT - Le Directeur

M. BOUCHET.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

SITUATION DES EFFECTIFS

à la date du 31 Janvier 1970

NOMBRE DE FAMILLES	CELIBATAIRES		MARIES						ENFANTS							
			Hommes			Femmes			Garçons				Filles			
	H	F	20/40	40/60	+ 60	20/40	40/60	+ 60	0/4	5/14	15/18	19/20	0/4	5/14	15/18	19/20
179	14	14	2	30	28	22	127	31	18	101	75	54	11	95	72	44
	14	14	2	30	28	22	127	31	18	101	75	54	11	95	72	44
	28		60			180			248				222			

Célibataires : 28
Mariés : 240
Enfants : 470

Total . . . 738

Le Directeur de la Cité d'Accueil

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

/-/ ARRIVEES & /_/ EPARTS

ARRIVEES

PROVENANCE	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
/N/ E A N T								
ToTaUx du mois:								0
ToTaUx depuis début année:								

DEPARTS

DESTINATION	MOTIF	Célib	Ch Fam	Parents	Femmes	Enfants G	Enfants F	ToTaUx
STE LIVRADE	DECES de M. COSTA Ernest		1					1
ToTaUx du mois:			1					1
ToTaUx depuis début année:								1

Le Directeur du Centre

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL ☆ Le Directeur ☆ STE-LIVRADE (Lot)

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE

TÉLÉPHONE 20

ETAT DES INCASABLES

A la date du: 1968

31 JANVIER 1970

MOTIFS	Célibataires		Chefs de Famille		Personnes à Charge		ToTaUx
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Femmes	Enfants	
-Mutilés.....			1		1		2
-Blessés de guerre.....							
-Infirmes civils.....	2	1	22	20	22	157	224
-Malades chroniques.....							
-Personnes âgées de plus de 55 ans	1	4	24	13	21	58	121
-Veuves de guerre.....				10		19	29
-Autres veuves.....				37	9	83	129
-Femmes Abandonnées.....				29	4	81	114
-APTES AU TRAVAIL.....ToTaux.....	11	9	13		14	72	119
ToTaUx:.....	14	14	60	109	71	470	738

Le Directeur du Centre,

M. BOUCHET

CITÉ D'ACCUEIL Ste-LIVRADE-LOT ☆ Le Directeur

RÉCÉPISSÉ DE MANDAT

M. 60

1137 D. 1,80

TOT. 61,80

STE LIVRADE 11.2.70 LOT-et-GARONNE

11 Février 1970

AIR FRANCE
Service Diffusion
20, Avenue de Verdun
94 - I V R Y

nº 67/ CAB
AL

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 10 février 1970 je vous demande de bien vouloir m'adresser les affiches réalisées spécialement pour votre Compagnie par le Peintre Georges Mathieu et pour les pays ci-après :

Hong-Kong	:	1 affiche
Japon	:	1 affiche
Inde	:	1 affiche

Je vous joins un mandat lettre de 60,00, représentant le montant de ma commande.

En vous remerciant à l'avance pour votre envoi, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

11 Février 1970

n° 66 / CAB
AL

ATTESTATION

Le Directeur de la Cité d'Accueil soussigné, certifie que Madame DE CACQUERAY Marie Thérèse, Assistante Sociale, a perçu pour l'année 1969 un salaire net de :

Janvier 1969	=	1.198,80
Février	=	1.198,80
Mars	=	1.198,80
Avril	=	1.198,80
Mai	=	1.198,80
Juin	=	1.198,80
Juillet	=	1.322,10
Août	=	1.322,10
Septembre	=	1.331,80
Octobre	=	1.359,41
Novembre	=	1.359,41
Décembre	=	1.359,41
Heures suppl.3è trimestre	=	528,99
Heures suppl.4è trimestre	=	550,21
ToTal Net	=	16.326,23 Fr

Attestation délivrée à Madame DE CACQUERAY pour servir et valoir ce que de droit.-

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT – Le Directeur

M. BOUCHET.

11. Février 1970

n°65/cab

Bizs

10 Février 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE

Cité Administrative

47 - A G E N

64 / CAB

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade Quatorzaine du 28 janvier au 14 Février 1970 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

4 février 1970

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal Départemental pour enfants
47 - A G E N

63/CAB
AL

- Récépissé concernant une convocation du jeune
Raoul SINNOURETTY

1

En retour après
signature de l'intéressé.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 62/CAB
AL

Madame MUTOS
CAFI N° J 12
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Monique BUI

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 61 / CAB
AL

Monsieur NGUYEN VAN THANH dit BAYARD
n° X 7 - CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Maurice

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 60/CAB
AL

Madame LECAS Julie
CAFI N° G 11
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Madeleine

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE
Le Directeur
☆ 1071

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 59 / CAB
AL

Monsieur CASSIM
CAFI N° W 1
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Alima

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 58 / CAB
AL

Monsieur APRETNA
CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Yvonne

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 57 / CAB
AL

Madame HANNOTEAUX
Bâtiment : U 1
CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant :

Murielle

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 56 / CAB
AL

Madame FANZY Simone
CAFI N° B 9
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Daniel

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 55 / CAB
AL

Madame KISS Maria
C.A.F.I. n° T.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : **Josiane**

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI ET DE LA POPULATION

DIRECTION DE LA POPULATION
ET DES MIGRATIONS

SOUS-DIRECTION DES PROGRAMMES SOCIAUX
EN FAVEUR DES MIGRANTS

CITÉ D'ACCUEIL DES FRANÇAIS D'INDOCHINE

47 - SAINTE-LIVRADE
TÉLÉPHONE 20

n° 54/ CAB
AL

LE 3 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame LUET
CAFI - Bâtiment H N° 6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : **Bernard**

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 53/CAB
AL

Madame FORGET Anne
CAFI N° C.6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Simon

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — ST. LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 52/CAB
AL

Madame PHAM THI Y
CAFI N° B.3
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant :

Jacqueline BLANC

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 51/CAB

Monsieur MAHARIBATCHA
CAFI N° J.11
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Jacques

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 50/CAB
AL

Monsieur MOHAMED Youssouf
C.A.F.I. N° T.6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de ~~votre~~ vos enfants : Germaine et Martine.

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 49/CAB
AL

Madame CHRISTIANE Henriette
CAFI N° T.2
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Patricia

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — St-LIVRADE-sur-LOT — Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 48/CAB
AL

Madame COURSIER Marthe
C.A.F.I. N° W.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Lucien

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 47/CAB
AL

Madame TESDEBOIS Elisabeth
C.A.F.I. N° B.7
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Paul

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 46 / CAB
AL

Monsieur LOUIS Louis
C.A.F.I. N° W.6
47 - SAINTE LIVRADE/LOT

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : René

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 FEVRIER 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 45 / CAB
AL

Monsieur SAMEL Vincent
CAFI N° D.5
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Noël

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - St-LIVRADE-sur-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 44 / CAB
AL

Monsieur SIVA Sadassivame
C.A.F.I. n° M.7
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Devi

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 43/ CAB
AL

Madame GUYEN Denise
C.A.F.I.
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : GUYEN Marie Christine

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 42/CAB
SR AL

Madame DARACHONE Inshienne
C.A.F.I. N° B.12
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Jean Jacques ALLARD

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 41/ CAB
AL

Madame ALBERT Hélène
CAFI
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Jean

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1969

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 40 / CAB
AL

Madame GENIN
CAFI N° S 6
47 - SAINTE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : Georges

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

CITÉ D'ACCUEIL - St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

2 Février 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE
47 - SAINTE LIVRADE

n° 39/CAB
AL

Liste des garçons nés en 1952	1	Transmis pour recensement et appel sous les drapeaux.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

LISTE DES GARCONS NES EN 1952

1 -	APOSTOLI Robert	30. 6.52
2 -	APRETNA Gaston	23. 8.52
3 -	CLOSONT Jean Pierre	28. 8.52
4 -	CRASBERCU Marcel	2. 8.52
5 -	GERVAIS Raymond	18. 3.52
6 -	GUICHARD Michel	13.11.52
7 -	JOLIVET Daniel	15. 1.52
8 -	KASPARIAN Gilbert	9. 4.52
9 -	LECRENN Charles	14.12.52
10 -	LEGRAND Adrien	12. 3.52
11 -	MOHAMED Robert	15. 7.52
12 -	MONTECEMY Robert	11. 1.52
13 -	NGUYEN Léon	3. 6.52
14 -	PRUNETA Michel	17. 6.52
15 -	SERRA Serge	25.12.52
16 -	SINNOURETTY Raoul	12.12.52
17 -	SIVA Georges	14.12.52
18 -	SONDIT Marcel	30.10.52
19 -	VAUDIAU Daniel	26. 1.52

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

N° 38/CAB

Madame AROKION
C.A.F.I. N° E.5
47 - STE LIVRADE

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : **Frédéric** .

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

2 Février 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 37 / CAB
AL

Monsieur CAZE Paul
C.A.F.I. N° P.5
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur, (Madame)

Vous êtes prié de bien vouloir vous présenter à mon Bureau, le JEUDI 5 FEVRIER 1970 à 15 h 00 , accompagné de votre enfant : René

Veuillez agréer, Monsieur,(Madame) mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 36/CAB
MB - AL

Compagnie des Chargeurs Réunis
1 allée Chartres
33 - BORDEAUX

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de l'Extrême-Orient.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 35 / CAB
MB - AL

Compagnie des Messageries Maritimes
12 rue Malesherbes
75 - PARIS (9 ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies reppelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de l'Extrême-Orient.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 34/CAB
MB - AL

U . T . A
3 Boulevard Malesherbes
75 - PARIS (8 ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de l'Extrême-Orient.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 33 / CAB
MB - AL

AIR FRANCE
8 avenue de l'Opéra
75 _ PARIS (1er)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de l'Extrême-Orient.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITE D'ACCUEIL — STE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 32/CAB

Ambassade Royale du LAOS
74 Avenue Raymond Poincaré
75 - PARIS (16ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL — St-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 31/CAB
MB - AL

Ambassade Royale du CAMBODGE
4 rue Adolphe Yvon
75 - PARIS (16ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 30 / CAB
MB - AL

Ambassade de l'INDE
15 rue Alfred Dehodenca
75 - PARIS (16 ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.
Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

M. ROUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 29/ CAB
MB - AL

Délégation Générale de la République
Démocratique du VIETNAM
2 rue Le Verrier
75 - PARIS

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies reppelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL ☆ Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

30 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 28/CAB
MB - AL

Ambassade du JAPON
31 Faubourg St Honoré
PARIS (8ème)

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET

29 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 27/CAB
MB - AL

Consulat Général de la République
du VIETNAM
45 rue Villiers
75 - PARIS

Monsieur,

Un certain nombre de familles, originaires de l'ancien Indochine, vivent à Sainte-Livrade, petit Canton de Lot et Garonne.

Je dirige un petit organisme où ces ressortissants de la terre du Vietnam viennent m'exposer leurs problèmes.

Afin de créer un climat propice à la mise en confiance des personnes qui s'adressent à moi, je songe à décorer les murs des locaux qui me servent de Bureaux, d'affiches ou photographies rappelant leur terre d'origine.

C'est pour cela que je me permets de m'adresser à vous, en vous demandant s'il vous serait possible et agréable de me faire parvenir des vues, affiches ou dépliants représentant les paysages les plus pittoresques de votre pays ou circonscription.

Dans le cas affirmatif, vous voudrez bien me faire savoir le montant des frais dont je vous serais redevable et que je règlerai par un moyen à votre convenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 26/CAB
MB - AL

Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
Cabinet
47 - A G E N

J'ai l'honneur de venir vous exposer les difficultés que je rencontre avec une famille hébergée à la Cité d'Accueil.

Il s'agit du jeune MARTIN Michel, né le 22.4.1948 à HANOI et qui se trouve à Ste-Livrade parce que sa grand-mère y réside comme ayant droit. Par ailleurs, la mère de ce garçon habite et travaille à Paris, mais devant les difficultés que lui a imposées son fils, elle ne se préoccupe plus de son sort.

Néanmoins, l'été dernier sur les instances de la famille, j'ai pris en considération le cas particulier de ce garçon qui promettait de suivre les conseils et la voie qu'on lui tracerait, si on lui venait en aide. Pour cela et avec l'appui de l'un de ses amis à Paris, j'avais pu faire avoir au jeune Michel MARTIN, une place en qualité de vendeur dans une quincaillerie parisienne, ainsi qu'un logement. Les problèmes matériels de son transfert dans la capitale ont été organisés par mes services.

Tout cela semblait bien convenir à l'intéressé, qui jusqu'à la fin du mois d'octobre ne devait plus me donner de soucis. A cette époque, sous prétexte du décès imaginaire de son aïeule, il a quitté son employeur et est revenu à Sainte-Livrade.

Je l'ai mis en demeure de prendre des dispositions pour rétablir sa situation et son retour à Paris. Il n'en fit rien et se contenta de s'éloigner de quelques kilomètres de la Cité. Mais depuis quelques jours, il revient à Sainte-Livrade et a occupé le logement de sa grand-mère momentanément absente. Je j'ai expulsé de cet appartement, en faisant appel aux gendarmes de Ste-Livrade. Néanmoins, je sais qu'il revient durant la nuit dans la Cité et qu'il utilise des logements devenus vides à la suite du départ de leurs locataires.

Il m'est difficile dans ces conditions de répéter journellement l'exécution de ma décision initiale. C'est pourquoi je me permets de faire appel à votre autorité en vous demandant si l'intéressé ne pourrait pas faire l'objet d'une expulsion administrative du Département et mettre les Services de Gendarmerie comme exécutant.

Le jeune MARTIN a déjà fait l'objet d'une condamnation avec peine de prison, qu'il a purgé dans le Département de Haute Garonne.

Son exemple à l'intérieur de la Cité est néfaste, d'autant plus qu'il fréquente assidûment la catégorie des jeunes les moins dispos à suivre un chemin normal.

Je le considère comme un danger pour la population dont j'ai la responsabilité.-

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-sur-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

29 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 25 / CAB
AL

Centre de Préparation des annuaires
92 - MONTROUGE

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser :

- un annuaire du département de la Charente
- un annuaire du département de la Charente Maritime

Je demande que le montant de la somme dûe soit porté sur le relevé du compte téléphonique.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

n° 1/1969

I N F O R M A T I O N

OBJET : DISTRIBUTION DE CHARBON.

Une distribution de charbon aura lieu demain

JEUDI 29 JANVIER 1969 à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 28 Janvier 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

28 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

n° 24/CAB
AL

Documentation Française
31 quai Voltaire
75 - PARIS (7è)

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir m'adresser un volume sur le DROIT : droit de la personnalité et de la famille - droit du travail et des relations sociales - droit des relations économiques - droit de la propriété - droit de la responsabilité - droit pénal.

Vous voudrez bien trouver ci-joint un mandat lettre de 5,00 Fr.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

27 Janvier 1970

CAISSE NATIONALE MILITAIRE DE SECURITE SOCIALE
Secrétariat Général - 2 ème Section
4 rue de la Banque
75 - PARIS (2ème)

n° 23/CAB
AL

- Demande d'immatriculation à la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale concernant Mme Vve SEUSSE Louis Alidor née HOANG THI THU, hébergée à la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade	1	Transmis pour immatriculation en qualité de veuve.
- Photocopie carte immatriculation au nom de M. SEUSSE Louis Alidor	1	
- Attestation du Service des pensions des Armées	1	
- Votre lettre du 20.6.69 (en retour)	1	

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

23 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

22 /CAB
MB - AL

à

Monsieur BRETTE Louis
Bâtiment n° F n° 1
C.A.F.I.
47 - SAINTE-LIVRADE

Monsieur,

Ne pouvant facilement vous rencontrer, je dois néanmoins vous faire savoir mon mécontentement à votre égard pour avoir permis dans votre foyer l'accueil de la jeune KASPARIAN Françoise.

En effet, cette jeune fille normalement pensionnaire au Lycée d'Aiguillon, a, à l'insu de sa famille, été hébergée chez vous alors qu'elle aurait dû rejoindre son établissement scolaire.

Cette manière d'agir est incompatible avec le rôle de chef de famille que vous devez tenir et je ne parle pas des conséquences juridiques qui viendraient s'ajouter à cette situation, en cas d'accident ou de maladie.

Je vous rappelle, que votre situation à l'intérieur de la Cité ne correspond plus aux statuts d'hébergés et que si votre attitude fait preuve d'indiscipline, je me verrais dans l'obligation de vous imposer dans les délais brefs, les dispositions tendant à vous réinstaller en dehors de la Cité.

D'ailleurs, cette dernière éventualité reste toujours en vigueur, et je vous engage à commencer des démarches pour régulariser votre position.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

23 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

21 / CAB
MB - AL

à

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Population
Direction de la Population et des Migrations
Sous Direction des Programmes Sociaux
en faveur des Migrants - Bureau P.3
1 Place Fontenoy
75 - PARIS (7 ème)

Monsieur le Maire de Ste-Livrade vient de me faire parvenir une correspondance dont vous voudrez bien trouver une photocopie jointe, et par laquelle il expose la situation de l'une des usines de Ste-Livrade qui doit accueillir du personnel étranger pour mener à bien son travail de conserverie.

Un problème de logement se pose au responsable de l'usine, et il s'en est ouvert au premier magistrat de la Commune, qui sollicite afin de régler les difficultés qui surgissent pour le logement de cette main d'oeuvre, la possibilité d'utiliser durant un certain temps les locaux rendus disponibles à l'intérieur de la Cité d'Accueil.

Matériellement, cette possibilité peut être réalisée, puisque je dispose d'un certain nombre de logements sans emploi. Je suis néanmoins plus inquiet, quant aux conséquences que ne manquera pas d'apporter la présence d'hommes vivant en célibataire, au milieu des familles hébergées à Sainte-Livrade.

Néanmoins, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer la conduite à tenir, car par ailleurs, il est certain que l'usine qui sollicite notre aide prend en saison beaucoup d'ouvriers et d'ouvrières parmi les hébergés de la Cité.

C'est un contexte local à étudier.-

Ste-LIVRADE-SUR-LOT - CITE D'ACCUEIL ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

22 Janvier 1970

DIRECTION DEPARTEMANTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - A G E N

N° 20/CAB
AL

- Etat nominatif et de pointage
des demandeurs d'emploi de la Cité d'Accueil de Bainte-Livrade-s-Lot
Quatorzaine du 9 au 22 janvier 1970 1

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRAD - LOT
Le Directeur

21 Janvier 1970

Monsieur JANIC Corentin
H.L.M. Dumas - Rue des Près
47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

19/CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de votre compte IPACTE pour l'année 1968 1
- Bulletin annuel de situation de votre compte IGRANTE pour l'année 1968 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Janvier 1970

Monsieur TURSAN Marcel
H.L.M. Dumas - Rue des Près
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

18/CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de compte IGRANTE année 1968, vous concernant 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Janvier 1970

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - G R A M A T (Lot)

17/CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de compte IGRANTE année 1968, vous concernant 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

21 Janvier 1970

Mademoiselle GUIGNES Rosette
n° 41 boulevard Bernard Palissy
47 - VILLENEUVE S/LOT

16/CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de compte igrante
pour l'année 1968 , vous concernant 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Janvier 1970

Monsieur REAL Jean
Route de St Chignes
46 - GRAMAT

15/CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de compte IPACTE
année 1968 , vous concernant 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT — Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Janvier 1970

Monsieur TURSAN Marcel
H.L.M. Dumas - Rue des Près
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

14/ CAB
AL

- Bulletin annuel de situation de compte IPACTE
année 1968 ,vous concernant 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

20 Janvier 1970

13

12/ CAB
MB - AL

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Madame NICOLAS Annie
7 Boulevard John Kennedy
94 - CRETEIL MONT MESLY

Madame,

Je viens de recevoir votre lettre du 19 janvier 1970 et je tiens à vous faire connaître que j'attendrai les dispositions que vous énoncez dans le dernier paragraphe de votre lettre que je considère comme des menaces incompatibles avec l'exercice de ma fonction.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.-

M. BOUCHET.

CITÉ D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

20 Février 1970

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE

47 - SAINTE LIVRADE SUR LOT

12/CAB
AL

- Accusé de réception notification aide médicale concernant M. SIMON SOUNDIRA	1	En retour après signature de l'intéressé.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Janvier 1970

Monsieur le Juge des Enfants
Tribunal Départemental pour Enfants

47 - A G E N

11 / CAB
AL

- Récépissé concernant un avis de convocation du jeune NGUYEN Léon pour le Mardi 27 janvier 1970 au Cabinet du M. le Juge des Enfants	1	En retour après signature de l'intéressé.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

19 Janvier 1970

10/CAB
AL

Allocataire : KUTER Georges

n° 021.161

Je soussigné, BOUCHET Maurice, Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT, autorise Monsieur KUTER Georges à toucher ses allocations familiales à la Cité d'Accueil de Ste-Livrade, lieu de son travail.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET

15 JANVIER 1970

Monsieur le JUGE DES ENFANTS
TRIBUNAL DEPARTEMENTAL POUR ENFANTS
47 - AGEN

9/CAB
MB-AL

- Récépissé concernant le jeune FANTON D'ANDON Daniel 1

En retour après signature de l'intéressé.

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

15 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

8/CAB/
MB-AL

à

Monsieur le Percepteur
Perception
47 - SAINTE LIVRADE S/LOT

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14.1.1970 se rapportant à la situation de M. FANTON D'ANDON Pierre, redevable auprès de votre administration d'une somme d'un montant de 345,22 Fr, à la suite d'un jugement du Tribunal correctionnel d'Agen.

L'intéressé réside effectivement à la Cité d'Accueil avec sa famille, actuellement FANTON D'ANDON est hospitalisé dans l'Etablissement Psychothérapique de la Candélie et doit se trouver bénéficiaire du régime maladie de la Caisse de Sécurité Sociale, puisque aupavarant il était employé à la S.I.C.A. - marché gare de Villeneuve-s-Lot.

Ses ressources proviennent de son salaire qui était d'environ 655,00 Fr par mois et des allocations familiales qu'il perçoit pour huit de ses onze enfants. Il semble donc qu'actuellement les possibilités de remboursement à votre Service soient des plus délicates.

D'autre part, à ma connaissance FANTON D'ANDON Pierre ne possède pas de voiture, mais seulement un vélomoteur qu'il utilisait pour se rendre à son travail.

Je reste à votre disposition pour les renseignements complémentaires que vous désirez connaitre et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : FANTON D'ANDON

Prénoms : Pierre

Date et lieu de naissance : 18.10.1928 à PACK LAY (Laos)

Fils de : FANTON d'ANDON Georges et de : NGUYEN THI DO

épouse : née DANG THI LUA en 1927 à NAMDINH (Nord Vietnam)

fille de : DANG QUAN TY et de NGUYEN THI MUI

enfants :

FANTON D'ANDON	Jeanne	née le 9.7.48	à HANOI
"	Mireille	née le 15.7.50	"
"	Daniel	né le 30. 9.50	"
"	Denise	née le 17.11.52	"
"	Robert	né le 9. 1.55	à SAIGON
"	Yvonne	née le 20. 3.57	à VILLENEUVE S/LOT
"	Hélène	née le 4.11.59	à VILLENEUVE S/LOT
"	Martine	née le 27. 9.62	à NOYANT D'ALLIER
"	Patrick	né le 24. 2.64	à "
"	Brigitte	née le 6. 5.66	à VILLENEUVE S/LOT
"	Gisèle	née le 1. 1.69	à VILLENEUVE S/LOT

14 Janvier 1970

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Monsieur GEORGES Louis
en déplacement à Escouloulre
Chantier O.F.E.E.
par AXAT
11 - (Aude)

7/ CAB
MB - AL

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 janvier dernier. Tout d'abord, je tiens à préciser que c'est vous seul qui avez décidé de donner votre démission de l'Entreprise qui vous emploie actuellement, en vue de procéder à la réinstallation de votre famille dans la Région Parisienne, puisque vous êtes toujours dans l'obligation de quitter la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade.

Vous m'avez fait part de votre plan auquel je n'ai vu aucune objection à faire, je voudrais néanmoins appeler votre attention sur le fait que les décisions prises par le Ministère à votre égard restent toujours valables et exécutoires.

Il vous appartient donc de prendre les dispositions qui s'imposent pour honorer l'engagement que vous avez souscrit.

D'autre part, le Ministère ne dispose plus de Service Social chargé du reclassement des familles eurasiennes désirant s'installer à Paris. Il faut donc que vous preniez vous-même cette affaire en main pour la mener à l'aboutissement souhaité et suivant votre parole donnée.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.-

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

13 Janvier 1970

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale
Préfecture de Lot et Garonne
47 - A G E N

à l'attention de M. MARTINEZ

nº 5/ CAB
AL

Suite à votre demande verbale.

- Liste nominative des personnes hébergées au C.A.F.I. de Sainte-Livrade, qui sollicitent le bénéfice de l'aide médicale

4 ex

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL — Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

I N F O R M A T I O N

OBJET : DISTRIBUTION DE CHARBON

Une distribution de charbon aura lieu :

JEUDI 15 JANVIER 1970 à partir de 14 heures.

Sainte-Livrade le 13 Janvier 1970

Le Directeur

/M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S-LOT ☆ Le Directeur

9 Janvier 1970

DIRECTION DEPARTEMENTALE DU TRAVAIL
ET DE LA MAIN D'OEUVRE
Cité Administrative
47 - AGEN

5/ CAB
M W - AL

- Etat nominatif et de pointage des demandeurs d'emploi
de la Cité d'Accueil de Sainte-Livrade-s-Lot
Quatorzaine du 25.12.1969 au 8.1.1970 1

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – Ste-LIVRADE-S-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.

6 Janvier 1970

4/CAB

Le Directeur de la Cité d'Accueil

à

Direction de l'Action Sanitaire
et Sociale - 6 ème Bureau
47 - A G E N

à l'attention de M. MARTINEZ

J'ai l'honneur de vous faire part du décès de M. COSTA Ernest survenu à Sainte-Livrade le 4 janvier 1970.

Monsieur COSTA Ernest, âgé de 73 ans, était titulaire de l'allocation vieillesse et de la majoration pour tierce personne.-

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - Ste-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

A V I S DE D E C E S

Le Directeur de la Cité d'Accueil de SAINTE-LIVRADE a le regret de vous faire part du décès de Monsieur COSTA Ernest, survenu le 4 janvier 1970 à l'âge de 73 ans.

Les obsèques auront lieu MERCREDI 7 JANVIER à 9 heures.

La cérémonie religieuse aura lieu en la Chapelle du Centre.

Sainte-Livrade le 6 Janvier 1970

Le Directeur

M. BOUCHET.

CITE D'ACCUEIL - STE-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

5 Janvier 1969

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE 47 D
16 rue des Colonels Lacuée
AGEN

2/CAB
AL

- Certificat Final descriptif accident de travail concernant M. CAZENAVE SINTE Bernard 1
- Attestation de reprise de travail 1

Le Directeur

CITÉ D'ACCUEIL — ST-LIVRADE-SUR-LOT
Le Directeur

M. BOUCHET:

5 Janvier 1969

MAIRIE DE SAINTE LIVRADE SUR LOT

1/CAB
AL

- Accusé de réception de notification de la Commission d'Aide Médicale concernant Mme Vve LAMONTAGNE

En retour après signature de l'intéressée.

2

Le Directeur

CITE D'ACCUEIL – St-LIVRADE-SUR-LOT ☆ Le Directeur

M. BOUCHET.